p 33 à 48 — 131 à 176 — 193 à 208.

complète

Société archéologique
manque 33 à 48 en 1918

BULLETIN

de la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

Tome XLV

1918

QUIMPER

IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCCr, PLACE SAINT-CORENTIN, 54

—

1919

Séance du 31 Janvier 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le chanoine *F. Pottier*, président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, et membre d'honneur de notre Société du Finistère, adresse â ses confrères ses « vœux académiques ». On sait que M. *Pottier* excelle en l'art aujourd'hui trop négligé de la versification latine. Le poème qu'il nous envoie cette année exprime en hexamètres ingénieux les plus beaux sentiments de patriotisme et d'espérance. La lecture en est écoutée avec intérêt.

Sept nouveaux membres sont admis dans la Société: M. le Docteur *Parin*, de Nantes, présenté par MM. les chanoines *Abgrall* et *Peyron* ; — Mme *Allier*, chirurgien-dentiste à Quimper, présentée par MM. *Allier* et le colonel *Roudière* ; — M. Auguste *Millio*, de Pont-l'Abbé, présenté par MM. *Le Guyader* et le lieutenant *Monot* ; — M. *Rolland*, entrepreneur de couverture à Quimper, présenté par MM. *Chaussepied* et *Pairaud* ; — Mme *Wiler*, de la Forêt-Fouesnant, présentée par MM. *A. Kerhuel* et *Cormier* ; — Mme *de Kerdrel*, du château de Kerrom en Saint-Pol de Léon,

présentée par MM. le chanoine *Abgrall* et l'abbé *Pondaven* ; — M. l'abbé *Salaün*, économe de l'institution Saint-Vincent de Quimper, présenté par MM. le chanoine *Uguen* et *Le Guyader*.

La venue de ces nombreux adhérents atteste la prospérité toujours grandissante de la Société archéologique. M. le *Président* fait remarquer à juste titre que, dans le cas présent, il y a certainement lieu de noter une heureuse influence de la très intéressante conférence faite le 20 janvier dernier par M. *Cornou*. Il apporte quelques précisions sur l'aspect ancien et le tracé de l'ancienne rue Obscure où naquit le fameux Quimpérois, et formule le vœu que le texte des plaques indicatrices de la rue Fréron soit corrigé conformément à la réalité historique. Elie Fréron, né en 1718, non en 1719, fut, non un « pamphlétaire », comme l'enseignent les plaques, mais un critique littéraire, assez âpre sans doute, véhément parfois dans l'emportement de passions légitimes, du moins toujours sincère, respectueux de la vérité, franchement ennemi de toute bassesse. S'il n'eut pas la prestigieuse puissance de Voltaire, son talent vigoureux et probe doit lui assurer un rang honorable dans l'histoire des lettres françaises ; d'autre part, si tout n'est peut-être pas à louer dans sa vie, son courage, aujourd'hui mis en lumière, lui mérite l'estime de tous les braves gens.

Il est encore un autre Quimpérois méconnu, même totalement oublié de la foule, à qui rien ne rappelle son souvenir. C'est Michel Marion, l'intraitable champion de l'indépendance bretonne à son déclin, fidèle

obstiné d'une belle cause perdue, M. *Pondaven* demande, et l'on doit souhaiter avec lui, que, dès que les circonstances le permettront, ce nom soit donné à une rue de Quimper.

M. le *Président* fait part du récent décès de M. le Commandant *Martin*, de Lorient, membre d'honneur de la Société depuis 1901. Une notice biographique spéciale sera consacrée à cet archéologue actif et sagace qui fut un excellent collaborateur de M. *Paul du Châtellier*.

Après la lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, janvier 1918.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1917, 1re livraison.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, t. XXVI, 1917.

Revue de Saintonge et d'Aunis, décembre 1917.

L'Union Agricole et Maritime, décembre 1917 et janvier 1918.

IV

NÉCROLOGIE

M. le Commandant A. MARTIN, membre d'honneur de notre Société.

Le mardi 22 janvier me parvenait cette carte de faire part :

Monsieur le Capitaine de vaisseau MARTIN, Arthur-Marie, officier de la Légion d'Honneur, est décédé à Lorient le 6 janvier 1918. — L'Inhumation a eu lieu à Kerentrec'h-Lorient le 8 janvier 1918.

Cette nouvelle fut d'autant plus surprenante pour moi que j'avais vu notre excellent confrère six jours auparavant ; m'étant trouvé à Lorient le 1^or^ janvier pour assister aux funérailles d'un de mes amis, je me fis un devoir de passer au domicile du Commandant Martin, avec lequel j'étais lié depuis de longues années et que j'avais eu l'occasion de rencontrer à différentes reprises à Kernuz, chez notre ami commun, M. Paul du Chatellier, ancien Président de notre Société. Je le trouvai près de son feu, semblant encore en assez bonne santé, quoique affaibli en apparence. Il me confia qu'il se sentait bien déprimé, physiquement et moralement, souffrant beaucoup de son âge avancé : 80 ans, puis de son état d'isolement, tous ses amis ayant disparu, ses neveux et nièces étant éloignés du pays et fixés actuellement à Buenos-Ayres ; de plus il lui était extrêmement pénible d'être dans l'impuissance de s'appliquer à la lecture et à toute sorte de recherches.

Nous parlâmes de ses études archéologiques et de ses explorations d'autrefois ; il me dit qu'il était heureux d'avoir mis en lieu sûr les résultats de toutes ces fouilles précieuses en leur donnant un asile dans le musée de Kernuz et en les adjoignant à la collection si importante de M. du Chatellier.

M. le Commandant Martin a enrichi notre Bulletin d'une belle série de 11 mémoires, allant de l'année 1901 à 1912.

Chanoine ABGRALL.

V

Séance du 28 Février 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. *Chaussepied* et *Le Moing* se sont fait excuser.

Deux nouveaux membres sont reçus dans la Société : Mlle *Mary Le Bastard*, de Quimper, présentée par MM. *Cormier* et *Massabiau* ; Le R. P. *Trébaol*, actuellement interprête militaire près de l'armée britannique, présenté par MM. les chanoines *Abgrall* et *Uguen*.

Sur la demande de M. *le Président*, il est entendu que la date de la prochaine séance, qui devait avoir lieu le 28 Mars, jour du Jeudi-Saint, sera avancée de huit jours et fixée au 21 Mars.

M. *Waquet* présente le mémoire de M. *Daniel Bernard* sur l'industrie de la toile à voiles à Locronan. M. *le Président* fait savoir qu'il existe encore à Locronan un vieux métier à tisser dont le détenteur désire se débarrasser. Ce serait une très bonne acquisition pour le musée départemental d'archéologie.

M. *Ogès* lit quelques pages du mémoire de M. *Louis Le Guennec*, sur Guimaëc. Dans cette

intéressante et jolie commune trégorroise, comme dans beaucoup d'autres coins du Finistère, les curiosités locales, même celles qui présentent le plus de valeur d'art, sont trop négligées. La protection des monuments historiques s'étend seulement aux édifices ou objets classés ; or il s'en faut de beaucoup qu'eux seuls méritent l'attention. Du reste la protection officielle, surtout pour les objets mobiliers, ne peut s'exercer efficacement qu'avec la collaboration intelligente et vigilante des municipalités. M. *Pondaven* propose de faire adresser à MM. les maires les numéros du Bulletin où il sera question de leurs communes respectives. M. *Bertot* appuie cette proposition, que la Société accepte.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire, *Le Président*,

H. WAQUET Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Revue des Traditions populaires, novembre-décembre 1917.

Société Jersaise : Actes des états de l'île (Janvier 1799 à fin décembre 1800), 1917.

Union Agricole, février 1917.

VII

CHRONIQUE

Un érudit de Vitré, M. Frain (de la Gaulayrie), dans une brochure sur les Trédern s'est trouvé amené à toucher quelques questions d'histoire finistèrienne (*Trédern en Léon, en Cornouailles, en Haute-Bretagne*, Vitré, 1917, 47 p.). Il écrit dans sa conclusion : la tribu des Trédern « compte, parmi ses membres, S. Edern, des fondateurs de la confrérie du Rosaire en Plougoulm, des descendants de nos célèbres barons de Vitré, de vaillants serviteurs de la France ». (D'après les *Annales de Bretagne*, juillet 1917, p. 442).

*
* *

L'article de notre confrère M. Daniel Bernard sur *L'industrie de la toile à voile à Locronan* donne un intérêt tout particulier au *Lexique breton-Français des termes de l'industrie texile* dressé par M. Jean Choleau dans les *Annales de Bretagne* (Janvier 1918, pp. 39-56). On y trouve les termes relatifs à la profession, au lieu où le métier s'exerce, à l'outillage, à la matière première, au travail, au produit.

Société Archéologique du Finistère

Membres Sociétaires : 156
payants : 146

Exercice 1917

RECETTES

1. Cotisations des Sociétaires.....	1.460	»
2. Subvention du Conseil général.....	300	»
3. Don de M. le baron Marc de Villiers du Terrage en mémoire de feu son père, Président d'Honneur.....	200	»
4. Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne	97	23
5. Intérêts du titre de rente 3 0/0.....	15	»
6. Vente du Cartulaire et Bulletins.....	13	»
TOTAL.....	2.085	23

DÉPENSES

1. Impression du Bulletin.....	1.465	10
2. Brochage du Bulletin et échange.	34	»
4. Recouvrements et frais divers.....	131	20
5. Honoraire du Trésorier	100	»
TOTAL.....	1.730	30

2,085.23 — 1,730.30 = 354.93 excédent des recettes

A la fin de l'exercice 1916, l'actif de la Société est représenté par :

1 titre de rente.....	500	»
1 livret de la Caisse d'épargne	2.182	30

En 1917 l'actif de la Société est représenté par :

1° Le titre de rente de.....	500	»
2° Le livret de caisse d'épargne....	2.182	30
3° L'excédent des recettes de 1917.....	354	93
L'actif de la Société est donc : TOTAL.....	3.037	23

Quimper, le 15 mars 1918.

Le Trésorier,
ALLIER

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

CHARLES CHAUSSEPIED.
FRANÇOIS PLATEAU.

IX

Séance du 21 Mars 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

L'ordre du jour étant peu chargé. M. *le Président*, sur la demande de la plupart des membres présents, décide qu'une courte excursion tiendra lieu de séance.

Le but choisi pour cette fois est principalement le petit manoir de Kergoat-al-lez (village du bois de la cour) en Ergué-Armel, posé sur la colline qui termine à l'est, au bord de la route de Concarneau, le massif du mont Frugy. Cette pittoresque gentilhommière, malheureusement trop défigurée par des aménagements modernes, remonte au XVIe siècle, comme le manoir de la Forêt, son voisin d'outre-Odet, visité par la Société il y a quatre ans. Quoique ce dernier ait conservé une plus belle allure, Kergoat-al-lez ne laisse pas d'être curieux tant par l'ornementation très caractéristiques de ses fenêtres et de ses portes que par les vestiges ou les traces encore visibles des bâtiments divers rattachés à l'habitation.

Après la visite de l'intérieur, où subsiste un escalier de pierre imitant celui de l'ancien évêché, une courte séance est tenue dans la cour même. Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans observations. Ensuite on procède à l'admission de trois nouveaux membres : M. *Pierre Guédon*, ingénieur des Arts-et-Métiers, présenté par MM. *Chaussepied* et *Rolland* ;

M. *Marcel Le Bastard*, de Quimper, présenté par Melle *Le Bastard* et M *Rolland* ; M. *Rolland Hersart de la Villemarqué-Cornouailles*, présenté par MM. *des Cognels* et *du Feigna de Keranforêt*.

M. *le Président* a le regret d'annoncer la mort d'un membre fondateur : M. *Prosper Hémon*, frére du regretté sénateur. M. *Hémon*, établi depuis trente ans à Saint-Brieuc, n'en restait pas moins attaché au Finistère et à sa ville natale de Quimper. Il sera rendu à sa mémoire un hommage spécial.

Le numéro du 10 mars de l'*Union Agricole* renferme une charmante étude, signée *Pierre Kermadec*, sur les Kimminerezet (couturières), dont les groupes forment de véritables corporations ayant leurs traditions à part, souvent fort originales. M. *Ogès* signale aussi, dans le même ordre d'idées, un article de notre confrère M. *Savina*, sur les *Meuniers du temps jadis*, paru dans la *Pensée Bretonne* (15 mars 1918).

Le retour s'effectue par l'ancienne voie romaine de Carhaix à Locmaria, puis par le champ de manœuvre de Parc-ar-Groas, emplacement d'un poste militaire gallo-romain déjà étudié à plusieurs reprises.

Le Secrétaire,
H. WAQUET

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, 1916.

Finistère, mars 1918.

Revue des Traditions populaires, mars 1918.

Union Agricole, mars 1918.

XI

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

NÉCROLOGIE

La Société archéologique vient de perdre un de ses membres fondateurs, M. Prosper Hémon.

Né à Quimper, le 31 Août 1846, il est mort à Saint-Brieuc le 19 mars dernier. Quoiqu'il habitât Saint-Brieuc depuis 38 ans, il était resté très attaché à sa ville natale. Il a été inhumé au cimetière Saint-Marc, à Quimper, où reposent désormais, les quatre frères Hémon.

La mort de cet honnête homme, de cet historien sincère et loyal est une perte pour les lettres bretonnes.

Pendant plus de 40 ans, il a accumulé d'innombrables documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne ; et si la matière à remuer est immense, il fut certainement à la hauteur de la tâche.

Son œuvre d'historien est donc considérable, elle est en grande partie, inédite. Et ceci est, pour nous, intéressant. Dans sa dernière lettre à notre collègue et excellent ami, M. Arthur Porquier, Hémon se montrait désespéré de laisser inachevée l'œuvre entreprise par lui, et à laquelle il avait comme voué son existence.

Nous partageons ses regrets mais rien n'est perdu. Prosper Hémon, avant de mourir avait décidé de confier à M. Waquet, archiviste du département, et secrétaire de la Société archéologique, tous ses documents et ses ouvrages inédits, dont la plupart d'ailleurs sont prêts pour l'impression.

M. Prosper Hémon nous a souvent parlé de ses projets et de ses œuvres ; et ce ne fut pas de notre faute si les plus intéressants de ses ouvrages, surtout *Les Députés Girondins proscrits en Bretagne*, n'ont pas encore été livrés à la publi-

cité. L'auteur avait une prédilection, que nous ne partagions pas, pour son *Histoire de Carhaix*, sous la Terreur. Il y voyait, sans doute, comme une synthèse de la Révolution, telle que l'ont connue et vécue non seulement nos villes bretonnes, mais toutes nos villes de France. Toutes les médiocrités mêlées à toutes les audaces, y dirigeaient la chose publique ; et selon une expression de Joseph de Morwec, ce n'était pas propre. En ce sens, Hémon n'a pas eu tort de nous montrer la physionomie de Carhaix au temps de Robespierre.

Nous ne cesserons de dire combien nous eussions préféré la publication de son voyage des Girondins fugitifs à travers la Bretagne.

C'est avec curiosité qu'on ouvre les Mémoires de Louvet, de Meilhan ; et l'on est décu. Cela manque totalement de précisions.

Nous attendons impatiemment le livre d'Hémon, pour connaître mieux les épisodes du voyage tragique qui devait livrer Pétion, Guadet, Salles, Barbaroux et leurs amis aux chiens de Saint-Emilion et à la guillotine de Bordeaux.

Quimper et le Finistère pendant la Révolution, les premières assemblées départementales du Finistère, la mission de Jullien en Bretagne, un livre sur *Kervélégan*, tels sont les plus importants ouvrages inédits de Prosper Hémon.

La place nous manque pour apprécier comme elle le mérite l'œuvre de cet éminent Quimpérois. Nul historien ne fut plus consciencieux, plus franc, plus loyal, ni plus sévère pour lui-même. On peut dire qu'il n'était passionné que pour la vérité. C'est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un écrivain, et surtout d'un historien.

F. G.

XIII

Séance du 25 Avril 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Ainsi que le faisait prévoir l'ordre du jour, une excursion a tenu lieu de séance. Le programme qui avait été porté à la connaissance de tous les membres de la société a pu être rempli sans qu'un orage, malencontreusement survenu tandis que les excursionnistes se trouvaient en pleine campagne, les ait obligés à rien sacrifier.

La première étape les conduisait à l'ancien grand séminaire, aujourd'hui transformé en caserne. C'est dans la cour de cet établissement qu'à été installé l'ancien cloître des Carmes de Pont-l'Abbé, que l'on n'eût pas dû démolir. C'était une très élégante construction, édifiée au XVe siècle, sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec. Dans le cadre un peu sec des bâtiments écrasants qui l'entourent aujourd'hui, disposé suivant un plan qu'on n'a jamais donné à aucun cloître, il perd beaucoup de sa beauté. C'est grand dommage. Dans une chapelle voisine, subsiste le tombeau, conçu dans le pur style classique, de l'évêque Guillaume Le Prestre, sous l'épiscopat de qui, en 1634, les Bénédictines du Calvaire s'établirent à Quimper. Leur couvent, en partie refait, devint sous le gouvernement de la Restauration, le grand séminaire du nouveau diocèse.

Le but principal de l'excursion était l'étude du camp gaulois de Kercaradec et de la motte féodale de Stang-Rohan. En route, une courte halte permet d'examiner, à l'Eglise de Penhars, un autel romain dont le foyer sert de bénitier. Une amphore aux contours harmonieux, très nettement visible encore, en décore la face antérieure. Un autel à peu près semblable, converti au même usage, se voit à l'église de Gouesnac'h.

Le grand camp gaulois de Kercaradec, ou Créac'h-Caradec, occupe une position magnifique, sur une colline de 92 m., dominant au loin le pays d'alentour. C'est un polygone irrégulier de 300 mètres de longueur sur 174 de largeur, ceint de douves et de retranchements dont on reconnaît facilement les traces. Jusqu'à présent on n'y a recueilli que peu d'objets et notamment des fragments de poteries gauloises qui sont au musée de Kernuz.

La Motte féodale de Stang-Rohan a été décrite par M. *le Président* dans son étude sur *les Mottes féodales*, publiée dans le *Bulletin* en 1915. Du haut de la colline de Kercaradec, ou on aperçoit très bien la silhouette caractéristique, et l'imagination reconstitue sans peine le donjon de bois avec ses annexes, qu'englobait une solide chemise de palissades. Tels furent les premiers châteaux, fermes noyaux des cellules élémentaires qui, peu à peu rapprochées, agglomérées, finirent par constituer d'imposantes seigneuries.

Le retour à Quimper a lieu vers 6 heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

XV

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

CHRONIQUE

Le journal *Le Breton de Paris*, du 13 avril, et l'*Union Agricole* de Quimperlé, à une date antérieure, nous ont donné une lettre de M. G. Dottin, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Rennes, ayant pour objet : *L'enseignement de la langue bretonne après la guerre*. C'est avec grand plaisir et bon espoir que nous voyons cette question traitée par une personnalité importante, présentant une autorité incontestée. Si la cause de la langue bretonne est restée jusqu'ici en souffrance, c'est qu'elle n'avait pas pour la soutenir un patronage assez puissant, assez accrédité. Depuis de longues années des voix s'étaient élevées pour la défendre, mais elles restaient isolées, elles étaient peu écoutées, et on les prenait volontiers pour des plaidoyers de réactionnaires et d'ennemis de nos institutions.

Cette opposition officielle à l'enseignement du Breton était cependant bien plutôt systématique et capricieuse que réellement raisonnée et solidement motivée.

M. G. Dottin, nous montre la valeur littéraire et scientifique de cette langue qui a été parlée autrefois dans une grande partie de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'au Pont-Euxin et qui, dans ses dérivés et ses variantes, est désormais confinée dans notre Armorique et les pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande.

Si le *Provençal* a été si bien mis en honneur et en valeur par Mistral et ses disciples les Félibres, combien plus de prix a notre *Breton* qui est une langue primitive, ne dérivant point du latin, comme les langues *d'Oc* et *d'Oïl* ; mais qui a sa constitution particulière, sa grammaire et sa syntaxe, absolument indépendantes des autres idiomes: Quelle belle œuvre aussi que de la sauver, de la relever du discrédit où elle est mise indûment par des gens qui l'ignorent et ne peuvent l'apprécier ; tandis qu'elle est une beauté, une vraie noblesse pour ceux qui la connaissent et la possèdent dès le berceau.

L'enseignement de la langue bretonne est admis officiellement dans les hautes sphères : au Collège de France, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à la Faculté des Lettres de Rennes ; bien des professeurs, bon nombre d'instituteurs applaudiront en le voyant introduit dans le programme des études secondaires et des écoles primaires, car ce sera le moyen d'assurer à notre langue nationale un brillant renouveau, une vie prospère pour de longs siècles. Ce devrait être l'œuvre de nos inspecteurs d'Académie et de nos inspecteurs primaires, qui auront pour cela à se dépouiller de vieux préjugés dénués de fondements ; ce devra être l'œuvre de nos Léputés et Sénateurs Bretons.

Chanoine ABGRALL,

Président.

~~XXV~~ XVII

Séance du 27 ~~Juin~~ mai 1918

Présidence de Monseigneur l'Évêque de Quimper,

Président d'Honneur.

Mai

Notre programme pour la séance et l'excursion de ce jour a pu se réaliser dans tout son ensemble. A deux heures, un groupe compacte était réuni aux abords du Musée départemental, comprenant un chiffre convenable de Membres de la Société Archéologique, bon nombre de dames, quelques officiers et civils, désireux de se mettre en contact avec les antiquités et curiosités de la banlieue de notre ville. Le défilé à travers les rues de Quimper ne pouvait manquer d'être sensationnel, et plus d'un profane a dû se faire une haute idée d'une **Société Savante** que jusque là il ignorait ou dédaignait.

Première halte au sortir de la place La Tour d'Auvergne, au bas de la rue Bertrand de Rosmadec, à la Maison Saint-Joseph, résidence épiscopale actuelle.

Monseigneur l'Évêque nous reçoit dans son grand salon, et M. le Président, faisant les présentations, remercie Sa Grandeur d'avoir bien voulu nous faire cet accueil paternel et de nous autoriser à visiter la collection de statues et objets mobiliers déclassés que M. le chanoine Peyron, notre vice-président, a réunis et qui forment un très appréciable Musée iconogra-

phique. Ensuite, il prie Monseigneur, puisqu'il est notre Président d'Honneur, de vouloir bien présider une véritable séance tenue en son domicile.

A cet effet lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, et Monseigneur, avec sa bonté et sa distinction bien connues, nous adresse la parole. — Je ne puis donner qu'un très rapide aperçu de son entretien.

« Puisque la Société Archéologique lui a fait l'honneur de le choisir comme un de ses **Présidents d'Honneur**, il est bien naturel qu'il accueille de tout cœur les membres de cette Société qui se présentent chez lui. Il s'intéresse à nos travaux, les suit attentivement par la lecture de nos Bulletins, en reconnaît la haute utilité, tant dans l'étude des monuments, de l'histoire et de la géographie ancienne du pays que dans les recherches patientes de ceux qui s'adonnent tout particulièrement au déchiffrement des archives, toutes choses qui sont des sources abondantes de savoir et aboutissent à la reconstitution du passé de notre petite patrie, à la connaissance vraiment documentée de la vie civile, religieuse, militaire, sociale et familiale. Il nous encourage à continuer ces travaux, car le champ à explorer est tellement vaste que des générations successives ne suffisent pas à récolter des matériaux qui ne sont jamais épuisés ».

Sa Grandeur, après nous avoir donné sa bénédiction toute paternelle, nous invite à visiter la galerie iconographique de M. le chanoine Peyron et à voir ensuite le calvaire fort original qu'il a dressé dans un des coins du jardin, autour duquel il a groupé de

vieilles statues de pierre, toutes curieuses à étudier, et quelques-unes vraiment élégantes et artistiques.

Deuxième halte .— Ayant fait l'ascension de la rue Rosmadec, ancienne route de Douarnenez, nous nous arrêtons devant la façade de l'Ecole normale d'Instituteurs. M. le Président nous fait savoir que sur cet emplacement régnait l'un des trois grands établissements gallo-romains qui commandaient les abords de Quimper : celui-ci commandant la route de Douarnenez et du Cap-Sizun ; — celui du Likès à cheval sur la route de Châteaulin, et de Morlaix ; — celui de *Parc-ar-Groaz* ou champ de manœuvre, au haut du Frugy, tenant la route de Carhaix qui aboutit à Loc-Maria et celle de Fouesnant et Bénodet qui descend à Penn-ar-Stang. De ce dernier poste on peut également observer la baie de Kerogan et le parcours de la rivière, ce qui donnait la possibilité de prévenir toute attaque pour barques et navires.

L'établissement qui nous occupe en ce moment couvrait tout l'espace pris par l'Ecole Normale, les anciens jardins Caugant et le champ qui descend vers l'ancien séminaire, dans lequel on trouve encore bon nombre de fragments de tuiles et briques romaines. Lors de la construction de l'Ecole on mit à jour de nombreuses substructions ; mais comme dans les temps antérieurs bien des maçonneries avaient été détruites par la mise en culture de ces terrains, il fut impossible de déterminer un plan d'ensemble des anciennes constructions.

Un peu plus loin on voit un chemin creux montant

du séminaire et que l'on appelle : le *chemin des pendus*. C'est un tronçon de l'ancienne voie romaine allant de Loc-Maria à Douarnenez, devenu maintenant très étroit et encaissé en cet endroit, ayant été raviné par la pluie et surtout par le passage des piétons et des charrettes. On l'appelle *chemin des pendus*, parceque c'était l'itinéraire suivi par les criminels extraits de de la prison du Bourlibou pour être conduits aux fourches patibulaires situées quelque part sur le terrain de l'enclos triangulaire qui sépare les deux routes ; c'est ce qui a fait donner à ce quartier la dénomination de *montagne de la justice*. A cette époque on pendait mais on jugeait aussi, un peu plus vite qu'à notre époque, mais assurément avec autant de lumière et d'équité ; et l'exécution publique, avec l'appareil terrible du Gibet, était de nature à produire plus d'effet sur les malfaiteurs en herbe et à mieux prévenir le mal, que les instructions secrètes actuelles et les exécutions trop discrètes des antipatriotes et des traîtres de nos jours.

Montons encore, et dans quelque temps nous arrivons au haut de la *Terre-Noire*, à un point d'où l'on domine la ville de Quimper avec le vaste panorama des campagnes qui l'environnent ; on appelle cet endroit : *Montagne du salut*, car les voyageurs, gens de Douarnenez, du Cap et du pays de Plogastel-Saint-Germain, avaient l'habitude d'y faire le signe de la croix pour saluer la vieille cité et la cathédrale du bon Saint-Corentin.

Avançons encore plus loin et nous ne tardons pas à trouver sur notre gauche un chemin ou allée dont

l'accès est gardé par deux piles en pierres de taille, surmontées, l'une d'une croix pattée, l'autre d'un écusson portant 9 besants ou tourteaux. Entrons dans cette allée, et au bout de cinq cents pas nous nous trouverons devant le vieux manoir de *Prat-an-roux*.

Une large porte à arcade forme l'entrée de la cour, accotée de deux tours ou plutôt de simili-tours de 1^{m}60 de diamètre, en maçonnerie pleine. Elles n'ont jamais servi à la défense, à moins qu'elles ne fussent surmontées d'une terrasse crénelée ou d'un toit conique pour loger des guetteurs. Les colonnettes des jambages, avec leurs bases et leurs chapiteaux, de même que les moulures de l'arcade, indiquent la fin du XIIIe siècle ou le caractère du XIVe. — A main droite est un bâtiment assez long qui peut être de la même époque et qui sert maintenant d'étable. Presque à l'extrémité de ce bâtiment est une porte qui a été rétrécie et qui doit dater de la seconde moitié du XIVe siècle ; au dessus de cette porte est un écusson parti de *un lion du Juc'h*, avec une autre alliance comportant *trois croissants* ; quelle est cette alliance ?

Plus loin, toujours à main droite, on voit la maison d'habitation, construite vers 1886 ou 1890 avec les matériaux des vieux bâtiments démolis. A main gauche est une longère, écuries et bâtiments de service ; on y voit deux portes dont les jambages sont ornés de colonnettes dans le genre de celles de la grande porte d'entrée. Par derrière, dans le verger ou ancien jardin, sont les restes d'une salle ou cave voûtée, qui fut en grande partie détruite vers 1890. Elle devait mesurer environ 10 mètres, sur 4 de largeur.

En 1867, on y pénétrait par une porte latérale qui est maintenant tout obstruée de déblais. La tradition et les déclarations de témoins encore vivants disent que de cette cave part l'entrée d'un souterrain qui, nécessairement, défraie les imaginations et a fourni le sujet de bien des contes populaires. Le fait est que ce souterrain, galerie voûtée, haute de 1^m80 et large de deux mètres, existait et existe toujours sous le sol du verger actuel, qu'il s'y est produit un éboulement, que deux bœufs y sont tombés, dont l'un, ayant suivi trop loin ce couloir, n'a pu être retrouvé, ce qui a déterminé les fermiers à combler l'ouverture survenue fortuitement. Cette galerie prenait la direction de la prairie ; traversait-elle le vallon pour aller jusqu'à Prat-an-roz ? allait-elle plus loin, comme on se plaît à le dire ?

Non loin de la cave voûtée est une fontaine à laquelle on accède par un chemin creux et étroit, soigneusement muré des deux côtés. Le bassin de la source est surmonté d'une haute voûte ogivale, qui sent bien son moyen-âge ; et l'eau qui en sort coule vers la prairie par un aqueduc souterrain.

On attribue aux Templiers les origines de Prat-an-roux et on l'a autrefois appelé dans le peuple : *le temple des faux dieux*. Même on s'accorde à mettre sur le compte de ces templiers une foule de désordres et de méfaits dont le souvenir serait resté bien vivace, puisqu'il a traversé six siècles. Cet établissement des templiers serait-il le *Eleemosyna de Penharth*, l'aumônerie de Penhars, indiquée dans la charte de

Conan IV, 1160, énumérant les possessions des Hospitaliers de Saint-Jean ?

Sur la question de Pratanroux, on pourrait consulter Cambry, Fréminville et surtout le Président Trévédy, dans le Bulletin de la Société Archéologique, année 1888, page 167.

C'est le même M. Trévédy, même bulletin, année 1882, p. 46, qui nous renseignera le mieux sur ce qui concerne la tombe de Tanguy, laquelle se trouvait en face de la sortie de l'allée de Pratanroux, dans un petit enclos compris entre l'ancienne et la nouvelle route de Douarnenez. Cet enclos, ouvert autrefois à tout venant, est entouré maintenant d'un talus et d'une haie, et a été affermé il y a 15 ou 20 ans pour la culture. On y remarquait quantité de petites croix de bois, formées de deux branches, fichées en terre par vénération pour le supplicié qui y avait sa tombe.

Tanguy était un jeune cordonnier de Quimper, habitant le bas de la *rue obscure*, aujourd'hui rue Elie-Fréron. Il avait noué des relations coupables avec la femme d'un tonnelier son voisin, du nom de Daniéllou, et résolut de se débarasser de son rival. Un jour que Daniéllou faisait du cercle dans les bois de Pratanrous, Tanguy, qui savait l'endroit où il le trouverait, s'arma de son fusil, comme pour aller à la chasse. Arrivé à la lisière du bois, au moment où Daniéllou, penché sur son ouvrage, était sans défiance, Tanguy le visant à son aise, le tira presque à bout portant et Daniéllou tomba la tête fracassée.

Sur le point d'être saisi par la justice, le coupable s'échappa, courut au séminaire qui occupait alors les

bâtiments de l'Hospice actuel, se confessa au supérieur, qui lui imposa une pénitence de trois années au pain et à l'eau, dans une cave obscure.

Ce terme arrivé, Tanguy que l'on croyait mort et que le long jeûne et la réclusion rendaient méconnaissable, aurait pu se sauver en quittant le pays. Il n'en eut même pas la pensée ; et, jugeant la pénitence insuffisante, il alla se livrer aux officiers de justice et avouer son crime. Il fut pendu au gibet dont nous avons vu l'emplacement, et mourut d'une sainte mort. Il fut inhumé, sur sa demande, au lieu même où il avait versé le sang ; et depuis ce temps le peuple l'a vénéré comme une sorte de martyr et, pour lui rendre hommage a planté sur sa tombe ces petites croix de bois qui ont leur langage tout naïf et tout éloquent.

Le Secrétaire, *Le Président*,

L. OGÈS Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

Smithronian Institution. — Washington.

Direction de Estudios archeologicos y etnographicos. — Mexico.

L'Union Agricole et Maritime, — Quimperlé.

Le Finistère, — Quimper.

Séance du 30 Juin 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

L'ordre du jour annonçait encore une excursion dans les environs de Quimper, pour le cas où le temps serait engageant.

On ne pouvait souhaiter ciel plus clément aux promeneurs que celui de ce jeudi 30 juin. Aussi, pour la troisième fois cette année, la Société abandonne-t-elle la salle ordinaire de ses réunions.

La séance est ouverte dès l'arrivée à la chapelle de la Mère-de-Dieu, avant d'en examiner l'intérieur. Après la lecture du dernier procès-verbal, qui ne prête à aucune observation, M. *le Président* annonce le décès d'un de nos meilleurs confrères, M. *Lebigot*, pharmacien â Recouvrance.

Un nouveau membre est reçu dans la Société : M. *Robert Le Moing*, ingénieur-adjoint à l'usine métallurgique de Douarnenez, présenté par son père, M. *Le Moing*, et par son oncle, M. le chanoine *Peyron*.

Le programme de l'excursion est suivi de point en point : visite de la chapelle de la Mère-de-Dieu, puis des manoirs de Keramaner et de Coatbily. Celui-ci, enfoui sous une épaisse frondaison, retient tout particulièrement l'attention par l'aspect très décoratif de

sa façade, la sveltesse de sa tourelle en poivrière, le grand air de sa vaste salle du rez-de-chaussée. La maison d'habitation est plus ornée et aussi mieux conservée que le manoir de la Forêt : seulement, les bâtiments annexes s'harmonisent mal avec la construction du XVI[e] siècle. Sur les fenêtres, les lucarnes, les montants, le cintre de la porte et la corniche, les fines moulures et les gracieuses sinuosités du gothique finissant se marient dans un accord parfait avec les élégances moins légères mais plus savantes de la Renaissance.

Le Secrétaire, H. WAQUET

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, avril 1918.

Archives historiques de la Gironde, t. LI.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1914-1917.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier-avril 1918.

Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1916.

Le Finistère, avril et mai 1918.

Revue de Saintonge et d'Aunis, avril 1918.

Revue des Traditions populaires, janvier-février 1918.

L'*Union Agricole*, avril et mai 1918.

United States national Museum, 1916.

XIX

NÉCROLOGIE

Une lettre de notre confrère M. Jarno, datée du 27 mai, nous fait part de la mort de son ami M. Lebigot, pharmacien à Recouvrance-Brest, qui faisait partie de notre Société depuis le 28 novembre 1907. — Autant que ses travaux professionnels le lui permettaient, M. Lebigot étudiait avec amour nos monuments bretons et en a fait de nombreux clichés photographiques. Nous adressons nos condoléances à sa veuve et aussi à son ami de vieille date M. Jarno.

Nous devons aussi mentionner le décès de deux personnalités qui ont eu des rapports avec notre Société Archéologique :

1° M. le docteur de Closmadeuc, de Vannes, 90 ans, l'un des fondateurs de la Société polymatique du Morbihan, initiateur des premières études et explorations des grands monuments de ce pays, propriétaire du tumulus et de la chambre dolménique de Gawrinis, dont les étranges sculptures restent toujours mystérieuses.

2° M. Paul Sébillot, directeur de la Revue « *Les Traditions populaires* », avec laquelle nous faisions l'échange de notre Bulletin. — M. P. Sébillot était originaire des Côtes-du-Nord, et dans les débuts de sa *Revue* il s'est beaucoup occupé des légendes et des chansons bretonnes ; plus tard les éléments des pays étrangers y prirent place ; mais dans les derniers numéros on voit encore figurer des contributions de la Haute-Bretagne.

Présentation d'un nouveau Membre :

M. Le Moing Robert, ingénieur-adjoint de l'usine métallurgique de Douarnenez, présenté par son père, M. Le Moing, et par son oncle, M. le chanoine Peyron.

XX

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

A propos de Ty-Mam-Doué

Pages oubliées

Parmi tant de livres, en prose ou en vers, que la Bretagne, ses sites, ses coutumes, ses monuments ont inspirés, aucun, sans doute, ne saurait garder, à soixante-dix ans de distance, autant de vérité, de sincérité, donc d'intérêt et de séduction, que le journal de voyage de Flaubert. Nul n'ignore que le grand ouvrier de lettres parcourut la Bretagne à pied, sac au dos, en compagnie de son ami Maxime du Camp. Grand et solide gaillard normand. jeune romantique déjà rebelle aux principes de l'école, et qui, du romantisme, se disposait à garder seulement, avec le goût des sensations intenses, l'horreur du « bourgeois », il abordait notre terre à la fois sans préventions hostiles et sans admiration préconçue. Ouvrir les yeux, puis, ce qu'ils auraient vu, le noter, tel était son programme. Mais ses yeux étaient d'un incomparable artiste et ses notes sont d'un maître,

En passant, avouons-le : il n'a pas toujours été très juste. Le confort rudimentaire de certaines auberges exaspérait ses nerfs dans les mauvais jours ; les émotions de son estomac obscurcirent parfois sa vision. Mais Quimper au moins possédait de bons hôtels, et, de l'Épée, Flaubert poursuivit, l'esprit libre, de longues randonnées parmi les taillis verdoyants et les chemins creux de « la blonde Cornouaille ».

Tout Quimpérois devrait lire et relire ces pages, les plus

belles et vraiment les plus sincères qu'on ait jamais consa crées à leur ville et à sa campagne.

Voici Flaubert sur la vieille route de Brest, qui se rend à la chapelle de la Mère de Dieu :

« Avant de rentrer dans la ville, nous fîmes un détour pour aller visiter la chapelle de la Mère de Dieu. Comme d'ordinaire on la ferme, notre guide prit en route le gardien qui en a la clef ; il vint avec nous, emmenant par la main sa petite nièce qui, tout le long du chemin, s'arrêtait pour ramasser des bouquets. Il marchait devant nous dans le sentier. Sa mince taille d'adolescent à cambrure flexible, un peu molle, était serrée dans une veste de drap bleu ciel, et sur son dos s'agitaient les trois rubans de velours de son petit chapeau noir qui, posé soigneusement sur le derrière de la tête, retenait ses cheveux tordus en chignon.

« Au fond d'un vallon, d'un ravin plutôt, l'église de la Mère de Dieu se voile sous le feuillage des hêtres. A cette place, dans le silence de cette grande verdure, à cause sans doute de son petit portail gothique que l'on croirait du XIIIe *siècle et qui est du* XVIe*, elle a je ne sais quel air qui rappelle ces chapelles discrètes des vieux romans et des vieilles romances où l'on armait chevalier le page qui partait pour la Terre-Sainte, un matin, au chant de l'alouette, quand les étoiles pâlissaient, et qu'à travers la grille passait la main blanche de la châtelaine que le baiser de départ trempait aussitôt de mille pleurs d'amour.*

« Nous sommes entrés. Le jeune homme s'est agenouillé en ôtant son chapeau, et la grosse torsade de sa chevelure blonde s'est échappée et s'est dépliée dans une secousse en tombant le long de son dos. Un instant accrochée au drap rude de sa veste, elle a gardé la trace des plis qui la roulaient tout à l'heure, peu à peu est descendue, s'est écartée, étalée, répandue comme une vraie chevelure de femme. Séparée sur le milieu par une raie, elle coulait à flots égaux sur ses deux épaules et

couvrait son cou nu. Toute cette nappe d'un ton doré avait des ondoiements de lumière qui changeaient et fuyaient à chaque mouvement de tête qu'il faisait en priant. A ses côtés, la petite fille, à genoux comme lui, avait laissé tomber son bouqnet par terre. Là seulement, et pour la première fois, j'ai compris la beauté de la chevelure de l'homme et le charme qu'elle peut avoir pour des bras nus qui s'y plongent. Etrange progrès que celui qui consiste à s'écourter partout les superfétations grandioses de la nature, si bien que, lorsque nous la découvrons dans toute sa vierge plénitude, nous nous en étonnons comme d'une merveille révélée ! ». (1)

Si Flaubert revenait parmi nous, d'autres étonnements l'attendraient, plus amers pour lui que l'abandon par « la race aux longs cheveux », des « superfétations grandioses de la nature ». Depuis 1847 la chapelle est demeurée heureusement intacte, mais combien le cadre a changé ! Sur les coteaux voisins, des « bourgeois », qui se croyaient habiles, ont fait pratiquer des coupes sombres. Un grand nombre d'arbres ont péri. Quelques amis dévoués de la chapelle n'ont réussi, et au prix de quels efforts ! qu'à sauver le petit bois où le sanctuaire s'abrite. Ces massacres d'arbres n'ont presque rien rapporté, mais, en revanche, la majesté mystérieuse du paysage reste offensée pour longtemps encore. Ne serai-tl, pas temps de comprendre enfin qu'une société ne vit pas uniquement par et pour la satisfaction de besoins matériels, qu'à rechercher toujours de nouvelles richesses, elle ne s'enrichit que de nouveaux besoins et s'expose, confondant les moyens et les fins, à ne pouvoir même plus jouir de sa puissance. Aujourd'hui c'est à la nature qu'on s'en prend. Un jour viendra le tour des vieilles pierres. On ne se le demande pas sans quelque inquiétude : en dépit des subventions, des comités, de la protection officielle, que seront

---

(1) *Par les champs et par les grèves*. éd. définitive, Paris, Conard. 1910 n-8°, pp. 185-186.

devenus, dans deux cents ans, lorsque « l'impure laideur » se trouvera sans conteste reine du monde, tant de belles choses imposantes ou délicates où revit le noble passé de la France ?

H. WAQUET

Après cette page si gracieuse de Flaubert, il est un peu présomptueux d'ajouter de la prose vulgaire. Il convient cependant, de donner une description succinte de l'édifice de la chapelle Ty-Mam-Doué :

Elle est d'un trés heureux effet, surtout vue à travers les arbres du placître. Ce qui lui donne particulièrement du pittoresque, c'est son petit clocher si singulièrement campé sur un contrefort d'angle, orné de niches et de dais, la belle porte sculptée et feuillagée à côté de ce contrefort, la fenêtre et le grand pignon du transept Sud et les pignons aigus de l'abside. Au-dessus de cette porte ornementée, se lit la date de cette partie de la construction, écrite en caractères gothiques sur un cartouche tenu par deux petits personnages. Cette légende, avec ses abréviations, est très difficile à déchiffrer ; la voici, d'après la dernière lecture qu'en a faite M. Lucien Lécureux :

CESTE CHAPELLE EN LHOIEVR
DE MAM DOE L. MV^{cc} XLI
AINSY FAIIZ SCAVOIR A CHE
NOBLE SINEVR OAGE Z BONNE FOI

Et l'on doit traduire ainsi

Ceste chapelle en l'honneur
De Mam Doe (la Mère de Dieu) l'an 1541
Ainsi faitz (je) scavoir à ce
Noble seigneur hommage et bonne foi.

La petite porte Sud de la nef a été percée après coup,

comme l'indique le style de son encadrement et de son fronton, et comme l'atteste l'inscription de la frise :

M. P. CORAY. RECTEVR. 1605

Le portail Ouest, donnant au bord de la route, est tout à fait dans la note gothique, et on est porté à lui attribuer la même date qu'au transept Midi et à l'abside, et cependant il serait de beaucoup postérieur d'après l'inscription que tient un ange sur une banderolle à main droite de la porte ; PAX. VOBIS. 1592,

De l'autre côté, un homme d'armes, en cariatide, porte une bannière ou enseigne fixée à une hampe ou branche à nœuds.

Sur le côté Nord, nous trouvons une autre date :

INRI . O . MATER . DEI . MEMENTO . MEI . 1578

puis, du même côté, sur la porte :

MI . CONNAN . RECTEVR . 1621

A l'intérieur, sans qu'il y ait grande richesse de style, on peut observer quelques curieuses particularités de construction, ainsi que deux ou trois piscines sculptées et moulurées. A gauche de l'entrée du chœur, sur un trône en chêne ouvragé, se trouve la statue vénérée de Notre-Dame, belle Vierge assise, ayant l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux, et tenant dans la main droite une grande grappe de raisin. Cette statue est richement et noblement drapée. Les caractères de sa facture et les rapports qu'elle a avec la grande statue de Kerdévot, semblent devoir lui assigner pour date l'époque de Louis XIII.

Chanoine ABGRALL,

XXXIII

NÉCROLOGIE

Lucien LÉCUREUX

La cruelle guerre allemande vient de nous frapper durement. Un nouveau vide s'ouvre, par son fait, dans nos rangs, le cinquième, un grand vide. Lucien Lécureux est mort.

Bien qu'il appartînt à notre Société depuis trois ans seulement, quiconque, dans le Finistère, s'intéressait à l'archéologie du Moyen âge et de la Renaissance, le connaissait, ne fût-ce que de nom et par la monographie très minutieusement composée que, dans la collection des *Grands édifices de la France*, il avait consacrée à notre belle cathédrale de Saint-Pol et à l'étonnant Creisker. Pour le congrès que la Société Française d'archéologie tint à Brest et à Vannes au mois de juin 1913, il s'était chargé d'étudier plusieurs monuments du Léon : Le Folgoat, La Martyre, Pencran, La Roche-Morice, Daoulas, Saint-Pol. Il l'avait fait avec une grande précision, une érudition circonspecte, une juste intelligence des conditions sociales et religieuses dans lesquelles s'est développé l'art breton. Hélas ! depuis ces jours heureux, voici tombés déjà deux collaborateurs du Congrès : Alfred de la Barre de Nanteuil, Lucien Lécureux, tombés avant d'avoir donné toute leur mesure. Arrêté par les conséquences économiques de l'immense conflit mondial, le volume auquel ils avaient travaillé n'a pu encore paraître.

Heureusement Lécureux avait-il eu la bonne idée de réserver au *Bulletin de la Société archéologiqne du Finistère* deux de ses études les plus soignées, l'une, suggestive au plus haut point, sur le curieux ensemble paroissial de Pencran, l'autre, dans une direction un peu différente, sur la légende du Folgoat. Et, sans parler de ses recherches sur la peinture murale, du Moyen âge dans le Maine, que de projets élaborait son intelligence toujours en éveil, projets où se manifestaient en une harmonieuse union sa pénétration archéologique, son sens littéraire très fin, son ardente foi religieuse ! Enfin, depuis deux ans s'était révélé en lui un poëte. Quelle belle vie dès lors ! Il l'a couronnée par une mort héroïque.

Agrégé des lettres en 1906, archiviste-paléographe de la promotion de 1909, Lécureux professait la classe de troisième au Lycée du Mans lorsqu'éclata la guerre. Exempté de tout service militaire, maintenu exempté au mois de novembre 1914, il contracta à la fin de 1915 un engagement spécial qui fit de lui un auxiliaire effacé mais travailleur. Il aspirait à mieux ; un an après il passait dans le service armé. Les débuts furent pénibles pour sa sensibilité délicate, nourrie dans un milieu de famille très tendre. A trente-six ans, bien au delà de l'âge des conscrits ordinaires, il devait s'adapter à une vie totalement nouvelle, à des contacts rudes ; pour lui, si doux, la violence devenait parfois un devoir. Il se soumit à tout sans murmure. Le christianisme, dont il s'était laissé pénétrer, lui enseignait la vertu souveraine du sacrifice. Son patriotisme très éclairé lui indiquait nettement quelle était, pour son cas, la voie du sacrifice. Il s'y engagea de toute son âme, de toutes ses forces. Par un remarquable effort de volonté, peu à peu, cet intellectuel pieux, que ses camarades surnommaient « le saint », devint un vrai soldat. Ne convient-il donc pas que le dernier mot sur lui ce soit un soldat qui le dise ? : « Lécureux, Lucien-Théodore, classe 1900, adjudant, 13e compagnie du 246e régiment d'Infanterie.

Très bon chef de section, animé du plus pur sentiment du devoir et d'admirables qualités morales. A été frappé mortellement pendant la bataille, au moment où, sous un violent bombardement, il allait entraîner ses hommes à la contre-attaque ». Signé : Général Mangin.

Il était né à Brest le 9 août 1880 ; il a été tué à l'ennemi le 4 juin 1918 près de Moulin-sous-Touvent, dans l'Oise.

Alfred de la Barre de Nanteuil, Lucien Lécureux. Ce n'est pas sur le sort de telles âmes qu'il faut pleurer ; elles nous interdiraient les larmes. C'est sur les êtres chers que leur départ laisse seuls, sur nous mêmes, privés de précieuses sympathies ou d'une amitié très sûre, sur nos générations mutilées, auxquelles, appauvries dans leur élite, reviendra la grande tâche de refaire notre patrie, victorieuse, mais douloureusement blessée, de la refaire telle que nos glorieux morts la voulaient, telle que, par le don absolu d'eux-mêmes, ils ont mérité qu'elle soit un jour. Que par delà la mort, leurs esprits, éclairés, nous n'en doutons pas, de la Lumière éternelle, nous suivent, nous inspirent, nous soutiennent dans les luttes de la vie et, entretenant en nos cœurs la Foi, y fortifient en même temps l'Espérance.

H. WAQUET

M. l'Abbé SALAUN

II. — M. l'abbé F. Salaun, économe à l'institution Saint-Vincent, (Likès) à Quimper, décédé le 6 juillet. Il est aussi une victime de la guerre ; mobilisé dès les premiers jours, réformé dans le cours de la seconde année

épuisé par un surmenage excessif pour suppléer les professeurs devenus soldats, il a été terrassé par une grippe maligne qui a trouvé en lui un sujet affaibli, dépourvu d'une résistance suffisante. Il laisse un vide dans le cœur de ses très nombreux amis et de ses élèves qui avaient pour lui un vrai culte d'affection et d'estime.

J. M. Abgrall.

XXXVII

Séance du 25 Juillet 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Deux nouveaux membres sont reçus dans la Société : M. *Victor Crouan*, avoué à Quimper, présenté par MM. *Fr, Le Guyader* et *H. Waquet*, et M. *Etienne Ranson*, pharmacien à Nantes, présenté parM. *Allier* et Mme Georgette *Allier*.

M. le *Président* a le regret d'annoncer la mort de M. *des Cognets*, ancien receveur de l'Enregistrement, qui était des nôtres depuis que, l'année dernière, il vint prendre sa retraite à Quimper. Ceux qui l'ont connu se le rappelleront comme un confrère affable et d'un commerce facile, très amateur du passé, par dessus tout breton farouchement bretonnant, avec peut-être un peu de cette étroitesse obstinée, qui est souvent la rançon des convictions fortes. Parce qu'il aimait son pays d'un très touchant amour, on lui pardonnait aisément de s'en tenir, en matière d'antiquités celtiques, aux idées de La Tour d'Auvergne.

M. le *Président* rend compte de la dernière réunion tenue à Landivisiau par les Amis de Kerjean. Deux grandes salles sont déjà presque complètement aménagées au château. On prépare en ce moment une exposition de cartes géographiques et de dessins archéologiques.

Aprés un échange de vues sur divers projets d'excursions qui, malheureusement, ne seront guère réalisables avant le rétablissement de la paix, la séance est levée vers trois heures et demie.

Le Secrétaire, *Le Président,*

H. WAQUET. Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

L'Eglise de Plougonven. — Les Amis de Kerjean. — L'hagiographie bretonne,

En vue de déterminer avec précision les étapes du développement artistique dans une région, il importe de recueillir le plus possible d'indications chronologiques, soit dans les textes, soit sur les monuments eux-mêmes. Grâce à une petite note que nous communique l'érudit bénédictin Dom Malgorn, nous avons la bonne fortune d'être maintenant assez bien renseignés sur l'histoire de la gracieuse église paroissiale de Plougonven. Un acte d'enterrement, de 1668, transcrit sur un registre des archives communales. mentionne une inscription existant alors sur le maître-autel et faisant savoir que l'église avait été commencée en 1507 et achevée en 1523. La dédicace n'eut lieu que le 30 mai 1532. M. le chanoine Abgrall, de son côté, a lu, dans le porche placé sous le clocher, la date de 1481, ce qui donne à supposer que les paroissiens ne se décidèrent pas du premier coup à rebâtir complètement leur église. Les portes géminées du porche latéral sont, toujours d'après M. Abgrall, datées par une inscription de 1518 qui s'accorde parfaitement avec les dates citées plus haut. Près d'un siècle plus tard, l'abside

subit des réfections qu'atteste une inscription de 1606 (Cf. *Bulletin de la Société Archéologique*. t. XLIII, 1916, p. 83).

***

La Société des Amis de Kerjean envoie à ses adhérents le bulletin de 1918 qui nous révèle le fructueux travail accompli depuis un an par son Bureau. Des crédits ont été accordés par l'État pour la restauration de l'immeuble. La Société, par ailleurs, a reçu en dons ou acheté elle-même divers objets, tels que des meubles, monnaies, statues, faïences, tableaux et dessins. Le président, M. le comte de Guébriant, a même eu l'heureuse pensée de déposer au château les archives de la seigneurie de Kergournadec'h, que les chercheurs curieux de l'histoire locale pourront désormais dépouiller à l'aise. Ainsi commencée, la constitution du musée se continuera certainement dans les meilleures conditions, d'autant plus que, grâce à une série de conférences de propagande faites à Saint-Pol, Roscoff, Landerneau, Plouescat et Lesneven, on compte déjà plus de 150 amis de Kerjean. Parmi les conférenciers, nous relevons les noms de MM. le chanoine Abgrall, toujours sur la brèche quand il s'agit de promouvoir la gloire de son cher Finistère, le commandant Cloarec, bien connu par d'excellentes études sur les questions maritimes, et notre sympathique confrère Louis Le Guennec, le plus actif et le plus savant remueur d'archives qu'ait jamais produit le Montroulesis. Le texte de la conférence de M. Le Guennec sur l'histoire de Kerjean occupe toute la seconde partie du bulletin pour le plus grand plaisir des lecteurs.

***

Le *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne* que publie M. l'abbé Duine (Rennes, L. Bahon-Rault, 1918, in-8°, 215 p.) est très commode et sera très utile. Aussi bien, ne nous laissons pas tromper par le titre, vraiment trop modeste. Il s'agit de plus que d'un memento ;

nous y trouvons, pour reprendre les termes mêmes de l'avant-propos, " un inventaire des saints bretons dont le souvenir est conservé dans des documents autres que la simple toponomastique ", avec " un dénombrement critique des textes hagiographiques imprimés qui fournissent des renseignements sur l'histoire ou profane ou religieuse de la Bretagne ". M. Duine ne nous offre aujourd'hui que la première partie d'un ouvrage qui en comporte quatre. Il y étudie les primitifs et les fondateurs du ve au xe siècles, en comprenant le mot " saint " dans un sens très large, puisque tout un chapitre concerne les principaux rois, chefs ou seigneurs, mentionnés dans l'hagiographie bretonne depuis l'émigration du ve siècle jusqu'à l'exode des corps saints après 907. Pour l'histoire de la Cornouaille et du Léon, on consultera avec intérêt les pages relatives à S. Guénolé, pour la " vie " duquel M. Duine montre moins de sévérité que M. Latouche, à S. Paul-Aurélien et à ses successeurs plus ou moins authentiques, tels que S. Goulven et S Goueznou. à S. Corentin dont la *vita*, en dépit de Dom Plaine, n'est évidemment que du XIIIe siècle, à S. Alor, S. Alain, S. Menou, S. Gurthiern, S Herbot, S. Ivv, S Méloir, S. Renan, S Tanguy, S. Vougay et .. à l'infortuné roi Grallon. M. Duine, que ne trouble aucun parti-pris, se tient à égale distance et de l'esprit de démolition et de la crédulité aveugle, mais l'application stricte de la bonne méthode historique le conduit, dans l'état actuel de nos connaissances, à des conclusions qui ne plairont pas à tout le monde. Quel trégorrois du Finistère lira sans frémir que " la *vita Melori* est une fable, tissée de folklore et de pseudo-généalogies celtiques dans le goût des romans hagiographiques du XIe et du XIIe siècles " ? " Mais enfin qu'est-ce donc " demandera-t-on, " cette bonne méthode historique " ? Nous répondrons : c'est l'art des comparaisons opportunes, pratiqué avec un peu de patience et beaucoup de bon sens.

H. WAQUET.

XXXXI

NÉCROLOGIE

M. Adolphe ALLIER

Si nous avons à nous réjouir de voir le recrutement de notre Société Archéologique se maintenir et progresser, d'autre part la mort vient y faire des vides que nous déplorons ; depuis notre réunion de juillet elle a frappé un de nos vénérés confrères qui nous était cher et précieux entre tous.

M. Adolphe Allier, professeur en retraite, officier d'Académie, trésorier de la Société Archéologique du Finistère. décédé le 8 août 1918, à l'âge de 84 ans.

Avant que j'eusse l'avantage de le connaître et de savoir son nom, il m'intriguait fort, ce beau vieillard à la stature élevée et droite, à la figure placide et intelligente, que je rencontrais fréquemment au magasin de l'imprimerie-librairie Leprince. Je soupçonnais bien qu'il devait s'occuper de publicité, de questions de presse, littérature ou chronique locale ; mais je croyais indiscret de questionner sur ce point, et ce n'est qu'en 1904, lorsqu'il fut présenté comme candidat à notre Société par MM. Le Maigre et l'abbé Favé à la séance du 27 avril, et surtout lorsqu'il fut élu comme trésorier en remplacement de M. Le Maigre, démissionnaire, que ce personnage un peu mystérieux devint pour moi une entité connue et un confrère familier.

Il a fallu cependant que sa mort survînt 14 ans plus tard pour que je pusse le connaître plus à fond et apprendre bien des détails intimes de sa carrière, car, s'il était bon et serviable, il était au même point discret et modeste, toujours éloigné de se faire valoir, trop discret même et trop modeste, parce que des nombreux articles, des études, notes, chroniques qu'il a fait paraître dans nos journaux locaux et qu'il a négligé de signer. presque rien n'est demeuré, cependant qu'il eût été souhaitable de les voir conservés, réunis en recueils, ou du moins davantage signalés à l'attention en les

sachant émanés d'une plume absolument honnête et loyale, toute dévouée aux intérêts du pays.

Mais je m'égare et je m'attarde.

Cet homme si calme et si pondéré était un enfant de la Provence, et l'on ne trouvait en lui aucun des caractères des bouillants méridionaux. Né à Nîmes en 1834, dans la ville des Arênes et de la Maison Carrée, il dût se ressentir de cette influence de la vieille civilisation romaine ; ayant fait son entrée dans l'enseignement à Marseille en 1859, l'année même où Mistral dédiait à Lamartine son poëme de Mireille, il est à croire que son âme a été bercée par ce renouveau de la littérature provençale et par la manifestation de tout ce qu'il y a de riche et de noble dans le génie et les traditions de ce peuple.

Arrivé chez nous en 1862, il a peut-être manifesté dans son entourage intime ces impressions patriotiques, mais dans les années plus récentes où nous l'avons connu il semblait être devenu absolument breton. Ces émotions de jeunesse ont pu cependant être un facteur dans l'évolution qui dût se produire en lui lorsqu'il fut transplanté sur notre sol et peuvent nous expliquer certaines déterminations généreuses et dévouées qui s'égrènent dans sa longue carrière.

Son premier séjour à Quimper ne fut qu'une apparition, car dès l'année 1863 nous le trouvons professeur au collège de Morlaix. Là il se trouve en contact avec des intellectuels et des littérateurs dont le commerce a dû lui sourire parce qu'ils étaient comme lui à la poursuite d'un idéal : Prosper Proux, le chansonnier breton, — Luzel, le chercheur de vieilles poésies, de vieilles légendes et de vieilles traditions, — Guillaume Lejean, l'explorateur intrépide parti à la recherche des sources du Nil, et qui faillit devenir roi d'Abyssinie. Comme eux il fournit aux journaux du pays et aux revues de nombreux articles d'histoire, de littérature et de folklore.

Lors de l'invasion du choléra en 1866-1867 il se dévoue au soin des malades, et la médaille d'argent des épidémies vient reconnaître et consacrer son abnégation et son amour des souffrants.

Quand la guerre éclata en 1870, il a déjà 36 ans. Est-ce son âme méridionale ou son cœur de breton qui lui dicte le devoir ? Il s'engage dans les francs-tireurs de Morlaix, se bat avec eux et publie leurs beaux faits d'armes, particulièrement au combat de l'Hay.

Au retour de la guerre, il cumule avec ses fonctions de professeur l'emploi de conservateur de la bibliothèque municipale, ce qui lui permet de satisfaire plus facilement sa passion pour les recherches et d'entreprendre la continuation et la publication de l'Histoire de Morlaix par Joseph Daumesnil.

En 1882, il retourne au collége de Quimper, et ils sont encore nombreux les anciens élèves qui ont gardé mémoire de son enseignement. Nous trouvons dans la collection du journal « *Le Finistère* » 4 août 1883, le texte d'un discours remarquable par son souffle patriotique qu'il prononça à la distribution des prix.

Impossible pour nous de détailler tout ce que l'on doit à son activité et à son zèle pendant les longues années qu'il a passées dans notre ville. En 1895, la Société d'Encouragement au Bien lui décernait sa médaille d'Or. Dans les dernieas temps, nous le voyons se consacrer aux œuvres de relévement social et particulièrement à celle de l'antialcoolisme ; il écrit deux belles notices sur l'œuvre de M. Alexandre Massé, fondateur des Orphelinats de Bourg-les-Bourgs et de Kerbernès et sur la belle entreprise humanitaire də M. de Thézac, dans ses établissements de l'*Abri du Marin*.

A la séance du 25 mai 1916 de notre Société, M. Allier lut une note très émue retraçant la carrière militaire du Lieutenant-Colonel de Mailleray (Kerguiffinan-Furic), mort au champ d'honneur à la bataille de Verdun, 29 mars 1916.

Mais ce n'est pas tant comme collaborateur à notre Bulletin que comme Trésorier de notre Société que nous devons louer et remercier ce cher et vénéré confrère. Dans cette charge à la fois absorbante et délicate, il a montré un talent et un dévouement qui étaient la traduction de l'estime qu'il avait pour notre œuvre, et l'on ne pourra jamais lui être assez reconnaissant du zèle qu'il employait à la faire

connaître et à lui gagner de nombreux adhérents. Ceux d'entre nous qui ont eu la bonne fortune de le connaître n'oublieront jamais l'agrément et le bon ton de ses relations, l'élévation de son esprit et la délicatesse de son excellent cœur.

Chanoine ABGRALL,

XXXXV

Séance du 31 Octobre 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Onze nouveaux membres sont admis dans la Société : M. *Desmaroux*, directeur de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis, présenté par MM. *Le Roux*, ingénieur en chef du département, et le chanoine *Abgrall*, — M. le capitaine *Lheure*, de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis, présenté par MM. le colonel *Roudière* et *Waquet*, — M. Louis *Théry*, avocat à Lille, en résidence à Larmor en Plœmeur (Morbihan), présenté par MM. *Bertot* et *Chaussepied*, — Melle *Évrard*, professeur au Collège des jeunes filles de Quimper, présentée par MM. *Le Guyader* et *Bertot*, — M. Guillaume *Guéguen*, de Quimper, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Nédélec*, — Melle *Allier*, de Quimper, présenté par Mme Georgette *Allier* et M. le colonel *Roudière* — M. Vincent *Inizan*, maire de Kernouès, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Waquet*, — Mme Charles *Bodolec*, de Quimper, présentée par MM. Emmanuel *de Lécluse* et *Ruer*, — Melle Suzanne *Parizot*, directrice du collège de jeunes filles de Quimper, présentée par MM. *Bertot* et

Le Guyader, — Mme *Troalen*, née *Rocuët*, de Quimper, présentée par MM. *Rocuët* et le colonel *Roudière*, — M. l'abbé H. *Calvez*, vicaire à St-Louis de Brest, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et l'abbé *Pondaven*.

Au moment où la paix libératrice s'annonce prochaine, cette longue liste doit être regardée comme l'heureux présage d'une ère de travail fécond et varié. Malheureusement M. *le Président* a le regret de porter à la connaissance de la Société la perte d'un de ses membres fondateurs, M. *Soudry*, avoué à Quimper. C'est le second que la mort aura emporté cette année. Le premier était M. Prosper *Hémon*. Félicitons nous que les rares survivants du groupe des fondateurs conservent toujours une santé vigoureuse qui leur promet de longues années encore. Ils sont là, témoins fidèles des premiers efforts et des premiers succès, pour entretenir dans la Société peu à peu renouvelée l'ardeur et les joyeux espoirs des temps héroïques.

L'ordre du jour de la séance n'annonçait aucune communication déterminée. Diverses remarques faites par M. *Waquet* relativement à l'intérêt que présente pour nous la publication des Archives de la Gironde donnent lieu à un échange de vues sur l'avenir commercial et maritime de Quimper, échange de vues auquel participent principalement MM. *Rocuët*, *Vincent* et *Bertot*.

M. *Bertot* soumet à la Société un numéro récent du *Finistère* reproduisant le projet de monument que M. *Chaussepied* a conçu pour être élevé sur le mont St-Michel de Brasparts à la mémoire des soldats bretons

morts pour la patrie. M. *Chaussepied* a tiré habilement parti des conditions physiques que lui offrait la montagne. Son projet pourra être critiqué, comme c'est le cas pour tous les projets d'architecte ; du moins M. *Chaussepied* a eu le mérite incontestable de viser à faire une œuvre personnelle. On lui a reproché de n'avoir pas voulu s'en tenir au style gothique que la Bretagne a tant aimé. M. *Waquet* et M. *Bertot* font observer qu'on peut achever avec goût, à condition d'être prudent, un monument du moyen âge (les flèches de Saint-Corentin en fournissent une preuve), mais on ne *fait* pas plus du gothique aujourd'hui qu'on ne *ferait* du Montaigne ou du Bossuet.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, avril 1918.

Archives historiques du département de la Gironde, t. LI, 1917.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, juillet 1918.

Le Finistère, juillet 1918.

L'Union Agricole et Commerciale, juillet 1918.

Société Jersiaise. 43e bulletin annuel, 1918.

XXXXVIII

NÉCROLOGIE

Monsieur J. SOUDRY

Le 29 octoore, s'éteignait dans sa 75e année M. Jules Soudry, ancien avoué, membre fondateur de notre Société. Ils sont désormais peu nombreux ces confrères des premiers jours ; en nous comptant bien nous nous trouvons réduits au chiffre de cinq. En s'inscrivant dans la Société Archéologique dès sa création, M. Soudry lui donnait un témoignage d'estime et d'encouragement, et c'est là un appui moral qui est très précieux de la part de personnalités marquantes.

Mes relations avec ce parfait honnête homme datent d'environ quarante ans, et j'ai pu toujours apprécier la cordialité de son caractère, comme aussi sa grande loyauté dans ses affaires professionnelles.

A ses obsèques, M. le Colonel Roudière a salué en lui l'ancien combattant de 1870 et son prédécesseur comme Président de la Société Quimpéroise des Vétérans. — Nous offrons nos condoléances à son fils M. J. Soudry, ainsi qu'à Monsieur et Madame Massabiau.

Chanoine ABGRALL,

IL

Séance du 28 Novembre 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. *Bonduelle* et *Deyrolle* présentent et font recevoir dans la Société M. le *Dr Lucas*, de Concarneau.

M. *le Président* rend un hommage ému à la mémoire de Mme *Le Roux*, née Marguerite *Coste*, qui, à la suite d'une longue et affreuse maladie, héroïquement supportée, s'est éteinte le 17 novembre. Parmi ceux de nos confrères qui peuvent assister aux séances, il n'était personne qui ne connût Mme *Le Roux*, toujours si assidue, si attentive, et ne veuille s'unir de tout cœur à M. *le Président* pour offrir à M. *Le Roux*, le très sympathique ingénieur en chef du Département, l'expression de leurs condoléances attristées. C'est un noble esprit qui nous quitte.

La famille de notre ancien trésorier M. *Allier* a remis à M. *le Président*, pour être exposée dans la salle des séances, la copie, entreprise par le hardi voyageur morlaisien Guillaume *Lejean*, et achevée par M. *Allier*, de la mappemonde de *Fra Mauro* (1459-1470), dont l'original, peint à fresque, se voit au monastère de San Michele à Murano prés de

Venise. Cette mappemonde a le mérite de résumer les connaissances géographiques du XVe siècle avant les voyages de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. Il existe des photographies de ce précieux document, mais la carte de M. *Allier* leur doit être préférée pour son exactitude scrupuleuse. Aussi grande que l'original (2^m^×2^m^), elle est coloriée comme lui et en reproduit toutes les légendes. Envoyée à l'exposition universelle des sciences géographiques organisée aux Tuileries en 1875, elle y fut justement remarquée et fit le sujet d'un intéressant article de M. Ludovic *Drapeyron*, dans le *XIXe Siècle* (25 août 1875). Depuis cette date, il ne semble avoir été fait aucune autre copie de la mappemonde vénitienne.

Après la lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée vers quatre heures.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1917.

Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques jusqu'à 1715, 1917.

Bulletin de l'Académie delphinale, 5e série, tome 9e, 1914-1917.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1917.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, janvier-avril 1918.

Bulletins de la Société d'Études scientifiques d'Angers, 1914-1917.

Calvez (abbé Hervé), *Une visite à l'église Saint-Louis de Brest*, Brest, presse libérale, 1918, petit in-18, 35 p.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1916 et 1917.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1917.

Revue de Saintonge et d'Aunis, avril et juillet 1918.

Revue des Traditions populaires, janvier-juin 1918.

Smithsonian Institution, publ. 2466-2470,

Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trim. de 1917, 1er de 1918.

CHRONIQUE

L'Église Saint-Louis de Brest

M. l'abbé Hervé Calvez a récemment composé un petit guide,(1) surtout descriptif, que bien des visiteurs de l'église Saint-Louis de Brest se féliciteront d'avoir en mains pour apprécier à leur mérite à la fois l'architecture et le mobilier de cet édifice. Il n'est peut-être pas très exact, à tout prendre, de dire qu'il soit « de style Louis XIV » ; construit avec une lenteur désespérante, il présente en effet de nombreuses parties de diverses époques, depuis 1688 jusqu'à 1856, et même 1880. Quoique le « Grand Roi » ne soit mort qu'en 1715, le vrai style Louis XIV commençait à passer de mode quand, en 1688, l'architecte Garangeau, un tout jeune homme alors, se mit au travail. A la majesté, froide certes, mais grave et faite d'ordre dans la grandeur, allait bientôt, et déjà on le sentait, succéder la grâce aimable, un peu mièvre, où devait tant se complaire la frivolité d'un siècle extrêmement intelligent, mais superficiel. En 1794, Jean Bon-Saint-André fit transformer la nef en hôpital. Des profanateurs plus hardis se seraient avisés qu'il y avait là une magnifique salle de théâtre. A tout le moins Saint-Louis de Brest est un fort joli salon. Les gens qui l'ont bâti ne savaient guère faire autre chose. Mais comme ils y réussissaient ! Il faut donc visiter Saint-Louis

---

(1) *Une visite à l'église Saint-Louis de Brest.* Presse libérale du Finistère, Brest 1918, 35 p.

de Brest et, désormais. il sera bon, à cet effet, de s'être procuré la brochure de M. Calvez.

Mais pourquoi M. Calvez n'a-t-il pas insisté davantage sur l'histoire même du monument ? Il y avait pourtant beaucoup à dire sur ce sujet, C'est dans le quartier Keravel que. d'après le premier projet, devait s'élever la nouvelle église paroissiale. Vauban lui-même en avait désigné l'emplacement. et les maçonneries atteignaient déjà à la hauteur de 7 à 8 pieds lorsque les Jésuites, chargés depuis 1685 de la direction du Séminaire de la marine, réussirent à faire abandonner les travaux et transporter les matériaux sur un terrain voisin de leur établissement. Leur idée de derrière la tête était de mettre la main sur l'église ; ils la réalisèrent bientôt. Le 25 juin 1688, moins de quatre mois après la pose de la première pierre, l'évêque de Léon, cédant aux instances de la cour, prononça l'union de la cure de Brest au séminaire. Ni les paroissiens ni le clergé n'acceptèrent de bon gré cet état de choses, qui devint la cause d'âpres et fréquents conflits. L'évêque Jean-Louis de La Bourdonnaye, qui avait succédé en 1701 à Pierre Neboux de La Brosse, soutint ses prêtres, mais crut, tout en réservant les droits du curé, devoir, par crainte de scandales, autoriser les Jésuites à prêcher, confesser, célébrer la messe à Saint-Louis.

Cette décision du 15 mai 1703 ne fit qu'exciter les esprits : le 1er juin suivant, il fallut aux Jésuites la protection de trente soldats en armes pour pénétrer dans le sanctuaire.

On comprend l'animosité violente qu'une telle obstination conquérante devait inspirer au clergé séculier et à la masse des fidèles contre la célèbre Compagnie. Elle se fit jour librement soixante ans plus tard, au moment de la publication du fameux *compte-rendu* de La Chalotais, et entraîna parfois d'incontestables injustices. M. Léon Dubreuil a raconté, d'après la procédure conservée aux Archives du

Finistère, le singulier procés criminel intenté en 1762 au frère d'Ambrin « accusé de fausses doctrines et prédications séditieuses et scandaleuses ». Un jour qu'il prêchait à Brest dans la chaire de Saint-Louis, le frère Dambrin, doué sans doute d'un naturel fougueux, s'était laissé entraîner, dans un élan d'éloquence, à menacer de la vengeance divine « ceux qui persécutent ceux qui suivent Jésus ». Le loyalisme impitoyable des juges royaux le condamna à mort. Heureusement pour le frère Dambrin, qui n'avait pas attendu la sentence, l'exécution n'eut lieu qu'en effigie.

Tous ces événements ont été racontés en détail dans la série d'articles que M. Dubreuil publie depuis le 15 mai 1918 dans la *Pensée bretonne* sous les titres de *La Bretagne et les Jésuites* et *Artes Jesuiticæ* Nous préférons le premier titre : le second sonne comme un appel de bataille. Or, si M. Dubreuil n'aime pas les Jésuites, cette hostilité lui fait rarement manquer, dans le récit même des faits, à cette impartialité qui est suivant la belle expression de Fustel de Coulanges « la chasteté de l'hlstoire ». Nous ne doutons pas que M. Dubreuil ne désire demeurer avant tout un véritable historien, un historien « chaste »,

H. WAQUET.

NÉCROLOGIE

Madame LE ROUX

Nous connaissions tous cette figure sympathique, ouverte et avenante, qui venait jeter un rayon de joie et de sérénité dans nos réunions parfois un peu austères. Dans les premiers mois qui suivirent son arrivée à Quimper, Madame Le Roux, curieuse de tout ce qui fait la parure naturelle et artistique de notre pays, demanda à s'inscrire sur la liste de notre Société, à la date du 27 novembre 1913, et certes elle fut fidèle à assister à nos réunions et à toutes nos manifestations, désireuse de se pénétrer autant que possible du vieil esprit breton, de nos coutumes et de nos productions d'art léguées par les âges anciens.

Elle y était, du reste, bien préparée. Son intelligence et ses facultés richement cultivées étaient meublées de connaissances vastes et diverses. Peu de temps avant de venir en Bretagne, elle avait effectué avec son mari un beau voyage en Egypte, voyage qu'ils avaient étudié à l'avance pendant dix ans, et qui fut pour eux une vraie jouissance scientifique.

Belle nature, cœur dévoué, Madame Le Roux, tout en s'abstenant de se créer des relations nombreuses, qui sont parfois une gêne et un esclavage, se contentant de la joie de l'intérieur familial, créait autour d'elle une atmosphère de sympathie, d'affection et d'estime.

Dès les premiers temps de la guerre, sa bonté et son dévouement la portèrent à se rendre utile autant que possible aux misères qui en étaient la suite, et ses soins se portèrent de préférence à l'œuvre du *Paquet du Prisonnier* : soulager

ces souffrances ignorées, adoucir les privations, calmer la faim de nos soldats captifs, employer toute son activité à la partie matérielle la plus pénible et la plus fatigante de ce labeur, ce fut son souci de tous les jours ; mais nous savons aussi que ce fut son champ de bataille, vrai champ d'honneur qu'elle ne quitta que quand ses forces la trahirent.

Pendant six mois, elle a enduré des souffrances indicibles, qui ont tenaillé nuit et jour son corps délicat, sans qu'une plainte amère ait jamais troublé la sérénité de sa belle âme. Long martyre pour elle et pour son mari, qui lui prodiguait ses soins et voyait peu à peu venir le moment inexorable de l'issue fatale.

Les funérailles de Madame Le Roux ont été comme triomphales et ont montré quel était l'ascendant de cette admirable nature sur tous ceux qui l'avaient approchée.

Nous garderons de sa mémoire un souvenir ému, et nous offrons à son mari, notre si estimé confrère, Ingénieur en chef du Département, nos respectueuses et cordiales condoléances, et aussi à son père et à sa mère dans leur profonde douleur.

J.-M. ABGRALL.

Séance du 26 Décembre 1918

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont admis comme Membres de la Société :

M. *l'Abbé Henri Pérennes*, professeur au Séminaire, rue Verdelet, à Quimper, présenté par M. le *Supérieur du Séminaire* et M. le *Chanoine Peyron ;*

M. *Louis Huiban*, 16, rue des Gentilshommes, à Quimper, présenté par MM. *du Feigna de Keranforet* et *Fr. Le Guyader*.

M. le Président fait savoir que la Société est invitée au *Congrès Français de la Syrie*, qui se tiendra à Marseille les 3, 4 et 5 Janvier 1919, sous les auspices de la Chambre de Commerce de Marseille, dont les relations avec la Syrie remontent au XII[e] siècle. L'objet de ce Congrès est, au moment où va se conclure la Paix, d'attirer l'attention sur ce pays, où la France a immobilisé de très importants capitaux dans les ports, les chemins de fer, l'industrie de la soie, etc. ; où, grâce au dévouement de nos religieux et de nos religieuses, plus de 40,000 enfants fréquentaient les écoles où on apprenait le français.

La Société d'Archéologie, tout en regrettant de ne pouvoir assister à cette intéressante Réunion, lui envoie l'expression de sa sympathie et forme des vœux pour son succès.

L'*Ecole d'Anthropologie* de Paris, qui fut fondée par Broca, Bertillon père, Hovelacque, prend l'initia-

tive de fonder un *Institut International Anthropologique*, dont les Allemands seraient exclus, et qui aurait pour but de se libérer de la science allemande et de ses procédés néfastes.

M. le Président fait remarquer à ce sujet les fourberies et la mauvaise foi des savants allemands sur le terrain anthropologique. Toutes les fois que des mensurations de crânes contrariaient la thèse qui fait de l'Allemagne le pays de la perfection physique et morale, on n'hésitait pas à les falsifier impudemment.

La Société émet un vœu favorable à la création projetée.

M. *Jean Bertot* donne lecture d'une lettre de M. Antonin Lugnier, secrétaire-général de la Société littéraire et lyrique *Le Caveau*, Société fondée en 1727, et dont M. J. Bertot est actuellement le Président à Paris. M. Lugnier, en fouillant les archives du *Caveau*, a découvert, qu'en 1809, une filiale du *Caveau* fut fondée à Quimper, sous le titre de : *Société Epicurienne de Quimper*. M. Louis Mareschal en fut nommé Président à vie. Une poésie de M. A. Derrien, Membre de cette Société, fut même publiée dans le Recueil du *Caveau* de Paris en 1810.

Il est donné lecture d'une Note très intéressante sur *quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon*, par M. *Savina*.

M. Le Guyader communique la photographie d'une plaque de cheminée en fonte dont il a fait l'acquisition; elle provient d'une maison de Quimper et représente l'Aigle à deux têtes, surmontée de la couronne impé-

riale, accostée de deux Colonnes d'Hercule, avec les armes de Castille et de Léon. Elle porte la date de 1564, et est une preuve palpable de la domination espagnole.

M. Jean Bertot se fait l'interprête des Membres de la Société pour présenter à son Président leurs vœux pour la nouvelle année et l'expression de leur respectueuse sympathie.

M. le Chanoine Algrall remercie ses collègues et fait le compte-rendu des travaux de la Société en 1918. Il salue les cinq Membres qui sont morts pour la France au cours de la guerre et ceux qui, à des titres divers, ont rempli le devoir patriotique, soit en étant blessés, soit en se consacrant à des œuvrcs de guerre.

Le Bureau sortant est ensuite réélu par acclamation.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
Jean BERTOT

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome XLVI (1re partie).

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXVIIIe volume, 2e livraison.

Annales de Bretagne, de la Faculté des Lettres de Rennes, tome XXXVIII, n° 3, Octobre 1918.

Report of the progress et condition of the U. S. national Museum for the year ending june 30 1917. (Washington 1918).

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Comme les années précédentes, M. le Chanoine Pottier, Président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, nous a adressé ses souhaits de nouvel An en une belle pièce de vers latins, dans le style virgilien, où il excelle.

En mon nom personnel, et au nom de la Société Archéologique, je lui ai fait parvenir nos remerciements et nos vœux de prospérité.

1919

Nunquam tam dire cecinit campana per auras,
Ut mœstæ patriæ natorum funera fleret,
Et lacrymas lacrymis matrum misceret amanter,
Uxores pariter plangens sponsasque dolentes !
Nunc hilaris gemitum tristem raucumque relinquit,
Et sonitu festo solemniter æthera pulsat,
Quippe, favente Deo, nobis victoria risit,
Sanguineis — eheu voluit sors — stragibus empta,
Sed stellata rosis sacroque ornata triumpho !
Ergo campanæ cantus adjunge superbos,
Et dic, cara soror gaudens victoribus hymnum.
Dic etiam nobis antiquæ fædera pacis,
Nam tu perfecte scis majorum inclyta gesta,
Et sic arte tua docta vetera ac nova nectes.
Æthereæ voci sociabis carmina plectri,
Et posthac patrium comitabit gloria nomen.
Hoc faustum, Dominit benedicat dextera, votum ;
Jam tibi felicem sine fletibus ominor annum !!

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Voici la traduction large :

Jamais les glas n'ont sonné si souvent

Pour pleurer les trépas des Français,
Pour s'unir aux deuils des mères,
Aux gémissements des épouses et des fiancées.
Et maintenant ce sont les joyeux carillons
Qui viennent célébrer la victoire,
Victoire achetée au prix de tant de sacrifices,
Mais victoire glorieuse et triomphale.
Donc, chère Sœur, unissez vos chants aux chants de nos cloches,
Chantez la gloire de nos soldats victorieux.
Célébrez les bienfaits de la Paix dans les siècles passés,
Car nul mieux que vous ne connaît les exploits des ancêtres,
Nul ne saurait plus harmonieusement unir les temps anciens
[aux temps nouveaux.
A nos carillons aériens, associez vos poèmes et vos chants,
Célébrez la gloire et la grandeur dc la Patrie.
Que Dieu bénisse mes souhaits,
Qu'il vous accorde une année heureuse, une année sans larmes!

BREIZ IZEL

Il convient que notre Bulletin signale l'apparition d'un Livre nouveau, ou plutôt la réédition d'une œuvre ancienne entièrement épuisée ; c'est *Breiz Izel*, ou la *Galerie Bretonne*, de Perrin de Rostrenen, beau volume in-4°, contenant 120 planches gravées sur cuivre et 484 pages de texte, donnant les explications de ces planches, par Louis-Auguste Mareschal et Alexandre Bouët, et comprenant en outre des annotations ou adaptations à notre époque actuelle par notre bon et sympathique confrère Frédéric Le Guyader.

Dans la préface de la nouvelle édition, on verra ce qu'étaient Perrin et ses annotateurs. L'œuvre forme une suite de tableaux de la vie bretonne, prenant l'enfant à son berceau, le suivant

dans ses premières années, son enfance, son adolescence et son établissement comme chef de famille, ce qui permet de faire un exposé des différents actes religieux et civils, fêtes, jeux, travaux, joies et deuils, et de révéler en même temps les caractères, les usages, les traditions, les costumes, les mœurs, les croyances et les superstitions, sans compter les qualités et les défauts des multiples personnages mis en scène.

Et tout cela cependant ne s'applique qu'à un tout petit coin de la Basse-Bretagne, à la petite localité de Kerfeunteun, située aux portes de Quimper, où Perrin, professeur de dessin au Collège de cette ville, pouvait excursionner tous les jours, fureter dans les hameaux et crayonner toutes ces scènes qui nous transmettent les souvenirs bien curieux d'une époque séparée de la nôtre par un intervalle de cent ans.

Nous devons donc être reconnaissants à M. Jean Salaun, notre bien méritant libraire quimpérois, d'avoir, au prix d'admirables sacrifices, réédité richement cette œuvre précieuse au point de vue breton, comme il l'a fait, il y a dix-sept ans, pour la *Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, par Albert Le Grand. — Achetez ce magnifique volume et vous passerez des heures délicieuses en compagnie de nos braves paysans bretons du commencement du XIXe siècle.

Chanoine ABGRALL.

LXIII

Plaque de Cheminée en Fonte de Fer

Provenant d'une vieille Maison de Quimper (1564)

Très épaisse et très lourde, de forme cintrée, cette Plaque mesure 0m62 en largeur et 0m47 de haut.

Les reliefs en sont d'une exécution remarquable.

En haut, la Couronne, non pas royale d'Espagne, mais impériale, accostée des chiffres 15 et 64, formant la date de 1564.

En dessous de la Couronne, l'Aigle d'Autriche à deux têtes éploie les ailes sur les écussons d'Espagne : Léon, Castille, Aragon et Navarre.

Sur les côtés, se dressent les Colonnes d'Hercule, surmontées d'une flamme. Ce sont, au propre, les armes de Charles-Quint. Les monnaies de Charles-Quint, quand il n'était que Roi de Castille et d'Aragon, avec sa mère Juana, portaient les Colonnes d'Hercule plongeant dans les flots du Détroit, et surmontées d'une couronne royale, avec la devise « plus oultre ».

Plus tard, les monnaies espagnoles, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, sous Charles III et Charles IV, portent encore les Colonnes d'Hercule, mais toutes simples, sans flamme et sans couronne.

FR. LE GUYADER.

*
* *

Il serait intéressant de former dans notre Musée une série de ces plaques de cheminée, très curieuses par les sujets qui y sont représentés. Comme premier numéro de cette collection, notre imprimeur quimpérois, M. Arsène de Kerangal, vient de m'en céder une, d'assez petite dimension, reproduisant un sujet de chasse, probablement copié sur un dessin ou une

gravure : un cerf mort, suspendu à la branche d'un arbre, deux chiens, l'un flairant l'animal, l'autre léchant le sang qui coule de sa blessure.

Le même M. de Kerangal possède, au fond de l'âtre de sa cuisine, une superbe plaque mesurant 1 mètre de longueur sur 0m60 de hauteur, du plus beau style Louis XV, avec très riches arabesques encadrant une scène de vendange.

Autre plaque intéressante au numéro 10 de la rue Verdelet, ancien hôtel de l'Abbé de Landévennec : belle Victoire drapée et ailée, tenant une couronne de laurier et brûlant des parfums dans une cassolette soutenue par un trépied de beau style.

Au bazar Clément, 32, place Saint-Corentin, on montre également une belle plaque armoriée, provenant d'une des cheminées de cette vieille maison prébendale. D'autres exemplaires ont dû être enmurés lorsque les nombreuses anciennes cheminées ont été transformées en foyers modernes.

J.-M. ABGRALL.



Plaque de cheminée en fonte de fer
provenant d'une vieille maison de Quimper (1564).

MÉMOIRES

ÉLIE FRÉRON

1718-1776

MESSIEURS,

L'écrivain dont le nom nous réunit aujourd'hui n'occupe qu'une place médiocre dans nos manuels d'histoire littéraire. Un mot, quelques lignes, c'est tout ce qui sauve de l'oubli la mémoire de Fréron. Encore cette immortalité mesurée ne lui assure-t-elle ni sympathie ni respect. Doué, dit-on en substance, d'un certain goût et de quelque talent, il ne sut pas défendre sa plume des excès du parti pris et de la mauvaise foi, surtout contre Voltaire, et entourer sa vie de la considération due à l'honnêteté des mœurs et à la noblesse des grands desseins. Triste personnage, en somme, et dont la célébrité serait à rapprocher de celle d'un Zoïle et d'un Erostrate.

Quimper pourtant, sur la proposition de M. Louis Hémon, député et membre éminent de notre Société Archéologique, a fait à cet écrivain si décrié une place dans son petit Panthéon local, et le nom de Fréron désigne désormais l'an-

cienne rue Obscure, hier encore rue Royale, qui le vit naître, il y a presque exactement deux cents ans, le 20 Janvier 1718, « environ les 7 à 8 heures du soir ».

Etait-ce indulgence maternelle pour un fils peu recommandable et que sa ville natale se refusait à renier ? N'était-ce pas, au contraire, une protestation publique, inspirée par les travaux de nos archéologues, contre une disgrâce imméritée et un déni de justice trop prolongé ?

Messieurs, les légendes n'ont pas à la fois d'amis plus sincères et d'ennemis plus décidés que ces chercheurs obstinés, remueurs de vieilles pierres et de vieilles liasses de manuscrits. Ils aiment le parfum des antiques légendes, ils les recherchent et les cueillent comme on fait des fleurs qu'on destine à un herbier. Mais si la légende, au lieu d'être un ornement de l'Histoire, s'insère dans sa trame pour la déformer, telles ces plantes parasitaires qui menacent la solidité des vieilles murailles historiques, ou en masquent les sculptures sous la luxuriance de leur végétation, alors, tant pis pour la légende : l'archéologue, la truelle et le racloir en main, arrache, gratte, rejointoie, jusqu'à ce que le monument dégradé réapparaisse dans toute la beauté de ses lignes et l'harmonie de son dessin.

Or, Messieurs, il y a une légende de Fréron, et elle fait gravement tort à son histoire. Un jour, rencontrant quelques lettres privées de l'écrivain, échappées, comme par miracle, à la destruction, M. du Chatellier, l'un des fondateurs de la Société dont nous sommes les hôtes, constata que, dans les circonstances mêmes où on l'avait dépeint sous les traits d'une brute cynique, sans conscience et sans mœurs, Fréron se révélait comme un parent sensible et délicat, comme un ami généreux, charmant de bonhomie, de serviabilité et d'abandon. Il ne manqua pas d'en faire la confidence au public, qui en fut plus surpris que convaincu. La physionomie de Fréron, si elle s'éclairait d'un rayon sym-

pathique, n'en restait pas moins noyée dans les ombres épaissies sur elle par une hostilité centenaire.

Là, pourtant, était le germe de la réhabilitation complète de l'écrivain. Non pas seulement parce que ces documents infligeaient un démenti définitif à la plus cruelle des calomnies, mais parce qu'ils inspiraient à M. Trévédy, le bénédictin de la Société Archéologique de Quimper, le désir de soumettre à une vérification minutieuse les éléments de la biographie du critique que notre histoire locale pouvait revendiquer. Les registres des anciennes paroisses de Quimper et de Loctudy, les greffes des regaires de Cornouailles, les papiers de la famille Royou, lui livrèrent une ample moisson de détails d'où jaillit une vive lumière sur les origines de l'écrivain, sur ses amis, son double mariage, ses relations quimpéroises. Précieux butin, qui permit à M. Trévédy de faire exacte justice de la plupart des calomnies accumulées par Voltaire dans son odieux pamphlet les *Anecdotes sur Fréron*.

C'était plus qu'il n'en fallait pour que notre compatriote prît un rang distingué parmi les célébrités dont Quimper se fait gloire d'entretenir le souvenir, pas assez néanmoins pour dispenser de pousser plus loin, en explorant des veines nouvelles, les fouilles si heureusement commencées.

Aujourd'hui, le temps est définitivement passé où il était permis à Sainte-Beuve d'accueillir avec un sourire sceptique les premiers essais de réhabilitation de Fréron : « Une courageuse entreprise, » raillait-il. Courageuse, sans doute, puisqu'il s'agit de balayer tout un monceau d'accusations et d'injures, mais réalisable tout de même, comme on se flatte que cette conférence en laissera l'impression.

*
* *

Le père de notre critique n'était pas Breton. Venu d'Agen en 1693, Daniel Fréron était entré comme ouvrier chez un maître orfèvre de la rue Kéréon. L'orfèvre mourant peu après, le jeune artisan héritait de sa maîtrise en épousant sa veuve. Foyer bientôt éprouvé par la mort de la mère, et que Daniel reconstituait, trois mois après, en y introduisant une jeune Quimpéroise, Marie-Anne Pérudel. Quelques années s'écoulent, et de nouveau la mort lui enlève sa compagne. Resté seul avec plusieurs enfants de ses deux mariages (1), l'orfèvre se hâta de leur chercher un appui. Il convolait en troisièmes noces en 1715, avec Marie-Anne Campion, de Pont-l'Abbé, qui lui donnait, le 20 Janvier 1718, le gros garçon qui devait être notre critique.

Cet animal se nommait Jean Fréron,

a dit Voltaire. L'enfant reçut en réalité au baptême les prénoms d'Elie-Catherine (2).

Mais quelle était cette courageuse Pont-l'Abbiste dont le cœur se croyait assez débordant d'affection pour remplacer deux mères défuntes et suffire encore aux exigences de sa propre maternité ?

Marie-Anne Campion était de condition modeste, mais elle descendait, par un aïeul établi à Quimper dès le XVIIe siècle, de la famille de Malherbe, le grand poète normand. Toutes bornées que fussent ses ambitions de femme du peuple, compagne d'un obscur artisan, elle ne manquera pas de se complaire à évoquer devant son fils Elie, tout fier de cette illustre parenté, la noblesse de ces origines lointaines. L'enfant, d'ailleurs, l'entendait à merveille. A cinq ans, un recueil poudreux de Malherbe, don du poète lui-

---

(1) Deux enfants de son premier mariage et neuf du second. Plusieurs étaient morts en bas âge.

(2) Ses parrain et marraine furent « noble homme Elie Maryas, marchand de Bordeaux, et demoiselle Catherine Le Roy, épouse du sieur Déan, marchand drapier à Quimper ».

même à ses parents de Quimper, lui étant tombé entre les mains, il l'apprit d'un bout à l'autre de mémoire. Imagine-t-on, le soir, dans l'étroite rue Obscure, cette scène d'intérieur, charmante de naïveté et de couleur : devant une modeste ménagère, entourée d'une grappe d'enfants, devant le père harassé, encore tout recouvert de la limaille et des poussières de l'atelier, le gamin de cinq ans, le geste et le regard inspirés, récitant les strophes enchanteresses du grand parent, et s'efforçant de communiquer à ces humbles, deux illettrés peut-être, un peu de l'enthousiasme puéril qu'il ressentait. La mère, toute à l'admiration, encourageait. Le père, probablement, hochait la tête, et se demandait si pour prendre un jour sa succession d'orfèvre, il était utile de savoir tant de beaux vers à cinq ans.

On le mit à l'école au Collège, chez les Jésuites. On a prétendu, d'après lui-même, qu'il fut, en dépit de cette précocité, mauvais écolier, et c'est bien possible après tout, l'étude de l'orthographe et de la grammaire ne se faisant pas d'ordinaire dans les recueils de stances et d'odes. Le critique, dit-on, aimait à rapporter en souriant qu'un jour son père, n'en pouvant rien tirer, l'aurait relégué dans la basse-cour, et, le faisant trôner sur un petit fauteuil, une badine à la main en guise de sceptre, l'aurait préposé au gouvernement de ses dindons.

Acceptons, si l'on veut, l'anecdote, mais défions-nous de la conclusion qu'on en a tirée. Fréron plaisantait volontiers, et finement, et, s'il a réellement raconté ce trait, j'incline à croire qu'il faut y voir, moins un aveu de sa paresse première qu'une humoristique explication de sa vocation et de ses occupations de critique. Ce petit tableau de basse-cour, c'est, en effet, tout Fréron, mais un Fréron assis au fauteuil directorial de l'*Année littéraire*, dans un décor à la *Chantecler*, où sa plume muée en badine s'exercerait sur un peuple d'auteurs métamorphosés en dindons.

Gardeur de dindons donc, si l'on y tient, mais qu'on n'en rende pas responsable un accès de mauvaise humeur de son père : l'honnête artisan rêvait bien plutôt de l'avoir comme successeur à la tête d'un atelier agrandi et réputé. Les Jésuites, ses maîtres, y contribuèrent davantage lorsque, frappés de la précocité et des qualités de l'enfant, ils se chargèrent d'achever son instruction en l'adoptant. Encore, en en faisant un novice, quand, à seize ans, il eut achevé ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris, ne voyaient-ils en lui qu'une recrue qui pouvait, un jour, faire honneur à la Compagnie.

Ils purent se flatter pour un temps d'avoir eu la main heureuse. En effet, à 18 ans, le jeune jésuite enseignait au Collège royal de Caen, avec assez de distinction pour être jugé digne d'occuper, l'année suivante, une chaire de grammaire à Paris même, dans le célèbre collège qu'illustraient les PP. Porée, Brumoy et Bougeant (1), cet autre Quimpérois trop oublié.

Il arriva malheureusement que le petit neveu de Malherbe n'avait pas perdu entièrement ses enthousiasmes d'enfant. Par surcroît, l'imprudent P. Brumoy, en soumettant à ses corrections une ode manuscrite de J.-B. Rousseau, en avait fait un admirateur et un disciple du lyrique que l'on appelait alors, un peu abusivement, « le grand Rousseau ». On ne fut pas sans s'apercevoir que le professeur, sa classe finie, consacrait plus de temps à la poésie qu'à l'oraison. On dut même constater, un jour, que le mouvement littéraire de l'époque l'intéressait plus que l'observation des règles de son Ordre : il venait d'être reconnu au théâtre, mal camouflé en laïque, sous un habit emprunté à un ami. Le délinquant fut prié de descendre de sa chaire et

---

(1) Historien réputé du Traité de Westphalie et auteur de l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*.

d'aller faire oublier son escapade dans la silencieuse résidence d'Alençon.

L'épreuve lui fut bonne conseillère : elle lui fit comprendre l'erreur d'aiguillage où les circonstances et ses maîtres l'avaient engagé. Trop sincère pour dissimuler, il demanda d'être relevé de ses vœux, et se retira, gardant à ses bienfaiteurs une reconnaissance qu'il ne manquera aucune occasion de leur témoigner publiquement (1).

Le côté le plus douloureux de cette séparation était qu'elle posait devant le jeune Breton déraciné le problème de ses moyens d'existence. Il avait 21 ans et ne songeait guère à revenir à l'atelier paternel. Pourtant, il fallait vivre. Il offrit sa plume à l'abbé Desfontaines, qui détenait alors le sceptre de la critique, à la tête de sa revue les *Observations sur les écrits modernes*. Trois années de collaboration assidue, et bientôt appréciée, sous la direction de ce maître avisé, excellent humaniste et souvent juge clairvoyant des auteurs contemporains, furent pour le jeune écrivain un apprentissage des plus fructueux.

En 1743, la revue de Desfontaines fut supprimée. Impatient de sortir de la pénombre où il végétait, contraint et effacé, Fréron crut le moment venu d'affronter à son tour le verdict du public. Le démon des vers reprit son homme. Il faillit en faire tout simplement un précurseur de Malfilatre :

La faim mit au tombeau Malfilatre ignoré.

Cependant, ses premiers essais, lyriques évidemment, eurent un succès dont on se souvint longtemps ; l'on déclara même que son *Ode sur la bataille de Fontenoy* l'emportait sur celle de Voltaire, mais Piron raconte que, lui ayant un jour offert en présent une tabatière de prix, le premier soin

---

(1) Il garda quelque temps le costume ecclésiastique et se fit appeler l'abbé Fréron jusqu'au début de 1745.

*

du poète fut de s'en défaire et d'en tirer quelque argent pour s'acheter un habit. Malgré sa notoriété grandissante, il manquait du nécessaire.

Il brisa sa lyre, se résigna à n'être jamais le rival de gloire de Malherbe et de Rousseau, et entra résolument dans la voie où l'appelaient ses trois années d'apprentissage, les conseils de son maître Desfontaines et ses propres dispositions. « Je suis appelé à faire de la critique, dira-t-il un jour à Malesherbes, comme d'autres à faire de mauvaises tragédies. » Une vraie vocation, cette fois, avec tout le don de soi, toute l'adaptation des moyens au but, toute la volonté de persévérance, toute la conscience des difficultés à surmonter, que la vocation comporte. Il y apportait, au surplus, toutes les qualités nécessaires au succès : un goût fin et sûr, une connaissance approfondie des classiques, une langue harmonieuse et élégante, un don de railler avec grâce et d'ironiser avec saveur.

Tout gueux qu'il se connaissait, il commença par s'attribuer des titres de noblesse. Son premier périodique fut la série des *Lettres de Mme la Comtesse de* *** à une correspondante de province. Alertes et vives, débordantes d'humour et de malice, ces *Lettres* attirèrent immédiatement l'attention. Trop même, car en Janvier 1746, il vint à la connaissance de Mme de Pompadour que la pseudo-comtesse avait eu l'audace de faire sourire aux dépens de son protégé, l'abbé de Bernis. Une lettre de cachet, portée à bonne adresse par quelques policiers, invita Fréron à se décharger sur le geôlier du donjon de Vincennes du soin de se loger. Il fut mort d'ennui, dit-on, dans sa somptueuse résidence si son pitoyable gardien n'eût consenti à lui apporter, chaque matin, une bouteille de bon vin qu'il buvait à son déjeuner. Il n'en sortait que deux mois après, sa détention commuée en exil, avec défense d'entreprendre aucune publication nouvelle.

Sa disgrâce dura trois ans. Il put enfin reprendre sa

plume de journaliste en 1749 et fonda son deuxième périodique les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, transformées en 1754 en l'*Année littéraire* dont il allait donner jusqu'à sa mort huit volumes par an. Dans l'intervalle, il avait épousé une jeune Quimpéroise, Thérèse Guyomar, sa parente, née d'une fille du premier lit de Daniel Fréron.

Dès lors, c'est la grande notoriété pour l'écrivain. Il entre dans les bonnes grâces de la reine, Marie Leczinska ; il devient l'ami de Stanislas, son père, ancien roi de Pologne, duc de Lorraine, qui lui fait l'honneur, en 1754, de servir de parrain à son fils Stanislas. Entraînés par ce haut exemple, le duc d'Orléans donne son nom à sa fille Louise-Philippine, et Christian de Bavière nomme au baptême son fils Christian-Maurice. Choiseul en fait parfois son collaborateur dans la rédaction de ses documents diplomatiques. Le duc de Deux-Ponts l'invite à sa cour et l'électeur palatin l'accueille à Mannheim. Il est des académies de Montauban, de Nancy, de Caen, d'Angers, d'Arras, de Marseille ; ses feuilles font les délices de Mme du Deffant, au grand désespoir de d'Alembert et de Voltaire. Elles sont lues jusque dans Berlin, à La Haye, à Amsterdam, à Turin, à Rome. C'est la période des grands succès, c'est aussi celle des épreuves.

***

Deux grands obstacles se dressaient alors devant le critique : les règlements de la Librairie et la susceptibilité des auteurs.

La censure sévissait, depuis François Ier, sur les productions des écrivains. Armée d'un pouvoir discrétionnaire sur les livres et les journaux, elle suspendait, corrigeait, supprimait, faisait rechercher par sa police les auteurs et les imprimeurs qui se passaient de son visa. Elle dépendait du

garde des sceaux qui, avec cette impartialité et ce bonheur ordinaires aux gens en place, en nommait les fonctionnaires. C'est ainsi qu'en 1754, la dissection des articles littéraires de Fréron était confiée à un chirurgien, d'ailleurs recherché pour les amputations difficiles : on avait eu égard, probablement, à l'analogie des deux genres d'opérations.

On comprend que ce n'était pas toujours la bonne tenue des Lettres et le souci des bonnes mœurs qui dictaient le choix du ministre. Les intérêts particuliers ne s'y montraient pas indifférents. La censure en était arrivée, grâce à eux, à servir surtout de protection aux hommes du jour contre les journalistes assez téméraires pour discuter leur administration ou leurs écrits.

Entre 1750 et 1763, sous la direction de Malesherbes, elle ne rendit guère d'autres services, et, créée pour la défense de l'Etat, elle montra qu'elle pouvait aussi, comme le fameux sabre de M. Prudhomme, travailler efficacement à sa perte. A Fréron, partisan fidèle et défenseur convaincu du régime, mais assez clairvoyant pour en apercevoir les faiblesses, assez hardi pour en dénoncer les abus et pour appuyer les projets de réforme, assez moderne même pour souhaiter aux gouvernants le courage de laisser se créer une opinion publique, à Fréron toutes ses rigueurs ; à ses adversaires qui préparaient la chute du trône, toute sa tolérance sinon toute sa protection. Même s'il lui faut se défendre contre des pamphlétaires qui le diffament, ou bien les censeurs lui imposent le silence, ou bien ils ne lui rendent ses articles qu'affadis par leurs corrections. Fréron les comparait à ces sages-femmes d'Egypte, préposées aux accouchements des mères juives, à qui Pharaon avait donné ce mot d'ordre : « Quand l'enfant naîtra, si c'est un mâle, tuez-le ; si c'est une fille, laissez-la vivre. »

Non seulement, ils compromettent la régularité et le succès de sa publication, mais ils attentent à sa liberté. Son

nom figure sur tous les registres d'écrou des prisons d'Etat de l'époque. Passe encore pour Vincennes, un « manoir octogone », comme il l'appelait ; passe même pour la Bastille, cette autre demeure aristocratique, où il faisait un séjour en 1757, pour avoir accordé l'hospitalité de ses pages à quelques critiques sur certaines mœurs espagnoles. Mais on lui fait connaître à plusieurs reprises la promiscuité déshonorante du For-l'Evêque, parmi les demi-fous, les débauchés et les gredins : un jour, pour avoir qualifié d' « excentricité » l'entêtement d'un marquis à se laisser brûler dans sa maison en flammes, et, trois ans après, pour avoir signalé un trait de bienfaisance que Thomas présenta comme une critique de l'administration de Choiseul.

Plus encore, la censure entre dans le complot de ceux qui trouvaient que le vrai moyen de se débarrasser de ce gêneur était de ruiner son œuvre et, comme le voulait Voltaire, « de réduire le coquin à la mendicité ». Pendant quatre ans, de 1766 à 1770, un censeur occulte, aux gages de ses ennemis, réussit, en le désespérant, à supprimer tous les articles saillants de son périodique et à en écarter de nombreux lecteurs désenchantés.

C'est que derrière la censure, l'inspirant et lui dictant des ordres, à l'insu et quelquefois avec la complicité du directeur de la librairie, il y avait les auteurs critiqués. Il est sans péril à un critique, Messieurs, d'être impartial et juste, sévère au besoin, pour les productions des auteurs disparus. Les morts n'ont pas d'amour-propre, et la destinée de leurs œuvres littéraires ne trouble pas leur repos. Mais les vivants ? Surtout lorsque ces vivants s'appellent Voltaire, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau, Marmontel, Duclos, etc ? Si encore ils avaient été isolés, chacun préoccupé de sa propre gloire et indifférent aux mécomptes des autres ! Mais ils forment un corps puissant, ils ont un même programme

celui de l'*Encyclopédie*, ils constituent entre eux une ligue défensive et offensive, et, ce qui avive encore leur susceptibilité, ils sont, comme le disait Fréron, « associés pour un commerce d'encens », se donnant très couramment, à charge de réciprocité, du grand homme et de l'homme de génie.

Chacun à part, suivant la piquante remarque du journaliste, applaudit en secret à la justesse de sa critique : « Ma censure tombe-t-elle sur un de leurs amis même, ils la trouvent juste, impartiale, plaisante : ils en rient en cachette avec quelques confidents discrets. Ce n'est que lorsque je m'avise d'attaquer leurs propres ouvrages que je suis un sot, un cuistre, un scélérat, un monstre, etc. » Il faut voir alors, dans les manuscrits de l'époque, de quelle plume hautaine ils réclament du directeur de la librairie le châtiment du sacrilège !

Les exécutions de police qu'ils obtiennent ne leur suffisent même pas. Ils sont à l'affût de toutes les occasions de lui nuire. D'Alembert tout le premier donne l'exemple. C'est une vraie sommation qu'il adresse à Frédéric de Prusse d'avoir à déchirer le brevet de membre de son Académie de Berlin qu'il se proposait d'expédier à Fréron. Par le comte de Tressan, il intrigue sournoisement à la Cour de Lunéville pour essayer d'enlever au critique l'amitié et la protection de Stanislas. De concert avec quelques comparses, il réussit à l'évincer de la direction du *Journal étranger*, qu'il cumulait avec celle de l'*Année littéraire* et qui lui valait huit mille francs par an.

Quels crimes lui faisait-on expier de la sorte ? Son admirable campagne, aux côtés de Rameau, pour la défense de notre musique nationale anathématisée par Jean-Jacques et ses amis, engoués de musique italienne ; son peu de sympathie pour les doctrines antireligieuses de l'*Encyclopédie*, où d'ailleurs il est copieusement injurié ; son audace surtout d'avoir dit du discours de réception de d'Alembert à l'Aca-

démie française ce que personne n'a jamais contesté, qu'il n'était ni bien écrit ni bien conçu.

Jamais l'intolérance n'a été poussée à ce point. Si Fréron n'avait pas été là, décidé à tout sacrifier à l'exercice de ses droits, son repos, sa fortune, sa liberté, ce qu'il sacrifia en effet, il n'y avait pas de critique littéraire possible à cette époque. Il y avait pourtant des critiques et même quelques bons, mais, censeurs prudents et discrets, ils critiquaient pour eux-mêmes et pour leurs intimes, tel Collé ; ou ils critiquaient pour l'exportation, à l'usage des étrangers, tel Grimm ; ou ils se résignaient à n'être que les louangeurs patentés des maîtres du pouvoir et de l'opinion.

Fréron, seul, affrontait publiquement, en plein Paris, sous son nom, dès qu'il le put, les inconvénients et les risques du métier, et, malgré tous les déboires, affirmait, avec une haute conscience de ses responsabilités et de sa valeur, son droit à la liberté de penser et d'écrire. Il expose un jour à Malesherbes les persécutions dont l'accablent les encyclopédistes :

> Malgré les justes sujets que j'ai de ne pas les aimer, lui écrit-il, mon éloignement pour eux n'entre point dans le compte purement littéraire que je rends de leurs ouvrages ; je tâche de n'écouter que les intérêts de la vérité et du goût... Je crois que je m'y connais un peu, je sais ce qu'ils valent et je sens ce que je vaux ; qu'ils écrivent contre moi tout ce qu'ils voudront, je suis bien sûr qu'avec un seul trait je ferai plus de tort à leur petite existence littéraire qu'ils ne pourront me nuire avec des pages entières de l'*Encyclopédie ;* ils le sentent eux-mêmes, et c'est parce que leur plume ne sert pas bien leur haine qu'ils ont recours à d'autres moyens pour se venger. A cet égard, ils auront toujours l'avantage sur moi...

Triste avantage dont nul n'abusa plus que Voltaire.

*
* *

Fréron n'aimait pas Voltaire. Tout jeune encore, il avait été le témoin peu édifié des excès du poète contre Desfontaines et contre J.-B. Rousseau, ses maîtres. Rien, depuis, n'était venu dissiper ces fâcheuses impressions. Voltaire, d'ailleurs, chacun le sait, n'était pas sympathique. Beaucoup de ses contemporains étaient de l'avis de Malesherbes écrivant à Mme Denis : « Le public serait bien prévenu en faveur de votre oncle si tout le monde désirait autant que moi d'estimer la personne de ceux dont on estime les ouvrages ». On le savait vindicatif et âpre dans ses vengeances, menteur intrépide, pratiquant avec le même entrain et souvent avec la même maladresse le mensonge nuisible et le mensonge utile, souple avec les grands et dur avec ses égaux et ses inférieurs, susceptible et vaniteux jusqu'à en avoir, devant la contradiction, de véritables accès de jalousie et de fureur, au surplus, homme d'argent et, en matière de librairie et de finance, n'embarrassant son chemin d'aucun scrupule.

Ajoutez à ces traits peu attirants l'opposition des doctrines et des caractères, la volonté d'indépendance du fier Breton et les tendances accapareuses du poète, et l'on comprendra sans peine qu'entre Voltaire et Fréron aucun lien durable ne pouvait se créer. A plusieurs reprises, cependant, le poète essaya de capter le critique en l'attirant dans son orbite. Fréron, ne voulant être le satellite de personne, garda ses distances : c'en fut assez pour que Voltaire qui, en fait d'amitié ou de haine, ne connaissait guère de nuances, le traitât résolument en ennemi.

Fréron pourtant ne le hait pas. Surtout ne méconnaît-il pas les beautés de ses ouvrages. Il le déclare sans hésiter le plus grand poète de son temps ; il admire la touche colorée de son pinceau et le pathétique de *Zaïre* et de *Mérope*, et il se laisse aller, sans s'en défendre, au charme des vers harmonieux dont l'auteur de la *Henriade*, dit-il, « sait flatter si

agréablement les oreilles ». Bien plus : il défend l'ordonnance de son poème de la *Religion naturelle* contre un critique mal inspiré dont le zèle religieux a fait dévier le jugement ; il s'insurge avec vivacité contre les libellistes trop prompts à prendre leurs injures pour des raisons : « C'est au temps et à la saine critique, proteste-t-il, de prononcer sur les talents de M. de Voltaire » ; et il souhaite à Clément de ne pas gâter ses justes remarques sur l'œuvre du poète par un ton de satire qui n'ajoute rien à leur intérêt : « Tout le monde s'accorde à penser qu'il ne faut pas imiter M. de Voltaire dans son goût pour les invectives ».

Lui-même prêche d'exemple dans les études qu'il consacre aux ouvrages de l'écrivain et si, cédant à son penchant pour la raillerie, ou répondant à quelque provocation, il se permet d'égayer les lecteurs aux dépens de ses faiblesses et de ses travers, c'est à la façon des Grecs qui, disait-il, « se donnaient la liberté de plaisanter sur les plus puissants des dieux qu'ils adoraient », et il y apporte « ce choix de tournures et de termes, cette modération de ton, cette courtoisie de polémique » qu'a fort bien remarqués Brunetière.

En 1750, Voltaire a 56 ans, Fréron en a 32. Le poète est à l'apogée de sa gloire. Déjà cependant, à certains indices, le déclin s'annonce. Il a essayé de tous les genres, applaudi sur la scène tragique, encore que *Sémiramis* et *Oreste* aient lamentablement échoué, heureux dans l'Histoire, amusant dans le genre badin, discuté dans l'épopée, médiocre dans la comédie, mauvais dans l'ode. Le moment est bon pour porter un jugement d'ensemble sur son talent. Ecoutons le journaliste : on croirait entendre un de nos maîtres de la critique contemporaine :

> M. de Voltaire est assurément un des plus beaux esprits de France et le versificateur dont le coloris est le plus brillant. Il a toutes les grâces, toute la vivacité de nos femmes aimables, mais on lui refuse absolument la beauté romaine. C'est réellement un

auteur français ; c'est-à-dire, qu'il appartient à la Nation et à son siècle, au lieu que les vrais poètes sont de tous les pays et de tous les temps. Souvent esclave du goût dominant, il a préféré l'avantage d'être connu de ses contemporains à la gloire d'être admiré de nos derniers neveux. Ce n'est pas que je prétende que ses écrits ne parviennent à la postérité ; mais je doute qu'elle le place au même rang que les beaux génies du siècle dernier. Il sera lu comme un écrivain de beaucoup d'esprit à qui il manquait les parties les plus essentielles. L'invention et le jugement font les grands poètes.

Messieurs, ces vérités qui seraient aujourd'hui banales, n'était leur forme, ne s'écrivaient pas impunément du vivant de Voltaire. Fréron n'éditait encore, en ce moment, ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* qu'avec la tolérance verbale du lieutenant de police et sans nom d'auteur. Il ne pouvait prétendre à aucune indulgence si son ouvrage provoquait quelque plainte. Voltaire le savait ; il écrivit au lieutenant de police, livra l'adresse de l'auteur, pour qu'on ne prétextât pas l'anonymat de l'article pour se dispenser d'une exécution odieuse, et fit supprimer pendant six mois les feuilles du critique, son unique gagne-pain. Ce succès n'apaisa pas son désir de vengeance. Apprenant que Frédéric, son royal ami, songeait à charger Fréron de sa correspondance littéraire de Paris, ce qui lui aurait donné quelque moyen d'existence, il intervint à Berlin, insista et parvint à faire écarter la candidature du malheureux publiciste. A partir de ce moment, cette haine ne connaît plus le repos. Voltaire l'emporte avec lui à Postdam, et Fréron la sent agissante, à distance, à Paris même. Rien d'étonnant si, un jour, la patience de la victime étant à bout, quelque réplique acérée vient décharger sur le persécuteur toute la rancœur des mécomptes accumulés. En Mars 1752, le critique recevait communication d'une lettre, datée de Berlin, où Voltaire annonçait à Thiriot de nouveaux projets de vengeance. Il ne s'agissait rien moins que de préparer l'expulsion du journaliste de la Capitale : « Il sera chassé, si mieux

n'est, disait Voltaire ; et peut-être, tout *Prussien que je suis*, je trouverai au moins le secret de faire taire ce dogue ».

Muni d'une copie de cette lettre, Fréron rentra chez lui ; et, trouvant sur sa table une *Vie* de la célèbre Ninon de Lenclos, en rédigea un extrait qu'il fit précéder de ces réflexions où M. Soury a cru reconnaître « une des meilleures pages de la littérature au XVIIIe siècle », et qui constituent assurément le réquisitoire le plus cinglant et le plus juste qui ait jamais flagellé un homme de lettres :

S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passionnément la gloire, et qui se trompât souvent sur les moyens de l'acquérir ; sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelquefois heureux à peindre les grandes passions, toujours occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambitionnant la souveraineté du Parnasse, ne souffrît pas plus que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son trône ; dont la plume ne respirât que la candeur et la probité, et qui sans cesse tendît des pièges à la bonne foi ; qui changeât de dogme selon les temps et selon les lieux, indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en Austrasie (1), tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la Patrie avait produit un écrivain de ce caractère, je suis persuadé qu'en faveur de ses talents on ferait grâce aux travers de son esprit et aux vices de son cœur.

La correction, pour sévère qu'elle était, restait dans les bornes de la légitime défense. Elle n'en valut pas moins à l'*Année littéraire*, sur l'intervention de Mme Denis, une nouvelle suppression. Fréron pourtant s'était défendu : « Si vous saviez, avait-il écrit à Malesherbes, tout le mal que Voltaire m'a fait, tout celui qu'il a voulu me faire... Si vous le souhaitez, je vous apporterai les lettres infâmes qu'il a écrites contre moi... » Rien n'y fit, et le malheureux ne put reprendre la plume qu'en Septembre, grâce à l'amitié du Roi de Pologne, Stanislas.

---

(1) En Lorraine, à la cour de Stanislas, Voltaire assistait à la messe.

*
* *

Six années se passent pendant lesquelles une sorte de trêve paraît s'établir entre les deux hommes. Voltaire est aux Délices, loin de la Capitale, et Fréron, oubliant ses griefs, apporte à l'examen de ses œuvres une impartialité respectueuse qu'on a pu trouver parfois, comme dans son extrait de *Rome sauvée*, trop indulgente. Voltaire va-t-il de son côté déposer ses rancunes ? *Candide*, paru en Janvier 1759, fixa le public sur ses dispositions. On y put lire, au chapitre XXIIme ce court dialogue, au sortir du théâtre, entre le héros du conte et l'abbé qui lui sert de guide dans la Capitale :

Quel est, dit Candide, ce gros cochon qui me disait tant de mal de la pièce où j'ai tant pleuré et des acteurs qui m'ont fait tant de plaisir ? — C'est un mal-vivant, répondit l'abbé, qui gagne sa vie à dire du mal de toutes les pièces et de tous les livres ; il hait quiconque réussit, comme les eunuques haïssent les jouissants ; c'est un de ces serpents de la littérature qui se nourrissent de fange et de venin ; c'est un folliculaire. — Qu'appelez-vous un folliculaire ? dit Candide. — C'est, dit l'abbé, un faiseur de feuilles, un Fréron.

C'était une nouvelle déclaration de guerre. La grande bataille allait se livrer. Si l'on veut voir quelle passion Voltaire y apporta, il faut lire sa correspondance de cette époque. Elle est plus significative encore que ses pamphlets, son *Pauvre Diable*, son *Ecossaise*, ses *Anecdotes* même. Un flot ininterrompu de sarcasmes, d'outrages, de mensonges, de calomnies coule de sa plume enivrée de haine ; le tout retentit d'appels forcenés à la violence et de cris de rage, tantôt odieux, comme lorsqu'il écrit à d'Argental en 1761 : « Ce n'est pas assez de rendre Fréron ridicule, l'écraser est le plaisir », tantôt grotesques, comme lorsqu'il se réjouit d'entendre le même d'Argental lui promettre une suppression prochaine des feuilles abhorrées : « Si mon cher ange

parvient à faire chasser le monstre qui déshonore la littérature depuis si longtemps, les gens de lettres lui devront une statue... Déployez vos ailes, mes anges, jetez le diable dans l'abîme. »

Du côté de Fréron, c'est la pleine possession de soi, la maîtrise assurée de l'homme qu'aucune violence ne désarmera, et qui se repose sur les bons services de sa plume, admirablement entraînée aux jeux de l'esprit le plus délié et le plus caustique. Son arme souveraine, c'est son ironie. Il la manie comme un roi de l'escrime son fleuret. Face à son adversaire qui s'emporte, qui écume, qui recherche les passes déloyales, il sourit, il s'amuse, il marque le ridicule de ses poses, la maladresse de ses coups et la perversité de ses intentions, le touchant juste autant qu'il le veut, à l'endroit qu'il choisit, le plus souvent se contentant d'une égratignure à sa vanité, mais parfois aussi, quand la déloyauté des procédés le révolte, fouillant de sa pointe le vif des chairs jusqu'à mettre à nu les ressorts qui le font mouvoir.

De ce duel dramatique et passionnant, l'épisode le plus connu est celui de l'*Ecossaise*. En 1760, un drame médiocre, attribué à l'auteur anglais Hume, et traduit, lisait-on dans la préface, par Jérôme Carré. arrivait en ballots dans la Capitale. Il mettait en scène, sous le nom de *Frélon*, un personnage odieux, journaliste taré, vénal, espion, débauché, et, par dessus le marché, fripon. Aucun doute pour le public sur l'intention polémique du rôle de *Frélon*. Aucune hésitation non plus sur la personne du dramaturge, trop reconnaissable à sa façon de prodiguer le sarcasme ordurier et injurieux. Cédant à ce besoin, inné chez lui, d'attribuer à autrui ses propres excès, Voltaire se dérobait, mais il eût été bien faché que l'opinion, le prenant au mot, se méprît sur la main qui se vengeait.

Connaissant son homme, Fréron retourna contre lui son stratagème. Il feignit de croire que le public se trompait

réellement en attribuant la pièce à son adversaire, et il apporta à l'appui de son opinion des arguments qui firent sourire ses lecteurs, mais ne durent pas flatter outre mesure le père de l'*Ecossaise*. Il débuta, du ton le plus indifférent du monde, par une étude attentive de la pièce, de son intrigue, de ses personnages, et, après avoir jugé l'œuvre à son exacte valeur, « c'est un canevas, concluait-il, qui dans une main habile produirait peut-être une pièce passable ». Comment dès lors reconnaître dans ce drame la main de Voltaire ? « Quelle apparence, raillait le critique, qu'une aussi médiocre production soit sortie d'une aussi belle plume ? » De plus, Voltaire n'a jamais manqué l'occasion de flétrir chez les autres le recours aux injures : n'était-ce pas le méconnaître que de le supposer capable d'avoir fait un drame quï en était si rempli ? « Il m'est revenu, continuait le polémiste, accentuant sa riposte, que quelques petits écrivailleurs prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de Frélon. A la bonne heure, qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire... mais si c'est moi que l'auteur de la comédie a en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame. » Et il s'expliquait en jetant à son agresseur ce mot sévère, volontairement équivoque, où l'on pouvait voir, à son gré, un rappel des nombreux plagiats du poète ou une allusion cuisante aux sources troubles de son immense fortune : « M. de Voltaire aurait-il jamais osé traiter quelqu'un de fripon ? Il connaît les égards ; il sait ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres. »

La représentation eut lieu le 26 Juillet (1). Le rideau allait se lever dans le brouhaha d'un parterre recruté avec soin et impatient de donner la mesure de son zèle pour la cause

---

(1) Le nom de *Frélon* avait été remplacé par celui de *Wasp*, son équivalent anglais. Fréron avait demandé aux comédiens de maintenir le premier nom, et même, si cela pouvait aider au succès de la pièce, de ne rien changer à l'orthographe du sien.

voltairienne, lorsque tout à coup ce fut un silence : la salle interdite regardait passer deux spectateurs qu'on n'attendait point et qui s'avançaient lentement et gravement, comme s'ils allaient à une place d'honneur : Fréron et sa femme, deux Quimpérois, dignes l'un de l'autre par leur courage, se présentant pour braver ensemble toutes les haines cosmopolites de l'époque déchaînées en tempête. On a dit que, sous les clameurs hostiles qui soulignaient les outrages de la pièce, Mme Fréron se trouva mal et qu'il fallut l'emporter. C'est une erreur : elle soutint jusqu'au bout la bourrasque, comme son mari, tous deux gardant assez de liberté d'esprit et de calme pour sourire aux passages les plus ineptes et pour applaudir à quelques rares scènes moins médiocres.

La cabale l'emportait, mais elle eut le triomphe court. Tout Paris s'amusa, le lendemain, aux dépens des organisateurs de la scandaleuse séance, quand il lut dans l'*Année littéraire* le compte rendu de la *Grande Bataille*, « un des meilleurs articles de journaux, a dit M. Soury, qui se puisse lire en notre langue ». Quelques pages débordantes d'humour, d'esprit et d'ironie, d'une modération de ton et de forme irréprochable, encore que chaque membre de phrase et presque chaque mot lançait le trait finement aiguisé qui brûle comme un dard de guêpe, telle était la réponse de Fréron. La censure lui avait interdit l'emploi des noms propres : il trouva dans cette défense même un moyen de ridiculiser plus sûrement ses ennemis. Il imagina, dans un cadre de bataille, une série de dessins à la Daumier où chacun, sans être nommé, se reconnaissait à l'évocation d'une attitude, d'un détail physionomique, d'un titre d'ouvrage dédaigné, d'un insuccès de théâtre, ou d'une mésaventure connue ; le même personnage ramené deux ou trois fois sur l'écran sous des aspects toujours plus amusants et plus mortifiants, et, pour finir, tous ensemble se donnant rendez-vous aux Tuileries pour célébrer leur victoire au chant d'un *Te Voltarium*.

Voltaire, malgré ses airs de triomphateur, se sentit si peu vainqueur, qu'il crut devoir se remettre aussitôt en campagne. Aidé de Thiriot, il mit sur pied ses *Anecdotes sur Fréron*, un ramas infâme de potins scandaleux, de faits déformés, envenimés à plaisir, ou même inventés de toutes pièces, dont la fange s'étalait non seulement sur toute la vie du critique, mais jusque sur sa femme et sur son père (1). La lâcheté de l'auteur égala la bassesse de ses procédés. Il mit les *Anecdotes* au compte de la Harpe et, plus tard, devant les protestations de l'écrivain, rejeta toute la faute sur Thiriot, qui était mort et qui, sûrement, lui, ne protesterait pas.

Fréron ne s'abaissa pas à réfuter la méprisable attaque, mais Voltaire n'attendit pas longtemps son châtiment. Le journaliste le hissa tout simplement au pilori et l'exposa aux regards du public sous tous les aspects ridicules ou odieux de sa repoussante personnalité. Le seigneur de village, avide d'honneurs, qui s'était acheté un titre de comte (2) ; l'historien qui après avoir exalté Charles XII l'immolait à son rival Pierre le Grand, par besoin de flatter sa « Sémiramis du Nord », Catherine de Russie ; l'auteur de tant de pamphlets calomnieux qui s'élevait vertueusement contre les libelles ; le poète enfin de la hideuse *Pucelle*, essuyait tour à tour ses railleries, ses épigrammes et ses coups d'étrivières.

A propos de la *Pucelle* surtout, Fréron fut impitoyable. Déjà, au nom du goût et de la dignité des belles-lettres, il avait, à deux reprises, protesté contre cette œuvre écœurante. Il exécuta, cette fois, le mauvais Français qui s'était égayé à souiller, à sa source même, le plus pur jaillissement des qualités et des vertus de notre race. Voltaire, à son habitude et inutilement comme toujours, ayant tenté, en se cou-

---

(1) Daniel Fréron était mort à la fin de 1756, âgé de 84 ans. Il s'était retiré à Loc-Maria.

(2) Comte de Tourney, titre acheté au président de Brosses.

vrant d'un nom d'emprunt, de donner le change à l'opinion sur l'origine de sa mauvaise action, Fréron fut d'autant plus à l'aise pour châtier le coupable auteur de l'indigne rapsodie :

Et quel peut être, demandait-il, ce détestable citoyen si indigne du nom de Philosophe ? Depuis quand le philosophe n'est-il plus patriote ?... La postérité croira-t-elle que toute la France ait pu lire, sans être soulevée d'indignation, un poème dont le but est de tourner en dérision et de déshonorer une femme à qui nous devons le bonheur de n'être pas les esclaves de nos ennemis ? Croira-t-on qu'il y ait eu un Français assez lâche pour composer un pareil ouvrage, et que des Français, encore plus égarés, ont pu l'admirer ? Car, que Jeanne d'Arc ait été une Sainte, ou un instrument profane mis en jeu par l'habileté de Dunois, rien ne peut la priver du tribut de notre éternelle reconnaissance. Que penser donc d'un amas de mauvaises plaisanteries répandues sur sa réputation, et qui n'a d'autre mérite que d'être souvent une grossière imitation de l'Arioste ? Je ne parle pas de la fange des ordures et des blasphèmes contre la religion qui sont entassés dans ce poème monstrueux...

Ainsi publiquement corrigé, Voltaire crut répondre par un trait de génie. Le 6 Janvier 1761, il écrivait à d'Alembert : « Dieu m'a fait la grâce de comprendre que quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables à la postérité, il faut les nicher dans quelque ouvrage qui aille à la postérité ». Il avait rimé un nouveau chant de la *Pucelle*, le XVIIIe, et y avait placé Fréron, costumé en galérien, dans la forêt d'Orléans, sur le chemin de l'Héroïne, dont il avait fait une façon de ribaude. « Le sujet de Jeanne étant cher à la Nation, ricanait-il devant le même d'Alembert, et l'auteur, inspiré de Dieu, ayant retouché et achevé ce saint ouvrage avec un zèle pur, il se flatte que nos derniers neveux siffleront les Frérons... et tous les fripons ennemis des frères. » Il se trompait bien, et c'était lui qui se déshonorait lui-même. Ce ne sont pas, en tout cas, les patriotes et les délicats qui iront chercher dans cette « polissonnerie étirée en vingt-deux chants », comme l'a appelée Lanson, les échos ordduriers des injures et des scurrilités voltairiennes.

Au contraire : je ne connais rien de plus symbolique et de plus honorable que la rencontre de ces deux victimes, Jeanne d'Arc et Fréron, sous le ricanement impur de Voltaire, lorsque je me souviens que, de tous les hommes de lettres de son temps, notre compatriote fut le seul qui fît éclater publiquement son indignation devant l'affront fait à la Sainte de la Patrie, sauvant ainsi les Lettres contemporaines du reproche de complicité que le silence des uns et les approbations des autres leur eussent, sans cette protestation, trop justement mérité.

*
* *

Interrompons-là le récit de ces batailles auxquelles s'intéressa tout une époque. Si noble qu'elle y soit apparue, la physionomie de notre compatriote ne s'y révèle que sous un aspect sévère. On serait tenté de se le représenter sous des traits un peu contractés par la continuité de l'effort, le regard dur sous un front soucieux, et les lèvres serrées sur un sourire amer et parfois méchant, tout le portrait d'un être de volonté et de force chez qui l'esprit aurait paralysé ou du moins asservi le sentiment.

Rien n'est moins près de la réalité. Ce lutteur indomptable est tout cœur et tout sensibilité. Ses relations, son influence, son argent, lorsque la fortune s'est enfin décidée à favoriser son talent, sont au service des détresses qu'il lui arrive de découvrir ou dont il surprend la confidence. C'est l'homme qui, ayant connu les jours difficiles, s'applique à les adoucir aux autres, et à en bannir loin de lui-même le souvenir. Généreux pour autrui, il ne se refuse à lui-même aucun confortable. Il a maison de campagne à Montrouge et carrosse pour s'y rendre. Sa table s'ouvre largement et, entre 1755 et 1760, quand Palissot, le commensal assidu, y

amène le petit Poinsinet, le mystifié légendaire, on ne s'ennuie guère, rue de Seine, parmi les dorures dont l'appartement est orné (1). Il invite, et il est invité, car cet excommunié de la secte philosophique n'a pas que des ennemis. Nombre d'hommes de lettres, d'artistes et de savants sont de ses amis et même de ses intimes. En dépit du mot de Voltaire :

Et qui voudra jamais souper avec Fréron ?

on soupait avec lui et l'on se félicitait de l'avoir comme convive. Sa bonhomie, sa gaieté, son esprit, faisaient le meilleur assaisonnement des repas auxquels il prenait part. Même hostile, on se laissait désarmer et bientôt conquérir par le charme de sa conversation. Plusieurs de ces soupers sont restés célèbres. On l'entraîna un soir, incognito, à une réception de la présidente d'Aligre, très prévenue contre lui, sans le connaître. Le souper fut plein d'entrain ; on parla de Fréron, et le nouveau venu, avec une verve qui divertit fort l'hôtesse, malmena le critique plus que tout autre, à la grande joie des instigateurs de ce petit complot. Au sortir de table, la présidente se fit présenter ce convive si spirituel et si amusant. On lui nomme Fréron. « Ma foi, s'exclama-t-elle, fussiez-vous le diable ou Fréron, je ne puis m'empêcher de vous rendre justice et de vous aimer beaucoup. »

En 1762, la mort de sa femme lui fut une épreuve dont devait se ressentir tout le reste de sa carrière (2). Déjà peu ménager de ses deniers, il en devint prodigue. Supportant mal la solitude, il multiplia les réceptions et les visites. Le

---

(1) Palissot, oublieux des services de Fréron, se tourna, après 1760, du côté de Voltaire et, dans sa *Dunciade,* n'épargna pas l'injure à son ancien bienfaiteur. Cependant, après la mort du critique, il rendit à ses mœurs cet hommage qui condamnait ses propres excès : « Ceux qui ont connu M. Fréron (et l'auteur de cet article a eu longtemps avec lui des relations intimes) savent que les odieuses couleurs sous lesquelles on a cru le représenter n'avaient pas même de réalité aux yeux de la vengeance qui se permettait de les employer ».

(2) Fréron en avait eu huit enfants.

vide qui s'était fait en lui n'en était pas comblé. Trois ans se passèrent. Il constata que ses enfants, ses affaires, son cœur appelaient au foyer la présence d'une autre mère, d'une ménagère et d'une compagne. Il avait 47 ans. Il chercha, mais ce fut parmi ses souvenirs ; non dans son voisinage où tout respirait la frivolité et le luxe, mais dans les lointains brumeux de la Cornouaille, dont l'image sérieuse et fidèle lui était restée familière.

C'est qu'en effet, ce Parisien, qui avait quitté la rue Obscure à 15 ans, était demeuré profondément et passionnément quimpérois. Pas un de ses compatriotes ne venait à Paris à son insu, et n'en partait sans avoir apprécié la cordiale ampleur de son hospitalité. Il avait suivi de loin tous ses amis d'enfance et de collège ; il savait leurs occupations, leur dispersion, leurs joies et leurs chagrins. Quel Quimpérois n'occupe pas une place dans ses sympathies ? Le 12 Juillet 1766, il prend ainsi congé de son ami Kerliézec : « Mes compliments à M. de Silguy, à messieurs du Collège, aux Jésuites, à tout Quimper noble, ouvrier, laïque, ecclésiastique, etc... » En cet automne de 1765, un peu de nostalgie reportait vers tous ces amis lointains sa pensée lasse et douloureuse. C'est là, parmi eux, qu'il irait se libérer du poids de sa solitude et de son veuvage.

Il y avait au château seigneurial de Pont-l'Abbé, autour de son ami Royou-Pennanrun, le frère de Kerliézec, trois jeunes filles charmantes dont, sans doute, il avait été maintes fois question entre le père et lui, dans les lettres, aujourd'hui perdues, qu'ils échangeaient. Fréron prit le coche en Septembre 1765, et cinq jours après, il descendait au château. Quand il en partit, au bout de cinq semaines, l'Antée breton, retrempé au contact de la terre natale, emportait avec lui le cœur de la seconde des filles de Pennanrun, la douce Annetic (1).

---

(1) Anne-Françoise Royou. *Annetic* est le diminutif breton d'Anne.

Le mariage se célébrait le 3 Septembre suivant, dans la chapelle du château. Pont-l'Abbé dansa plusieurs jours aux sons de la bombarde et du biniou. Pendant tout une autre semaine, ce fut dans Quimper, en l'honneur de l'heureux couple, une succession ininterrompue de banquets de trente et quarante couverts, dont M. de Silguy, le procureur du roi, l'évêque, les professeurs du collège, M. de Bonnemaison, etc., faisaient les frais. L'idylle finissait le 17 Septembre, et Annetic prenait bientôt le chemin de Paris. Hélas ! elle allait au Calvaire, où son propre frère devait lui dresser sa croix.

Singulière famille que celle de ce bon Royou-Pennanrun ! De ses quatre fils, l'un, Jacques-Corentin, historien de talent, épousera, en 1773, la fille de Fréron, Louise-Philippine ; un second, Thomas, prêtre, prendra avec Stanislas, à la mort du critique, la direction de l'*Année littéraire ;* le plus jeune, Claude, le futur Guermeur, devait se rendre tristement célèbre par ses excès terroristes en compagnie du fils de Fréron lui-même, Stanislas ; l'aîné enfin, Guillaume, avocat à Rennes, allait se faire, en 1770, le bourreau de sa sœur et de son beau-frère.

Buveur incorrigible, perdu de dettes et de vices, Guillaume Royou faisait le désespoir de son père. Une lettre de cachet que Fréron, à la demande de Pennanrun, avait aidé à obtenir, l'avait forcé de se retirer en Angleterre. Il crut qu'une intervention de Voltaire pourrait mettre un terme à son exil. Décidé d'ailleurs à la payer d'un bon prix, et sachant à quelle monnaie Voltaire était sensible, il adressa à Ferney, le 6 Mars 1770, un mémoire atrocement accusateur contre son beau-frère. La pauvre Annetic y était représentée comme une malheureuse victime des brutalités de son mari qui l'aurait abandonnée, dès le quatrième jour de son mariage, pour courir à Brest dépenser sa dot avec des bateleuses.

Fable odieuse et ridicule que dément absolument l'histoire connue du mariage de Pont-l'Abbé, que Guillaume Royou d'ailleurs rétracta plus tard, en une lettre émouvante et sincère, adressée à la veuve de l'écrivain, et dont l'invraisemblance frappa tellement Voltaire lui-même qu'il crut devoir, avant de s'engager en faveur du solliciteur, prendre des renseignements sur son compte. « Homme de beaucoup d'esprit, mais très mauvais sujet », lui fut-il répondu de partout. C'en était assez pour que Voltaire se dispensât de toute démarche. Il répondit cependant à Royou, lui expliquant que les informations qu'il avait prises démentaient tout ce qu'il lui avait écrit sur le compte de Fréron et au sujet de sa femme qu'il chérissait. Ainsi renseigné, Voltaire allait-il jeter au feu le factum calomniateur ? Il publia le mémoire et mit une rage diabolique à le répandre : « Quand on a des armes pour tuer une bête puante, écrivait-il à d'Alembert, il ne faut pas les laisser rouiller. » Il tenait, en effet, contre son adversaire, l'arme empoisonnée, qui tuait d'autant plus sûrement que la délicatesse du sujet et le nom du calomniateur rendaient presque impossible tout essai de défense.

Le coup fut dur : l'*Année littéraire*, déjà mise à l'index du groupe philosophique qui l'interdisait à ses adeptes, vit s'écarter d'elle beaucoup de lecteurs scandalisés et mal renseignés. Le lutteur pourtant n'en fut pas abattu. Il fit vaillamment face à la meute de ses ennemis, et la censure, à l'arrivée de d'Aiguillon au pouvoir, lui devenant plus tolérante, jamais sa plume, toujours correcte, ne fut plus railleuse ni sa verve plus incisive. En des pages étincelantes d'esprit et de malice, il voua au ridicule, l'un après l'autre, les chefs de la cabale. A Ferney même, le sagittaire de l'*Ecossaise* et des *Anecdotes* attendait fiévreusement l'arrivée de ses feuilles : « Quand il en recevait une, a raconté un témoin, et qu'il la prenait pour la parcourir, on a remarqué

que la main lui tremblait ; il avait l'air d'un criminel qui va entendre sa sentence. »

Tout ce qui sentait le besoin de résister au torrent de l'irréligion, tout ce qui percevait le craquement sinistre de l'ordre social ébranlé dans ses bases, se serrait autour du journaliste. Vers 1774, renforcé de Gilbert, il était plus redoutable que jamais. Il allait peut-être triompher, rameners à lui le public qui avait déserté son *Année littéraire*, chasser la pauvreté qui s'était assise à son foyer au temps de ses grandes épreuves. Il était trop tard. Avec Turgot, Miromesnil et Malesherbes, les Philosophes s'installaient au gouvernement. Les prêcheurs de tolérance respirèrent : ils allaient pouvoir faire taire la voix redoutée du publiciste. « Il serait temps, il me semble, écrivait cyniquement d'Alembert à Voltaire, qu'on fît justice de pareils marauds. A quoi servirait-il d'avoir tant d'honnêtes gens dans le ministère si les gredins triomphaient encore ? »

Les « honnêtes gens », sollicités quelque temps après, ne refusèrent pas leurs services. Fréron, en proie à une forte attaque de goutte, était alité à *Fantaisie*, sa maison de campagne, lorsque, le 10 Mars 1776, la nouvelle lui parvint que le privilège de l'*Année littéraire* était retiré et le journal supprimé. Pris en traître, au moment où il ne pouvait opposer ses démarches aux menées de ses ennemis, Fréron en fut atterré. Il vit sa carrière brisée, et l'avenir de sa famille, déjà compromis par la crise de l'*Année littéraire*, irrémédiablement voué à la détresse. Sur son ordre, sa femme partit pour Versailles. Elle implora, elle pleura, elle tomba aux pieds des jeunes souverains. Elle en obtint la promesse que l'arrêt serait rapporté. Elle vola vers *Fantaisie*. Quand elle arriva, Fréron n'était plus qu'un cadavre. Sous le coup de l'émotion, la goutte était remontée au cœur et l'avait étouffé. Il avait 58 ans.

Voltaire et ses amis étaient enfin vainqueurs. Il ne leur

restait plus qu'à souiller la tombe où ils avaient prématurément précipité leur victime. Ils n'y manquèrent pas, mais leurs souillures sont de celles que le temps efface et que l'histoire, tôt ou tard, venge durement.

*
* *

Tel fut notre compatriote, Messieurs. Il ne m'appartient pas de juger ici son œuvre critique et littéraire. On lui rendra probablement complète justice quelque jour. Mais quant à l'homme, il domine son époque, il s'y dresse comme la vivante et fière protestation de la liberté de penser et d'écrire contre la plus hypocrite et la moins scrupuleuse des formes de l'intolérance ; il est unique dans l'histoire des lettres par sa fermeté d'âme et sa constance. Trente années de luttes et d'épreuves sans une défaillance, sans un cri de colère, sans même une injure, ce mérite est rare, et si, quelque jour, on érige une statue au Courage, il conviendrait qu'à la noblesse des traits, au port assuré de la tête, à la sérénité du visage, on pût reconnaître le portrait gravé en 1770 par Cochin, et qu'on fût tenté de chercher sur le piédestal ce nom : Elie Fréron.

F. CORNOU,

Chan. hon. de Quimper.

Du même auteur :

En préparation : *Trente années de luttes contre Voltaire et les Encyclopédistes : ÉLIE FRÉRON, 1718-1776.*

Un volume de 500 pages environ.

Aussi quand sévirent les mesures persécutrices de la fin du siècle, elles ne firent que mutiler plus profondément un arbre déjà trop émondé. C'est pourquoi on ne sera pas étonné que M. de Troérin, faisant les fonctions de Vicaire Général, répétât à diverses reprises, en 1804 (1) : « La disette de prêtres est effrayante », et on comprendra le grave souci des Evêques concordataires, Mgr André et Mgr Dombidau de Crouseilhes. Ce dernier écrivait à son clergé et à ses fidèles : « Jetez un regard sur le petit nombre des Lévites. En 18 mois nous avons perdu 66 prêtres; la vieillesse et les infirmités de ceux qui gouvernent les paroisses, et surtout l'excès du travail, menacent de faire de nouveaux vides. Cette triste situation de notre diocèse que nous venons de vous exposer, nous n'en avons pas exagéré la désolante vérité; nous craignons plutôt de l'avoir affaiblie par nos expressions. Plus de 50 paroisses sont sans prêtres ».

Les lignes qui vont suivre essaieront de relater une partie des efforts qui furent alors tentés, et qui, simultanément, aboutirent d'une part à doubler les rangs de la phalange sacrée, et d'autre part, à réédifier les établissements d'études.

---

guliers instituée par Louis XV en 1766, ce qui explique le nombre relativement très restreint des Religieux dans les maisons du Léon aux débuts de la période révolutionnaire.

Franciscains : 5 à Roscoff, 15 à Brest, 3 à Notre-Dame des Anges, en Landéda ; (7 à Morlaix), 5 à Landerneau.

Carmes : 12 à Brest ; 6 religieux prêtres à Saint-Pol.

Minimes de Saint-Pol, 2 religieux prêtres.

Cisterciens du Relecq, 4.

Bénédictins de Saint-Mathieu. 5.

(Pour tout le département du Finistère, d'ailleurs le nombre des religieux, tant mendiants que rentés, ne s'élevait pas à 150). — ((Expilly, Evêque du Finistère, par M. le Chan. Pilven, p. 50).

(1) Il n'y eut cette année-là qu'un seul prêtre ordonné. (Chan. Peyron, Notice sur les Séminaires).

Pour apporter au ministère paroissial les renforts immédiats qu'il réclamait, la mesure la plus simple fut de rechercher les jeunes clercs que la Révolution avait trouvés dans les séminaires et qu'elle avait chassés. On allait obtenir ainsi, comme on dirait aujourd'hui, un premier contingent de « récupérés ».

Des hommes de cœur et de zèle, par exemple M. le chan. Péron (2), naguère principal du collège de Saint-Pol, s'employèrent à ranimer et à rassembler les vocations dispersées.

Ce dernier surtout, était bien l'homme le plus qualifié pour de telles recherches. En dehors de Saint-Pol, en effet, où il avait été nommé principal en février 1790, il n'y avait nul collège, ni petit séminaire dans le diocèse de Léon.

De plus, les Lazaristes, directeurs du grand séminaire, s'étant retirés (3), personne ne restait donc, si ce n'est M. Péron, qui connût vraiment les sujets auxquels on pouvait songer.

Son titre enfin de grand vicaire du dernier Evêque de Léon, lui donnait suffisamment d'autorité pour insister dans ses tentatives de pieux recrutement.

Il s'entremettait donc près de ceux qui, après avoir

---

(2) M. l'abbé Péron, Docteur en Sorbonne, après avoir étudié chez les Sulpiciens à Paris, passa par le séminaire de Nantes. Puis, presque dès la réorganisation du collège de Léon, Mgr de la Marche l'en nomma supérieur et le choisit comme Vicaire Général. En 1806, M. Péron reprit sa place à la tête de l'établissement. Nommé supérieur du grand séminaire et chanoine titulaire de Quimper, où d'ailleurs il ne résida point, il portait le titre de doyen du Chapitre, lorsqu'il mourut, le 2 septembre 1827, à l'âge de 76 ans. — On parlera ultérieurement avec plus d'ampleur de l'œuvre remarquable d'un homme qui mérite beaucoup mieux que ce trop bref rappel de sa féconde carrière.

(3) Le Supérieur, Luc Chantrel, émigré à Jersey (1792).

été ses élèves, étaient entrés dans l'ancien séminaire de Léon.

En 1804, il avait présenté à Mgr André une liste de 19 ordinands que le Prélat, alors résidant à Paris et qui « obtenait du premier Consul à peu près tout ce qu'il voulait, avait dû faire exempter de la conscription.

M. Péron écrivait encore à l'Evêque, en 1806 : « J'ai l'honneur d'adresser à votre Grandeur, un ancien élève de cette école, M. Roulloin (1), neveu de M. Roulloin, curé de Ploudalmézeau. Il était au séminaire quand la tourmente vint tout briser. Sa bonne conduite et ses talents font espérer qu'il servira utilement l'Eglise. Nous avons encore quelques sujets avec lesquels je corresponds.

Je vois ceux qui (comme professeurs), peuvent faire

---

(1) Jean-Louis-Félix Roulloin, de Saint-Pol de Léon (1769-1851), fils de Jacques Roulloin, maire, et de Claudine Le Hir, « arrêté le 16 frimaire de l'an II, par ordre du comité de surveillance et détenu à Morlaix. Présumé prêtre, et avoir fait un voyage en Angleterre depuis la Révolution. A refusé de faire le service de la garde nationale ; n'a point accepté la constitution républicaine ; n'a point paru aux assemblées primaires ; a refusé, quoique commandé à cet effet, de se rendre à Morlaix, pour la fête nationale du 10 août dernier. » (Abbé Tanguy, Une ville bretonne, p. 234).

Directeur au grand séminaire de Quimper, 1808-1813, puis curé de Plougastel Saint-Germain, il succéda par la suite dans la cure de Ploudalmézeau, à son oncle, François-Marie Roulloin (1749-1821), lequel est dit avoir jadis fait, et avec succès, des études à Paris.

En décembre 1807, nous voyons aussi que des lettres dimissoriales sont accordées en vue de la réception des ordres mineurs, à Paris, à René-Urbain Roulloin (fils de Jean-Baptiste et de Françoise Mocaër), de Landerneau, lequel meurt le 23 juillet 1818, à 41 ans, desservant de St-Mathieu de Quimper, et professeur au grand séminaire où il se trouvait depuis 1810.

Ajoutons qu'en 1783 deux autres Roulloin, de Landerneau, Henri et Jean-Baptiste sont inscrits comme élèves de 4e et de 6e, au collège de Saint-Pol.

refleurir ce collège. Ils sont dans les champs, dans les bureaux des municipalités de la campagne, ou à la tête de quelques petites écoles. Ces hommes précieux, respectables débris de l'ancien édifice (scolaire), risquent de demeurer perdus pour les lettres et le sacerdoce, comme l'eût très vraisemblablement été M. Cloarec, si je ne l'avais choisi et déterminé à venir travailler avec moi ».

Ces sujets dont parlait M. Péron, étaient des hommes marchant déjà sur la quarantaine. Appelés par la grâce et encouragés par les conseils de leur ancien maître, ils allaient prendre, ou reprendre rang dans la milice cléricale, en entrant au grand séminaire de Quimper.

Même quelques-uns d'entre eux avaient durant la Révolution, franchi la Manche, et étaient allés demander les saints ordres au dernier Pasteur du Léon. Tels ces neuf clercs qui, le 28 octobre 1791, s'embarquèrent, à Roscoff, sur la *Providence* (1).

---

(1) Citons, en indiquant pour chacun, si faire se peut, le dernier ou principal poste.

Alain Faujour, de Plouzévédé, 29 ans.

Jean Kerjean, (1755-), de Guipavas. Emigré de nouveau le 4 octobre 1792 ; sous-diacre.

Jean Bléas, (1764-1835), de Plougourvest; recteur de Coatméal.

Jacques Mallégol, (1766-1839), de Saint-Thégonnec ; Vicaire de Kerlouan.

Michel Cren, 1764-1826), de Sizun ; recteur de Loqueffret.

Jean Menguy, (1761-1820), de Lanrivoaré ; recteur de Kernouez.

Etienne-Olivier Tabou, de Lesneven, 25 ans ; émigra de nouveau comme prêtre le 29 septembre 1792.

Alain Le Roy, de Plounéventer ; mort recteur de Plougourvest, en 1825.

René Arzel, (1764-1807), de Recouvrance ; ordonné le 20 novembre 1791, par Mgr Le Mintier, Vicaire à Plabennec.

(Voir « Documents pour servir à l'histoire du clergé du Finistère pendant la Révolution », par M. le chan. Peyron, T. I., p. 313).

Il est possible que la liste que nous donnons en note des clercs « récupérés » de l'ancien régime, présente des lacunes. Raison de plus pour reconnaître qu'il n'y eut, après la période révolutionnaire, que des défections relativement peu nombreuses. Trente-cinq élèves étaient entrés au grand séminaire en décembre 1790 (1); la plupart, dignes en cela de leurs aînés, (parmi lesquels pour tout le Léon, on ne compte que 17 prêtres en service qui aient été jureurs. « De Baudry. *La Bretagne avant la Révolution* ») demeurèrent fidèles à leur vocation (2). C'est le fait qu'il était intéressant de mettre en lumière.

---

(1) Chan. Peyron, « Notice sur les Séminaires », p. 128.

(2) Voici une autre liste de ces jeunes gens déjà clercs, (ou qu'on peut présumer tels), sous l'ancien régime :

François Guilcher, de Taulé, mort sous-diacre en 1805.

François Poncin, (1767-1845), de Loc-Mélard ; tonsuré au petit séminaire dès 1789 ; reçut la suite des saints ordres 15 ans plus tard. Devint professeur de Saint-Pol, en 1806, et desservant de Roscoff.

François Quéméneur, (1764-1813), de Trégarantec ; tonsuré au petit séminaire dès 1789 ; professeur à Saint-Pol en 1808. Vicaire de Cléder.

Pierre Bothuan, (1767-1837), de Commana ; recteur de Kergloff.

René Le Borgne, (1763-1845), de Saint-Pol ; chapelain de Saint-Derrien.

Jean-Marie Clérec, (1768-1827), de Saint-Sauveur de Brest; recteur de Saint-Mathieu de Quimper.

François Le Goff, (1763-1846), de Plouénan ; chan. hon. et curé de Saint.Pol En 1792, il est dénoncé comme tenant publiquement école à Plouénan « au grand mépris de la loi ».

Jean-Marie Le Got, (1769-1835), de Plouescat ; recteur de Cléder.

Jean-Marie Le Jeune, de Plouguerneau ; prêtre en octobre 1805.

Guillaume Kéruzec, (1763-1832), de Plouénan ; recteur de Camaret.

Pierre-Marie Perrot, (1767-1842), du Bourg-Blanc ; recteur de Pluguffan.

Jean-René-François Quillévéré Kerdu, (1754-1815), de Plouescat ; recteur de Locquirec.

A côté de ces jeunes gens déjà entrés dans la cléricature, il y en avait d'autres que la Révolution surprit au cours de leurs études et dont elle interrompit la marche vers le sanctuaire. C'étaient des éléments qu'il ne fallait pas perdre de vue. L'urgence exigeait même que l'on reçut ces jeunes gens tels quels, ou avec un supplément minimum d'études classiques. Ils avaient, très largement, l'âge requis. Les bouleversements sociaux n'avaient pu que les mûrir. Leur bagage de littérateurs et d'humanistes fut jugé pouvoir suffire. L'Evêqui les reçut (1).

Louis Tanguy, (1762-1847), de Taulé ; Chan. hon.; curé de Taulé.

(Pouvaient aussi avoir commencé leur temps de séminaire avant la Révolution, mais sans avoir encore reçu la tonsure) :

Joseph Cloarec, (1769-1848), de Guiclan ; professeur à St-Pol.

Etienne Liorzou, (1764-1819), de Guipavas ; vicaire à Plougastel-Daoulas.

Sébastien Louzaouen, (1762-1838), de Plouzané ; curé de Quimperlé ; aumônier des Dames de La Sagesse.

(1) Nous nous contenterons d'indiquer pour cette catégorie, ceux dont les noms sont portés sur les registres de l'ancien collège de Léon, mais non du nouveau.

Jean Bourhis, (1770-1845), de Plouvorn ; élève de 6e en 1788 ; recteur de Ploudaniel.

Jean Cornen, (1762-1808), de Ploumoguer ; élève de 4e en 1789 ; mort à Plouigneau.

Vincent Cozanet, (1764-1860), de Ploujean ; élève de 6e en 1788 ; recteur de Carantec. On le trouve inscrit dès avril 1809 dans le personnel de Saint-Pol ; mais il avait déjà enseigné pendant 15 mois à l'Institution du château de Kérouzéré, dont le Directeur en demandant à l'Evêque ce nouveau collaborateur, écrivait : « C'est une faible santé, mais il peut s'attendre ici à tous les ménagements possibles. « Ménagements qui, apparemment, ne lui furent pas « ménagés », puisque ledit Cozanet avait tout simplement 86 ans quand il mourut.

Yves Goubin, (1769-1817), de Carantec ; en 6e en 1788 ; vicaire à Ploudaniel.

Jean Grall, (1769-1817), de Saint-Pol ; en 4e en 1789 ; vicaire à Plougasnou.

S'ils firent quelques études complémentaires, et où, nous ne savons. Peut-être, pour certains d'entre eux à Kérouzéré, pour d'autres dans leurs paroisses même. Toujours est-il que leur passage aux ordres, sous les épiscopats de Mgr André ou de Mgr Dombidau, est antérieur à la réouverture du collège de Saint-Pol.

Ce qu'il y a de sûr encore, c'est que leur formation littéraire était si peu terminée, que M. Péron disait à l'Evêque : « Ordonnez-les si vous voulez; mais ils auraient besoin de retourner au collège après leur ordination. » (1).

De fait, on vit entrer au séminaire des élèves qui n'avaient fait que leur 4e. (En 1807, Mgr Dombidau, sous la pression des circonstances, obligea une douzaine d'écoliers de 3e et de 4e du collège de Saint-Pol à se rendre à Quimper pour commencer leurs études théologiques).

II. — LES ÉCOLES SECONDAIRES

Les écoles presbytérales

Ce que nous venons de voir jusqu'ici n'a été que l'utilisation des vocations préexistantes. Rien n'était plus indiqué pour parer aux premiers besoins.

Etienne Ségalen, (1771-1819), de Pouédern ; en 5e en 1789; recteur de Carantec.

Louis Péron, (1771-1807), de Plouénan ; en 4e en 1788 , professeur à Saint-Pol.

Yves Raguénès, (1769-1827), de Plouzané ; en 4e en 1789; curé de Daoulas.

(1) Ainsi Alain Le Roux, clerc tonsuré de Taulé, est en 2e à Saint-Pol, 1808.

Bien mieux, Guillaume Jestin, après avoir reçu la tonsure en avril 1806, retourne au collège où nous le trouvons écolier de 36 ans, en 5e. (Mort en 1853. Fut curé du Huelgoat).

Mais il fallait songer à quelque chose de plus régulier. En conséquence, on s'efforça de discerner les dévouements nouveaux et de réunir les éléments qui paraissaient aptes à faire des études, à tout le moins suffisantes.

Rien de plus simple en apparence. Pourtant, où trouver un personnel enseignant ? Où même recruter les élèves ? Les ressources des familles étaient si réduites !

En outre, il fallait, non des enfants, vocations à long terme, pouvant latiniser à loisir durant sept ou huit ans, mais bien des jeunes gens, voire des hommes faits, auxquels une culture intense et hâtive pourrait ouvrir sans délai, les portes d'une école théologique (1).

Mais à les choisir tels, on courait immédiatement le risque de les voir saisis par la conscription, et promenés à travers toute l'Europe, dans l'aventureuse carrière des armées impériales.

Un premier personnel enseignant se trouva dans les cadres même des prêtres en activité. Surchargés par le soin de leurs paroisses, éprouvés par des infirmités faciles à comprendre en raison des épreuves traversées, quelques recteurs et curés prirent cependant sur leurs maigres loisirs, pour enseigner les rudiments indispensables à des élèves dont, parfois, certains les dépassaient par l'âge, et dont ils s'occupèrent durant 7 à 8 années, comme au collège.

De ces professeurs d'occasion, il en était qui avaient fait leurs preuves en exil. Ainsi, quand les prêtres bretons réfugiés à Mondonedo (Espagne), rentrèrent en

---

(1) Un de ceux qui se présentèrent, ayant à commencer de toutes pièces ses études, en vue du sacerdoce, fut un M. Kermarrec, ancien militaire, pensionné du gouvernement, à la tête de ses 30 ans de services et de ses 50 ans d'âge. Toutefois, son projet demeura, croyons-nous, sans suite.

France, en 1802, le Chapitre de cette ville répondit à leurs adieux par un hommage qui mettait en relief leurs vertus sacerdotales et leur talent pour l'éducation de la jeunesse (1).

On en sera moins surpris si on veut se souvenir que la plupart avait en quelque sorte, fait un apprentissage aux temps de l'ancien régime.

« Il y avait jadis des instituteurs isolés dans les différentes parties du diocèse, écrivait M. Péron qui, dans le mémoire déjà cité, ajoutait : « Le collège de Léon pouvait (grâce à ses 8.600 livres de revenus, et à une administration économe et sage), admettre les pauvres comme les riches. Les premiers instituteurs des uns et des autres étaient les ecclésiastiques (des paroisses). Ils se faisaient un plaisir d'apprendre à la jeunesse les principes des langues de Paris et de Rome. Ils recevaient d'ailleurs pour cela, des encouragements annuels, et étaient récompensés en raison du nombre et des mérites des élèves qu'ils mettaient au collège. Ces récompenses montaient annuellement à une somme de 2000 à 2400 livres ».

Bien fini, après la Révolution, ce régime des récompenses et des primes à l'éducation. Mais le zèle sacerdotal n'en saura pas moins préparer à l'Eglise de nouveaux ministres. Les collèges n'existant pas encore, les écoles presbytérales combleront la lacune.

A Bodilis, par exemple, un recteur dévoué donnera tous ses soins à former de jeunes lévites à la science et à la piété, et en conduira un bon nombre jusqu'au grand séminaire. M. de Poulpiquet, Vicaire Général, écrit dans une lettre : « M. Mével, qui nous a élevé tant de sujets et nous en élève encore, demande exemption

---

(1) Voir Chan. Peyron, « Restauration du culte », p. 8.

de la conscription pour son neveu, Olivier Abgrall. » (1).

On vit, dit aussi M. le chan. Peyron, accourir de tous côtés, des jeunes gens baptisés par M. Mével, pendant la Révolution, et venant chercher au vieux presbytère du Bugn, les premiers éléments de latin, afin de pouvoir à leur tour se dévouer aux âmes. » (Notices sur les paroisses, Bodilis).

En fait, nous comptons une quinzaine de prêtres fournis par la seule paroisse de Bodilis, durant le rectorat de M. Mével.

M. de Poulpiquet était d'autant mieux disposé à louer chez un recteur ce travail d'éducation, que lui-même s'y était adonné avec ardeur dans sa cure de Plouguerneau. « Son zèle, dit une note de 1804, est de former des jeunes gens à l'état ecclésiastique, et il en a déjà formés de bons » (2)

---

(1) Yves Mével, (1750-1829), de Plounéventer ; prêtre en 1779 ; signe en 1790 au décès de son oncle, Jean Dieu Mével de Lesvéoc, maire de la paroisse. Porté sur la liste officielle des émigrés en 1792, mais resté dans le pays. Recteur de Bodilis en 1804. (Extrait d'un travail manuscrit de M. Soubigou, de Plounéventer, sur cette paroisse).

Voici l'épitaphe gravée sur sa tombe :

« *Hic jacet eximius rector cultorque juventæ*

« *Et pater, et medicus, pastor amorque gregis* ».

« Ici repose cet excellent recteur et éducateur,

« A la fois père, médecin, pasteur aimé et vénéré de son troupeau. »

(2) Comme élèves de Plouguerneau qui ont dû recevoir leur formation au presbytère de cette paroisse :

Jean-Marie Le Jeune, (déjà cité) ; minoré en 1804 ; prêtré en 1805.

Hervé Omnès, (1771-1812) ; tonsuré en 1805 ; vicaire de Plouzané.

Jean-Marie Le Roux, (1781-1815), tonsuré en 1805 ; vicaire à Plonévez-Lochrist.

Nous connaissons quatre autres élèves, en 1807, de l'école de Plouguerneau, Cabon, Saliou, Uguen, Kerbrat. Ils nous sont cités comme prochainement soumis à l'appel sous les drapeaux. Or, ces quatre conscrits n'étaient encore tout bonnement qu'en 7e.

Les prêtres dont les noms suivent ont également dû étudier dans leurs paroisses ;

Devenu Grand Vicaire il écrivait : « Le nombre des étudiants pour l'état ecclésiastique diminue dans les collèges; il faudrait multiplier les petites écoles pour assurer le recrutement du séminaire. Ces établissements nous sont peut-être même plus nécessaires que les collèges. Le paysan aisé qui trouve à sa porte une école de latin, y fait facilement étudier ses enfants qu'au besoin il envoie ensuite au collège. Nous avons plusieurs fois reçu au séminaire des sujets qui ont très bien réussi, quoiqu'ils n'eussent pas du tout fait de collège » (1).

Aussi M. de Poulpiquet en quittant Plouguerneau, dut-il s'assurer que l'école presbytérale ne souffrirait pas de son départ. Grâce à lui sans doute, l'Evêque y envoya un prêtre instituteur qui fit merveille. Son école en effet compta jusqu'à 18 élèves (1).

Paul-Augustin Mingant, (1771-1818), de Plouénan ; prêtre en mars 1807 ; recteur de La Martyre.

Yves Quéré, (1790-1819), de Plouénan ; prêtre en mars 1807 ; vic. de Saint-Thégonnec.

Jean Goulliou, (17 -18), de Ploudaniel ; prêtre en mars 1807 ;

François-Marie Mao, (1772-1853), de Plougonvelin ; prêtre en août 1807 ; recteur de Guimiliau.

Jean Corre, (1782-1834), de Roscoff ; prêtre en août 1807 ; recteur de Guimiliau.

Jean Corre, (1782-1857), de Mespaul ; chan. hon. ; recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Jean-Marie Huguen, (1772-1824), de Ploudaniel ; recteur de Henvic.

Laurent Prigent, 1763-1827), de Saint-Pol de Léon ; vicaire de Plouégat-Guerrand.

Hervé Bohic, 1766-1827), de Henvic ; recteur de Plourin-Morlaix.

Yves-François Milin, de Plougoulm ; sous-diacre en septembre 1804.

Claude Mével, (1768-1818), de Gouesnou; rect. de Mellac

Louis Milin, (1780-1852), de Plougoulm ; recteur de Saint-Pierre-Quilbignon.

François Léon, (1763-1820), de Lannilis ; vicaire de Briec.

(1) « Monseigneur Dombidau de Crouseilhes », par M. le Chan. Pilven, p. 228 et 229. Du même auteur. « Le petit Séminaire de Pont-Croix », Bulletin dioc., année 1906.

« A Kersaint-Plabennec, écrit encore M. Peyron, (Notices sur les paroisses), nous trouvons un spécimen des écoles presbytérales. Le recteur, M. Le Corre, a, (en 1808), trois écoliers au latin ; il y compte mettre d'autres après Pâques ; il en a encore quatre qui savent la grammaire française et les 4 règles, et beaucoup un peu moins avancés. Ces enfants lui donnent bien de l'occupation, vu qu'ils ont deux classes par jour. Ayant en plus le soin de sa paroisse, ce recteur n'a pas une heure à perdre ». On le croit sans peine !

M. Calvarin, recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, utilisait aussi ses talents de littérateur à former des élèves pour le collège de Saint-Pol. Il y faisait entrer 6 d'un coup, au commencement de 1807, et déclarait en avoir encore 7 en préparation, dont l'un sujet à la conscription. (Id. Notices sur les paroisses).

Dans une lettre à l'Evêque, (27 février 1806), en vue de demander des professeurs, le principal de Saint-Pol écrivait : « Je désire avoir M. Le Gall ; mais peut-être préfèrera-t-il son école de Plougar qui a de grands attraits pour lui. » (1).

Cette école de Plougar d'ailleurs, survécut au départ de M. Le Gall, car en 1817, nous la trouvons encore dirigée par le desservant de la paroisse, M. Bourhis.

---

(1) Augustin-Marie Le Gall, (1765-1825), de SaintPol, avait déjà été professeur au collège, de 1790 à la fermeture.
Ce doit être ce Le Gall qu'on trouve étudiant à Paris, aux Robertins, en 1783, en même temps que M. Costiou, professeur au grand séminaire de 1807 à 1817. Emprisonné sous la Révolution, il réussit à s'échapper. Mais sa sœur Claudine, coupable d'avoir favorisé l'évasion, fut incarcérée à son tour, 18 Brumaire, an II. (Abbé Tanguy, « Une ville bretonne sous la Révolution). Le Gall reprit du service sous les ordres de M. Péron, et mourut au collège, en 1825. Il était resté simple diacre.

A la même date aussi, il y a à Morlaix, une école tenue par M. Kéramanach (1).

Une autre a à sa tête un M. Transcheven (?).

En maints endroits, on le voit, de bons ouvriers s'efforçaient de reconstruire, et ainsi, ce sont, (selon le mot légèrement dédaigneux de M. Péron, lequel néanmoins ne méconnaissait pas leurs services), ce sont « ces grammairiens de campagne » qui permirent au nouveau diocèse de Quimper et de Léon, de franchir une passe particulièrement difficile. Leur initiative prévoyante, assumant souvent le soin des deux enseignements, primaire et secondaire, sut continuer la lignée du sacerdoce. Suprême éclat de l'œuvre de dévouement par laquelle, au XVIII[e] siècle, le séminaire s'alimentait d'excellentes recrues venant de tous les points du diocèse, s'adjoindre aux 20 sujets que préparait en moyenne, par an, le collège de Léon.

Il n'entre point dans notre dessein de parler de l'Ecole que fonda à Landerneau, Emmanuel Pillet, curé constitutionnel de cette ville. Il avait à cet effet, acquis la maison des Capucins, et son établissement se trouve indiqué dans l'annuaire de l'an XII, comme pouvant recevoir 70 pensionnaires.

Nous ne voulons étudier que les institutions fonctionnant avec l'approbation et sous la direction du premier pasteur du diocèse, et ce n'était point ici le cas (2).

---

(1) Jean-Louis Kéramanach, (1790-1860), de Loqueffret ; élève du collège de Saint-Pol sous le premier empire ; vicaire, puis curé-archiprêtre de Morlaix.

(2) M. Pillet aurait vivement désiré pouvoir présenter ses élèves au grand séminaire. Mais on lui avait fait entendre qu'ils n'y seraient pas reçus.

A la Restauration, le Grand Maître de l'Université lui retira toute autorisation d'enseigner. (Bulletin diocésain, avril 1917. Notice sur Landerneau, par MM. les chan. Peyron et Abgrall).

Le Pensionnat de Kérouzéré

A 7 kilomètres environ de Saint-Pol, en la paroisse de Sibiril, s'élève un château, aujourd'hui monument historique, ancienne forteresse des seigneurs de Kérouzéré. Bien connu des touristes, il réveille chez beaucoup d'entre eux, le souvenir du siège mémorable qu'en firent victorieusement les Ligueurs, en 1590, et qu'a rapporté le Chan. Moreau (1).

Ce qu'on sait moins, c'est qu'au début du XIX[e] siècle, des écoliers pacifiques vinrent peupler la farouche forteresse. *Cedant arma libris*. Le silence de l'étude remplaça les clameurs de guerre, et sur les pelouses, aux abords du château, là où s'entretuaient les hommes du Roy et de la Ligue, les ébats remplacèrent les combats (2).

Cette nouvelle forme de vie, plus féconde que l'autre, Kérouzéré la dut à l'initiative peut-être un peu osée, d'un maître sans grands titres ni grades, mais qui, à l'amour de la jeunesse, joignait un zèle passionné et entendu pour l'éducation.

Il s'appelait Joachim-Marie Poulzot (3), et était né à Saint-Martin de Morlaix, le 29 octobre 1772.

---

(1) Histoire de la Ligue en Bretagne. — Il existe en outre une relation manuscrite due à l'un des assiégés, François de Gœsbriand, et où tout ne concorde pas avec le récit du chanoine quimpérois.

(2) Le fait est signalé par le continuateur d'Ogée, (T. 2, Sibiril), et aussi par M. Yves Picart, (« Le Collège de Léon », p. 192).

Mais ce serait se méprendre que de faire de Kérouzéré, soit le refuge momentané, soit une succursale, soit même une pépinière du collège de Saint-Pol. Les deux établissements furent créés distincts, encore qu'en raison de la proximité des lieux, il se soit produit des passages et échanges d'élèves.

(3) Parfois, « Le Poulzot », fils d'Alexis Poulzot et de Marguerite Maurel.

A l'époque où nous le présente sa correspondance, c'est-à-dire au 2 octobre 1806, il n'était, malgré ses 34 ans, que clerc frais émoulu, portant encore la première tonsure qu'il avait reçue, moins d'un mois auparavant, avec les ordres mineurs (1), des mains de Mgr Dombidau de Crouseilhes, en une ordination particulière, dans la chapelle de la résidence épiscopale (2).

Singulière époque où pour pourvoir aux postes, un Evêque est amené à jeter les yeux sur un dernier entré dans la cléricature, lui confiant du premier coup la charge d'un établissement !

Le nouveau tonsuré a-t-il même passé par un séminaire ? On peut en douter, Car au mois de janvier précédent, il est simplement dit « propre à embrasser l'état ecclésiastique » (3).

Ce qui est certain, c'est que le directeur de Kérouzéré n'en était pas à son premier contact avec les élèves. Depuis une dizaine d'années déjà, il était de la carrière. Peut-être enseigna-t-il à Kérouzéré même, à partir du tout commencement du siècle. En octobre 1806, en effet, il indiquait à l'Evêque trois sujets à exempter de la conscription, « lesquels, disait-il, étudient depuis 5 ou 6 ans, à cette école » (4).

Survinrent les tentatives et pourparlers qui aboutirent à la réouverture en 1806, du collège de Saint-Pol. Normalement, Kérouzéré n'avait qu'à disparaître. Aussi M. Péron, essayant de se constituer un person-

---

(1) Les « quatre moindres », comme on disait alors.
(2) Le 5 septembre précédent. Moins d'un an après, il avait déjà reçu la prêtrise (9 août 1807).
(3) Lettre du Chan. Péron, ancien principal de Saint-Pol.
(4) Le silence sur Kérouzéré des documents de l'Evêché de Quimper avant 1806, est très explicable. Jusque là, simple laïque, M. Poulzot n'avait guère à correspondre avec l'Evêque.

nel, y faisait figurer, au moins à titre de prévision, M. Poulzot. Mais ce dernier ne goûtait que très médiocrement cette sorte d'avancement à rebours. Aux raisons personnelles qu'il pouvait invoquer en vue du maintien de Kérouzéré, sans doute ajoutait-il, argument qui n'était pas sans valeur, une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir civil.

Assez éloquent dans son plaidoyer *pro domo*, et ayant obtenu de continuer à ses risques et périls, M. Poulzot ne recula pas devant la concurrence terrible de son puissant voisin de Saint-Pol. De nouveau, la rentrée se fit à Kérouzéré, en 1806, comme si rien n'était.

Un des buts du directeur était de former des sujets propres au sacerdoce. Son établissement néanmoins s'ouvrait à tous, et fut si peu petit séminaire que l'Evêque écrivait quelque temps après : « M. le préfet (Miollis) altère toujours la vérité dans ses observations. Il présente l'école de M. Poulzot comme un petit séminaire, et elle ne l'est point. La preuve sans réplique est que l'Université l'a conservée, et cette école depuis sa fondation, antérieure à celle du collège de Saint-Pol, ne m'a pas fourni six sujets. »

Cela dit, nous laisserons la parole, ou plutôt la plume, à M. Poulzot lui-même. Il nous initiera à sa vie où reviennent certaines difficultés plus fréquentes, relatives par exemple, au choix de son personnel et à la conscription de ses élèves. Sauf indication contraire, les fragments reproduits sont extraits de lettres à l'Evêque (1).

15 janvier 1807. — Nous venons de renouveler le bail de Kérouzéré, pour 3 années, commençant à la Saint-Michel prochaine. L'âge avancé de Madame du Vieux-

---

(1) Ces lettres sont souvent scellées d'un cachet de cire rouge portant un cygne aux ailes éployées.

Châtel (1) l'empêche de lier plus longtemps sa famille. Mais malgré la brièveté de ce terme, je ne laisserai pas de faire tous mes efforts pour donner à cet établissement, sous vos auspices, Monseigneur, la forme et la solidité nécessaires.

Vous avez peut-être été informé du départ de Quimper, d'un nommé François Le Gall, placé à l'école secondaire (2). Las du monde, honteux de ses égarements, terrassé par deux maladies successives, résolu de recourir au Père des miséricordes, il a cru trouver ici le port assuré. Aussi lui ai-je tendu les bras. Il est maintenant en retraite, dirigé par M. le Recteur de Sibiril.

17 octobre 1807. — J'ai engagé mes cinq jeunes gens à se mettre en route (pour le grand séminaire), et à se

---

(1) En 1778, la famille de Penfentenyo Cheffontaines avait vendu Kérouzéré à Nicolas Eon du Vieux-Châtel, qui, marié à une demoiselle Nouel de Lesquernec, en eut deux filles. L'une d'elles, Margilie, épousa le marquis de Piré et eut en partage le château de Kérouzéré, où sa mère, la douairière Eon de Vieux-Châtel passa, sans être inquiétée, une grande partie de la Révolution. (Souvenirs historiques du château de Kérouzéré, par M. du Rusquec).

(2) L'individu désigné devait être ce François Le Gall, de Saint-Martin de Morlaix (paroisse natale de M. Poulzot), qui achevait ses études et était tonsuré au petit séminaire de Saint-Pol, aux approches de la Révolution. Si nos conjectures sont exactes, il aurait ensuite passé plusieurs années aux armées. Après avoir été professeur à Quimper, il aurait quitté cette ville pour offrir ses services à Kérouzéré, et de là à Saint-Pol. M. Péron en effet, qui l'avait eu comme élève en 1790, lui avait fait des propositions : « Si M. Le Gall a étudié pendant deux ans à la communauté de Morlaix, il peut me convenir. « Et de fait, M. Péron le porta sur la liste de son personnel. (« Le Collège de Léon », par M. Yves Picart, p. 190 et 191).

En 1808, les Maîtres étant dans l'obligation de déclarer avant le 1er novembre, s'ils avaient l'intention de faire partie de l'Université, la fièvre du changement reprit notre homme. « La tête de M. Le Gall travaille, écrit M. Péron, et peut-être sous peu de jours, fera-t-il sa déclaration pour être de l'Université. Tout ce qui est nouveau a pour lui un goût particulier. »

munir des effets que vous recommandez (1) ne peuvent fournir la quantité de draps. Les pauvres enfants emportent mes regrets. Si je n'étais persuadé qu'ils vont en de meilleures mains, je serais inconsolable.

Voici, Monseigneur, tel qu'il se présente à mon esprit, un projet, (qui n'en fait ? Toute la vie en est pleine) ; 1°) Il faudrait que cette maison, sans ses terres, fût acquise. (2°) Tout ce qui m'appartient demeurerait à l'établissement. 3°) Cette institution serait uniquement destinée pour les enfants de 7 à 12 ans. Si ce projet réussissait, ce serait ici le pendant de votre maison de la Visitation (2).

11 décembre 1807. — L'annonce d'une nouvelle levée de conscrits vient de donner l'alarme à notre jeunesse dont le nombre est de 4 individus. Quelque peu avancés (3) qu'ils soient, ils ne laissent pas d'être intéressants.

---

(1) C'est-à-dire en habit ecclésiastique. Un décret avait paru qui prétendait en interdire le port, en dehors des cérémonies. C'est contre ce décret que réagissait pratiquement l'Evêque par ses recommandations.

(2) Sur cette fondation d'une maison de la Visitation à Quimper, voir « Mgr Dombidau de Crouseilhes », par M. le Chan. Pilven, pp. 79 et suiv.

(3) Peu avancés, pour des jeunes gens de 18 ans, certes ! Deux d'entre eux étaient en 7e, un en 6e, et le plus savant en 5e !

Voici des extraits de la circulaire du ministre des cultes, du 11 décembre 1807, et relative aux étudiants soumis à la conscription : « Les Evêques devront veiller à ce que soit bien constatée la vocation à l'état ecclésiastique de ceux qui demanderont l'exemption. La vigilance épiscopale devra surtout être active pour les jeunes clercs qui étudient chez les curés et desservants, en attendant l'organisation définitive des séminaires diocésains. — A la fin du 1er semestre de l'année classique, il sera dressé un état des étudiants soumis au prochain tirage de la conscription ; lesquels seront examinés au mois de décembre par l'Evêque ou un de ses vicaires généraux. A cet examen se rendront aussi les étudiants résidant chez les curés et desservants. — Enfin, toutes les demandes d'exemption devront être faites individuellement ».

Il y a actuellement 20 pensionnaires, et une cinquantaine d'externes. Mais nous sommes trop peu de professeurs. Nous travaillons du matin au soir, et après avoir rempli les obligations d'ecclésiastique et d'instituteur, il ne nous reste que la nuit pour l'étude. Mais la lassitude et l'épuisement nous empêchent de la consacrer à autre chose qu'au repos.

Un de mes élèves, M. de Kergariou, neveu de M. de Lescoët qui doit être actuellement à Quimper, se décide pour l'état ecclésiastique. Mais il est du diocèse de Saint-Brieuc, et désirerait y être incorporé. Il n'est pas de cette conscription, simplement de la prochaine.

29 décembre 1807. — Il semble que M. Poulzot ait reçu quelques mots de compliment pour ses élèves ou pour les anciens déjà entrés au séminaire, car il écrit : tude et l'épuisement nous empêchent de la consacrer à mes élèves. Puissent-ils en faire un digne usage pour sa gloire et l'édification de l'Eglise ».

Je doute que le P. Jacob (1) que j'ai vu à Quimper, et dont le caractère passait alors même pour avoir quel-

---

(1) Gabriel Jacob né en 1751 à Ploudaniel, Carme du couvent de Quintin, incarcéré à la citadelle de Saint-Martin de Ré, le 29 avril 1799, s'en était évadé un an après, jour pour jour. Tout l'homme est dans ce détail, la fixité lui paraissant le dernier des malheurs. (Voir Téphany, « Histoire de la persécution religieuse », p. 652, et Manseau, « Prêtres et religieux déportés en Charente-Inférieure », T. II, pp. 256 et 257). En 1803, nous trouvons le P. Jacob, vicaire à la Feuillée, mais pas pour longtemps. Car dès mars 1804, M. de Tréorin faisant fonction de Vicaire Général, écrit de Landerneau : « J'ai ici un certain P. Jacob, Carme, qui me tourmente depuis quelque temps. Il a la fureur d'être placé. Mais quelque part qu'il aille, il n'y sera pas longtemps. Il est supposé dans ce moment habitué de Gouesnou. Il finira quelque jour, lui et l'ex-constitutionnel Pochard, par se prendre à la perruque.

L'ayant proposé à M. Nicolas, recteur de Plouédern, il me répond que le P. Jacob est un original ; (je n'ai pas besoin de cela pour le savoir) ; il me dit qu'il ne le croit pas propre au ministère, et que d'ailleurs ce n'est point

que chose de singulier, puisse être plus utile ici que dans les places qu'il a déjà occupées. Un poste d'instituteur n'est pas suffisamment rempli, lorsqu'on n'est capable que d'enseigner. Vous avez dans votre séminaire un sujet qui me conviendrait parfaitement, et qui, s'il est toujours dans les mêmes intentions, ne serait pas éloigné d'accepter cette place. C'est M. Cozanet (1).

19 avril 1808. — Le décret relatif à l'organisation de l'Université semble contenir des articles imposant des engagements qu'un ecclésiastique ne peut contracter sans l'agrément de son Ordinaire (2). Ayez la bonté, Mgr, de me prescrire la marche à suivre.

Permettez-moi de revenir à la charge pour un professeur, quoique la majeure partie de l'année soit passée.

Il n'y a point d'espérance du vivant de Madame du Vieux-Châtel, d'acquérir ce château, ni de s'y étendre.

---

son état ; qu'on a l'expérience qu'il ne peut vivre avec aucun ecclésiastique séculier ; que des raisons de craindre que sa direction au saint tribunal ne fatiguât et n'exaltât les têtes, firent qu'on lui défendit dans les derniers temps de confesser, et que pour la prédication, si ses discours sont de sa composition, ils doivent être singuliers. »

Plouguerneau, La Feuillée, Landerneau, Guesnou, et Plouvien se passèrent ainsi successivement le P. Jacob.

Mgr Dombidau l'avait également offert à M. Péron qui répondit : « Je connais le P. Jacob. Il a du goût pour tout ce qu'il ne fait pas, de l'ardeur pour tout ce qu'il n'a pas, se plaisant là où il n'est pas, toujours mécontent là où il est. Il a la manie de faire de mauvais vers ; mais je ne le crois pas propre à faire de l'enseignement, encore moins à vivre en société. » — Décidément le P. Jacob ne trouve que des témoins à charge.

En juin 1808, il se fait incorporer au diocèse de Saint-Brieuc, où du reste il ne demeura guère, puisque le 10 juillet 1810, on lui fournit de nouvelles lettres démissoriales pour le diocèse de Nantes.

(1) On en a déjà parlé.

(2) Par exemple, d'opter pour le professorat dans l'Université.

25 avril 1808. — La proposition que vous me faites de M. Boncors pour professeur m'est agréable (1). Il pourra venir quand il vous plaîra et le plus tôt le mieux. Une chose me rassure, outre ce que vous me faites l'honneur de me dire au sujet de ce Monsieur, c'est que dans tout cet arrondissement, les ecclésiastiques sont de la plus stricte régularité.

« La stricte régularité » dont s'applaudit M. Poulzot n'était pas toutefois universelle. M. Boncors en particulier, (la route est longue de Carhaix à Sibiril !), aurait, à son passage à Morlaix, un peu trop imité les vieux Bretons dont parle la Chanson :

« Quand ils allaient en route,
« Sur leurs bidets joyeux,
« Nos pères... *cassaient la croûte...* »

Il ne niait d'ailleurs pas ses faiblesses. Du Séminaire de Quimper, il écrivait à l'Evêque, à la date du 3 septembre 1807 : « Si votre Grandeur se détermine à m'employer dans un état saint dont mon inconduite m'a justement écarté, je me soumets d'avance à ce qu'il vous plaira d'ordonner. Cependant la grande difficulté que j'ai à marcher me rend incapable de militer à la campagne. Cette difficulté provient et des excès auxquels j'ai eu le malheur de me livrer durant la tourmente révolutionnaire, et d'avoir couché sept semaines consécutives sur le plancher du vaisseau destiné à m'expatrier, parce que je ne pouvais monter dans un hamac».

---

(1) Jacques-Marie Boncors, né à Rostrenen en 1760 ; vicaire à Trébrivan ; incarcéré à la citadelle de Saint-Martin de Ré, le 27 juin 1798 ; conduit sur la *Vaillante*, le 3 août suivant, pour être déporté à Cayenne. Les Anglais ayant pris le vaisseau, Boncors fut détenu à Plymouth. Au Concordat, la paroisse de Trébrivan se trouve rattachée au diocèse de Saint-Brieuc. Boncors demanda à rentrer dans le diocèse de Quimper où il fut reçu le 23 août 1804, et nommé à Carhaix.

Malgré tout, l'accueil que fit M. Poulzot à son nouvel auxiliaire fut des plus charitables.

Je lui ai dit de regarder cette maison comme la sienne, et qu'on lui procurerait toutes les douceurs que son âge et ses habitudes commandaient. Il condamne ses écarts et se iendra bien tant qu'il n'aura pas d'occasion. Depuis son arrivée ici, sa conduite est sans reproche. Il fait très bien la classe ; les élèves en sont fort contents. Il fait deux classes, trois heures le matin et autant le soir. Il s'en acquitte fort bien. Ce Monsieur est intéressant.

Quant à M. Cozanet, quoiqu'il ait moins de talent, je le verrai encore avec plus de plaisir. Permettez, Mgr, que je vous le redemande. On peut lui garantir un traitement de 1200 francs, pension et messes comprises.

La même lettre montre que, à Quimper, on dut de nouveau agiter la question de la fermeture de l'école de Sibiril, au profit du collège nouvellement rétabli de Saint-Pol, où sans doute, M. Poulzot aurait été placé comme professeur. Une fois encore le directeur de Kérouzéré sut écarter l'orage. Il avait du reste, de solides amitiés et de puissants défenseurs, d'un dévouement s empressé que l'Evêque dut y voir parfois de l'importunité. Comme lui écrira un jour l'abbé Poulzot :

« Des amis trop officieux ont porté à l'excès leur zèle pour le maintien de cette maison. Je ne l'ai su qu'après coup. Autrement, je leur aurais protesté que je ne voulais agir que de concert avec vous ; que si j'étais chef d'établissement, j'avais comme ecclésiastique, un autre chef dont je voulais entièrement dépendre. »

Vous me faites l'honneur de me demander si j'aurais de la répugnance à accepter une place dans un collège ? Voici mon cœur à découvert : en me rendant ecclésiastique, j'ai fait à Dieu et à mes supérieurs le sacrifice de ma volonté. Il est vrai que j'aime mon établissement, que j'ai employé mon temps, mes peines, et mes émoluments pour le former, le soutenir et le porter au point où il est aujourd'hui ; que je me suis flatté de parvenir à force de privations, à fonder ici une maison utile à la jeunesse, même après moi, (car quelques mesures que nous pre-

nions, nous n'aurons jamais dans les villes les mêmes ressources qu'à la campagne, pour mettre à l'abri de la corruption croissante de jour en jour, les mœurs de l'enfance). J'ai obtenu, grâce à Dieu, quelques résultats, garants de ce qu'on peut attendre à l'avenir, et pouvais espérer transmettre à un des élèves de cette maison, tant la méthode qui m'a réussi dans la direction des mœurs et l'enseignement, que l'administration de l'établissement. Mais, si je devais être plus utile ailleurs, ah ! je suis prêt. *Ecce ego, mitte me.* J'ai perdu mon cher père : sa mort a rompu un des liens qui m'attachaient à ce monde. Il m'en reste encore un dans la personne de ma mère qui dans un âge avancé, est de la plus grande utilité dans cette maison ; mais qu'à cela ne tienne ! elle ne serait pas fâchée de finir ses jours dans quelque communauté...

(Je vous avoue que) si je dois quitter, je souhaite que ce soit des premiers temps, à cause des nouveaux frais qui seraient inévitables ; et certes, je n'aurais pas le même courage à travailler.

12 juin 1808. — Le nombre des étudiants s'est considérablement accru depuis Pâques, et encore ne me suis-je point rendu aux sollicitations qui m'ont été faites d'en recevoir de Léon. Mais pour ne point donner d'ombrage à mes voisins, je me suis constamment refusé à prendre personne de cette école.

23 novembre 1808. — C'est avec reconnaissance, Mgr, que je reçois le titre dont vous m'honorez (1). Je tâcherai de m'en rendre digne, mais les circonstances actuelles demandent qu'on redresse un peu le plan de cette école.

Il faudrait, à côté, une petite école, laquelle aurait deux avantages. Elle servirait : 1°) à donner aux enfants de campagne, avec l'instruction qui leur convient, les prin-

---

(1) M. Poulzot signe : Directeur du petit séminaire de Quimper ; mais ce titre semble être resté quelque chose de plutôt nominal. D'ailleurs, le collègue de M. Poulzot, demeura aussi à la tête du collège de Saint-Pol bien que nommé supérieur du grand séminaire. Ce furent deux supérieurs « in partibus ».

cipes de la religion, et 2°) à alimenter votre petit séminaire. Vous sentez bien, Mgr, qu'il faudra que cette école ait pour professeur un ecclésiastique et qu'elle soit sous la direction de votre petit séminaire. Ces vues ne sont pas tout à fait celles du gouvernement ; mais vous pouvez obtenir du Grand Maître des privilèges non accordés à d'autres. L'éducation nous échappera des mains si nous ne nous hâtons de la ressaisir.

Cette maison fournit provisoirement un local. Je proposerais pour professeur (de cette petite école) un certain M. Léon, peu propre, dit-on, au ministère, mais doué du talent de l'écriture.

Il serait à souhaiter que les professeurs du petit séminaire fussent tous ecclésiastiques ; il n'est pas nécessaire qu'ils soient tous prêtres ; (au contraire), la subordination ne se maintient que mieux à la faveur de la hiérarchie.

Je ne puis m'empêcher de regretter d'avoir laissé échapper M. Carn (1). C'était un élève de la maison. Il eût été le pendant de M. Cozanet. Le pauvre jeune homme a été me voir et m'a fait de tendres reproches de n'avoir pas pensé à lui. Mais j'ai voulu respecter les vues de son oncle qui le portaient ailleurs.

La rétribution que les étudiants seront tenus de payer (à l'Université) va ralentir l'ardeur des parents. 20 fr. de rétribution, et 36 fr. de droit d'école, l'honoraire d'un précepteur (2), la fourniture des livres, l'entretien et la pension, la nécessité de remplacer l'enfant chez lui par un domestique, tout cela fait une somme de 400 fr. Or, il est impossible, dans ce moment où tout languit faute de commerce, où les fermes excessivement louées ne se payent que par les dernières privations, dans un pays pauvre

---

(1) Jean-François-Marie Carn, de Plougasnou. Nommé à Saint-Pol en 1808 ; est signalé à l'Evêque comme ayant brillamment soutenu quelques thèses au séminaire, en même temps que M. Cozanet. Reçoit des lettres dimissoriales pour le sous-diaconat à Paris, en 1811. Régent de philosophie et principal du collège de Quimper en 1820. Mort le 9 décembre de cette année ; est qualifié dans le nécrologe ecclésiastique de Supérieur du petit séminaire.

(2) C'est-à-dire d'un répétiteur au collège.

comme celui-ci, il est impossible qu'on puisse subvenir à de nouvelles dépenses. Aussi je vois le découragement des parents et des élèves (1).

Quel remède y apporter ? Appliquer à cette école le sixième au moins, des bourses du grand séminaire (2). Non pas en en donnant une par individu : ce serait soulager un trop petit nombre. Mais en payant une pension au dehors, on pourrait, avec une bourse de 400 francs, subvenir aux besoins de 4 ou 5 élèves, vu la modicité du prix de la pension dans ces campagnes (3).

J'ai écrit à son Excellence le Grand Maître pour lui faire la déclaration que vous autorisez. J'ai par conséquent laissé sans réponses les questions proposées par M. le Préfet : « Etes-vous dans l'intention de faire partie de l'Université et de contracter les obligations qu'elle impose ? »

Mes espérances d'avoir le local entier se soutiennent, mais non du vivant de Madame du Vieux-Châtel. L'héritier de cette belle terre est un certain M. de Piré à qui Sa Majesté vient de donner un régiment et une terre de 10 à 12.000 fr. Ce Monsieur ne viendra jamais se cantonner dans cet antique château Il serait même très possible qu'on pût l'engager à céder la propriété de la maison et de ses jardins, ce qui suffirait (4).

---

(1) M. Péron à Saint-Pol, exprime exactement les mêmes craintes.

(2) Sur les bourses accordées en 1807 aux Séminaires diacésains, le gouvernement impérial avait affecté à Quimper 12 bourses et 24 demi-bourses.

(3) Toutefois, en 1817, la pension dans une ferme, aux environs de Penmarc'h, représentait une somme de 180 à 200 fr.

(4) Nous avons dit que Margilie de Vieux-Châtel (Hélène-Marie, d'après Levot, Biographies bretonnes), épousa le Marquis de Piré. (13 mars 1773). Cinq ans plus tard leur naissait à Rennes un fils, (celui dont il est ici question), Hippolyte-Marc-Guillaume de Rosnyvinen, comte de Piré, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier des Ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire de Wurtemberg.

Il faut lire dans Levot le récit de cette vie épique jusqu'à l'invraisemblance. On verra par exemple, que dans la nuit du 10 octobre 1806, Piré à la tête de 50 hommes seulement, surprend la ville de Leipzig. Quinze jours plus

26 avril 1809. — L'abbé Poulzot constate qu'un grand nombre d'élèves se déclarent pour l'état ecclésiastique. Trois d'entre eux sont aptes à mériter le titre de bacheliers. Trois autres viendraient en second ordre.

5 mars 1810. — Permettez-moi, Mgr, de vous exposer l'état de mes affaires : le bail de ce château finit à la Saint-Michel. J'ai un immense mobilier qui est tout mon avoir et qui augmente tous les jours, étant donne que Dieu, secondant mes desseins a multiplié les élèves au-delà de mes espérances. Que m'êtes-vous d'avis de faire ? Il n'est plus possible de tenir dans ce local devenu trop petit pour le nombre actuel des pensionnaires qui est de 50.

---

tard, jouant de la même audace, avec 800 hommes, il obtient la reddition de Stettin où se trouvaient 6000 hommes et 170 canons. On le trouve, avec une égale vaillance et non moins de bonheur, dans toutes les grandes batailles de l'époque. Aussi l'Empereur ne lui ménageait-il ni les honneurs ni les récompenses de toutes sortes. C'est en 1807 que Piré reçut les distinctions et avantages auxquels fait allusion M. Poulzot. Sur l'ordre de l'Empereur, Murat avait attaché la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine du vaillant colonel, à qui Napoléon accordait en outre le titre de baron et une dotation de 10.000 fr. de rente.

Ce qui tombait assez à point, car le comte de Piré avait dépensé une grande partie de sa fortune à la cour du Premier Empire. Piré avait d'ailleurs l'âme assez haute pour se tenir au-dessus de toutes les prospérités et distinctions si légitimes et si flatteuses qu'elles fussent. « Je prie mes enfants, écrivait-il, de se rappeler toujours que la vraie noblesse réside dans le cœur et dans les actions généreuses ; qu'ils n'oublient pas que les titres, les honneurs, les richesses, ne doivent être que la parure de la vertu qui est seule impérissable ».

En 1848, les insurgés d'un quartier de Paris virent s'avancer contre eux, dans les rangs de la garde nationale, le mousquet sur l'épaule, un vieux général en grand uniforme, et portant tous ses insignes. C'était Piré qui s'élançait au pas de course pour enlever une barricade.

Un misérable se précipita sur lui et lui appuya un pistolet contre la poitrine. Avec le plus grand sang-froid, le général détourna l'arme homicide et se contenta de dire : « Prenez donc garde à ce que vous faites ! »

M. l'abbé de Poulpiquet (1) vous a fait connaître ma position qui demande absolument un professeur pour la 5e et la 6e, et l'extrême besoin où je suis d'un homme de tête et de bonnes mœurs. Et même des raisons impérieuses m'ayant forcé de prier M. Destourelles (2) de se retirer, je me trouve plus gêné que jamais et dans le cas d'avoir besoin de deux collaborateurs. Voyez, Mgr, si je puis compter sur votre complaisance; sinon, permettez-moi de me retirer dès les premiers temps.

3 avril 1810. — Ici se place un morceau un peu vif où percent toutes les angoisses du chef d'établissement.

Monseigneur, je commence à respirer en voyant que vous voulez bien encore vous souvenir de moi. Que voulez-vous que je fasse ? Je me ferai graduer si vous le jugez à propos. J'espère même être assez bien accueilli dans toutes mes demandes. Son Excellence et M. le Recteur d'Académie m'ont envoyé des lettres flatteuses, mais tout cela ne m'éblouit pas.

Vous paraissez étonné, Mgr, de mes plaintes. Si je vous disais qu'il y avait six mois que j'attendais, de semaine en semaine, quelque nouvelle de votre part ? Si je vous disais que malgré mes réclamations, je n'ai pu obtenir le moindre secours, et que, tandis que votre Bref marque qu'il y a 35 élèves dans différentes écoles, qui reçoivent ou leur pension ou des secours pécuniaires, il n'y en a aucun

---

Fidèle à la vieille foi de ses ancêtres, le comte de Piré mourut à Paris (21 juillet 1850), le crucifix aux lèvres. (Levot, Biographies bretonnes). (Rosnyvinen, en Loc-Eguiner, paroisse de Ploudiry. « *D'or à une hure de sanglier de sable* »).

(Piré, en la paroisse du même nom, Ille-et-Vilaine. D'après l'Armorial de Briant de Laubrière ; les Rosnyvinen, sieurs de Piré, portaient : « *D'or, à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules et défendue d'argent, à la bordure engreslée de gueules* ». Devise : Défends-toi !)

(1) Le futur Evêque de Quimper. Vic. Gén. dès 1806.

(2) En 1804, un Thomas Destourelles enseigne Mathématiques, Histoire, Géographie, donne aussi des leçons de navigation, à l'école de M. l'abbé Pillet, à Landerneau. (Annuaire du Finistère, an XII, p. 183).

dans la mienne. Si je vous priais de faire réflexion à l'empressement qu'on a eu de m'ôter quelques bons professeurs, et ce, malgré le désir qu'ils avaient de prolonger leur séjour chez moi... Je me permets de vous assurer qu'il n'y a que M. Cozanet qui me convienne. Il peut être suppléé dans la place qu'il occupe par un jeune homme, et un jeune homme ne fera pas ici ce qu'il ferait. Je sens, je connais la gêne où mes demandes vous mettent, mais à qui m'adresser ? Où trouverai-je l'intérêt que vous m'avez témoigné ? En qui aurai-je plus de confiance ?

5 juin 1810. — Pour préparer mes enfants à la Pâque, j'ai prié le P. Noirot (1) de leur donner une petite retraite. Puis j'ai pensé qu'il convenait d'étendre à toute l'école cette retraite qui commencera le dimanche après l'octave du Sacre.

6 novembre 1810. — Je vous prie, Mgr, de me permettre de transporter mon établissement dans un local plus spacieux et plus commode. Votre Grandeur se rappelle que je lui ai parlé de deux habitations également belles, également à ma disposition, (Brézal et Penmarc'h). Ici, l'espace est insuffisant. Pas d'infirmerie, ni de lingerie, ni d'appartement pour les étrangers, pas même pour les classes, que je suis obligé de faire dans les dortoirs. Le nombre des élèves rend aussi la chapelle incommode.

23 janvier 1811. — Mgr, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'approbation de l'Université vient à l'appui de la vôtre, pour la translation de cet établissement au château de Penmarc'h. Ce délogement était d'autant plus nécessaire que Madame du Vieux-Châtel refuse, non seulement une augmentation de local, mais même le renouvellement du bail expiré depuis un an.

---

(1) Jean-Baptiste-Xavier Noirot, (1757-1829), Procureur des Dominicains de Morlaix ; inscrit en 1791 pour une pension de 700 livres à servir par la Nation. Résida après la Révolution à Morlaix ; Chan. hon. en 1808.

Je dois cependant lui rendre la justice qu'elle a fait l'offre de rester dans son château, dans l'état actuel, tout le temps nécessaire pour m'assurer une autre habitation et la mettre en état de me recevoir.

Pour répondre aux vues de la Providence et à la confiance dont votre Grandeur m'a honoré, j'ai passé un bail de neuf ans, (moyennant une somme de 800 fr.) du château de Penmarc'h (1).

Je ne dois pas vous laisser ignorer ce qui regarde l'ordre de cette maison : Je n'ai jamais éprouvé tant de chagrins, tant de déboires que cette année. Peu s'en est fallu que je n'aie vu mes principales classes désorganisées. M. F... (2), tout instruit qu'il est, n'est pas en état de maintenir ses classes : tantôt par une douceur qui approche de la faiblesse, il laisse l'écolier à sa volonté ; tantôt par une sévérité outrée, il le tyrannise et le révolte. D'ailleurs, il me semble plus propre pour un lycée que pour une école ecclésiastique. Jugez de ma position, Mgr, par ces détails, et soyez persuadé que ce qui me retient ici, est le seul désir d'être utile à la jeunesse et à l'Eglise.

24 mars 1811. — Mgr, je me fais un devoir de vous communiquer une circulaire du recteur d'Académie, relative à l'organisation des institutions et des pensionnats. Quelle dénomination voulez-vous qu'ait cette école ? Dois-je persévérer dans la demande d'une école ecclésiastique ? Dois-je continuer à demander un diplôme ?

---

(1) La famille de Crésolles était alors propriétaire de Penmarc'h. Armes : « *Fascé endenté de six pièces d'or et d'azur* ». Alias : « *Losangé d'or et d'azur* », pour la branche de Pencrech. (De Courcy, Nobiliaire).

Un M. de Crésolles est recteur de Sizun, en 1748. (Chan. Peyron, Bull. d'Archéol. du Finist. 9e livr. 1917).

Le château de Penmarc'h, situé en Saint-Frégant, près de Lesneven, servit d'asile pendant la Révolution à 3 prêtres réfractaires qui sont dénoncés comme « y messant ». L'un d'eux, René Tanguy, devint curé d'Ouessant. (Le Châtellier, « Le Finistère et la persécution religieuse »).

(2) Vraisemblablement, un certain M. Floch.

Je vous annonce que le délogement aura lieu après la Pâque, et que le plan que je me suis proposé et le local que j'ai choisi me permettent d'avoir une seconde pension, dont le prix, à raison du voisinage de Brest, ne peut guère être moindre que 250 francs, et le prix de la 1re de 450 francs. Les classes seront complètes l'année prochaine, hormis la logique, puisqu'elle s'enseigne au séminaire.

Il entre dans mon plan de prendre les enfants dès leur bas âge. C'est là qu'il y a le plus de bien à faire, le plus de fruit à espérer. Il faudrait donc un homme propre à instruire les enfants, propre à leur inspirer des sentiments de religion et à les former à la vertu. Je crois devoir faire observer que cette école ne doit pas être considérée comme particulière, dès lors que j'ai toujours manifesté le désir de la fair eservir au diocèse, et même de lui en faire la cession dès qu'elle sera montée et affermie.

Je vous prierais de nous dispenser, au moins en hiver, d'aller pour les grandes fêtes, à la paroisse qui est à une demi lieue.

19 avril 1911. — Conformément, Mgr, à votre désir, je me suis borné à demander un pensionnat, motivant ma demande sur ce que cet établissement était depuis longtemps connu sous ce nom.

Je serai logé à Penmarc'h, et en état, s'il plaît à Dieu, de rouvrir mes classes le 1er mai.

Je ne sais, Mgr, si la proposition que je vous ai faite de placer un prêtre parmi les professeurs de Penmarc'h, est susceptible d'exécution. Aux raisons précédemment données, s'ajouterait que la place est bonne, car outre les appointements de l'école, les paroisses voisines qui désirent une messe matinale, lui feraient une somme de 3 ou 400 fr.

Institution de Penmarch

Une bonne partie de la correspondance de l'abbé Poulzot, pendant une année, nous paraît perdue, sauf par exemple, une lettre assez courte au secrétaire de l'Evêché (1).

14 avril 1812. — De M. Puyferré (2), curé de Lesneven, à l'Evêque : « J'ai l'honneur de vous remettre le certificat de l'examen que j'ai fait chez M. Poulzot, des jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique.

24 avril 1812. — De M. Poulzot à l'Evêque : M. de Parcevaux, père, en laissant à son fils la liberté d'embrasser l'état ecclésiastique si sa vocation se soutient, désire qu'il jouisse du privilège que lui donne la réforme pour laquelle il a payé 1200 fr. Un autre élève prend sa place (3).

---

(1) Cette lettre est du 14 mars 1811. Elle semble faire allusion à une sorte de mémoire qu'aurait présenté M. Poulzot. « Je me suis hâté, écrit-il, comme vous vous en convaincrez en regardant mon ouvrage. Je souhaite qu'il remplisse les vues du Ministre et celles de Mgr ». Peut-être aussi s'agit-il tout simplement de tableau concernant la conscription pour ses élèves).

(2) Pierre-Marie Puyferré, (1746-1822). né à Lesneven, « de bonne famille, dit une note ; ayant fait des études à Paris, et bien. Ancien chanoine de Léon. Homme d'esprit, laborieux ; plaisant aux honnêtes gens de sa commune. D'abord curé de Lannilis ; nommé à Lesneven, le 23 janvier 1804, sur le refus que fit de ce poste, Agathe Laurent Hamelin, très digne ecclésiastique qui préféra demeurer desservant de Trébabu.

(3) Ambroise-Toussaint-Marie de Parcevaux, (1747-1826), né à Saint-Pol, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ; échappa au désastre de Quiberon; avait épousé en 1774, Dreuse-Jacquette de Bullion de Montlouet, dont il eut quatre fils. Le quatrième, Ambroise Allain, que nous trouvons ici chez M. Poulzot, devait épouser Angèle de Kerléan dont il eut deux fils et sept filles. (Généalogies de Saisy de Kerampuil, par la Comtesse Jégou du Laz).

Au sujet de M. de Parcevaux père, qui habitait à Tron-

Permettez que je vous entretienne un peu de ce qui me regarde. Qu'est-ce que je fais désormais dans cette place ? Mes embarras se multiplient ; ;les difficultés augmentent; ma santé, mauvaise depuis quatre ans, s'épuise sensiblement. Je n'entrevois point la possibilité de réaliser cette idée trop flatteuse de fonder un établissement stable et qui pût se perpétuer. Ne vaut-il pas mieux quitter un poste qui bientôt ne sera plus tenable, et, prêtre, me dévouer entièrement au ministère ?

26 août 1812. — M. de Crésolles vient de me céder, pour un loyer de 1200 fr. la totalité de Penmarc'h.

M. Le Floc'h, ex-professeur à Vannes, consent à venir ici. Il paraît que ce Monsieur a tenu une maison d'éducation à Lisbonne, et qu'il jouit d'uné grande considération, à Vannes même (1). M. de Sermessan (2) qui veut bien se charger de cette lettre, lui remettra celle par laquelle je l'invite à se rendre à Penmarc'h. D'après cet arrangement, il y aura encore moyen de se soutenir, si la crise actuelle peut passer.

Mes jeunes professeurs me plaisent; ils n'ont pas non plus à se plaindre de moi. J'aurais désiré les conserver, mais c'est bien assez que vous m'en fournissiez.

---

joly en Cléder, M. l'abbé de Troérin écrivait : « C'est un homme pieux et singulièrement recommandable ».

De même, M. Péron à l'Evêque, le 25 janvier 1809 : « Je viens de causer une heure avec un de vos bons amis, M. de Parcevaux. Il vous est bien sincèrement attaché. C'est là un homme du bon vieux temps, un parfait honnête homme, précieux à son pays et à ses amis. »

(1) Hélas ! cette bonne opinion au sujet dudit M. Floch devait être démentie.

(2) François-Marie de Sermessan, (1755-1825), de Morlaix ; vicaire à Lesneven en 1804 ; à la date du 29 mai de cette année, M. de Troérin écrit : « Il n'y a à Lesneven que M. le Curé et M. Floch son vicaire, qui confessent. Aussi sont-ils écrasés. M. Toullec confesse quelques personnes, très peu, et quand bon lui semble. M. Thabou est à l'hôpital, et confesse uniquement les pauvres de cet établissement. M. Sermessan confesse quelques dévotes. »

M. de Sermessan fut nommé Chan. hon. en juin 1812.

Un M. Sermessan (Charles), est dit en faillite à Morlaix, (Avril 1791).

Je tiens surtout pour le Parisien dont le nom m'est un mystère. Serait-ce mon cher Postec ? (1) Puis-je disposer de tout ce qui m'appartient dans cet établissement en faveur d'un de mes élèves qui par là, la mort m'arrivant, pourrait devenir mon successeur ? Dès le commencement, j'ai eu ainsi des vues sur ce jeune Postec qui n'était qu'un enfant quand vous m'obligeâtes, comme un autre Joseph, à vous envoyer mon Benjamin. Après votre réponse, Mgr, et lorsque cette nouvelle tracasserie de l'Université sera passée, j'en écrirai à M. Coatpont, l'Inspecteur, s'il est nécessaire.

Vous n'avez pas accueilli les observations que je m'étais permis de faire relativement à l'utilité d'une messe matinale dans ce quartier. Le moins qu'il résultera pour moi d'une réponse négative de votre part, ce sera d'avoir mes portes enfoncées cet hiver, ou de céder ma chapelle à ces campagnards. Et où placer mes écoliers ? Je les ai mis l'an passé dans les appartements

---

(1) François Postec, (1791-1837), de Cléder ; fut envoyé étudier à Saint-Sulpice ; devint Vicaire Général et Supérieur du Grand Séminaire, pendant 18 ans.

Il tomba malade à Cléder, au cours d'une mission pour laquelle il prêtait son ministère. Transporté à la maison de retraite de Saint-Pol, il y mourut peu après. Le 24 avril 1837, Mgr de Poulpiquet écrivait à ses prêtres et leur exprimait « sa profonde douleur de la perte d'un ecclésiastique qui à une haute vertu réunissait les plus grandes capacités. L'usage qu'il a fait de ses vastes connaissances n'a été qu'un service continuel rendu à la religion. Au milieu des grandes occupations du séminaire, il ménageait si bien son temps, qu'il en trouvait encore pour l'instruction des fidèles, et faisait souvent retentir nos chaires de prédication aussi solides qu'éloquentes ».

La tombe de l'abbé Postec, à Cléder, porte une épitaphe latine rappelant ses titres et ses vertus.

supérieurs ; mais j'ai bien promis de ne plus le faire (1).

Fin 1812 (probablement). — Mgr, j'ai cessé de fréquenter la paroisse. L'office se fait ici. Cela a causé quelques murmures. J'espère cependant qu'on approuvera les fortes raisons que j'ai eues de rester chez moi.

Je ne sais si je dois être bien aise de ce que mes élèves ne vont pas au séminaire. Mais puisque le nouveau plan que vous avez adopté n'admet que ceux qui ont un âge avancé, je vais faire continuer à ces jeunes gens leur cours de belles-lettres (2).

Ne serait-il pas possible de trouver un sujet qui pût faire la 5e et 6e ? Car je ne puis employer les rhétoriciens que comme précepteurs. Non qu'ils ne soient capables de régenter au moins une 6e, mais parce que le préjugé des parents, la familiarité avec les élèves, les rendent peu propres à cet emploi.

Je suis content de M. Floch. Il a rendu ses comptes. Il régente la 3e et la 4e. M. Kerangueven, (3), la 7e. Je me réserve la rhétorique seulement.

Je vous réitère, Mgr, la demande de secours pour mes écoliers indigents (4).

26 novembre 1812. — M. Cloarec, desservant de

---

(1) M. le Chan. Abgrall, Président de la Société Archéologique, nous dit à ce sujet, le regret qu'il éprouva d'avoir appris, il y a quelques années, malheureusement trop tard, la vente chez un marchand d'antiquités de Quimper, du « serpent » avec lequel s'accompagnait le chant des offices dans la chapelle de l'Institution de Penmarc'h.

(2) D'après cela il semble bien que les besoins de personnel ecclésiastique qui, comme nous l'avons vu, avaient précédemment obligé l'Evêque à des mesures exceptionnelles et à des ordinations hâtives, ne fussent plus désormais aussi pressants.

(3) Philippe Kerangueven, (17 -18), de Sibiril ; prêtre en 1812.

(4) D'après une pièce, il semble qu'en 1812, 8 élèves indigents de Penmarc'h reçoivent des secours montant à 278 francs.

Plouguerneau, est commis par l'Evêque à l'examen des élèves, (au nombre de 6), de l'Institution de Penmarc'h, se destinant à l'état ecclésiastique et qui sont soumis à la conscription. — De même, le 4 février 1813.

3 juillet 1813. — De M. Poulzot à l'Evêque : « Mgr, dans le moment que nos élèves se disposaient à la première communion, le père de l'un d'eux, M. Démontreux, ancien magistrat de Brest (1), m'a écrit que son fils, étant né à une époque de schisme dans l'Eglise, (ce sont, Mgr, ses expressions), n'a reçu que le baptême de la maison par les mains du chirurgien accoucheur (2). En conséquence, il me prie de faire suppléer les cérémonies du baptême. Ne serait-il pas à propos de baptiser sous condition, cet enfant dont je n'ai pu tirer assez de lumière, non plus que du père, sur la religion du chirurgien accoucheur, lequel n'existe plus ? Jusqu'à quel point serait-il convenable de donner de la publicité à cette cérémonie ?

La pétition de M. de Crésolles lui a été renvoyée par M. le Préfet, parce que M. de Crésolles n'habitant pas son château de Penmarc'h, ne peut fournir les garanties suffisantes qu'on n'abusera pas du privilège qu'il demande pour la chapelle. M. le Préfet dit ne pas ignorer qu'il y a ici une école publique avec pensionnat, sur lesquels la loi lui donne une haute surveillance, et que le chef de l'établissement doit concourir à la demande de l'autorisation.

---

(1) Juge à Brest. Apparaît à diverses reprises dans la vie municipale. (Voir Levot, « Brest sous le Directoire et le Consulat »). Sous Louis-Philippe, on voit comme juge de paix à Brest, un Démontreux qui doit être l'élève dont il est ici question (Jean Baptiste Ferdinand), lequel alla continuer ses études au collège de Saint-Pol.

(2) Rien que ce détail jette quelque jour sur la considération que pouvaient avoir dans l'esprit des populations, les prêtres constitutionnels.

25 juillet 1813. — Je prends la liberté, Mgr, de vous faire une confidence. Depuis que je suis fixé à Penmarc'h, j'ai éprouvé des désagréments de la part du desservant. Cependant, je n'ai rien omis pour me le concilier. Par ces ménagements, j'ai pu calmer momentanément un esprit fougueux; mais c'est à recommencer pour la moindre cause. Vous avez pu remarquer que je ne vous ai jamais fatigué par des rapports défavorables à mes confrères, et je ne le ferais pas ici si je n'étais persuadé qu'il est du bien de cet établissement qu'il y ait un changement. En effet, si j'avais près de moi un homme capable et animé d'un bon esprit, quels services ne rendrait-il pas à mes élèves, ne serait-ce qu'en écoutant les confessions ! Quelle douceur ne goûterais-je pas moi-même en sa société ! Que serais-je devenu si ces MM. de Kernilis et de Lesneven n'avaient montré plus de zèle et de complaisance ? C'est avec eux qu'a pu être donnée cette année une retraite qui a opéré les plus grands fruits. Mais la tâche est désormais trop forte; il faut du secours, ce que je ne puis espérer de ce M. Roudaut qui m'a constamment refusé (1). Après tout, qu'est-il besoin de des-

(1) Au sujet de Saint-Frégan, trêve alors de Guissény, disons qu'en 1790 on y trouve comme curé un sieur Branellec, qui prêta le serment sous la Révolution. (Jusque-là, le curé de Saint-Frégan avait une chapellenie à desservir dans la chapelle domestique du château de Penmarc'h).

Par la suite, le desservant fut Henri Alexandre Floch, de Plouzévédé, il avait émigré en Angleterre sous la Révolution. En 1804, M. de Troérin, faisant fonction de Vic. Gén. écrit : « Mgr de la Marche fit venir M. Floch de l'autre bout de l'Angleterre pour lui faire administrer à Londres, un traitement, bains, douches, etc. — La grande solitude où il s'était trouvé pendant six mois, lui avait dérangé le cerveau. A force de soins, on l'a fait revenir au calme. Puis Mgr de la Marche l'a fait retourner en France pour tâcher de le rétablir entièrement. On a réussi ». Ce M. Floch céda ensuite la place, le 26 messidor, an XI, à son oncle, M. Joseph-Marie Floch, dont la signature se voit sur les régistres paroissiaux jusqu'au 30 avril

servant à Saint-Frégant? Si un de mes professeurs était prêtre, nous desservirions la paroisse (1). Voici une occasion d'exécuter ce projet : le presbytère n'appartient pas à la commune. L'acquéreur veut une augmentation qu'on n'est pas disposé à lui donner. Le desservant va être dans l'obligation de se loger dans quelque chaumière des environs. Ce qui m'a donné l'idée de réunir les titres de chef d'établissement et de desservant de la paroisse, c'est le désir de faire le bien et de le faire librement. D'ailleurs, Mgr, vous-même eûtes la même pensée, quand je vous fit part de mon dessein de m'installer à Brézal.

26 octobre 1813. — M. Poulzot accuse réception du règlement que l'Evêque prescrit à ses clercs professeurs. Suit un tableau contenant les noms des neuf conscrits pour lesquels on sollicite l'exemption.

3 novembre 1813.— A M. le Chan. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Vous ne sauriez croire combien je souffre d'être obligé de faire des classes. Si je vous écris, si je remplis vos demandes, ce n'est qu'aux dépens d'un repos nécessaire. Quand serais-je assez heureux pour trouver un homme capable de me seconder ? Ce n'est pas le sacrifice de quelques centaines de francs qui me tient à cœur ; je fais peu de cas de l'argent, et

---

1807. Lui-même devint vicaire de Lesneven. (Voir plus haut). Après une interruption de quelques mois, signatures d'un nouveau recteur : Nicolas Roudaut, (celui dont se plaint l'abbé Poulzot) ; précédemment recteur de Lanneufret et décédé le 8 novembre 1816, à l'âge de 66 ans. (Partie de ces renseignements nous sont donnés par M. Ollivier, recteur actuel de Saint-Frégan).

(1) Ce n'est évidemment qu'à cette condition que la paroisse pouvait se passer d'un desservant en titre. Déjà en 1786, le recteur de Guissény avait écrit à Mgr de la Marche : « La trêve de Saint-Frégan ne peut ni être supprimée, ni être réduite en simple chapelle. (Cf. Notices sur les paroisses, Guissény, par MM. les Chan. Peyron et Abgrall).

cette maison, par la bénédiction que Dieu répand sur elle peut faire honneur à ses engagements. Mais c'est que le dernier Floch ne me revenait pas plus que le premier. Il faut du temps pour connaître les hommes. Ah ! si ce Floch avait été ce qu'il devait être, qu'il eût pu rendre de services, et jouir d'un sort heureux !

13 février 1814. — M. Poulzot écrit que M. Le Naour qu'on lui a envoyé a du mérite et de bonnes mœurs, mais pas les talents qui font le professeur. Les classes les plus nombreuses sont sur le point de se désorganiser (1). A la place de ce M. Naour, l'abbé Poulzot demande un séminariste, nommé Le Bris (2), dont le talent, le goût et le désir lui sont connus.

En novembre 1814, 30 élèves de l'école sont dits se destiner à l'état ecclésiastique. Cinq seulement ont moins de 16 ans. En revanche, Il y en a un de 37 ans ; un autre de 31 ans, lequel est en 7e ; 11 autres ont entre 20 et 30 ans.

8 juillet 1815.— « Mgr, quoique ce soit peut-être anticiper un peu trop sur l'avenir, je vous fais la demande de quelques sujets pour l'année prochaine ; je remplirai ensuite par des laïcs les places qui resteraient vides ».

Peu après, M. Poulzot revenant sur ce sujet, estime qu'il lui faudra trois professeurs ecclésiastiques.

22 juillet 1815. — Le directeur de Penmarc'h an-

---

(1) Yves Le Naour, de Bannalec. Trois semaines après, ce M. Le Naour retournait au séminaire, mais sans être, pour le moment du moins, remplacé à Penmarc'h. Un Le Naour (est-ce le même ?) est régent de philosophie au collège de Quimper, après l'abbé Carn, en 1820.

Parmi les professeurs de Penmarc'h, nous trouvons aussi (à la date du 14 octobre 1813), un René-Jean-Marie Galès, né le 3 juin 1795, à Plogonnec.

(2) L'abbé Le Bris, (1791-1835), du Drennec, fut principal et régent de rhétorique du collège de Quimper de 1820 à 1827 ; puis Vicaire Général.

nonce à M. de Poulpiquet, Vic. Gén., qu'il lui envoie à Saint-Pol, 7 élèves, en vue de l'examen à subir.

La dernière lettre que nous avons de M. Poulzot, est datée du 1er octobre 1817, à Penmarc'h. Elle montre que l'Université avait jeté les yeux sur lui pour un poste plus important et que des pourparlers avaient été engagés.

« Ce n'est que d'aujourd'hui, Mgr, que je reçois ma nomination. Je ne m'y attendais plus. Tout s'arrangeait ici comme si j'eusse dû demeurer à Penmarc'h.

Qui enverrez-vous me remplacer ? Il en faut deux, un ecclésiastique et un clerc, ce dernier dans la place du jeune Vigniboul. Combment allez-vous pourvoir à ma chère paroisse ? (1). Ce ne sera que dans la quinzaine que je pourrai arriver. »

---

(1) Précédemment l'abbé Poulzot avait été nommé Recteur de Saint-Frégan en remplacement de M. Roudaut. Un de ses collaborateurs qui lui servait de vicaire, Joseph Le Borgne, lui succéda à la tête de la paroisse. M. Poulzot était appelé conjointement par l'Université et par Mgr Dombidau, à diriger le collège de Quimper, en réorganisation depuis quelques années.

Erigé d'abord en école secondaire, puis en collège au début du premier Empire, l'établissement de Quimper, sembla longtemps jouer de malheur. « L'année 1807-1808, dit Fierville, « Histoire du Collège de Quimper », p. 121 »), vit s'accomplir un fait bien bizarre. A la rentrée des classes, pas un élève ne se présenta. Les maîtres se retirèrent ; le collège fut fermé pendant un an. Les causes de cet événement, ajoute Fierville, ne sont pas bien connues. »

Impossible d'être plus candide... ou plus réticent ! On avait voulu placer à la tête de cet établissement deux prêtres désormais en marge de leur vocation. MM. Ollitrault et Gastinel, tous deux fâcheusement connus ; et même ce dernier était marié, faible recommandation près des familles en quête d'éducateurs. Selon le rapport de l'Evêque au Grand Maître de l'Université, en 1809, ce M. Gastinel dut « repartir pour Paris, couvert du mépris de la ville. Il s'est vanté en partant de revenir avec le titre de Directeur, (n'étant jusqu'alors que sous-directeur) ; le plus sûr moyen d'empêcher le rétablissement de ce collège serait

C'est à Quimper que les administrations épiscopale et universitaire appelaient le directeur de Penmarc'h, pour le placer à la tête du collège qui venait d'être réorganisé.

Il y resta deux ans, à la fois principal et régent de rhétorique, jusqu'au 17 octobre 1819 où un nouvel avancement le transféra à Bourges, comme principal au collège royal (1).

---

qu'il revînt en cette qualité. Il ne peut même y convenir comme professeur. »

En raison de cette situation, on comprendra le ton sur lequel furent échangées les lettres suivantes, entre la municipalité quimpéroise et l'Evêque à l'occasion de la distribution des Prix, en 1807.

« Monsieur l'Evêque,

« Pour donner à la cérémonie tout l'éclat et tout l'intérêt qu'elle mérite, j'ai cru devoir prier les principaux fonctionnaires d'y assister. Votre présence, Monsieur l'Evêque, contribuera plus que tout à remplir ce but.

« C'est pour cette considération que j'ai l'honneur de vous inviter, si cela vous est agréable, à assister à cette intéressante cérémonie.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

« N..., Adjoint-Maire. »

Sans perdre un instant, l'Evêque répondit : « Je suis très sensible à l'invitation que vous me faites l'honneur de m'adresser. Il me sera impossible d'assister à la distribution des Prix. Ma présence n'ajouterait rien à l'intérêt qu'elle doit inspirer. Celle des principaux fonctionnaires lui donnera tout l'éclat que vous pouvez désirer. »

Le 5 juin 1810, l'abbé de Calonne fut nommé principal. Mais ce prêtre « avait des idées religieuses en opposition avec les lumières et la raison du siècle » (!). Aussi, et vu les vives réclamations du préfet, Bouvier de Molard, le grand maître de l'Université fit annuler par l'Empereur la nomination de M. de Calonne qui ne prit jamais possession de son emploi. (Schmidt, « La Réforme de l'Université Impériale »).

Mais dès que le gouvernement eût consenti à confier la direction du collège à des ecclésiastiques dont le premier fut M. Poulzot et auquel succédèrent trois autres dont deux tout au moins furent ses élèves, les abbés Carn. Le Bris et Roudaut, les écoliers affluèrent. Alors qu'en 1809, il n'y avait pas 80 élèves, on en comptait 360, vingt ans plus tard, au départ de M. Le Bris.

(1) Fierville, Histoire du Collège de Quimper.

De son nouveau poste, l'abbé Poulzot s'empressa de remercier Mgr Dombidau de toutes ses bontés; il lui exprimait surtout une vive reconnaissance pour la lettre de recommandation que l'Evêque lui avait remise au départ et qui « avait valu plus que tous les titres possibles » pour obtenir toutes les facilités désirables et les entrées libres à l'A chevêché (1).

Les distributions de Prix. — Chaque année scolaire se terminait par des examens ou exercices publics qui duraient jusqu'à quatre jours. (Ainsi les 9, 10, 11 et 12 août 1813); le dernier jour, à 2 heures de relevée, un Plaidoyer suivi de la distribution solennelle des Prix, clôturait définitivement le tout.

A cette occasion, M. Poulzot faisait imprimer non seulement un Palmarès des récompenses, mais des programmes qui, à eux seuls auraient pu donner une suffisante idée de l'Institution.

En tête, quelque citation latine accompagnée de considérations sur l'éducation (2).

---

(1) Mgr Dombidau de Crouseilhes, par M. le Chan. Pilven, p. 231.

(2) Par exemple, en 1813 : « Vous aurez fait bonne besogne, si vous donnez à la patrie et au peuple un citoyen qui puisse les servir. » (D'après Juvénal, Satire 14).

M. Poulzot ajoute : « Aucun gouvernement n'a poussé plus loin que le nôtre, sa sollicitude sur l'éducation. Puissent ses soins paternels avoir pour résultat le rétablissement des mœurs et des sciences, et le goût du solide ! Puisse cette génération qui se forme consoler la France des maux que lui ont causés l'oubli des principes et l'amour de la nouveauté. »

En 1815 le ton devient sévère et âpre. En épigraphe : «Un temps viendra où la saine doctrine sera abandonnée ». (Saint Paul, Ep. à Thimothée).

« Fasse le ciel que nous ne dépravions pas nous-mêmes nos enfants. » (Quintillien, Lib. I. Cap. 3).

« Tout le monde, ajoute l'abbé Poulzot, convient que l'é-

Puis, le résumé de ce qui a été appris dans chaque classe. Après quoi viennent les solennelles formules : « Ont assisté à nos leçons, Messieurs... » et : « Passeront à l'exercice, Messieurs... »

Tous les élèves de la classe sont ensuite indiqués suivant un ordre à la fois logique et chrétien, c'est-à-dire qu'ils sont rangés, non en raison du nom de famille, mais d'après l'ordre alphabétique des prénoms, lesquels se trouvent ainsi à leur place véritable, (Prénoms).

Des signes conventionnels indiquent combien de fois les élèves brillants ont été « Empereurs », ou bien ce qu'ils ont eu de prix.

Sauf pour les basses classes, le Palmarès est en latin.

Enfin, le sujet du Plaidoyer, (où il arrive que toute l'époque se reflète) ; ainsi en 1813 : « Dispute pour les

---

ducation est une tâche pénible. (Ministère autrefois honorable, maintenant peu profitable et avili). Ce qui en fait la difficulté, c'est (principalement) de se trouver perpétuellement en opposition avec les parents ; c'est que les faibles succès obtenus seront perdus par ceux qui sont les plus intéressés à les seconder. On va se tournant vers les nouveautés, les fables les plus ridicules, les paradoxes les plus absurdes, les systèmes les plus révoltants. (Aussi) pères et mères, vous voyez cette autorité sacrée que Dieu et la nature vous donnaient sur vos enfants, vous la voyez méprisée ; eux-mêmes, vous les voyez sous vos yeux faire naufrage à l'honneur et à la vertu, s'initier à des coteries où ces philosophes d'un jour apprennent *que la raison n'écoute ni père ni maître*, et contractent sans votre aveu des engagements dont le moindre inconvénient est le ridicule.

Puissent ces observations, dictées par l'intérêt que je porte à cette jeunesse à laquelle j'ai consacré vingt années de travaux, vous convaincre que vous êtes vous-mêmes la cause de la dépravation de vos enfants. »

M. Péron, à Saint-Pol, ne tient pas un langage moins attristé. Lui aussi, vers le même temps, parle de la « *dépudeur* » de la jeunesse.

Nous avons transcrit ces considérations pensant qu'elles ne sont pas, hélas ! plus hors de saison qu'il y a cent ans...

armes d'Achille. Harangue d'Ajax ; réponse d'Ulysse ; jugement prononcé par Agamemnon. »

En 1808, nous trouvons à Kérouzéré une soixantaine d'élèves. 150 à Penmarc'h, en 1813 ; (dont les deux tiers environ, pensionnaires). En 1815, il n'y a guère qu'une centaine d'écoliers (1).

---

(1) Voici, en plus des noms déjà cités au cours du travail, une liste (manifestement incomplète), de prêtres ayant étudié dans les établissements de M. Poulzot :

A Kérouzéré :

Yves Isac, (1787-18), de Cléder.
François Caër, (1787-1856), de Cléder ; recteur de Plouvorn (*).
Jérôme Milin, (1787-1867), de Plougoulm ; recteur de l'île de Batz.
Yves Cadiou, (1789-1839), de Cléder; aumônier de marine.
Jean Moncus, (1791-1860), de Plougoulm ; recteur de Plouégat-Moysan.
Yves Olivier, (1795-1847), de Plougoulm ; curé de Carhaix.
Jean Quillévéré, (1791-1832), de Cléder ; recteur de Kernouez.
Prosper Creven-Kerverson, (1794-1876), de Recouvrance ; recteur de Guilers.
Jean-Marie Abhervé-Guéguen, (1786-1828), de Plounéventer; curé de Plouigneau.

A Penmarc'h :

François Quiviger, (1794-1846), de Sibiril ; recteur du Conquet (*).
Yves Le Guen, (1794-1846), de Saint-Divy ; vicaire à Guipavas.
Pierre Bernard, (1791-1856), de Plougoulm ; recteur du Drennec.
Jean Morvan, de Plouguerneau, prêtre en 1819.
Charles Hervoche (1796-1855), de Plouégat-Guerrand ; recteur de Baye.
François Le Borgne, (1791-18), de Plouguerneau, prêtre en 1821.
Yves Quiviger, (1796-1867), de Sibiril ; vicaire à Plabennec.
Goulven Prigent (1796-1835), de Kerlouan ; prêtre en 1819, curé du Faou.
Olivier Kerrien, (1789-1864), de Carantec ; recteur de Loperhet.
François Tanguy, (1792-1871), de Cléder ; recteur du Ponthou.
Yves Guéguen, (1799-1823), de Sibiril ; vicaire à Tréflez.

Guillaume Abalain, (1796-1837), de Lannilis ; recteur de St-Coulitz.
François Guyader, (1796-1869), de Roscoff ; recteur de Bolazec.
André Boulch, (1796-1835), de Roscoff ; curé de Quimperlé.
Jean-Marie Le Bris (1793-1866), de Plouvien ; recteur de Henvic.
Pierre Jaouen, (1795-1861), de Ploudalmrzeau ; vicaire à Plouzané.
Yves Stéphan, (1801-1847), de Sibiril ; recteur de Kerlouan.
Charles Boga, (1799-1869), de Plouézoch ; recteur de Ploaré.
Olivier Donval, (1798-18), de Sizun ; prêtre en août 1825.
Yves Breton, (1798-1840), de Plouguerneau ; vicaire à Guilers, Brest.
Yves Olivier, (1803-1850), de Cléder ; recteur de Saint-Derrien.
François Mercier, (1805-1834), de Lesneven ; vicaire à St-Corentin.

Ajoutons : Barthélemy Vigniboul, (1796-1821), de Lesneven, mort sous-diacre.
Olivier Offret, (1792-1814), de Plougoulm, mort tonsuré.

(*) François Caër et François Quiviger sont indiqués avec François Postec, pour la soutenance de thèses sur la Pénitence, au grand séminaire, en 1809. (Voir pour l'année 1808, le présent travail, p. 81) et « Notice sur les Séminaires », par M. le chan. Peyron, p. p. 160 et suiv. Ainsi, les élèves de M. Poulzot continuaient à faire bonne figure. On prendra peut-être aussi quelque intérêt à consulter un relevé de certains autres noms connus figurant sur les listes d'élèves de M. Poulzot :

Guillaume Bergot, François Du Plessix Quinquis, François Feillet, Barthélemy et Jean Vigniboul, François et Jean La Marre, Auguste Le Jannic, Erasme de Trobriand, Paul de Kerdern, Eugène Cabon de Kerandraon, Hippolyte et Eugène Penquer Salaun, de Lesneven.

Mathieu Homon-Kerdaniel, Julien et Victor d'Erm, Fidèle Le Gac de Lansalut, Joseph Kersaintgilly de Saint-Gilles, de Morlaix.

Auguste La Ligne, Philippe Pluchon, Jean Le Prince Taro, Alexis Crouan, Ferdinand Démontreux, Félix Brunswick, François Pennors, de Brest.

François Le Marié, Joseph Porquier, de Quimper.
Alexandre de Kergariou du Coskaer, des Côtes-du-Nord.
Jean de Kersauson, Plouescat.
Généreux et Alexis Le Borgne de Keraouel, du Faou.
Edouard Kermasson-Kerisac, du Morbihan.
Joseph de La Fruglaye, Ploërmel.
Jean Houeix, Hennebont.
Prosper Radiguet, Jean Foucault, Landerneau.
Joseph Kersauson de Penandreff, Plourin.
Edouard et Adolphe Le Bihannic de Tromenec, Landéda.

Le Collège de Saint-Paul (1)

Rappelons en quelques mots quelle était la situation de ce collège à la fin de l'ancien régime. A la tête, M. le Chan. Péron, principal (2), aidé de sept professeurs et de deux répétiteurs ecclésiastiques. Les élèves étaient au nombre de plus de 400 dont 200 et quelques pensionnaires (3).

Du chef de son collège la ville percevait plus de 140.000 francs par an. Les écoliers riches payaient annuellement 7 livres 10 sous pour l'instruction, et les plus pauvres, non seulement recevaient l'enseignement pour rien, mais pouvaient même aspirer, dans les deux dernières années de leurs études, à une pension gra-

---

Hippolyte de Grand Saigne, Crozon.
Jean-Baptiste de Coataudon de Kerdu, né à Nuremberg.
Jean de Kerléan, Taulé.
Jean-Marie de Kergariou, Conquet.
François Gillart de Keranflech, Milizac.
Charles de Crésolles, Dirinon.
Théodore des Cognets, Plougonven.

Dans ses « Souvenirs historiques du Château de Kérouzéré », p. 30, du Rusquec écrit que deux représentants du peuple, en 1848, Kéranflech et Mège, avaient fait une partie de leurs classes à Kérouzéré. Pour ce dernier la chose paraît assez difficile, car dans les « Biographies des Membres de l'Assemblée législative » (Paris, Pagnorre, 1849), Mège est dit né à Sibiril, mais en 1808. Or, l'école secondaire quitta Kérouzéré en 1811.

Quant à de Kéranflech, représentant du peuple, il aurait eu, pour prénoms, d'après ces « Biographies » : Yves Michel ; tandis que l'élève que nous avons rencontré sur les listes de Kérouzéré s'appelle François Guillaume.

(1) Autant que faire se pourra, nous éviterons de reproduire ce qu'on trouverait déjà dans « Le Collège de Léon » par M. Y. Picart, et dans « Les Séminaires de Quimper et de Léon » par M. le Chan. Peyron.

(2) Fils de Yves Péron et de Thérèse Hervet. Né le 14 mai 1751, à Trégondern, paroisse du Minihy de Saint-Pol.

(3) Peu nombreux au collège même, ils l'étaient un peu plus au petit séminaire, (pensionnat annexe du collège proprement dit). Mais la majorité des pensionnaires se trouvait disséminée en différentes maisons de la ville.

tuite que payait Mgr de la Marche aux vainqueurs des concours établis à cette fin.

Lorsque au 13 février 1792, fut décidée la laïcisation et dispersion du personnel (1), on aurait pu prévoir

(1) Il n'est pas toujours aisé de suivre chacun des maîtres ainsi dispersés. Cependant voici quelques détails pour l'abbé Fercoc (Charles-Louis-Saturnin-Marie), ancien professeur de physique, né à Plougourvest, en 1759. Le 12 mai 1791, il avait demandé, mais en vain, à être maintenu en possession de sa chapellenie de Saint-Marc, fondée par Miss. Goulven Habasque, (Testament du 16 avril 1639 et codicille du 6 décembre 1640), à charge d'un office à chant chaque semaine. (Le premier titulaire en fut Miss. Yves Simon, avec succession éventuelle en faveur d'un neveu du fondateur, autre Goulven Habasque. La dite chapellenie devant à l'avenir servir à donner de l'éducation et à former des prêtres).

Dépossédé à la fois de sa chapellenie et de son emploi de régent, le dit Fercoc dut accepter de devenir recteur de Plufur, (actuellement au diocèse de Saint-Brieuc). Puis déporté sur le vaisseau *Les Deux-Associés*, il mourut le 6 septembre 1794, et fut inhumé à l'île Madame. (Abbé Manseau, Les Prêtres et les Religieux déportés).

Quant au principal, M. Péron, nous perdons sa trace pendant les trois années qui suivent (1792-1795). Emigra-t-il ? Resta-t-il caché dans le pays ? Nous ne savons trop. Voici en tout cas, comment s'exprimait, en 1910, le Préfet du Finistère, au sujet de M. Péron : « C'est un prêtre émigré, amnistié, un fanatique, un chouan, mal noté dans les bureaux du ministère, signalé à la police et placé sous sa surveillance, chanoine de Quimper et qui devrait être à son poste. » — On sent tout ce qu'il y a d'âcreté dans ce rapport. Ce qui donnerait à croire que malgré tout, M. Péron n'aurait pas de fait émigré, c'est que Mgr de la Marche réfugié en Angleterre depuis le 1er mars 1791, lui avait confié le gouvernement de Léon et en fit un de ses agents principaux. (Lettres à Mgr Dombidau, 1°) de M. Henry, « Bull. Diocés. Déc. 1917, p. 379 » ; et 2°) de M. Garrec, « Les Séminaires de Quimper et de Léon » par M. le Chan. Peyron, p. 140).

Le 4 Prairial an III, M. Péron déclarait devant le conseil municipal, élire domicile à Saint-Pol .La famille qui l'accueillit lui continua cette hospitalité pendant onze ans. Le 11 Juin 1806, il écrivait à Mgr Dombidau : « Je vous présente les respectueux hommages de mes bonnes hôtesses. Impossible de vous exprimer combien elles sont sensibles à l'honneur que vous leur faites et à la préférence que vous leur donnez. Vous ne trouverez chez elles, ni les manières du grand monde, ni ses usages ; elles ne

qu'un tel arrêté amènerait, non la simple transformation, mais la suppression même de l'établissement. De fait, peu de temps après, le nombre des élèves tombait à 10 pour autant de professeurs. Aucune mesure ne devait, de si tôt, relever ce chiffre.

La restauration du Collège. — Aussi dès février 1804, la municipalité désolée va-t-elle prier M. Péron de rédiger un mémoire sur l'instruction qu'on pourrait donner à Saint-Pol. Le sénateur Cornudet (1) qui jusqu'en octobre 1809, résidait en cette ville, chef-lieu de sa sénatorerie, sollicita et obtint du gouvernement le rétablissement du collège comme école secondaire. Du quartier général de Saint-Polten (Autriche), Napoléon, à la date du 13 novembre 1805, autorisa la ville de Saint-Pol à réouvrir son collège dont la restauration fut confiée à M. Péron.

Ce dernier s'en fut alors à Quimper, et dans les trois jours qu'il y passa, arrêta de concert avec l'évêque, les grandes lignes du projet de réorganisation. L'abbé Le Gris Duval avait déjà dépeint au prélat M. Péron

---

l'ont jamais pratiqué ; mais un bon cœur, une noble simplicité, un attachement sincère pour la religion et une vénération profonde pour ses ministres, et surtout pour ses premiers pasteurs. Une expérience de onze ans me permet de me rendre garant de leurs sentiments et de leur bonne volonté. »

Ajoutons que M. et Mme Salaun de Kertanguy qui avaient caressé l'espoir de donner l'hospitalité à Mgr, eurent du moins l'honneur de le recevoir à leur table. Ils sollicitèrent à cette époque l'autorisation de rétablir la chapelle de Sainte-Anastase, et de fonder dans leur terre de Coatudavel un hôpital tenu soit par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, soit par des Dames de la Sagesse. Ce même M. de Kertanguy, de Mespaul, allait sous peu favoriser le nouveau collège en y soutenant plusieurs étudiants.

(1) Est dit avoir de la famille à la Roche-Bernard et à Nantes. Il habitait à Saint-Pol l'ancien évêché qu'il mit d'ailleurs à la disposition de l'Evêque au cas où Mgr Dombidau eût décidé de fixer son siège à Léon.

comme jouissant de la plus haute considération dans tout le diocèse. Mais l'impression directe que fit sur Mgr Dombidau l'ancien vicaire général de Léon, fut également des meilleures, puisque l'évêque reprenant l'idée de son prédécesseur, Mgr André, tint à le placer à la tête du grand séminaire. Honneur et charge que M. Péron ne cessa de décliner (1). Dans une lettre du 9 janvier 1806, il présentait ainsi ses objections :

« L'érection d'un séminaire, Mgr, ne saurait être le premier objet de votre sollicitude pastorale. Les collèges doivent passer d'abord. Il vous en faudrait deux bons : l'un rapproché de vous, et, avec le temps, dans votre ville épiscopale ; l'autre dans cette partie-ci qui est, sans contredit, la plus féconde en ecclésiastiques et la plus propre à repeupler le sanctuaire qui va éprouver un vide effrayant, quelques soins que vous donniez pour le diminuer. Regardez votre séminaire et rappelez-vous les sujets que vous avez ordonnés, d'où sont-ils (sinon du Léon) ? (2)

(1) Une lettre de Saint-Pol apprenait à M. de Poulpiquet que « appeler M. Péron à Quimper serait un mal général et particulier. Beaucoup de personnes regretteraient l'argent donné pour le collège. Les premiers succès de cet établissement passaient tout espoir. Mais si M. Péron le quitte, la plupart des parents retireront leurs enfants, et la moitié des professeurs déserteront. Pourquoi ne fait-on pas un supérieur de séminaire de M. Le Fur ? Mgr de la Marche en faisait grand cas ».

Il s'agit de M. Goulven Le Fur, alors recteur de Plougourvest. **Mort en 1833, curé de Landerneau, à l'âge de 85 ans.**

(2) Ce témoignage rendu au Léon nous fournit un des traits caractéristiques de notre personnage qui, en toute occasion, laissait volontiers libre cours à son chauvinisme local. Par ce fait, par exemple, de n'être jamais allé résider à Quimper, malgré ses titres de Supérieur du séminaire, de chanoine titulaire et de Doyen du Chapitre. Si loin même était-il de songer à quitter le Léon qu'il s'efforcait plutôt d'amener l'Evêque à s'établir à Saint-Pol. Il lui écrivait, fin de 1806 : « Est-il impossible, Mgr, que vous veniez vous fixer ici ? Vous y seriez avec tant d'agrément ! C'est ce pays qui fera votre consolation où vous en aurez peu ». Un jour aussi, dans une lettre à son ami l'abbé de Poulpiquet, il dira sur un ton mi-sérieux, mi-plaisant : « Je crains que sans t'en douter, tu ne sois (comme vicaire général) devenu un peu Cornouaillais et étranger au pays de Léon. » On saisit là une allusion — très légère d'ailleurs --

Sans le secours de bons collèges, le clergé va tomber dans l'ignorance et la barbarie, et il ne suffira pas d'avoir au séminaire ces nouveaux élèves venus directement de chez les grammairiens de campagne dont chacun réunit le plus qu'il peut de jeunes gens. Comment en effet, un seul homme, avec sa meilleure volonté et ses talents, pourrait-il instruire utilement 60, 80, 100 sujets et au-delà, qui sont tous, ou presque, de force différente ? (1) Ces écoles dans lesquelles on passe à présent dès 7 et 8 ans, ne seront jamais une introduction prochaine aux belles lettres et aux sciences. Des professeurs de philosophie et de théologie ne peuvent travailler immédiatement après ces premiers instituteurs. »

« Je vous envoie, Mgr, les noms de quatre jeunes gens de la conscription de 1806; ils faisaient partie de ceux que M. Poulzot eut l'honneur de vous présenter à la campagne de M. le Maire de Léon (2). Si vous les ordonniez de suite, ils auraient besoin de retourner au collège. Et lors-

---

à la petite rivalité et jalousie qui, selon l'abbé Le Gris Duval (note à Mgr Dombidau, 1805) séparait un peu les trois clergés, désormais officiellement fondus, de Léon, Tréguier, et Cornouailles. (Chan. Pilven, Mgr Dombidau, p. 11).

Quant au ton de grande familiarité entre M. Péron et le vicaire général, on n'en sera pas surpris lorsqu'on saura qu'ils s'étaient intimement liés d'amitié dès 1770, c'est-à-dire depuis plus de trente-six ans.

(1) M. Péron est peu tendre ici pour les collaborateurs de bonne volonté qui enseignaient de leur mieux, en tous les coins du pays, et qui, dans la crise de l'instruction et du recrutement ecclésiastique, représentèrent au témoignage précédemment cité de M. de Poulpiquet, une solution de fortune nécessaire et en définitive assez heureuse. Mais il semble que l'âme de M. Péron en ait éprouvé quelque jalousie. Sa lettre par exemple ne révèle-t-elle pas un de ce sentiment à l'égard de son rival de Kérouzéré, M. l'abbé Poulzot ? Ajoutons pourtant, afin de lui rendre pleine justice, qu'en fait d'enseignement et de formation de la jeunesse, le principal de Saint-Pol, était prédisposé à voir grand. Ses idées et sa valeur personnelles, jointes à ses souvenirs d'ancien régime, lui permettaient de se montrer difficile, et même de porter au maximum les ambitions de l'éducateur.

(2) Chez M. de Kerhorre, à Kerrom, lors de la première visite de l'Evêque à Saint-Pol, Juin 1806.

que vous aurez imposé les mains aux ordinands qui sont à Quimper, commencera une interruption, ou presque interruption, qui ne finira que quand des écoles réglées fourniront des sujets. »

Alors, en vue d'établir une de « ces écoles réglées », l'ancien principal se mit en campagne. Outre un secours de 4000 francs, l'administration préfectorale ayant, comme pour le collège de Quimperlé, accordé de faire une quête, M. Péron imprima une circulaire destinée à stimuler les générosités dans le Léon. De son côté, M. de Troérin, vicaire général depuis mai 1806, seconda le mouvement au cours de ses visites (1). La ville de Saint-Pol, non compris l'appoint de la partie rurale également bien disposée, fournit 5000 francs, « somme prodigieuse en raison des circonstances ».

Une des ressources (2) sur lesquelles M. Péron déclarait compter, lui était promise par M. Richou, curé de Saint-Thégonnec (3).

« Avant la révolution, dit-il, ce Monsieur avait placé 4000 livres sur les Etats de Bretagne, et 2500 sur le clergé de France, pour une fondation à faire au collège de Léon. Depuis le 18 thermidor an X, M. Richou est inscrit sur le grand livre de la dette nationale à raison de 280 livres de rente. Ce Monsieur en effet n'a pas émigré, mais a été seulement déporté après la loi d'août 1792 contre les prêtres non assermentés, et son bien patrimonial n'a pas été confisqué. Il a pu rentrer paisiblement dans sa place. Cette rente consolidée procurerait à notre établissement un commencement de revenu stable ».

---

(1) Sauf toutefois pour Brest et Recouvrance, où, par exception formelle, il fut décidé qu'on ne ferait point passer la dite circulaire.

Le Maire de Plabennec, de son côté, s'opposa à cette quête.

(2) Voir pour les autres, « Le Collège de Léon par M. Y. Picart. p. 187 ».

(3) Ancien recteur de Guimiliau. Mort le 13 juin 1809.

Les réparations. — Sans désemparer, M. Péron pressa les travaux. A cette fin, il s'efforça d'obtenir les matériaux de l'église des Minimes qui, avec ses trois chapelles collatérales entièrement découvertes, menaçait ruine. De ces matériaux il se servirait pour restaurer le Creisker, jadis chapelle du collège et qui devait le redevenir. Dès la fin de 1806, en effet, il était visible que la chapelle provisoirement adoptée allait se trouver insuffisante pour le nombre croissant des élèves. Néanmoins le Creisker ne fut pas prêt de si tôt. Les travaux s'y poursuivaient encore dans le cours de 1808, grâce à un secours de 5.000 francs accordé par le gouvernement. Un décret impérial du 3 septembre 1807 avait autorisé M. Péron à liquider la situation en ce qui concernait l'ancien couvent des Minimes. Aussi lorsqu'en eut lieu la vente en mai suivant, le principal se réserva le pavé et les portes pour le Creisker. (C'est probablement à cette même époque qu'y fut transféré l'autel sculpté venant aussi des Minimes et qu'on voit dans le côté sud).

« Comme les bénédictions font partie des pouvoirs que Votre Grandeur a bien voulu me continuer, écrivait M. Péron à l'Evêque, j'en ferai usage, si vous n'êtes pas dans votre diocèse lorsque la chapelle sera rendue à l'état de décence qui permettra de la réconcilier et de s'en servir » (1). En janvier 1809, « ayant trouvé du bois sec », le principal faisait faire la chaire.

Pour son établissement il demandait en outre les dé-

---

(1) Le 10 novembre 1807, il disait avoir béni la maison et oratoire des Dames Ursulines, lesquelles cependant ne reprirent pas encore leur habit religieux, se trouvant, faute d'aumônier, dans l'obligation de sortir. Parmi elles il y avait une demoiselle de Tromelin, sœur de l'un des vicaires généraux, gravement malade à ce même moment. « C'est, dit M. Péron, une belle âme que le Seigneur achève de purifier ».

bris du mobilier des Demoiselles de la Retraite (1). Ce mobilier en effet appartenait au diocèse, et Mgr de la Marche par une déclaration expresse, l'avait mis à la disposition du principal du collège.

Puis, toutes choses étant suffisamment prêtes du côté matériel, M. Péron demanda que l'établissement fût ouvert sous le nom de collège Napoléon le Grand, mais l'Evêque ne dut pas donner son assentiment, car l'ancienne dénomination subsista de Collège de Léon.

Le personnel. — Découvrir et choisir des professeurs constituait une préoccupation bien autrement grave. « Presque tous les Maîtres dont j'ai besoin, disait M. Péron, ont des établissements lucratifs. Ils ne peuvent que perdre en s'attachant à cette nouvelle école où l'on aura en vue l'intérêt de la jeunesse et de la religion et non la fortune des Maîtres. C'est ce qui rend quelques-uns difficiles et lents à se déterminer. » Néanmoins, et malgré l'absence de M. Cozanet désigné pour Kérouzéré, la question du personnel semble avoir été des plus heureusement résolue. Car peu après la première rentrée qui eut lieu au commencement de novembre 1806, le principal écrivait : « J'ai la

---

(1) L'une d'elles, Mademoiselle de Kerguelen, était parente de M. de Keroulas titulaire depuis décembre 1781 de la prébende fondée par Hamon Barbier par testament du 24 décembre 1544. Dans cet acte le fameux abbé léguait au Chapitre deux maisons prébendales (dont l'une acquise d'un sieur de Trédern), et qu'il habita, à charge de payer par an à ses héritiers deux pots de vin et cinq sous monnaie. Le 8 mai 1791, l'abbé de Keroulas sollicita d'être maintenu en possession de sa prébende. Le Directoire de Morlaix le débouta de sa demande, mais sa maison prébendale continue toujours à porter son nom. M. Péron se proposa d'en faire l'acquisition en 1824 et affecta à cet effet une somme de 10.000 francs qu'il lègua au séminaire de Quimper. Grâce à cette libéralité, la maison de Keroulas a servi jusqu'en 1911, (sauf une interruption de 1830 à 1837), de pensionnat ecclésiastique, annexe du Collège.

satisfaction, Mgr, de vous apprendre que tous les professeurs font ma joie, mes délices, qu'ils sont remplis de l'esprit de leur état, pénétrés de la grandeur et de l'importance de l'œuvre, doués de zèle, et agissant dans le plus parfait accord (1).

Même satisfaction en 1808 : « Je vous dois, Mgr, de nouveaux remerciements pour nous avoir envoyé M. Carn (2). Il ajoute à mon bonheur en vivant avec les autres professeurs dans la meilleure intelligence, et remplissant tous ses devoirs avec la plus édifiante exactitude. » — 1810. — « Les Maîtres sont excellents, pleins de zèle et de talent ». — 1820. — « Je n'ai encore jamais été aussi content de mon personnel ».

Les élèves. — Le nombre des élèves était également rassurant. Plus de 140 dès les débuts; 180 en avril 1807; 300 en 1810; 330 en 1811. Ainsi la progression était constante. Encore faut-il remarquer que ces chiffres ne représentaient que les écoliers au-dessus de la 6e. Les commerçants pour une langue ou pour une autre, n'appartenant pas à l'établissement. Mais ces débutants, une quarantaine environ de jeunes latinistes, étudiaient en ville où deux excellents maîtres et grammairiens, MM. Saout et Cocaign, tenaient des écoles, véritables pépinières pour le grand collège.

Voici quelle était au commencement de 1809, la ré-

---

(1) Parmi ces professeurs figurait M. Poncin dont on a précédemment parlé. Ce maître fut chargé du service paroissial, le dimanche, d'abord à Santec, puis à Roscoff (dont il fut plus tard recteur), après la mort, en novembre 1806, de Julien de la Bourgonnière, ecclésiastique zélé, en vénération dans la paroisse, et pour cause : il n'avait pas, bien que sa tête fut mise à prix, quitté son troupeau durant toute la révolution. Sans la tourmente, Mgr de la Marche l'eût appelé à un canonicat à Léon. Avait quatre sœurs et deux frères, l'un cadet de la marine, l'autre capitaine dans Royal Cantabre.

(2) Voir plus haut, Kérouzéré, 23 novembre 1808.

partition des élèves : sur un total dépassant 210, il y avait au collège même, 24 pensionnaires à 300 fr. chacun, (sauf un à 450 fr.); 70 autres prenaient pension en ville à des prix variant de 240 à 120 fr. Une trentaine de chambriers recevaient leur subsistance de chez eux. 24 écoliers étaient entretenus par la charité des fidèles. Ajoutons un pareil nombre d'externes. Enfin 5 précepteurs ou répétiteurs avaient leur pension pour leur travail (1).

« Les avantages du pensionnat au collège, disait M. Péron, font désirer d'en être. Mais le pays est trop pauvre pour en profiter. Toutes les conditions souffrent. Les paysans ne peuvent payer leurs fermes. Les marchands et les propriétaires même sont dans la détresse.

---

(1) On ne lira pas sans intérêt ces lignes de M. de Courcy, « Esquisses, p. 122. » Ce qui donne vie et mouvement à Saint-Pol, c'est le collège et ses nombreux externes, jeunes paysans de 15 à 25 ans, qui, se destinant à l'état ecclésiastique, ont laissé couper leurs longs cheveux. Ils se réunissent à 8 ou 10 dans la même chambrée, vaste grenier sans cheminée,, qui n'a d'autre meuble qu'une table de chêne entourée de bancs. Ils passent dans ce galetas presque tous les intervalles des classes ; ils y travaillent, fument ou jouent ; ils y prennent leur maigre pitance ; ils s'y couchent souvent sans draps, étendus tout habillés sur un matelas. Ils puisent au même encrier, se passent le gradus et le rudiment, se disputent en hiver la clarté avare d'un mince chandelle fixée dans le goulot d'une bouteille, ou les émanations d'une terrine de cendre chaude qu'ils ont louée, en se cotisant, chez le fournier. Le mardi, leurs familles leur apportent les provisions de la semaine, du beurre, du lard, un grossier pain d'orge, quelquefois des crêpes. Il y en a qui sont nourris par la charité publique, et qui viennent, à tour de rôle, dîner dans une des maisons nobles. Quelques-uns sont mutins et tapageurs comme de vrais bazochiens du moyen âge ; d'autres aiment passionnément l'étude et s'y livrent avec une espèce de frénésie. Ils se privent de nourriture, et échangent une partie de leurs provisions contre quelques bouts de luminaire, qui leur permettent de travailler plus avant dans la nuit. On en a vu transcrire en entier, à force d'abnégation et de patience, les livres classiques qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter, et jusqu'à des dictionnaires. »

Or les cinq sixièmes de nos écoliers sont enfants de cultivateurs et d'artisans ».

Une autre cause de gêne apportée aux études est à signaler; elle provenait du gouvernement qui, par les décrets du 17 mars et 18 septembre 1808, avait décidé de prélever sur chaque étudiant, le vingtième du droit d'enseignement, (fixé à 36 fr. par an à Saint-Pol), ainsi que du prix de la pension. Insignifiante pour le droit d'enseignement, la rétribution exigée devenait onéreuse avec le 2e décret. Elle risquait d'appauvrir le collège (lequel se suffisait, mais à grand'peine), et surtout de tarir le recrutement. Fort heureusement, les écoliers pouvaient espérer en l'aide bienfaisante de personnes dévouées, et « trouver des ressources dans cette bonne ville (de Léon), et dans la charité soit des ecclésiastiques, soit des habitants de cette commune ».

« Un grand nombre des élèves de la campagne faisait pendant les vacances, une quête qui leur assurait du pain durant le reste de l'année. Ils allaient encore à Noël chercher leurs étrennes et se procuraient par là de quoi payer les mois d'instruction; la charité des fidèles subvenait à tout ou à peu près, pour cette indigente jeunesse. » (Semblable cueillette se pratique encore de nos jours, tout au moins à Plouguerneau, où les clercs déjà sous les ordres, accompagnés de ceux qui vont entrer au séminaire, font une quête en septembre. A cette occasion, les futurs séminaristes revêtent la soutane qu'ils ne quittent plus ensuite. C'est leur prise d'habit). Il faut aussi tenir compte des quelques secours qu'accordait l'évêché, et dont M. de Poulpiquet parlait en ces termes :

« Je puis vous assurer, Mgr, que vous soutiendrez ici deux ou trois écoliers, et même davantage, avec ce que vous payez pour un seul chez M. Rochedreux, (à Meilars), où les 15 ou 16 qui s'y trouvent vous reviennent à 3000 fr.

par an, (soit près de 200 fr. par élève). Ici, il suffirait de donner aux étudiants de 36 à 60 livres. Il ne sera nécessaire de payer la pension entière, (soit au plus 120 livres), qu'à un très petit nombre ».

L'évêque n'y fit nulle difficulté. A la fin de 1807, il écrivait aux curés et desservants, qu'il lui était possible de donner quelques secours aux élèves des collèges, et qu'il se proposait d'établir des concours pour cela, l'année suivante. Le principal de Saint-Pol reçut 3000 francs en 1810, et en 1815, nous voyons l'évêché accorder 1000 francs aux seuls écoliers de Bodilis (1). D'autres qualités plus précieuses rachetaient dans cette clientèle du collège, l'infériorité des dons de la fortune. « La classe la moins aisée était en effet, celle qui fournissait les meilleurs sujets pour tous les états, mais surtout pour l'état ecclésiastique ».

Les études. — Avec le nombre des écoliers, le niveau des études allait aussi s'élever graduellement. Mais au début, M. Péron ne s'illusionnait pas. » Les élèves ont sur ceux d'autrefois, au moins un an de retard. Ceux

---

(1) Nous nous en voudrions de ne pas relater à ce propos la supplique suivante d'un élève indigent : « Mgr, Les personnes charitables, (dont M. Labous, premier vicaire à Brest), qui m'entretiennent au collège depuis deux ans, ne pouvant continuer leurs officieux services, j'ose Mgr, me reposer sur votre âme généreuse, et espérer pouvoir un jour vous dire avec Virgile : *Ante leves ergo pascentur in æthere cervi*, etc..., c'est-à-dire : « Les cerfs brouteront dans l'air, les mers abandonneront leurs poissons à sec sur le rivage, le Parthe et le Germain, échangeant leurs frontières, s'abreuveront l'un, aux eaux de la Saône, l'autre à celles du Tigre, avant que les traits de ce jeune Dieu s'effacent de mon cœur ! »

Comment une requête si poétiquement appuyée n'aurait-elle pas atteint sa fin ? L'auteur devait parvenir au sacerdoce et fréquenter l'élément auquel il fait allusion. La lettre est signée : Jean-Marie Buccaille ; (1788-1872), de Granville. Fut aumônier de première classe de la marine, et chan. honor.

de quatrième actuellement n'ont guère que 18 mois de latin, et ne savent pas le français » (1).

Sur l'invitation de l'abbé Liautard (2), l'évêque avait décidé d'envoyer tous les ans, un ou deux sujets à Paris, pour y suivre les cours, remplir les fonctions de répétiteurs, et se former au professorat. M. Péron en éprouva quelque gêne.

« Je connais l'institution de la rue Notre-Dame, et le zèle de ses directeurs. Mais nous n'avons (en 1807, et de même en 1808), en aucune classe, de sujets distingués et éminents, ni personne qui puisse figurer avec honneur là où les études approchent de leur ancienne force. (3) Un de nos bons élèves de 4e qui est notre meilleure classe, étant parti pour l'école de M. Liautard, comptait y briller au moins en 5e. Or, pour le rendre capable d'entrer même en

---

(1) En 1807, signalant le conscrit Louis-Marie Floch, de Plouzévédé, (frère du vicaire de Lesneven), comme ayant eu un mauvais billet, M. Péron ajoute : « Il ne sait ni le latin, ni le français ».

(2) L'abbé Liautard, de la première promotion de Polytechnique, avait fondé rue Notre-Dame des Champs, une institution qui est devenue en 1822, le collège Stanislas.

(3) A ce moment cependant se trouvait au collège de St-Pol, Joseph-Marie Graveran, le futur évêque de Quimper. Quoiqu'en écrive le Chan. Téphany, « Vie de Mgr Graveran, T. I, p. 13 », il ne paraît pas que le jeune homme ait laissé discerner sa valeur, (ni même sa vocation), au moins en 1808. Il figure au Palmarès, mais sans avoir été « empereur » dans l'année. Toutefois, il convient d'ajouter que n'ayant alors que 14 ans, il était notablement plus jeune que ses condisciples. Plus tard, l'Evêque l'enverra lui aussi à l'école de M. Liautard. Il y suivit les cours de mathématiques, ainsi qu'à Louis-le-Grand et songea un moment au concours de Polytechnique.

Nous n'essaierons point d'indiquer, comme pour Kérouzéré, les futurs prêtres, — ils sont trop — formés de 1806 à 1820, à Saint-Pol. — M. Y. Picart, a, de son côté, publié une liste d'anciens élèves plus marquants. On pourrait y ajouter beaucoup de noms représentant la noblesse du pays. A tout le moins sont à citer : Daniel Miorcec de Kerdanet, (1792-1874), de Lesneven, l'archéologue et historien si connu ; et l'abbé Hervé Roudaut, (1793-1847), de Guissény, qui fonda le collège de Lesneven.

Signalons aussi qu'en 1819, on compte jusqu'à 7 petits écoliers d'Outre-Manche, dans la seule classe de 8e.

cette classe, il a fallu le mettre jusqu'à Pâques sous un répétiteur. Ailleurs on sait le français; ici, il faut l'apprendre. Nos meilleurs d'aujourd'hui ne valent pas, ce me semble, les médiocres des anciennes écoles. »

Par une autre résolution, l'Evêque avait en 1808, appelé au séminaire de Quimper, onze élèves qui n'avaient fait que leur quatrième et ordonné que quelques autres fussent, au collège, avancés d'une classe. On aurait pu penser que cet appel comblait les vœux du pieux principal. N'avait-il pas lui-même sollicité la chose ? « Pourrai-je, Mgr, envoyer à la tonsure, (Septembre 1808), quelques sujets bien disposés ? Cela nous donnerait un petit clergé pour les dimanches et fêtes, et nous les exercerions aux fonctions des ordres mineurs. » Ainsi les écoliers pouvaient bien prendre le chemin de Quimper, mais à condition qu'ils en revinssent. Interrompre les études classiques, soit, mais non les écourter et abandonner définitivement. Or telle était bien pourtant la pensée de l'Evêque. D'où émoi de M. Péron :

« Cette mesure, Mgr, nuira à ces onze élèves (1). Ils ne seront jamais ce qu'ils eussent été. Cela nuira à leur ministère et à la considération dont ils auraient joui, et sera également funeste à notre établissement où 60 écoliers vont demeurer sans précepteur, ainsi qu'aux divers pensionnats de la ville, où ils assuraient la discipline. Ce

---

(1) Voici les noms de ceux qui poursuivirent leurs études ecclésiastiques :

René Le Gléau, (1797-1810), de Ploumoguer, mort acolythe.

Jean Anton, de Saint-Frégant, prêtre le 7 mars 1810.

Prigent Le Bail, (1777-1848), de Plougonvelin ; recteur de Plouyé.

Jean-Marie Corfa, (1782-1829), de Kernilis ; recteur de Pencran.

Jacques Choquer, (1787-1820), de Plouézoch ; recteur de Plouégat-Guerrand.

François Le Névez, (1770-1842), de Plougonven ; recteur de Motreff.

sera un coup de foudre pour cette institution naissante dont le tombeau va toucher de près le berceau. »

M. Péron ajoutait que de telles décisions, à supposer que les élèves consentissent à s'y plier, ne pouvaient que couvrir de ridicule le principal.

Observations et ton déplurent à l'Evêque qui répliqua en substance : « Permettez-moi de croire que vous avez assez d'autorité pour que vos écoliers vous obéissent. Quant au ridicule, rassurez-vous, je l'endosserai moi-même. Mais des nécessités impérieuses m'obligent à rendre ma conduite indépendante de toutes les écoles secondaires, même dirigées par des ecclésiastiques. Aussi je vous déclare que j'appellerai au séminaire ceux à qui sa Majesté accordera des bourses, et que je ferai monter des élèves d'une classe à la classe supérieure. »

M. Péron se le tint pour dit. A la lettre d'excuses qu'il adressa alors au Prélat, celui-ci répondit par des paroles très affectueuses. L'incident pouvait paraître effacé. Il semblerait néanmoins, que de ce moment ait daté une moindre chaleur dans les relations, en attendant que la froideur apparaisse plus sensible lorsqu'après le retour du roi en 1815, fut agitée la question du rétablissement d'un évêché à Léon.

Du niveau des études, cause indirecte de ces tiraillements, nous dirons encore que, tout inférieurs que fussent les écoliers de St-Pol comparativement par exemple, aux étudiants de l'abbé Liautard à Paris, ils ne laissaient pas de dépasser déjà ceux des autres établissements de la région. Afin d'ailleurs d'atteindre ce résultat, rien n'était négligé : Il y avait au collège un cours de vacances. Tous les écoliers de la ville, (de 30 à 40), étaient réunis sous la conduite d'un bon maître

qui les « retirait de dessus le pavé, et les maintenait dans l'habitude du travail ».

Par ailleurs dans le cours de l'année, les répétiteurs apportaient un appoint précieux au Principal et aux professeurs. A ces élèves, les mieux doués des hautes classes, étaient confiés de petits contingents de condisciples; en cas de nécessité, ils assuraient les suppléances et remplaçaient les maîtres. Sur eux enfin, reposait la discipline dans les diverses pensions de la ville. « Un professeur, disait M. Péron, n'est guère que pour le temps de la classe. Il trace le plan des études; mais sans les précepteurs, il ne peut bien suivre les écoliers. Je visite de mon mieux les différentes pensions. Mais sans précepteur, comment en répondre ? »

Ainsi, en multipliant ces précepteurs, on améliorait les études. Ce qu'on put bientôt constater. En 1807, un élève de seconde de Quimper n'entrait qu'avec peine en 4e à Léon. En 1810, les écoliers venus d'ailleurs étaient obligés de descendre d'un, deux, et quelquefois trois ans.

En cela le principal ne se faisait pas faute de se livrer à un légitime orgueil. Voici du reste, quelques échos de ses consolations et de ses joies.

10 Mai 1807. — M.. le Préfet est arrivé à Léon (1). Tous les étudiants en corps ont été le complimenter. Le compliment était bien fait et fut accueilli avec bonté. Tout le monde était attendri de la nouveauté du spectacle. M. le Préfet demanda un jour de congé, promit des prix et invita à dîner le jeune homme, M. Le Borgne de la Tour, qui l'avait harangué. M. de Kerhorre,

---

(1) A l'occasion de la naissance du fils qu'il avait eu de son mariage avec Mlle de Kerhorre, fille du maire de St-Pol. C'est sans doute cet enfant que nous trouvons en 7e en 1817. Mais dès 1806, un autre fils de M. Miollis suivait les cours du collège.

maire de Saint-Pol, invita un autre élève, et tous deux eurent l'honneur de dîner avec M. le Préfet qui en fut très content. »

La distribution des prix, le 13 août fut très brillante. Le préfet et le maire y assistaient. Vrai jour de triomphe pour M. Péron, lequel écrivait quelques jours plus tard : « Les progrès des élèves sont étonnants. Toute la ville est dans l'admiration. Leur travail a été si bien soutenu que ceux que des affaires de famille ont rappelés chez eux pendant trois semaines ou un mois, n'ont pu reprendre leur rang à leur retour. »

Il paraîtrait qu'à partir de 1810 les études ne laissaient plus à désirer, car M. Péron écrivait : « S'il était possible de conserver nos élèves pour finir tous leurs cours, le collège serait plus nombreux et plus fort qu'avant la révolution. » Ce désidératum allait être réalisé progressivement, en 1813 par la création d'un cours de marine (1), et en 1815, par l'obtention d'une chaire de philosophie. L'établissement aurait désormais tous les degrés de l'enseignement, depuis la 9e jusque, et y compris, la logique. Mais déjà deux ou trois ans auparavant, Mgr Dombidau déclarait « que le collège

---

(1) A l'arrivée de M. Graveran comme professeur. Ce cours dura jusqu'en 1868. Etant curé de Brest, M. Graveran siégea par honneur au jury d'admission pour la marine, et à ce titre eut à examiner le prince de Joinville.. Lors de sa nomination à l'Evêché de Quimper, quelques officiers de marine qui ne connaissaient ni sa valeur ni son élévation récente à l'épiscopat, crurent pouvoir, au cours d'un dîner au ministère des cultes, manifester les difficultés que la religion offrait à leur raison. Après les avoir poliment réduits au silence, M. Graveran ajouta : Rien d'étonnant, messieurs, qu'un prêtre l'emporte en théologie. Je vous en prie, parlons mathématiques, astronomie et marine. Vous y serez certainement plus forts que moi. » Quelle ne fut pas la surprise des officiers de trouver dans le curé un savant supérieur à eux, même en leur partie ! (Vie de Mgr Graveran par Maupied, passim).

de Léon où les études sont très fortes, a toujours mérité les éloges des Inspecteurs de l'Université et de l'Académie ».

En 1815, passage à Saint-Pol du marquis de Montmorency. « Dès que le Général (préalablement complimenté par l'administration municipale au bout du cimetière), a été dans la rue, la cloche du collège s'est fait entendre. Les maîtres et les écoliers ont formé la haie des deux côtés de la rue. Tous criaient à pleine tête : « Vive le Roy ! Le Général m'a dit au collège qu'il en avait connu le vénérable fondateur à Londres. Il est parti très satisfait, et à vrai dire, le compliment était bon ».

1816. — Visite du Préfet. « Il a paru très satisfait des établissements de Saint-Pol et surtout du collège. Il a dit à un ami : Notre collège (de Quimper) reçoit 4000 francs par an pour demeurer toujours en guenilles. Celui-ci ne reçoit rien, et voyez comme il est entretenu ! Il n'y manque pas un demi carreau de vitre ! »

30 octobre 1819. — « Je jouis, mon cher de Poulpiquet, d'un moment de joie pure et délicieuse : mon neveu (2) fait une tournée triomphale dans les classes. Il est aujourd'hui dictateur en 5e, et un paresseux que j'a-

---

(2) M. Péron s'occupait aussi très fort d'un neveu de son ami, Louis Célestin de Poulpiquet. L'enfant était étourdi. Pour le dire, sans le dire, à « Tonton l'abbé », impossible de prendre plus de manières et de périphrases que M. le Principal : « Ton neveu fait des progrès. Mais sa grande vivacité multiplie les barbarismes. Cependant il cherche ses mots ; mais soit qu'il lise mal, soit qu'il écrive autrement qu'il ne lit, soit qu'il oublie ce qu'il vient de lire, le barbarisme se présente toujours ; tandis que l'enfant qui s'imagine avoir donné toute son attention, parierait volontiers tout ce qu'il a, que le mot est exactement copié, il est tout étonné et tout déconcerté lorsqu'on lui montre le contraire. Il ne serait pas surpris que ce fût un tour joué et que le dictionnaire fût falsifié. »

Nous voyons en outre M. Péron prodiguant ses soins aux deux neveux du chan. Boisdaniel, de Quimper.

vais puni, me donna la note : tout très bien ! Que Dieu est bon ! Mes larmes coulent. »

Nous ne saurions passer sous silence ce compte-rendu du principal, après la distribution des prix en 1820.

« La fête a été des plus brillantes et des plus satisfaisantes. Il est difficile de semer plus de loyalisme dans un petit coin de terre. La presque totalité de nos spectateurs était yvre, yvre, yvre de joie ! Ceux qui ne partageaient point l'allégresse générale n'osaient pas le témoigner, et applaudissaient comme les autres. Quand tout fut fini, personne ne voulait s'en aller ».

Les difficultés. — Se tromperait malgré tout qui croirait que la situation n'offrait que des roses. Si nous n'avions les lettres de M. Péron, on aurait peine à penser que l'homme qui exprimait si souvent son contentement et en termes si vibrants, fût le même qui ait aussi tracé les lignes suivantes :

« La place n'est plus tenable. Le courage m'abandonne. Je suis comme anéanti. Bien que Dieu bénisse cet établissement entrepris pour sa gloire, il n'y a que les vues et les motifs de la foi qui puissent y soutenir. »

Quelles étaient donc les difficultés qui accablaient ainsi cet homme en apparence si fortement trempé ?

D'abord la question de la circonscription, encore que le gouvernement impérial, au début du moins, ait assez volontiers exempté les jeunes clercs ou futurs clercs, dont Mgr Dombidau lui communiquait les listes. Ecoutons à ce sujet M. Péron, au 15 avril 1807 :

« Je ferai, Mgr, donner toute la publicité possible au nouveau témoignage de protection que Sa Majesté vient d'accorder à la religion, en vous laissant les jeunes gens que vous lui avez demandés. Si vous pouvez vous assurer d'avoir même ceux qui ont le billet noir, nous serions sans inquiétude pour notre succession dans le sacerdoce. »

Mais par la suite, les exemptions ne furent pas aussi libéralement concédées.

Il y avait, en outre, les soucis financiers. M. Péron se plaignait que les crédits qu'on lui allouait de Quimper fussent insuffisants. Il s'en ouvrait à son ami de Poulpiquet :

« Si j'avais la moitié de ce que vous dépensez inutilement, j'en ferais un usage très précieux. Si nous sommes du diocèse, pourquoi n'en partage-t-on pas les fonds avec nous ? Et pourquoi ordonner des quêtes et chercher de l'argent (jusque parmi nous) ? Et exiger que nous fournissions ainsi des verges pour nous battre et du feu pour nous brûler ? Votre petit séminaire ne se borne pas à prendre nos indigents; il reçoit et gratis nos écoliers fortunés. Ce n'est pas difficile avec une recette comme la vôtre : les fonds ne vous manquent pas. Nous, nous n'aurons pas de quoi, bientôt, payer nos domestiques. Il me faudrait toucher annuellement 15.000 francs. Or nous n'avons pour payer le traitement des maîtres et pour faire les réparations, que le revenu (36 fr. par élève) du droit d'enseignement ».

La mutation continuelle des professeurs est un autre sujet de désolation : « Quant ils commencent à avoir quelque capacité et à connaître leur état, on nous les enlève ».

Autre difficulté : Un surmenage incessant, en raison de la correspondance et d'une paperasserie administrative qui exige des écritures à l'infini. « Les jours et les nuits n'y suffisent pas. » M. Péron d'ailleurs ne travaillait que de plus en plus lentement. L'âme chez lui, restait somme toute des plus jeunes. Mais les nerfs avaient vieilli. « Ma main est d'ordinaire d'une si grande gaieté, qu'il suffit qu'on veuille l'appliquer à écrire pour qu'elle se mette à danser ».

Mais ce qui plus que tout, mettait du noir au tableau, c'était les obstacles que rencontrait le zèle de l'éducateur. Echo en cela de M. Poulzot, voici ce qu'écrivait M. Péron :

« Je remercie tous les jours la divine bonté d'avoir dai-

gné se servir de moi pour cette œuvre que je mets de beaucoup au-dessus de l'apostolat. Car l'apôtre ne saurait durer longtemps. Avec lui finit son ministère. Mais peut-être Dieu me fera-t-il la grâce d'établir une succession d'apôtres qui ne finira qu'avec le monde Cette idée, Mgr, me fit solliciter une place dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Elle m'a fait entreprendre de rétablir ce collège et me soutient dans les peines et les dégoûts inséparables de ma place. Car quand on connaît la jeunesse de la révolution, on n'en devient, à mon âge, l'instituteur, ni par goût, ni par inclination ».

Ailleurs, sans viser un collège plus qu'un autre, il parlait

« de la corruption qui règne parmi les jeunes gens de l'époque, et même chez des enfants qui agissent avec une dépudeur dont de son temps, on ne paraissait avoir aucune connaissance. Les nouvelles générations causeront bien du chagrin si on ne réussit à leur inspirer une piété solide, ce qu'il faudra faire malgré un grand nombre de parents. On a multiplié les plus détestables ouvrages ; un zèle infernal les colporte ; une jeunesse inconsidérée les lit avec avidité. Beaucoup de parents sont les premiers à en mettre entre les mains de leurs enfants. Dans cette malheureuse petite ville, il y en a trois magasins ».

Avec les mauvaises lectures étaient encore à redouter les mauvaises compagnies, lesquelles, disait M. Péron, se trouvent dans les billards. Il y en a trois que je ne réussis pas à faire fermer à nos élèves dont quelques-uns s'y glissent, surtout le soir, et en hiver. Ceux que j'y découvre (1) n'y retournent pas, mai sla cupi-

---

(1) M. Péron visitait par lui-même, on l'a vu, les diverses pensions et en faisait ainsi, dans une certaine mesure, la police. Mais quelle complication et quel surcroît dans sa charge ! Ce danger des billards et leurs inconvénients pour le collège n'étaient pas chose nouvelle. Voici la mesure dont ils furent déjà l'objet sous l'ancien régime : 20 juin 1786. Un arrêt du Parlement porte règlement pour les habitants qui tiennent jeu de billard à Saint-Pol, et le déclare commun pour toutes les villes du ressort.

« Le procureur du Roi, estimant qu'on ne peut trop surveiller des établissements de cette sorte, par rapport aux

dité les cache avec soin pour jouer, boire, etc. Voilà ce qui, joint au mouvement général des idées en France, motivait les craintes du vieux principal.

Peut-être eussent-elles été plus facilement écartées, si un projet qu'avait conçu l'Evêque avait pu trouver sa réalisation. Mgr Dombidau eût voulu avoir une école spéciale pour les jeunes gens qui se destinaient au séminaire.

« Car, disait-il, nul ne connaît mieux que moi, les excellentes dispositions des chefs de l'Université. Mais ils sont mortels. Je dois prévoir l'avenir (1). Je suis bien décidé à profiter de la liberté que me laisse l'art. IV du décret du 9 avril 1809; MM. de Tromelin et de Poulpiquet m'ont fait espérer de pouvoir établir le collège de Saint-Pol en école spéciale, (ce que d'ailleurs il est déjà en fait), vu que tous les professeurs y sont ecclésiastiques. Ce serait du reste rendre à sa première destination ce collège fondé par le dernier évêque du Léon (2) et par les dons de son clergé, pour être son petit séminaire. De plus cette ville est de tout le diocèse, celle où les mœurs sont les plus pures, où la piété règne dans toutes les classes des citoyens. »

Par ailleurs le nouveau Préfet, Bouvier du Molard, jeune auditeur au Conseil d'Etat, signalait que l'Evêque de Quimper avait à deux reprises, offert des pro-

---

jeunes gens qui y passent un temps précieux que leurs parents croient qu'ils emploient à leur éducation. la Cour défend aux dits habitants de Saint-Pol tenant jeu de billard, de s'immiscer dans l'état de cabaretier ou de traiteur, ni de donner à boire ou à manger, à peine de 30 livres d'amende applicable à l'hôpital ou au bouillon des pauvres malades, ni de donner à jouer aux cartes ou aux dés, etc., ni sous la même peine, d'ouvrir les jeux de billard les dimanches et fêtes chômées, lesquels jeux devront être fermés à 8 h. du soir en hiver, et à 10 h. en été.

(1) Que de fois depuis les faits n'ont-ils pas justifié cette méfiante prévoyance du sage prélat !

(2) Deux services se chantent encore pour le repos de l'âme de Mgr de la Marche, et de M. Péron, les jours qui précèdent la distribution des Prix.

fesseurs ecclésiastiques pour tous les collèges et pour toutes les classes (1).

Mais la municipalité, même appuyée par le sénateur Cornudet, et par Fontanes le Grand Maître de l'Université, eût beau insister en ce sens, M. Miollis, (lequel en cette affaire n'avait pas des vues aussi larges que le préfet du Morbihan), ne cessa de faire opposition. Finalement la demande de l'évêque fut rejetée par le ministre des Cultes, à la date du 29 octobre 1810, sous le prétexte un peu incompréhensible, qu'une telle école eût absorbé bientôt tous les établissements avoisinants.

Le collège de Léon resta donc ouvert aux catégories les plus diverses d'élèves. Nonobstant cette situation, il continua à fournir son contingent habituel de futurs séminaristes. Dès lors, études classiques et recrutement sacerdotal ont leur fonctionnement assuré. Notre présent travail pourra et devra en conséquence se clore avec la vingtième année du siècle, la période de transition et de reconstruction que nous voulions étudier ayant nettement pris fin. Puisse aujourd'hui semblable crise dans le repeuplement des séminaires ne pas se dénuer moins promptement ni moins heureusement !

Abbé G. PONDAVEN,
Inspecteur diocésain.

---

(1) Schmidt : La Réforme de l'Université Impériale.

NOTES
sur les Fabriques de Toiles de Locronan
AU XVIII[e] SIÈCLE

L'histoire économique de la Bretagne est encore peu connue. L'industrie et le commerce de la toile, qui florissaient dans les régions de Rennes, Quintin, Uzel, Morlaix, Locronan, mériteraient une étude particulière qui serait fort intéressante (1).

Les notes qui vont suivre tendront à donner une idée de la physionomie et de l'activité de cette industrie dans un des centres de production.

---

(1) On peut consulter sur cette question :

Bourde de la Rogerie : Introduction au t. III de l'inventaire des Archives du Finistère, section *Toiles*.

Dupuy (A) : L'industrie et le commerce en Bretagne au XV[e] siècle. (*Bull. de la Société Académique de Brest*, t. VI, 2[e] série, 50-80.

De Blois (A) : Etat du commerce et de l'industrie en Bretagne, antérieurement au XVII[e] siècle. (*Bull. Association bretonne*, 1849, 176-179).

De Calan : La Bretagne agricole, industrielle et commerciale au début du XVIII[e] siècle. (*Bull. Association bretonne*, 1895, 55-80).

Pinczon du Sel des Monts : Considérations sur le commerce de la Bretagne. Rennes, Vatar, XVIII[e] siècle, in-8.

Gaultier de Kermoal : Les Etats de Bretagne et l'industrie des toiles. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1866, I, 169-182 ; 307-323 ; 364-373).

— d° — Esquisses de l'industrie linière dans le département des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc, Guyon, 1866, in-8.

Du Chatellier (A) : Recherches statistiques sur le Finistère.

Bourdais (F.) : L'industrie et le commerce de la toile en Bretagne du XV[e] au XIX[e] siècle (*Annales de Bretagne*, janvier 1907. Résumé d'un mémoire encore inédit.

Le bourg de Locronan, en Basse-Cornouaille, est un des lieux où les souvenirs et les monuments du passé témoignent, d'une manière saisissante, qu'il y eut là, autrefois, une prospérité à jamais disparue. Son église, grande et belle comme une cathédrale, avec sa grosse tour, veuve de sa flèche, ses maisons qui sont plutôt des manoirs, sa place pavée, ornée d'un élégant puits, les nombreuses ruines semées tout à l'entour, sont une preuve que les artisans, les maîtres-tisserands possédaient quelqu'aisance pour avoir pu faire bâtir de tels édifices.

Les fabriques de toile de Loconan existaient déjà au XVIe-siècle et leurs produits se vendaient même jusqu'en Espagne (1).

Pendant tout le XVIIe siècle, cette industrie fit vivre la population de Locronan et des environs ; mais nous ne possédons pas de renseignements sur cette époque. Il nous faut arriver au milieu du XVIIIe siècle pour avoir quelques détails.

En 1751, le nombre de métiers ou de tisserands se répartissait comme suit : Locronan : 150 ; Guengat : 24 ; Plogonnec : 8 ; Quimper : 1 ; Plouhinec : 5 ; Beuzec-cap-Sizun : 2 ; Pont-Croix : 2 ; Poullan : 12 ; Meilars : 34 ; Mahalon : 8 ; Pouldergat : 1 ; Ploaré : 1 ; Saint-Nic : 2 ; Dinéault : 2 ; Plomodiern : 6 ; Ploëven : 20 ; Plonévez-Porzay : 55 ; Cast : 30 ; Quéménéven : 36 ; Pleyben : 4 ; Brasparts : 3. Soit, au total, 406 métiers, répandus dans 21 paroisses (2). « On estime que chacun de ces ouvriers ne s'occupant que de la fabrique, peut mettre en commerce 40 pièces de toiles au moins par année, soit 6.000 pièces pour les 150 métiers

---

(1) V. *Compte d'un Breton voyageur de Commerce en Espagne* (1530), par TEMPIER. (*Bull. Emulation Côtes-du-Nord*, 1903, p. 161).

(2) Arch. d'I.-et-V. C. 3929.

de Locronan; les autres peuvent être portés de 15 à 16 pièces aussi par année, attendu qu'ils travaillent aussi la terre. Cette manufacture doit donner, année commune, 10,000 pièces» (1), représentant environ 400,000 aunes (2).

La condition de tisserand était fort pénible : le meilleur ouvrier ne gagnait pas plus de 15 sols par jour et il y avait, à Locronan, 132 familles dont la subsistance n'était fondée que sur ce travail (3). « Il est à remarquer que le commerce des toiles de Locronan se trouve, pour ainsi dire, dans une seule main et par conséquent le profit. Les ouvriers de cette fabrique, principalement ceux de la ville, forment entr'eux un troupeau d'esclaves qui ne travaillent que pour enrichir un fournisseur, soit de la Compagnie des Indes, soit du Roy, qui se rend maître de la fabrique, de manière que le profit du fabricant est si mince, qu'il ne lui est pas possible d'augmenter le nombre de ses métiers, car sur les 150 qui y sont actuellement, il y a 130 fabriquants qu'on peut dire être presque tous des misérables qui ne travaillent que pour le pain, quand il n'y a pas de demande de toiles ou que l'acheteur, qui est presque toujours unique, ne veut pas y mettre le prix » (4).

En 1779, le plus riche des fabricants de Locronan, aux dires du commis préposé à la marque, possédait 2 vaches, un bon cheval pour le conduire aux foires et aux marchés; il portait au bureau 8 pièces de toile au moins par semaine ; il pouvait avoir de bénéfice, 3 livres sur chaque pièce, ce qui faisait 24 livres par se-

---

(1) . d° C. 1531.
(2) La grande aune de Bretagne valait 50 pouces, c'est-à-dire 1 m. 353,497 et la petite aune, 44 pouces ou 1 m. 191.077.
(3) Arch. d'I.-et-V. C. 1532.
(4) d° C. 3929.

maine (1). Mais ce n'était là qu'un cas exceptionnel, car il n'y avait à Locronan, en 1742, que trois ou quatre tisserands aisés « mais après leur mort, les fonds qu'ils possédoient se sont divisés entre plusieurs enfans qui, soit par indolence, soit par défaut de moyens, ont négligé l'industrie de leurs pères et n'ont pu conserver ni acquérir la même aisance. Aujourd'hui, la plupart des tisserans de ce lieu, n'ont pour tout bien que la valeur d'un ou deux chaînes de fil dont le produit, converti en toile, suffit à peine pour faire subsister leur famille (2).

On voit que la condition des tisserands de Locronan était plutôt misérable au XVIII[e] siècle. Ils ne demeuraient point dans les belles maisons que nous voyons encore à Locronan, mais dans les masures écroulées que l'on voit éparses dans les jardins.

Ces belles demeures étaient habitées par les fournisseurs, les intermédiaires et par un certain nombre d'hommes de loi : sénéchaux, procureurs, avocats, notaires, dépendant des juridictions seigneuriales qui s'exerçaient à Locronan (3).

Les débouchés de cette fabrique étaient principalement la Cie des Indes, les ports de Brest et de Lorient. Locronan a fourni à la Compagnie des Indes jusqu'à 200,000 aunes de toile (4) En 1754, sur les 400.000 aunes de production annuelle, le port de Brest n'en consomma que 20,000, celui de Lorient que 50,000, et la Compagnie des Indes que 50,000 et les reste de la province que 130.000 ; on essaya de faire passer le reste en Amérique; on en envoya aussi à Bayonne,

---

(1) Arch. d'I.-et-Vi. C. 1539.
(2) d° C. 1547.
(3) Juridictions de Lescuz, Lezharscouet, Nevet, Kervent, Plessix-Porzay, prieuré de Locronan
(4) Arch. d'I.-et-V. C. 1532.

Dunkerque, La Rochelle, Bordeaux, Nantes, mais l'écoulement ne se fit pas et la marchandise revint aux magasins (1).

L'établissement d'une manufacture royale à Brest, par Choquet de Lindu, en 1763-1764, porta un rude coup à celles de Locronan. Cette fabrique envoyait un commissionnaire chargé d'accaparer tous les chanvres de la région. Le commissaire de la marine dépéchait même un archer vers le prieur de Locronan et plusieurs autres recteurs pour les engager à avertir leurs paroissiens que la marine retenait leurs chanvres (2) « Cette manière d'opérer étoit d'autant plus préjudiciable à Locronan que le commissaire et l'intendant de la marine à Brest usoient de leur influence en faveur d'une fabrique qui n'étoit nullement au compte du roi, mais d'un particulier qui vendoit ses toiles à la marine, de sorte que ce particulier faisoit seul tout le bénéfice qui étoit auparavant réparti entre les habitants malheureux d'un pays stérile ». (3).

Les toiles de Locronan n'étaient d'ailleurs pas bien conditionnées pour être utilement employées par la marine. Il fut permis aux fabricants, par arrêt du 27 février 1783, d'augmenter le nombre de fils en chaine de leurs toiles à voiles en proportion de la largeur qu'elles devaient avoir pour pouvoir servir à la marine, afin de compléter la fourniture insuffisante de la manufacture de Brest. Et à ce propos, l'intendant de la marine écrit: « Je crois qu'on doit apporter beaucoup de prudence dans l'exécution de cet arrêt, attendu que les fabriquans attachés à leur routine, se déconcertent aisément quand on veut les en détourner et abandonnent quel-

---

(1) Arch. d'I.-et-V. C. 1532.
(2) d° C. 1536.
(3) d° C. 1536.

quefois leur état dans la crainte d'encourir des confiscations ou des amendes, ou bien ils vendent leurs toiles sans être marquées et malheureusement, ils trouvent toujours des acheteurs même parmi les agens et fournisseurs de la marine royale ». (1)

A partir du milieu du XVIII[e] siècle, la production de Locronan ne fit que diminuer. De 10.000 pièces en 1751, elle tomba à 8.000 environ, en 1760 ; à 6329 en 1770; elle se releva un peu pendant la guerre de l'indépendance américaine, à cause des armements faits à Brest et à Lorient, mais ce regain d'activité ne se maintînt point et en 1780, l'année qui précéda le transfert du bureau de la marque à Quimper, le nombre de pièces atteint seulement 6464. Les années suivantes, la diminution continue : 4554 pièces en 1783, 3.294, en 1785 (2).

Voici quelles étaient les causes de ce dépérissement, d'après l'intendant de la marine de Brest, Hocquart :

« La manufacture de Locronan, autrefois en réputation, tombe considérablement et ayant voulu en approfondir les causes, j'ai appris que cet événement ne provenait que de la faveur que la Compagnie des Indes accorde aux manufactures qui se sont établies à Angers et à Beaufort et qu'elle ne tire actuellement de Locronan que la moitié de ce qu'elle en tiroit dans les années précédentes. Les vices qui ont été reconnus de tout temps dans ces toiles, engagèrent les intendans de la marine, mes prédécesseurs, à établir à Recouvrance une manufacture royale de toiles à voiles. Depuis cette époque, la marine s'est bornée à tirer de Locronan, pour le service du roi, que des toiles à 2 fils mélis doubles, mélis simples à doublage et à prélarts pour l'u-

---

(1) Arch. d'I.-et-V. C.1536.
(2) d° C. 1547.

sage des moyens bâtiments et les voiles légères pour les gros vaissaux. Les toiles provenant de cette manufacture ont les fils de chaîne beaucoup plus gros que les fils de trame, ce qui rend les toiles défectueuses et de mauvais usage.

« La Compagnie des Indes tiroit autrefois toutes ses toiles de Locronan et avoit une attention particulière pour les faire bien fabriquer ; même elle avoit fait venir des métiers et des ouvriers de Hollande ; mais, depuis 4 ou 5 ans, elle tire les premières espèces de toile des nouvelles manufactures d'Angers et de Saumur et ne prend dans le quartier de Locronan que les mêmes espèces de toiles dont le roi se sert, et c'est ce qui, vraisemblablement, donne lieu à faire tomber les fabriques de Locronan et de Poulan. On peut dire, en général, que les matières qu'on y emploie ne sont point assez préparées ni assez buandées et que les fils de chaîne et de trame sont mal assortis » (1).

Ce que l'intendant de la marine ne dit pas c'est que la manufacture de Brest avait tout fait pour attirer dans ses ateliers les meilleurs ouvriers de Locronan, et ceux qui restèrent n'avaient ni les moyens ni les capacités voulues pour relever une industrie fortement concurrencée par des fabriques beaucoup mieux situées et mieux outillées. Le monopole s'était également introduit à Locronan et les deux ou trois fournisseurs et seuls acheteurs, s'entendaient pour imposer aux tisserands les prix qu'ils voulaient. Ceux-ci se découragèrent et la production s'en ressentit, en quantité et en qualité, de sorte que les négociants de Landerneau et de Morlaix cessèrent également leurs achats (2).

On essaya d'organiser la fabrication et un règlement

---

(1) Arch. d'I-et-V. C. 1532 (1754).
(2) Bibl. municp. de Rennes, Mss. 2941 (1785).

fut imposé, en date du 13 mars 1742. Nous lui empruntons l'énumération des sortes de toiles confectionnées à Locronan :

« Le Roy étant informé qu'il se fabrique à Lokornan, Poulan, Plonevez-Porzay, Mahalon, Melard, Plomodiern, Ploueven, Saint-Nic, Cast, Quéménéven, Plogonnec, Guengat et autres lieux des environs, des toiles à voiles, pour la fabrication desquelles les fabriquans ne suivent aucuns règlemens, et que pour établir le bon ordre dans ces manufactures, il seroit nécessaire de prescrire des règles pour assurer la bonne qualité desdites toiles ; à quoi désirant pourvoir, vu l'avis des Députez du Commerce, ouy le rapport du sieur Orry, Conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des Finances, le Roy étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

I. « Les toiles à voiles apellées *Poulan* et *Lokornan*, à deux fils, qui se fabriquent dans les d. lieux et aux environs, auront en chaîne au moins vingt portées de cinquante fils chacune, faisant mille fils, dix-neuf pouces de largeur et trente à trente-deux aunes, mesure de Paris, de longueur, au sortir du métier ; le tout à peine de confisfication des d. toiles, qui seront coupées de trois aunes en trois aunes, et de dix livres d'amende par chaque pièce et pour chaque contravention.

II. « Les toiles à voiles apellées *Noyales-triples*, à un fil, auront en chaîne, au moins dix-neuf portées de cinquante fils chacune, faisant neuf cent cinquante fils, dix-neuf pouces de largeur et trente à trente-deux aunes, mesure de Paris, de longueur, au sortir du métier ; le tout sous les peines portées par l'article précédent.

III. « Les toiles à voiles apellées *Noyales-simples*, auront en chaîne, au moins seize portées de cinquante

fils chacune, faisant huit-cens fils, dix-neuf pouces de largeur et quarante-cinq à cinquante aunes de longueur.

IV. « Les toiles appellées *bandes de ris*, à deux fils, destinées à faire des ris aux voiles, auront en chaîne, au moins sept portées de cinquante fils chacune, faisant trois-cent-cinquante fils, six pouces au moins de largeur, et quarante à cinquante aunes de longueur.

V. « La chaîne et la trame des toiles comprises dans les articles précédens, seront composées du premier brin du chanvre, apellé *brin sur brin*, sans aucun mélange de fil de lin, et seront lesdites toiles frapées au moins quatre coups en les tissant.

VI. « Les toiles à voiles apellées *mélis*, auront en chaîne, au moins dix-huit portées de cinquante fils chacune, faisant neuf-cens fils, vingt-cinq pouces de largeur et quarante à quarante-cinq aunes de longueur.

VII. « Les toiles à voiles apellées *façon de Hollande*, auront en chaîne, au moins dix-huit portées de cinquante fils chacune faisant neuf-cens fils, vingt-cinq à vingt-six pouces de largeur et trente à trente-deux aunes de longueur.

VIII. « Les toiles à voiles apellées *prélat* (1), de la première sorte, pour doublages, auront en chaîne, au moins seize portées de cinquante fils chacune, faisant huit-cens fils, vingt-trois à vingt-quatre pouces de largeur et quarante à cinquante aunes de longueur.

IX. « Les dites toiles à voiles apellées *Prélat*, de la seconde sorte, auront en chaîne, au moins quatorze portées de cinquante fils chacune, faisant sept-cens fils, vingt-un pouces de largeur et quarante à cinquante aunes de longueur.

---

(1) pour prélart.

X. « Les toiles à voiles apellées *Prélat*, de la troisième et dernière sorte, auront en chaîne, au moins quatorze portées de cinquante fils chacune, faisant sept-cens fils, vingt pouces de largeur et quarante à cinquante aunes de longueur.

XI. « Les toiles à voiles apellées *Ollonnes*, auront en chaîne, au moins seize portées de cinquante fils chacune, faisant huit-cens fils, trente pouces de largeur et trente aunes justes de longueur.

XII. « Les toiles à sacs auront en chaîne, au moins douze portées de cinquante fils chacune, faisant six-cens fils, vingt-quatre pouces de largeur et quarante à cinquante aunes de longueur » (1).

Suit une longue instruction sur la façon de lessiver les chaînes, de les composer, de les filer, etc....

Malgré cette réglementation et les menaces de sanctions sévères, les tisserands de Locronan continuèrent à fabriquer leurs toiles d'après leurs méthodes, ce qui leur valut cette appréciation de la part de l'intendant de Bretagne : « Ce bourg est rempli de tisserands très dûrs, très insubordonnés et qui n'ont jamais connu d'autres lois que leur volonté ». (2)

Chaque fabricant devait posséder une marque particulière formée d'un coin sur lequel étaient gravés la première lettre de son nom et le nom du lieu de sa demeure en entier. Il devait appliquer cette marque, avec de l'huile et du noir de fumée, à la tête et à la queue de chaque pièce de toile. Les pièces devaient ensuite être portées au bureau de visite pour être vérifiées et marquées à nouveau de l'empreinte officielle contenant le

---

(1) Arch. d'I.-et-V. C. 1531.
(2) d° C. 1539.

nom et les armes de Locronan, avec le mot *Vèsite* et la dâte ed l'année (1).

A la tête du bureau de visite se trouvait un commis nommé par le Conseil du Commerce, Le Duff de Mesonan. Il avait 500 livres d'appointements et un homme de peine lui était adjoint, payé 75 livres par an. Il touchait en outre 40 livres pour frais de bureau et 75 livres pour le loyer. Il percevait un sol six deniers par pièce pour la marque; les amendes et la vente de toiles confisquées, rapportèrent, en 1765, 23 livres 6 sous, 6 deniers. Pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les recettes ne dépassèrent que très rarement les dépenses. Le commis et les inspecteurs se plaignaient souvent de la vente faite de toiles non marquées. Et cependant les condamnations prononcées contre les délinquants étaient fort dures : C'est ainsi qu'en 1750, Yves Lannuzel et Milliau Jannou, convaincus d'avoir contrefait les empreintes du bureau de la visite, sur des pièces de toile par eux fabriquées et vendues, furent condamnés « à servir le Roy comme forçats sur ses galères, l'espace de trois ans, après avoir été préalablement flétris des lettres G. A. L. et en plus, à 50 livres d'amende pour chaque pièce » (2).

Quelques années après, Roland Hascoët et Augustin Le Mao furent condamnés, pour avoir vendu des toiles non marquées, « à être battus et fustigés de verges sur les épaules par l'exécuteur criminel sur la place publique de Locronan, bannis pour cinq ans de la province, leurs biens meubles confisqués ».

En 1781, sur l'avis du préposé à la marque, des inspecteurs des manufactures, de l'intendant de Bretagne,

---

(1) Voir la reproduction de cette marque au Bulletin de la Société Arch. du Finistère, t. XXII, 1895, 398.

(2) Arch. d'I.-et-V. C. 1535.

un arrêt du Conseil décida le transfert du bureau de visite à Quimper (1). On s'était flatté par ce moyen d'établir la concurrence dans les achats et d'obliger les tisserands à mieux suivre les règlements. Ceux-ci ne manquèrent pas de protester. « Ils sont obligés, disent-ils, de porter sur leurs épaules à Quimper, ou de payer pour les faire porter; il n'en est pas trois qui aient des chevaux; pas un seul qui ait une voiture. Le commis préposé à la marque était fort dur pour eux, souvent de mauvaise humeur ; il faisait lui-même le commerce des toiles en s'arrangeant avec quelques négocians à qui il procurait les meilleures toiles à la condition de partager avec lui les profits. Mais depuis quelques tems, ne trouvant plus de complaisans, il commença à se plaindre des fabriquans et à solliciter le transfert du bureau à Quimper ».

L'Evêque de Quimper s'intéressa lui-même à leur cause et écrivit à l'intendant, le 30 juillet 1781 : « Ces pauvres malheureux sont réduits par cet arrêt à la mendicité; ils ont déjà en partie abandonné leurs métiers et plusieurs sont allés chercher ailleurs une subsistance qu'ils ne trouvent plus chez eux (2).

L'éloignement du bureau de la visite eut pour conséquence de favoriser la vente de toiles non marquées et l'inspecteur des toiles de Morlaix écrivait, en 1784 : « Les fabricans de Lokornan et des paroisses circonvoisines viennent vendre en grande partie leurs toiles à Landerneau, Morlaix et autres endroits de la Basse-Bretagne, sans les avoir préalablement fait visiter et marquer au bureau de Quimper; ils allèguent pour moyen de défense la distance où ils sont actuellement

---

(1) Le procès-verbal de cette opération a été reproduit au Bulletin, t. XXII, 1895, p. 390-398.

(2) Arch. d'I.-et-V. C. 1535.

de Quimper. L'état annuel des toiles visitées à Lokornan, montoit communément à 7500 pièces et depuis que le bureau a été transféré à Quimper, les états du préposé n'ont plus excédé 5000 pièces, ce qui prouve évidemment que cette fabrique fait annuellement entrer dans le commerce au moins 2500 pièces non marquées ». (1).

Il y avait certainement là quelqu'exagération de la part de l'inspecteur qui cherchait à justifier le changement du lieu du bureau de la marque, changement qu'il avait sollicité et fortement appuyé, car la production annuelle de Locronan, pendant les dernières années de l'ancien régime, n'atteignit jamais 5.000 pièces.

Cependant cette industrie dépérissait toujours. On essaya de remédier et d'encourager les tisserands en rétablissant le bureau de Locronan, en 1787. Mais ce fut en vain. Les petits métiers ne reprirent jamais leur activité et la population de Locronan, autrefois si laborieuse et si aisée, tomba dans la misère. Quelques années avant la Révolution, le recteur André traçait à l'intendant de Bretagne un sombre tableau de la situation de ses administrés. Nous ne pourrons mieux terminer cette étude qu'en le reproduisant en forme de conclusion :

« J'ai trop tardé à mettre sous vos yeux le tableau affligeant de l'excès de la misère du peuple de Locronan. La cause générale des calamités publiques, la cherté des grains, le fléau qui désole la Bretagne depuis quelques années, n'est pas l'unique source des malheurs qui font gémir les misérables que je plains. C'est leur commerce, totalement anéanti depuis plusieurs années; ils fournissoient pour Brest au moins

---

(1) Arch. d'I.-et-V. C. 1536.

cinquante pièces de toile chaque semaine; souvent on en demandoit quatre-vingts et quelque fois cent. Ces toiles se vendoient vingt-quatre sous l'aulne. Il y a bientôt trois ans qu'on n'en a pas demandé en tout cent pièces. Cependant le marchand de Brest écrivoit de tems en tems à son commissionnaire de Locronan qu'il en prendroit beaucoup dans peu; celuy-cy produisoit les lettres; ces malheureux travailloient et leurs toiles leur demeuroient. Ils ont été dans la dure nécessité d'aller les vendre à perte à Brest, à Landerneau, à Morlaix et à Lannion.

« Ceux qui font de grosses toiles qu'ils vendoient quinze sous l'aulne, il y a trois ans, ne les vendent aujourd'hui que douze sous. Sur une pièce de toile de trente aulnes qu'un homme ne fait que dans six jours, il a à peine quarante sous de bénéfice, et lorsqu'il ne peut pas vendre sa toile, il faut qu'il paye pour la rapporter chez luy et toute la semaine il est désœuvré parce qu'il n'a pas pu acheter du fil.

« Aussi ai-je la douleur de voir chez moi, tous les jours, des malheureux qui annoncent leur misère par des sanglots et par des cris et qui me disent, les larmes aux yeux, qu'ils n'ont point mangé depuis vingt-quatre heures.

« Mes entrailles s'émeuvent à la vue de ces misérables et si l'impuissance où je suis de les soulager, m'excuse devant Dieu, mon cœur n'en est que plus sensiblement déchiré.

« Je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux éprouver soy-même les misères de ces pauvres gens que d'en être témoin sans pouvoir leur procurer des secours suffisans. Mais comment les procurer avec un bénéfice si modique que le mien ? Je suis à la portions congrue ; l'année dernière, je n'en perçus que trois-cent-cinquante

livres. Cette année, j'en auray à peine trois cents livres, parce que le four banal affecté au payement de cette portion, a exigé de grandes réparations. Quel casuel puis-je avoir dans une paroisse de quatre-cent-cinquante communians dont les deux tiers sont à la mendicité ? J'ai fait cette année deux noces, vingt-huit baptêmes et soixante-quinze enterremens ; à peine ai-je été payé pour dix. Dans le nombre il n'y a que six grandes personnes, la petite vérole a enlevé cinquante-neuf enfans.

« Ah ! soulagez mon peuple, s'il est possible et je seroy assez riche ; procurez-lui surtout le bureau pour la marque des toiles qu'une cabale injuste luy a enlevé. Il en résultera pour ces malheureux ce triple avantage : ils seront quittes des frais du transport de leurs toiles à Quimper et de ceux du retour ; les marchands des environs de Morlaix à qui ils vendent, viendront en plus grand nombre icy, parce qu'ils auront trois lieues de moins à faire et les deux marchands que nous avons icy, achèteront les toiles un peu plus cher, parce qu'ils seront quittes des frais de voyage à Quimper » (1).

Rennes, 16 janvier 1918. Daniel Bernard.

---

(1) Arch. d'I.-et-V. C. Supplément non côté (1784).

Excursion Archéologique dans la Commune de Guimaëc

La commune de Guimaëc fait partie du canton de Lanmeur, arrondissement de Morlaix (Finistère). Elle dépendait autrefois de l'évêché de Tréguier et de l'archidiaconé de Plougastel dont la presque totalité, comprise entre les deux rivières du Douron et du Queffleut, fut, en 1791, incorporée à notre département. Trois monographies ont déjà été consacrées à l'histoire de cette paroisse. La première est l'œuvre de Guillaume Le Jean, le futur explorateur de l'Abyssinie, qui la publia en 1846 dans l'*Echo de Morlaix* ; la seconde, composée par notre regretté confrère M. E. Bergevin, a paru en 1891 dans la *Revue Historique de l'Ouest* ; la troisième enfin a été publiée dans le *Bulletin de la Commission diocésaine* de 1911 (pp. 337-345 et 375-383). Malgré leur valeur, ces diverses notices n'ont pas épuisé l'intérêt du sujet. Guillaume Le Jean s'est borné à une paraphrase un peu sèche de l'article des continuateurs d'Ogée consacré à Guimaëc. Le travail de M. de Bergevin n'est qu'un relevé des actes qui, dans les anciens registres paroissiaux, concernent les familles nobles de la région, avec un préambule d'appréciables, mais trop brèves notes archéologiques. MM. les chanoines Peyron et Abgrall se sont placés à un point de vue spécialement religieux et ecclésiastique. Je voudrais, non rectifier, mais compléter l'œuvre de mes devanciers en consignant ici le résultat de maintes excursions à travers cet attachant coin de terre qui conserve des traits épars de son antique physionomie, vieux manoirs et chapelles dont l'une, Notre-Dame de la Joie, est tellement riche en œuvres d'art qu'après le consciencieux examen de M. le

chanoine Abgrall, j'y ai pu trouver encore de l'inédit à admirer et à décrire. Je constaterai aussi plus d'une fois d'affligeants ravages où la main de l'homme n'a que trop aidé à l'action du temps, en formant une fois de plus le vœu — purement platonique, hélas ! — que les autorités locales s'efforcent de sauver les restes précieux dont elles ont, au moins moralement, assumé la garde, au lieu de se faire, par ignorance et inertie, les complices d'ineptes destructions.

*
* *

Guimaëc s'interpose singulièrement entre les territoires de Lanmeur, l'ancienne métropole du pays, et de sa trêve de Locquirec, qu'elle sépare l'une de l'autre. Leurs limites respectives en sont si bizarrement dessinées, qu'une partie du bourg de Guimaëc est en Lanmeur. De plus, toute une portion de Locquirec, formant la frérie ou section de Lezengar, est enclavée dans Guimaëc, sans autre communication avec le surplus de la commune qu'un pont jeté sur le ruisseau de Kergomar, à son débouché au fond de l'anse charmante du Moulin de la Rive. Ces anomalies font supposer que la paroisse de Guimaëc n'est qu'un démembrement de Lanmeur, rattaché par les évêques de Tréguier à leur diocèse, tandis que Lanmeur et Locquirec continuaient de dépendre de l'évêché de Dol. Le patron actuel de l'église est saint Pierre, qui a supplanté en Bretagne tant de saints indigètes, et a remplacé ici un saint Maec, Maeoc, Mahuc, Mahouc, Mieu (1), l'un des principaux disciples de saint Samson. Ce dernier ayant longtemps vécu à Lanmeur et y ayant établi un monastère vers le milieu du VI[e] siècle, rien d'étonnant que l'on retrouve aux alentours le souvenir d'un de ses plus fidèles compagnons. Il est très possible que l'église de Guimaëc ait été fondée par le saint même qui a laissé son nom à la paroisse (*Guic-Maec*). La tradition du pays fait pourtant de saint Maec l'un des douze condisciples de saint Kirec, avec Saint Engar, qui a une chapelle en Locquirec, saint Milon, vénéré dans cette chapelle. Saint Garan, qui a une chapelle en Plestin, saint Kémo, patron d'une ancienne

---

(1) J. Loth. *Les noms des Saints bretons*, p. 86.

trève de Trédrez, saint Egat, patron primitif de Plouégat-Guerrand et Plouégat-Moysan, saint Nérin, patron de Plounérin, etc.

Tel qu'on l'aperçoit de la route de Lanmeur, le bourg paroissial fait de loin bon effet sur son plateau bocager et riant, serrant ses maisons blanches aux toitures grisâtres ou rouillées autour d'un clocher trapu épaulé de deux tourelles. Derrière l'écran des pinèdes de Kerven, la mer glauque apparaît largement dans la baie de Saint-Michel, et la vallée du Douron creuse à l'est son verdoyant fossé, par où la brume et l'air salin s'engouffrent jusqu'aux gras terroirs ondulés de Plouégat et de Trémel. Vers le nord, le sol plus pauvre se dénude, se dépeuple, et la vie s'y concentre presque entièrement sur une étroite bande du littoral, tandis qu'à l'intérieur sont des landes solitaires, hantées jadis par des loups et des fantômes, encore parsemées de mystérieux mégalithes. Puis c'est la fin des terres, la brusque cassure du continent aux farouches falaises de Kerbaul, qu'étaye l'énorme éperon de la pointe de Beg-an-Fry (*le bout du nez*), dressant à plus de soixante mètres ses rudes assises de granit rosé où les vagues viennent s'écraser furieusement en neigeuses fusées d'écume.

La route de Lanmeur à Locquirec, qui traverse le bourg, n'est pas l'ancienne voie gauloise ou gallo-romaine qu'on utilisait jadis pour se rendre de l'antique *Kerfeunteun* au prieuré fondé par l'ermite Kirec dans les ruines d'un poste militaire placé à l'embouchure du Douron. Cette voie passe au sud du chemin actuel, par Kervidou et Kerlaëron en Lanmeur, et ne se raccorde à celui-ci qu'à l'est de Guimaëc, près du manoir de Kerven. Deux autres voies secondaires coupaient la paroisse ; l'une menait de Locquirec au fameux château de Primel en Plougasnou, vrai bastion naturel renforcé de remparts et de retranchements, où Armoricains, Romains, Bretons, Français, Espagnols tinrent garnison tour à tour jusqu'aux guerres de la Ligue. L'autre conduisait du même château de Primel à Toul-an-Héry, port ducal de Lanmeur au moyen-âge, et plus anciennement oppidum gallo-romain dont les vestiges, substructions, tuiles, enduits polychromes, sont encore visibles.

Le procès-verbal dressé le 27 septembre 1679 par Fran-

çois Bouyn, sieur de Rains, maître aux Comptes (1) nous montre l'église de Guimaëc à cette époque. De l'édifice ainsi décrit, seuls le clocher et la longère de droite du chœur sont parvenus jusqu'à nous, mais les vocables des autels n'ont pas varié. Le recteur, Messire Louis de Crezolles, ne reconnaissait aucun seigneur fondateur. Les prééminences de la maîtresse-vitre flamboyante étaient partagées entre les terres de Trémédern, ancien fief de bannière, et de Tréléver, les deux plus considérables maisons de la paroisse.. Dans la partie droite du tympan brillait le blason de Trémédern : *bandé d'or et de sable de six pièces,* avec celui des Kerrerault, sieurs de Trémédern au XVIIe siècle, et diverses alliances, Ribé, Nuz, etc..A gauche étaient les armes de Tréléver : *de gueules à trois bandes d'hermines,* et celles de familles propriétaires de ce fief. Kermerchou. Le Nepveu, Toulcoet. La dame de Kerjan-Pastour revendiquait un écusson de la grande vitre pour sa terre de Kerambellec.

Du côté de l'évangile du maître-autel, la chapelle de Sainte Anne dépendait de la terre de Kervéguen, possédée par le sieur de Kermenguy. Une vitre à deux soufflets contenait les armoiries des Goezbriand-Roslan : *d'azur à la fasce d'or, au lambel de gueules,* pleines et écartelées d'alliances. Les deux bancs placés au-dessus appartenaient au seigneur de Kervéguen, ainsi que l'autel suivant, dédié à saint Sébastien, dont le retable offrait un écusson aux armoiries écartelées de Christophe de Goezbriand, sieur de Roslan, Kervéguen, et de sa femme Marie de Kersaintgily, mariés en 1620. La dame de Kermabon et le sieur de Keramedan Huon, de Plestin, avaient des bancs devant cet autel.

Du côté de l'épître du sanctuaire se trouvaient le banc du marquis de Locmaria et la chapelle de la Trinité, dépendant de Trémédern. Un vitrail colorié décorait la fenêtre ; on y voyait les effigies agenouillées et armoriées de François de Kerrerault, sieur de Trémédern, et de Catherine Nuz. dame de Kergomer, sa femme, vivant en 1610. Les blasons des soufflets portaient les armes des Kerrerault : *d'azur fretté d'argent, une fleur de lis de même en chef,* parti de Trémédern, Perennez, Nuz, etc.

(1) Arch. du Finistère. A-19.

Deux bancs voisins étaient armoriés de même, mais le sieur de Mézambez Kergus soutenait être en possession du second, ainsi que d'une petite baie vitrée aux armes de Trémédern.

Dans cette chapelle. deux arcades et sépultures appartenaient, l'une au sieur de Kerangouez Coetmen de sa terre de Kergadiou, l'autre au sieur de Kerrerault de sa terre de Trémédern. En face, il y avait trois bancs, le premier aux héritiers du sieur de Pestivien de leur terre de Penamprat, lesecond, au sieur de Mézambez et le dernier, blasonné d'un lion, au sieur du Roudour Le Bihan, de sa terre de Pradigou. Dans le chœur, autres bancs au comte de Boiséon et au sieur de Kerjan-Pastour, de sa terre de Kerambellec.

Le bas-côté gauche de la nef possédait l'autel de la Sainte Vierge ou du Rosaire, dépendant de la terre de Mezaudren. Il offrait les armes : *d'argent à la croix pattée d'azur*, des Robert ou Ropartz, anciens seigneurs du lieu, et le banc adjacent était au sieur de Mesaudren Thépault. Sur une tombe haute possédée par le sieur de la Villeneuve Rolland se lisait : RUNTANIC, nom d'un vieux manoir de Guimaëc où résida la famille Queffarazre.

L'autel de droite, dédié au Saint-Sacrement, portait un écusson aux armes des de l'Isle, sieurs de Penamprat : *de gueule à dix billettes d'or*, 4. 3. 2, 1, alliées à celles des Riou : *de sable à trois chevrons d'argent.* La vitre voisine avait les mêmes blasons, ainsi q'un mi-parti de de l'Isle et de Marc'hec, et le banc situé devant l'autel était aux enfants du sieur de Pestivien. Plus bas, une autre fenêtre dépendant du manoir de Mesaudren contenait les armoiries des Thépault : *de gueules à la croix alésée d'or, cantonnée d'une mâcle de même,* et celles des Ropartz avec leurs alliances : Le Cozic, Jagu, Trogoff. Enfin, la petite fenêtre des fonts baptismaux était sans armes, ainsi que celle qui surmontait la principale porte de l'église, et la tour portait quatre ou cinq écussons sculptés aux armoiries de Trémédern et de Kerrerault.

L'église de Guimaëc, classée depuis peu au nombre des monuments historiques, se compose d'une nef de trois travées, avec bas-côtés, et d'un chœur aussi de trois travées, flanqué de deux larges chapelles. Les piliers carrés à sim-

ples tailloirs soutiennent des arcades en plein cintre indiquant le début du XVIII[e] siècle. D'un édifice gothique antérieur, il subsiste la muraille de droite du chœur, percée d'une petite fenêtre ronde et d'un bénitier ogival. Du même côté, dans l'angle rentrant formé par le collatéral de la nef, est logé le clocher, robuste construction d'un granit jaune et friable. A sa base, une porte à l'archivolte coupée de claveaux est ornée de deux écussons dont l'un porte encore le *bandé* des Trémédern. Au-dessus, un fronton en arc offre un écusson fruste, incliné et timbré d'un casque. Plus haut, une seconde arcade montre un écusson en bannière, timbré et supporté de deux aigles, au champ indéchiffrable. Deux autres écus plus petits, tenus par des anges faisant saillie sur le mur ont également été martelés. A côté se lit la date : 1655.

Ce clocher est accosté de deux tourelles ou cages d'escaliers amorties en dôme ; cette dualité est un fait assez rare dans le Tréguier, où je ne connais qu'un autre clocher similaire, celui de Saint-Quay, près de Perros-Guirec. De massifs contreforts épaulent ses angle et une corniche très saillante, dont les nombreuses moulures se poursuivent sur les tourelles, soutient la galerie de la plate-forme. Le beffroi, à trois chambres de cloches, est sommé d'une courte pyramide ajourée de quelques baies rondes.

Le chœur et ses deux ailes, sous toitures distinctes, se terminent par des pignons droits ; au central s'appuie une sacristie hexagonale. Le porche, refait au XVIII[e] siècle, a gardé son arcade ogivale pauvrement moulurée, la date de 1558 inscrite en gothique : M.VC.DVIII. et deux lions formant gargouilles au bas des rampants. La porte intérieure, surmontée d'une niche contenant la statue archaïque de Saint-Pierre, patron de la paroisse, est flanquée de pilastres à chapiteaux étranges, nœuds de corde ou cornes enroulées, et accompagnée d'un bénitier garni d'une tête de mort en haut-relief. Au pignon ouest, la porte à tympan arrondi, orné d'une vieille statue d'évêque, a des vantaux sculptés figurant quatre scènes de l'Evangile : l'Annonciation, la Nativité, la Présentation au Temple et la Fuite en Egypte. Dans cette dernière, Marie, assise sur l'âne, allaite le divin Enfant emmaillotté de bandes croisées.

Toul-ar-Sar-pant
Anc^ne Chap^le de St Paul
Manoir de Penamprat
Kerbaul
96
Kervourch
Kerellon
Kermorvan (Mégalithes)
Lezirfin
VOIE DE PRIMEL
l'Isle
Tumulus Rutannic Mégalithes
Talaren
Le Lit de la Fileuse
Coz-Castel
Mezambez
les Isles
Pennanec'h
Route de St Jean-du-Doigt
Oratoire de St Fiacre
Keranfun
GUIMAEC
le Cosquer
Pradigou
Kerlaëron
Kervidou
VOIE
ST-JEAN-DU-DOIGT
LANMEUR
CARANTEC
Echelle :
1000 M. 500 0
1 Kil.

Carte Archéologique de la COMMUNE DE GUIMAE

N

N^a _ Les Noms soulignés sont ceux d'anciens manoirs.

Les Charrues

inte de
g-an-Fry

ap^le de Sainte-Rose

82 Poul-Roudour

LOCQUIREC

n-ar-Veïn

Ch^lle St Engar

le Moulin de la Rive

LOCQUIREC

ir A LOCQUIREC

BAI

DE LOCQU

hap^le de

hrist

Queiltec

Kerdalaher

A Kersalaün

Kerambelleg

A Manoir de Kervel

TOUL-AN-HERY

75 Trémédern

l'Isle-Blanche

Moulin de Rupont

Vieux Château Keralegan

Croas-Fulup

Kergoman

64 Chap^le de N.D. de la Joie

N.D. de Leing

Ch^au de Kergadiou

Kervégu

Keravezec

Croix de Rannou

66

les Clégues

Anc^ne Chap^le de St Mélar

le Helles

Keroignant

Mezaudren

Vieux Château

Trélaver

Kervennou

Fontaine des Trois Recteu

Kerbouhand

PLOUEGAT GUERRAND

Le Douron R.

PLESTIN (Côtes-du-N

Pont-Menou

EUR

DE CA

SARHA

L. LE GUEN

Le tableau du maître-autel (Apparition du Sacré-Cœur à la B. Marie Alacoque) paraît moderne et sans valeur. A droite est un saint Pierre assis, tiare en tête, sa clef à la main ; à gauche une Vierge-Mère. L'autel du bas-côté droit porte les statues gothiques de la Trinité et de Saint-Eloi. Entre cet autel et le portail de la tour existent deux enfeus à arcatures ogivales. Le premier dépendait, comme nous l'avons vu, du manoir de Kergadiou ; le second, plus grand et plus riche, à contre-courbe, crossettes feuillagées, pinacles bosselés et fleuron terminal, est surmonté d'un écusson en bannière, incliné et timbré d'un casque, qui offre le *bandé* des seigneurs de Trémédern. Devant la balustrade de l'autel se trouve une dalle dont l'épjtaphe semble avoir été effacée à dessein. On y lit encore : ...1740. *Priez Dieu pour le repos de son âme.* Il est à croire que cette dalle couvrait la sépulture de dame Hélène-Olive Pastour, douairière de Penamprat-Pestivien, morte le 7 mars 1740, et qu'elle aura été martelée en haine des qualités nobiliaires attribuées à la défunte.

Un petit tabernacle Renaissance, orné de la statuette du Sauveur, se voit sur l'autel de gauche ; dans les niches latérales, saint Paul tenant l'épée et apôtre muni d'un livre. Au-dessus, groupe de sainte Anne et de la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus bénissant, et statues des saints Côme et Damien, n'ayant ni le costume de docteurs, ni les vases renfermant leurs remèdes traditionnels, angélique et mandragore. Ces images peuvent dater de la fin du XVII[e] siècle.

Dans la nef, grand et vieux Christ de bois. Aux deux autels latéraux, tableaux sans grand mérite, signés : BLEVIN. 1790. Celui de droite représente saint Roch pansant la blessure de sa jambe ; celui de gauche, l'Eucharistie adorée par des anges et des prêtres. La cuve des fonts est un bassin de granit octogonal, garni sur chaque pan d'une tête humaine saillante, et accompagné d'une petite piscine.

On conserve au presbytère un joli calice en argent portant cette inscription : IANA : VALOI : KVLIO : 1583. Sur le nœud, couvert de feuillages dorés, sont six petits fleurons d'émail vert. Le pied, divisé en huit lobes, offre des rinceaux gravés au trait et un très petit Christ en croix. Le

poinçon, formé des deux lettres F et L séparées par une étoile pourrait être celui de François Labouz, orfèvre à Morlaix à la fin du XVIe siècle. Dans la sacristie, plusieurs statues provenant de l'église et de la chapelle ruinée de saint Mélar avaient trouvé asile, notamment un groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre. Mais il n'en subsistait plus, en 1914, qu'un *Ecce Homo* et un saint Sébastien que M. l'abbé Moal a bien voulu, à ma prière, déposer au musée de Kerjean, ainsi qu'une vieille frégate votive qui figurait aux processions il y a un demi-siècle.

Les confréries desservies en l'église étaient celles de Saint Pierre, du Rosaire et du Saint-Sacrement. A celle-ci incombait l'entretien de la lampe du sanctuaire, tandis que le Rosaire assurait le bon fonctionnement de l'horloge. C'est à tort, semble-t-il, que M. de Bergevin mentionne l'existence, au bourg, d'une chapelle de saint Roch transformée en mairie, car celle-ci n'a nullement l'aspect d'un édifice religieux. Il a bien existé une chapellenie de saint Roch, fondée en janvier 1500 par Maistre Guillaume Le Du, prêtre, recteur de Loguivy et originaire de Guimaëc, mais cette chapellenie se desservait dans l'église, sur l'autel du même vocable. L'acte de fondation est aux Archives Départementales (1), consigné sur un parchemin long de près de 2 mètres, d'une vétusté qui en rend la lecture pénible. Après de curieuses considérations mystiques sur la mort du Sauveur et l'institution du sacrifice divin, Maître Guillaume déclare établir une chapellenie de deux messes hebdomadaires à basse voix, l'une le mardi en l'honneur de la très heureuse Vierge Marie, l'autre le vendredi en l'honneur de la Sainte Croix « : a estre dictes en l'esglise parrochialle de Guicmec sur l'aultel de Messieurs Sainctz Eloy et Roc, nouvellement y faictz et construictz par le dict Maistre Guillaume ».

Les titulaires de ce bénéfice s'intitulaient parfois chanoines de Saint-Roch. Le dernier fut Missire Jean Michel, pourvu en 1763 par présentation des fabriques en charge, après le décès de Valentin Le Doher, précédent chapelain. Le 4 octobre 1790, il fournit déclaration pour le temporel de sa chapellenie, comprenant une grande maison à trois étages, sise au bourg, et quelques pièces de terre, le tout

(1) G. 538.

valant 125 livres de revenu. Arrêté par la gendarmerie en juillet 1792, l'abbé Michel est enfermé au château de Brest, puis détenu aux Capucins d'Audierne et de Landerneau. « Agé de 71 ans et caduc », il est remis en liberté le 2 avril 1795 et se retire à Saint-Vougay (1).

MM. Abgrall et Peyron ont donné dans leur notice la liste des recteurs de Guimaëc, de 1613 au Concordat. M. de Bergevin en nomme un autre, Geffroy Nédelec, recteur en 1585. A propos de l'abbé Isaac Le Breton, recteur au temps de la Révolution, Le Jean raconte l'anecdote suivante : Un dimanche de l'année 1789, le pasteur de la paroisse commença ainsi son prône dominical : « — Mes chers enfants, le Roi vient de convoquer les Etats à Paris pour notre bonheur... » — « Dites pour notre malheur ! » interrompit une voix dans la foule. Plus tard, les partisans de l'ancien ordre de choses virent dans cette parole une prophétie tragiquement confirmée par les faits, et les vieillards, vers 1840, s'en rappelaient encore.

Privé de son rectorat pour refus de serment, l'abbé Le Breton fut remplacé, à la fin de janvier 1792, par son ancien vicaire, Paul Buhot de Kersers, mais il demeura caché dans la paroisse. Avant que M. de Bergevin eut acquis et remanié le manoir de Kerven, on y montrait, au sommet de la tourelle, une étroite chambre secrète qui servit de refuge aux prêtres insermentés. M. Le Breton avait une autre retraite au manoir de Pennanéac'h, et s'y tenait habituellement. Plus humain que beaucoup de ses collègues, moins fielleux surtout que son frère ou cousin, le trop fameux curé constitutionnel du Guerlesquin, l'intrus ne le tracassait guère, et même, dit-on, l'avertissait toujours à l'avance lorsque des visites domiciliaires devaient être effectuées, lui épargnant ainsi captivité et déportation.

Le presbytère, vendu nationalement, devint la propriété de M. André La Cour-Rozec, membre du Directoire du District de Morlaix en 1793, qui s'y retira dans la suite et y mourut nonagénaire en 1856. Le bon et vénérable abbé Tanguy, ancien recteur de la Feuillée et de Plougoulm, décédé il y a quelques années, m'a plus d'une fois parlé de ce La Cour-Rozec, qu'il connut à Guimaëc avant sa mort.

---

(1) Chan. Peyron, *Documents*, II, 111, 116, 121, 149, 157.

Le révolutionnaire repenti était devenu un chrétien exemplaire, assistant presque journellement à la messe, s'absorbant en longues oraisons. Il n'aimait point qu'on lui rappelât le passé, et il éludait sur ce chapitre les questions du jeune vicaire. Il lui confia pourtant la crainte qu'il avait eue de subir le sort des infortunés administrateurs du Finistère, après l'échec du mouvement fédéraliste, auquel il s'était associé. Il légua par testament le presbytère à la fabrique (1). Ce presbytère est une vieille construction du XVII[e] siècle, où se lit, sur la façade du jardin, une incsription écornée :

IAN : CLECH... PASCO (?) : A : MASEAS : PROC.

A droite du grand échalier du cimetière, on voit encastré dans la maçonnerie, au ras du sol, un lec'h renversé, bloc quadrangulaire de granit terminé en pointe arrondie et mesurant 1 mètre 92 de long sur 0 m. 75 de largeur moyenne. C'est la « pierre de Rannou », ce Gargantua local dont j'ai essayé, ici-même, de narrer la légende. On dit qu'il la lança de son château de Tréléver, distant d'au moins 3 kilomètres, sur une maison du bourg où des commères s'étaient assemblées pour le dénigrer. Son projectile renversa la cheminée et s'en fut se planter dans le mur du cimetière, où il est resté depuis. Cet angle de l'enclos doit être, paraît-il, coupé prochainement afin d'élargir la route. L'agent-voyer devra veiller à ce que le lech de Rannou soit conservé intact.

L'abbaye du Relecq avait sept *quevaises* près du bourg de Guimaëc, au lieu dit *Douar-an Abbad* (la terre de l'abbé) (1) devenu à présent Runabat. Dans le triste vieux logis de Kerilis s'éteignit obscurément, en 1774, messire Yves du Plesssis, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Coatserhô, vieillard de 86 ans avec lequel disparut le nom d'une lignée morlaisienne jadis riche et considérée, mais tombée dans la misère. De sa belle terre de Coatserhô (en Ploujean), depuis longtemps vendue, il ne lui demeurait plus qu'un dérisoire surnom seigneurial...

*
* *

---

(1) Abbé Tanguy. *Une ville bretonne pendant la Révolution*, p.

Aveu de l'Abbaye du Relecq en 1683. Arch, de Lesquiffiou,

Quittons le bourg par la route de Kerbaul, qui se dirige au nord, vers la mer. Nous franchissons bientôt un ruisseau, au moulin de Rupont, et nous voyons à droite, dans la coulée, les toits moussus du manoir de Kerambellec, terre noble qu'Yvon de Kerduel donne en partage à Guillaume, son frère, le 4 avril 1456, pour son droit de la succession d'Yvon de Kerduel, leur père. Olivier de Kerduel reçoit des paroissiens de Guimaëc, le 9 avril 1496, concession de deux tombes et accoudoirs dans l'église, et sa fille héritière, Catherine, épouse Olivier de Kerverder, qui fait hommage en 1527 à la seigneurie de Plougasnou. Leur fils François, sieur de Kerambellec, marié à Marthe de la Forest, fut père de Christophe de Kerverder, époux de Chrétienne Polard. Il partage ses puînés en 1561 et 1568, et, le 11 août 1585. conclut un accord avec les paroissiens pour placer ses armes dans une fenêtre qu'il percera à ses frais afin de donner du jour aux fonts baptismaux.

Sa fille aînée et héritière, Jeanne de Kerverder, dame de Kerambellec, épouse écuyer Pierre Le Guennec, sieur de Launay en Trélévern, dont 3 enfants : Louis, mort jeune, Claude, religieuse bénédictine à Morlaix en 1640, et Françoise, héritière de Launay et de Kerambellec, mariée en 1632 à écuyer Guillaume Pastour, sieur de Pontplancoet en Plougasnou. A la suite de cette alliance, la famille Pastour vint habiter Guimaëc et résida à Kerambellec durant trois quarts de siècle. Pierre Pastour, sieur de Kerjan, Kerambellec, fils aîné des précédents, épousa : 1° Anne de Trogoff-Coatallio et 2° Françoise de Coëtmen, qui lui donnèrent 14 enfants, baptisés à Guimaëc de 1656 à 1687. Il mourut à son manoir de Kerambellec le 31 décembre 1699 — le dernier jour du grand siècle ! précédé dans la tombe par son fils aîné Yves Pastour, décédé en 1692.

Ce dernier laissait un fils unique, Louis-François Pastour, sous la tutelle de sa mère Jeanne-Françoise Huon de Kergus, enrôlée dans la capitation de 1703 à Guimaëc pour 30 livres, et autant pour son fils. A 17 ans Louis-François Pastour épousa (contrat du 14 octobre 1707) une opulente héritière de Plougasnou, Catherine de Kerc'hoent, âgée elle-même de 29 ans. Il est fâcheux que les conjoints n'aient pu échanger leur âge en même temps que leurs serments, mais des raisons de convenance et d'intérêt militaient sans doute en faveur de cette fusion de deux riches familles, et l'union ainsi contractée fut heureuse et féconde. Dès lors, les Pastour délaissèrent Kerambellec pour leur château de Mesgouez, en Plougasnou, et le manoir, converti en ferme, passa par alliance aux Launay de Pontgirault, Huon de Kermadec et de Bergevin.

Le portail extérieur de Kerambellec, à portes cavalière et piétonne aujourd'hui abattues, était défendu à gauche par un solide pavillon orné de lucarnes à fronton et garni d'une échauguette portée sur des mâchicoulis. Cette logette est percée de meurtrières, et du perron de l'escalier qui mène à la salle haute du pavillon, on pouvait faire feu par une autre embrasure pratiquée obliquement. Le bâtiment principal, au fond de la cour, n'offre qu'une porte ogivale, avec arcature saillante et écussons mutilés. Les fenêtres ont perdu leurs croisillons de pierre, et le colombier a été démoli. Au bas des prairies, entre deux taillis inclinés que domine. émergeant de la verdure compacue de ses sapins, la svelte poivrière de Kerven, tourne encore le moulin seigneurial. Un fait s'y est passé, m'a-t-on raconté, qui pourrait être épinglé à la *Légende de la Mort* d'Anatole Le Braz, chapitre des avertissements et des intersignes. Le meunier du lieu avait sa vieille mère très malade et proche de ses derniers moments. Un matin, la trouvant plus calme, il crut pouvoir la quitter sans risques et s'en alla remettre ses meules en marche. Le moulin tourna quelque temps, puis s'arrêta. Surpris, notre homme sortit et monta sur la chaussée; la vanne était toujours levée et l'étang rempli, mais l'eau ne coulait plus dans le bief, à tel point qu'une femme qui lavait du linge un peu en aval vit tout à coup le lit du ruisseau s'assécher devant elle. — « Cest un intersigne », pensa le meunier. « Ma mère va mourir et me rappelle. » — Il regagna la maison et courut au chevet de la moribonde. Celle-ci semblait n'attendre que le retour de son fils pour trépasser, car elle rendit l'âme cinq minutes plus tard.

Le ruisseau de Kerambellec sort, à deux kilomètres vers l'ouest, de la fontaine de Keranrun, au pied du *Tossen-Sant-Fiek*, petite butte herbeuse semée de blocs de granit arrondis, qu'on croirait volontiers être des mégalithes, mais qui sont sans doute des roches naturelles. Deux anciennes voies se croisent sur ce tertre, l'une menant du bourg de Guimaëc au passage de Saint-Julien, en Plouézoc'h, l'autre conduisant de Carhaix par Lanmeur, à l'important poste gaulois et romain de Primel, en Plougasnou. Cette dernière, qui fait la limite de Lanmeur et de Guimaëc, fut longtemps utilisée par les pèlerins de Cornouaille

en marche vers le sanctuaire de Traon-Mériadec, à Saint-Jean-du-Doigt. Un témoin subsiste encore de ces pieuses migrations. Au carrefour, il y a un vieil oratoire voûté, qui dépendait de la chapelle voisine de Saint-Fiacre, en Lanmeur, et sous lequel, aux fêtes du Précurseur, on installait la statue du patron des jardiniers. A côté, assis sur un banc de pierre, se tenait le fabrique, prônant les mérites de son saint recevant les offrandes des pèlerins dont il pouvait surveiller le passage par deux petites meurtrières ouvertes au nord et au sud. Aujourd'hui, la chapelle s'est écroulée, les fidèles du Baptiste ont déserté l'antique voie pavée pour des routes plus commodes, et, réfugié dans son oratoire branlant, négligé de tous, réduit à une lamentable détresse, le saint à demi-vermoulu semble écouter encore si le pas de quelque pélerin charitable ne résonne pas au loin sur le vieux chemin abandonné.

L'infortune a peut-être aigri l'humeur de saint Fiacre; toujours est-il qu'il châtie cruellement les irrévérences. Témoin la tragique aventure d'un paysan pris de boisson qui, traversant un jour le *tossen*, s'avisa de frapper la statue au visage, en lui hurlant le dicton injurieux en cours dans le pays :

Sant Fiek;	Saint Fiacre,
Mic'hiek,	Morveux,
Glaoürennek	Baveux,
Laer a daouzek kwënnek	Voleur de douze sous.

A l'instant, le sang jaillit du nez de l'ivrogne, comme si tout le vin ingurgité dans les cabarets de Lanmeur lui coulait par les narines. Epouvanté, il dégringola jusqu'à Keranrun et hoqueta son histoire. Les gens lui conseillèrent d'aller aussitôt vider la fontaine du saint, dans l'espoir d'apaiser son ressentiment. Le malheureux se mit à la besogne, mais ses veines se tarirent plus vite que la source, et on le ramassa mort « au bout de son sang », l'écuelle encore serrée dans sa main raidie.

Le vieux village de Keranrun peut s'enorgueillir d'être le berceau de cette famille Coëtanlem, à laquelle appartenaient Jean Coëtanlem, le célèbre corsaire breton de la fin du quinzième siècle, à la fois armateur et pirate, l'effroi des Anglais et des Espagnols, qui devint vers 1492 grand-amiral de Portugal, et son neveu Nicolas Coëtanlem, le

richissime négociant morlaisien, qui construisit et arma la fameuse nef *La Cordelière*, si glorieusement sombrée en 1512 avec son capitaine Porsmoguer. Hervé Le Liorzou, témoin entendu dans l'enquête ouverte en 1539 au sujet de la noblesse des Coëtanlem, dépose en effet avoir ouï dire que « la source principale d'eulx et leurs prédécesseurs et consanguins » était « d'ung lieu noble appelé Keranrun, en la juridiction de Lanmeur. quel lieu noble estoit et apartint audit feu Yvon Coatanlem et audit feu Nicolas Coatanlem, son filz ». Il s'agit bien ici du Keranrun de Guimaëc, puisque la réformation de 1543 attribue cette terre à Guillaume de Trogoff, sieur de Kergadiou, en Plougasnou. qui avait épousé Jeanne Coetanlem, 4e fille de Nicolas et de Méance Le Borgne, sa femme (1).

Au sud de Keranrun est le hameau de Pradigou, autre lieu noble qui avait banc et tombe dans l'église paroissiale. Jean Le Lagadec, sieur du Roudour, le possédait en 1543, et le transmit par alliance aux familles de la Forest et Le Bihan. Une des maisons a gardé un escalier extérieur en pierres, avec terrasse abritée sous un auvent d'ardoises. Tout à côté, la ferme du Cosquer a remplacé un vieux manoir avec fief incorporé au comté de Boiséon, en Lanmeur. La réformation de 1426 cite « le manoir du sire de Boyséon au Quozker et l'ostel an Gallan ». Peut-être ce manoir avait-il précédemment appartenu à une famille du même nom, car la même réformation mentionne une « Levenez du Quozker, demeurant à son hostel près le bourg de Guymaec ».

Sur l'autre versant du *Tossen-Sant-Fiek*, entre la voie romaine de Prigel et la route de Guimaëc à Saint-Jean-du-Doigt, se trouvait le manoir de Pennaneach, François Estienne, sieur de Pennaneach, archer à cheval à la montre de Tréguier en 1543, contribua à la construction de la chapelle voisine de Christ, où son écusson : *d'azur à trois coquilles d'argent* blasonne encore une fenêtre.

Sa fille héritière Jeanne Estienne, issue de son mariage

---

(1) A. Dumuy. *Les Coatanlem*. Bullet. de la Société Acad. de Brest. t. V, 1877-78 pp. 39-37. — Cf., du même : *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*. 1880 VI. 255 et 315-317. — A. de Bergevin. *Monog. de Guimaec*. 1891, tiré à part. p. 7.

avec Jeanne Corre de Kerlamarec, épousa Jean Kerbouric, sieur du Cosquer en Louannec. Leur petit-fils François Kerbouric, sieur de Pennaneach, épousa en 1607 à Saint-Melaine de Morlaix Dlle Françoise Nouel de Kerven et y mourut le 25 septembre 1634, « préoccupé par la mort d'une fluxion sur le cœur », dit doctoralement son acte de déces. Ses enfants ayant disparu jeunes, Pennaneach passa à Vincent Kerbouric, époux en 1616 de Jacquette du Boys. Il décéda en 1655, laissant ce manoir à sa fille ainée Marie mariée en 1638 à un bourgeois morlaisien, François Lélez (ou *des Anges*), sieur de Kervella. On y voit encore une vieille maison à portes rondes, épaulée d'un pittoresque *pont-alez* ou escalier extérieur.

*
* *

Regagnons, après ce long circuit, la route de Kerbaul qui traverse, à 1500 mètres du bourg, le hameau de Christ, groupé autour d'une chapelle du XVIe siècle bâtie sur un tertre muré et ombragé, et découvrant, par delà les talus buissonneux des champs, un joli horizon de mer et de côtes lointaines. Elle se compose d'une nef avec bras de croix au sud. Son pignon ouest, garni de crochets, est surmonté d'un clocheton amorti en lanternon à dôme, et percé d'une porte dont l'archivolte gothique, ornée de crossettes, se termin en fleuron végétal.. Les gargouilles des rampants figurent. à droite un lion, à gauche un joueur de binion. La longère nord offre une autre porte un peu plus riche que la précédente, arcature à crossettes, pinacles bosselés, fleuron terminal, écussons frustes. Les vantaux ont des sculptures flamboyantes tout engluées de peinture. A gauche, inscription : A. CABON : F. L : 1700. Il s'agit d'une restauration de cette façade. La longère sud avait aussi, un siècle plus tôt, subi une restauration analogue, car on y lit : F : GENTIL : 1600. Elle a une porte gothique dans le genre des deux autres. Le pignon du chevet, en pierres de taille, est percé d'une fenêtre flamboyante à quatre panneaux et une mouchette. Deux fenêtres à deux panneaux et une mouchette éclairent le bras de croix.

Dans le tympan de la grande vitre subsistent des écussons aux armes des Kergus, sieurs de Mézambez, fondateurs de la chapelle. Celui du lobe supérieur a disparu, et on ne voit plus que le cartouche Renaissance qui l'entourait. D'après M. de Bergevin, utilisant des notes de Pol de Courcy que j'ai sous les yeux, cet écusson portait mi-parti

au 1 *d'argent au huchet d'azur lié et enguiché de gueules*, qui est Kergus, au 2 coupé au 1 *bandé d'or et d'azur, au canton de gueules chargé d'une fleur de lis d'argent*, qui est la Haye de l'Isle, au 2 *d'or à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même*, qui est Calloët. La généalogie des Kergus-Mezambez n'indique pourtant aucune alliance avec les La Haye, fondus dès 1530 dans Toupin. Peut-être a-t-on associé sur ce blason les armoiries des fondateurs, les Kergus, à celles du fief de l'Isle, en Saint-Jean-du-Doigt, qui s'étendait sur ce quartier de Guimaëc, et que possédait, en 1630, écuyer Jacques Le Chaussec, sieur de Kerbriant, époux de Renée Calloët.

Plus bas sont deux écussons, l'un de Kergus plein, l'autre mi-parti de Kergus et de Kerrerault. Dans la fenêtre latérale, mi-parti de Kergus et d'un *bandé d'or et de sable*, qui est Le Marec'h de Mezambez, ramage de Trémédern ; et dans celle du pignon sud, *d'azur à trois coquilles d'argent*, qui est Estienne de Pennanéach.

Deux piliers ronds, à l'entrée du chœur, présentent l'amorce d'une arcade qui n'a probablement jamais été faite. A la maîtresse-vître est adossé un beau Christ en robe rouge flottante, à longs cheveux, coiffé d'une couronne royale, grandeur 2/3 nature. Sur le maître-autel de granit est un retable en bois sculpté et peint, à cinq compartiments, offrant des scènes de la Passion : *la Flagellation — le Portement de Croix — le Crucifiement.* Les Saintes Femmes soutiennent la Sainte Vierge pâmée, et le centurion désigne du doigt le Christ. —*La Descente de Croix — La Résurrection.* Jésus s'élance hors du tombeau, une bannière à la main. Les boiseries latérales ont quelques peintures, têtes d'anges et motifs divers. A gauche de l'autel, Vierge-Mère avec draperies soignées, mais visage médiocre ; sous ses pieds sont un croissant, un monstre à buste de femme et queue de serpent, et Jessé endormi. Elle devait être entourée d'un arbre de Jessé, analogue à celui de Locquirec, et qui n'existe plus. A droite, Joseph d'Arimathie porte le suaire du Christ, la couronne d'épines et les tenailles.

L'autel latéral était naguére surmonté d'un petit Christ en robe qui a disparu, enlevé probablement par des touristes sans scrupules. On y trouve une Trinité gothique et un saint tenant livre et bâton ; dans la frise du lambris se distinguent un saint Yves argumentant sur ses doigts, deux anges munis d'écussons et un grotesque déroulant une banderole.

Contre la muraille nord, groupe de Sainte Anne présentant une grappe de raisin à l'Enfant Jésus que la Sainte Vierge porte sur son genou. Le volet de la niche qui renfermait ces statues, sur lequel étaient peintes les images de saint Pierre et de saint Jacques, a dû exciter la convoitise de quelque vil amateur, car il a également disparu. A côté, saint évêque bénissant et saint Dominique ayant à ses pieds le chien symbolique.

Le chœur est fermé par une grille de beaux balustres tournés, reposant sur des panneaux dont la face intérieure montre des restes de peintures, motifs et fleurons variés. Au-dessus règne une très jolie frise sculptée et ajourée, composée de six médaillons encadrant des têtes masculines et féminies coiffées de casque ou de chapeaux dans la note Henri III, que soutiennent d'étranges génies barbus, sortes de korrigans enlacés de souples arabesques végétales, des griffons, des oiseaux fantastiques, un homme et une femme nus. Deux compartiments plus petits, surmontant la porte, contiennent, l'un un écusson brisé supporté par deux génies, l'autre un élégant fleuron. Les montants de cette porte sont aussi couverts de sculptures d'une grande verve ; on y voit un dragon tricéphale menaçant deux hommes séparés par une haute tige épanouie en un double dragon aux têtes affrontées.

La corniche supérieure, décorée d'un cordon de pampres fruités, porte le Christ en croix, entre la Sainte Vierge et saint Jean, et les deux larrons, avec quatre autres statues, — saint Sébastien, saint Laurent, un saint évêque et un saint moine. A la grille s'appuie, à droite, un autel de pierre ou table d'offrandes, offrant en belles lettres gothiques cette date : LAN : MIL : VC : LVI (1556). Le lambris de la nef avait une sablière sculptée ; dans les fragments qui subsistent se remarque un ivrogne étendu à plat ventre, la clef d'un tonneau dans la bouche, et se frottant l'estomac avec jubilation.

Derrière la chapelle coule la fontaine de dévotion sous son édicule pointu, d'où l'eau se déverse dans une large piscine de pierre. Tout près, à l'entrée d'un chemin creux, se dresse une grande croix à personnages, montée sur un socle à quatre marches et sur un dé mouluré portant une inscription gothique à peu près illisible. Les statues sont,

à l'avers, le Christ, la Madeleine, saint Jean et un *Ecce Homo* décapité ; au revers. un Christ en robe et couronné, saint Pierre, une sainte Femme et un saint mutilé, debout sur un dragon, peut-être saint Paul Aurélien, vénéré à Kerbaul. On raconte que sous la Révolution, quand l'ordre vint d'abattre les croix, les patriotes de Guimaëc s'attaquèrent d'abord à celle-ci, et, pour la renverser, nouèrent au fût un gros câble qu'ils firent tirer par *douze chevaux*. Mais tous leurs efforts ne réussirent pas à ébranler la croix que maintenait en place une puissance surnaturelle, et le câble se rompit enfin, blessant plusieurs des iconoclastes, lesquels jugèrent prudent d'arrêter là leur entreprise sacrilège.

Les archives du Finistère conservent une dizaine de comptes de la chapelle de Christ, compris entre les années 1599 et 1681. Ils sont rendus, tantôt à l'archidiacre de Plougastel, tantôt au recteur de Guimaëc, tantôt au seigneur de Mezambez, qualifié, en 1629, de foncier, et en 1659. de propriétaire de la chapelle. qui perçoit les reliquats et en donne quittance. En 1619 et en 1624, le fabrique note l'achat d'une paire de gants et d'une douzaine d'aiguillettes, qui semblent être destinés à quelque devoir seigneurial. Le plus ancien des comptes (1599-1603) est rendu par ce François Le Gentil dont le nom se lit encore sur la façade sud, qu'il restaura au moyen d'une *fillerye* (quête de fil) qui produisit 4 *poix* et demi de lin vendus 8 escus 3 réalles. Yves Le Bronnec, maçon, releva la muraille pour 9 écus, et ce côté de la toiture fut aussi refait moyennant 5 écus, plus 9 réalles aux charretiers qui avaient transporté des ardoises de Locquirec.

Un fondeur léonard, Jean Cadoudal, refondit en 1599 la cloche de la chapelle (1). Il reçut un salaire de 4 écus, et il y eut divers frais accessoires : 20 sols pour l'inévitable collation « en faisant le marché », charbon, suif, fourneau, modèle en bois, location de soufflets, pose de liens de fer et d'un battant, un pot de vin de 8 sols au recteur « apprès qu'il auroit baptizé lad. cloche », 3 pintes de vin de 12 sols « aux compagnons qui assistèrent pour monter lad.

---

(1) Il refond aussi, cette même année, les deux cloches de l'église de Plouézoch (Reg. par.).

cloche », et un souper de 20 sols aux ouvriers le jour de la fonte.

Les offrandes en argent, en 1599 et 1600, ne montèrent qu'à un écu ; on sortait à peine des misères de la Ligue. Dans la suite, elles devinrent plus abondantes, 44 livres en 1653. On offrait aussi du blé, de l'orge, du fil, du beurre; il y avait parfois des dons testamentaires. Le bon fabrique François Le Gentil n'oublie pas en mourant sa chapelle et lui lègue 1 écu. Un champ dit *Parc-ar-Chapel*.est affer?mé4 livres en 1659. Les nombreux pèlerins qui arrivaient du Tréguier et du Goëllo, par Toul-an-Heiy, aux pardons de Saint-Jean-du-Doigt déposaient en passant leur aumône dans le tronc ou sur la table de *Monsieur Sainct Crist.* L'affluence était nombreuse aux deux pardons annuels, le jour de *Saincte Crucis* (Invention de la Sainte-Croix) le 3 mai, et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre. Le clergé de Guimaëc, les prêtres de Lanmeur, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, y venaient en procession, avec croix et bannières. En retour, le marguillier leur payait, « suivant la tradition et manière ancienne », des repas et collations où fondait le plus clair du revenu. Le menu, pain, vin et chair, et le prix, 60 sols, en étaient invariables. En 1662, année de la *grande cheretté,* cela coûta pourtant 10 sols de plus. En 1669, le pardon de septembre dut tomber un jour d'abstinence, car on servit aux prêtres et chapelains de Guimaëc, ainsi qu'aux menuisiers qui avaient besogné dans la chapelle, un dîner maigre composé de pain, de beurre frais, de poisson assaisonné d'huile et de vinaigre, et arrosé de 4 pots de vin à 15 sols le pot. A cette occasion fut placé dans le chœur un tableau de saint Joseph, qu'un homme à cheval était allé quérir à Lannion, et qui n'existe plus. Un chapelain attitré (Allain Le Déan en 1600) recevait 1 écu par an pour y célébrer une messe basse aux dimanches et fêtes. On s'y rendait encore processionnellement à l'Ascension et aux Rogations.

En 1612. Jean Raul étant fabrique. «certaine nuict par ung turbuillon de vant la grande porte fut overte et en partie roumpue, deux paneulx de la grande viltre brisés, dont il bailla à monsieur La Roze pour avoir acommodé lad. viltre 6 livres 15 sols ». La toiture fut également réparée. et il en coûta 15 livres en « vin. pain et chair pour

le disner de 35 homes qui furent au charroi des pierres ». Les dépenses somptuaires sont rares et modiques. En 1603, un *accoustrement d'esglise* est payé 5 écus, un calice d'étain béni à Morlaix 20 sols. En 1611, « ungne etolle et ung fanol et petit corporal en voulouz d'orange avecq du passament d'or » coûte 10 livres. Le clocher fut réparé en 1629, les lambris en 1625 et 1653.

Aujourd'hui, la chapelle de Christ est bien délaissée et bien misérable. Les descendants de ceux qui la bâtirent, qui y prièrent, qui vécurent à son ombre, ne s'en soucient plus. Le pardon est déserté, les offrandes ont cessé de tomber sur la table de granit ou dans le vieux tronc bardé de fer. Les murs se disjoignent ; la pluie traverse le toit délabré et pourrit les voûtes fléchissantes ; les enfants brisent à coups de pierre les vitraux armoriés que le bon recteur s'évertue à entretenir. Personne du voisinage ne voulant se charger des clefs, les portes demeurent presque constamment ouvertes, ce qui donne lieu à de fâcheux larcins. Pourtant, par ses statues de style, ses sculptures, ses bas-relief. la pauvre chapelle mérite qu'on s'intéresse à sa conservation, et qu'on lui épargne le pitoyable sort qui la guette, elle et tant d'autres pieux sanctuaires dépourvus de fidèles, dépouillés de revenus et de ressources, dont le mobilier d'art deviendra, si l'on n'avise point, la proie des vers ou celle de rapaces brocanteurs.

*
* *

La chapelle de Christ est située au point de jonction des deux voies de Locquirec et de Toul-an-Héry à Primel, qui se confondent ensuite en une seule jusqu'à Saint-Jean-du-Doigt. Au carrefour où ce dernier chemin quitte la route de Kerbaul pour s'enfoncer dans les solitudes de *Méchou-Christ,* il y a le socle d'une vieille croix détruite, sur lequel on a posé un fragment du croisillon portant, d'un côté, une Pitié informe, et de l'autre un écusson écartelé aux 1 et 4 *d'une fasce* surmontée d'une meuble indistict aux 2 et 3 *d'un bandé de six pièces*. Ce bandé doit être le blason de Trémédern, qui possédaient près de la chapelle le manoir de Ker-Christ, cité dans la réformation de 1426, et dont le lieu tout voisin de Coz-Castel indique peut-être

l'emplacement. La voie de Toul-an-Héry est jalonnée, en Guimaëc, par les villages de Kerdalaher, Kersalaün, Kerilly et Keradennec ; elle entre en Locquirec en franchissant le ruisseau de Kergomar, passe au Varcq et descend vers l'estuaire du Douron à l'Isle-Blanche.

A 1 kilomètre au sud-ouest de Christ se trouvait le manoir de Mezambez (*Meas-an-Bé,* la plaine du tombeau) ainsi nommé, croit-on, d'un monument mégalithique existant sur ses dépendances et que nous verrons plus loin.

Alain Marec ou Le Marc'hec,, sieur de Mézambez, « noble qui s'arme » à la réformation de 1426, était un cadet des sires de Trémédern et en portait les armes. Son fils Guillaume épousa vers 1430 Amice Le Borgne et fut père de Jean, marié en 1477 à Annette de la Boissière, fille de Kerohant en Garlan, dont je ne connais pas la descendance. Vers la fin du siècle suivant, Mézambez appartenait à Jean de Kergus, miseur à Morlaix en 1568, capitaine du fort du Taureau en 1569, juge consul en 1578, époux de Jeanne de Pensornou, M. Le Menn a publié dans notre bulletin un curieux certificat émanant d'Yves Tanguy, vicaire de Saint Melaine, et attestant avoir publié dans cette église « en vulgaire langaige breton », le dimanche 16 Juillet 1581, la déclaration faite par Jean de Kergus, sieur de Mezanbetz, de renoncer au négoce et ne vouloir « à l'advenir faire commerce ou négociation de marchandise, ne chose aulcune desrogeante à la noblesse, laquelle dès ce jour il reprend les privilèges d'icelle..., déclairant qu'il veult se gouverner doresnavant comme noble homme doibt et est tenu de faire, et vivre de sa rente annuelle et servir le roy aux évocations du ban et arrière-ban, comme il l'a fait au passé », sans qu'il se soit présenté aucun opposant.

Son fils Jean, époux d'Anne de Kergournadech, fut père d'autre Jean, marié en 1612 à Jeanne de Kerrerault et mort à Mezambez en 1634, laissant, outre un fils aîné, Jean, deux filles, Catherine, qui épousa en 1637, dans la chapelle Christ, Pierre de Goudelin, sieur de Goasmelquin en Plouégat-Guerrand, et Hélène, femme de Pierre de Kermerchou, sieur du Cosquer en Plougasnou. Jean de Kergus, écuyer, sieur de Mezambez, Coasvoult, etc., né en 1616, épousa 1° Marie de Kermabon, morte à Morlaix en 1644, 2° Catherine de Crezolles. Du second lit issurent plusieurs enfants baptisés à Guimaëc et dont l'aîné, René de Kergus, chevalier seigneur de Mezambez, fut aussi marié deux fois, à Marie de Tanouarn, morte en 1671, puis à Marie-Anne de Botloy. Celle-ci lui donna 3 enfants : René-Joseph, né en 1674, mort sans alliance, Jean-Baptiste, chevalier de Mezambez, mort à 19 ans en 1675, et Louise-

Gillette, héritière de Mezambez, née en 1676 qui épousa en 1692 Alain-François de Coëtlosquet, sieur des Isles, cadet de la maison de Coëtlosquet en Plounéour-Menez.

Après le décès de 1690, de René de Kergus, seigneur de Mézambez, père des précédents, on ne trouve plus ce manoir habité par des gentilshommes. Cependant, la famille de Kergus forma encore, avant de disparaître, deux ou trois générations à St-Melaine de Morlaix. André de Kergus, frère de René, se fit prêtre et mourut chanoine du Mur en 1691. Joseph, autre frère de René, né en 1660, mort en 1706, épousa 1° Thérèse Franquet, dont une fille morte en bas-âge ; 2° Françoise Guillotou, morte en couches en 1702 avec son enfant « ondoyé sur une partie qui apparut »; 3° Marie Mol, dont naquit), en 1705 JeanMarie de Kergus, chevalier, seigneur dudit lieu, marié vers 1727 à Françoise-Marie-Josèphe de Keroulas. Ils eurent 5 enfants baptisés à St-Melaine de 1728 à 1735, et semblent, après 1753, avoir quitté la paroisse.

Le manoir de Mézambez, aujourd'hui démoli, existait encore vers 1850 ; c'était une grande construction du seizième siècle, à tourelle et double portail. Quelques linteaux de fenêtres garnis d'accolades, des pierres de taille moulurées ont été replacés sur les ouvertures de la ferme actuelle. Le manoir tout voisin des Isles (*au Inizi*), ainsi désigné de sa situation dans des terrains bas que l'hiver transforme en marécage, a subi le même sort. Le 26 septembre 1460, Olivier Le Blonsart et Anne Doudron sa femme, fournissent aveu à la seigneurie de Boiséon pour le manoir des Isles.

Leur fils Jean Le Blonsart, sieur des Isles et de Kersabiec, époux de Marguerite de Keraudy, comparaît en archer en brigandine à la montre de 1503 parmi les nobles de Plounevez-Lochrist, paroisse où se trouvait son manoir de Kersabiec, passé plus tard aux Siochan. Il fut père de François Le Blonsart, cité réfm 1543 à Guimaëc : « — An Inizi à Françcis Le Blonssart, demeurant en Léon ; c'est notoire qu'il est noble ». — Sa petite-fille Plézou Le Blonsart, dame de Kersabiec, épousa un Kerouzéré et la terre des Isles était possédée, vers 1580, par les Kergus de Mézambez, dont un cadet, Jacques de Kergus, sieur des Isles, commandait une compagnie de 100 arquebusiers à cheval, dans l'armée de la Ligue, en 1589. (1)

A. de Barthélemy — *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, 1879, p. 59.

Au siècle suivant, elle appartenait à la famille de Coëtlosquet, Alain-François de Coëtlosquet, sieur des Isles, épousa, 1692, nous l'avons vu plus haut, Louise-Gillette de Kergus, héritière de Mézambez. Un de leurs fils, Jean-Gilles, né en 1700 au manoir de Kerigou, près St-Pol de Léon illustra par ses rares mérites e les charges éminentes qu'ils lui permirent d'exercer, l'antique nom de Coëtlosquet. Evêque de Limoges en 1739, membre de l'Académie française en 1761, abbé de Tournus et de Saint Paul, il fut choisi pour être le précepteur des Enfants de France, et, privilège sans doute unique dans l'histoire, il dirigea l'éducation de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, s'acquittant de cette délicate mission avec une conscience, un zèle, une dignité auxquels tous les contemporains ont rendu hommage. Le 2 octobre 1751, il est parrain par procuration à Saint-Melaine de Morlaix, de Jean-Baptiste-Gilles, fils de son frère aîné René-François de Coetlosquet, chevalier, seigneur des Isles, et de feue dame Ursule Orio de Coetamour, né le 20 Août précédent, dont la naissance avait coûté la vie à sa mère. Le 11 Juin 1781, il nomme encore, étant représenté par M. Sébastien du Penquer Tanguy, prêtre, son petit-neveu Jean-Baptiste-Gilles Le Roux de Kerninon, fils de Mre Pierre-Jean, chevalier, seigneur du Châtel, de Vildé, etc., et de Marie-Jeanne de Coëtlosquet de la Palue. Il mourut à Paris trois ans après. Sa mère Gillette de Kergus, décédée à Morlaix en 1762, à l'âge de 86 ans, fut inhumée dans l'église du couvent des Capucins, en Ploujean.

La voie de Saint-Jean-du-Doigt traverse, à l'ouest de la chapelle de Christ, une étrange plaine infertile et quasi-déserte, détaillée en vastes landes, en fougeraies, en bruyères entremêlées de taillis et de maigres cultures. On chemine longuement sur la vieille piste argileuse, coupée de fondrières, envahie par les broussailles, tristement enserrée entre deux hauts talus palissadés de ronces et d'ajoncs, et montrant par places, sous l'herbe roussie, des restes de son fruste pavage de galets. Une sorte de mystère ancien et de vague effroi flotte encore sur cette terre qu'il faut parcourir, comme je l'ai fait, sous un ciel désolé de novembre qu'emplissent seuls la plainte du vent et la rumeur sourde de la mer battant les falaises proches de Sainte-Rose et de Beg-an-Fry. Jadis, des loups rôdaient dans ces solitudes, et les comptes de Saint-Jean, ainsi que ceux de la chapelle Christ mentionnent, de 1600 à 1630, de nombreuses gratifications accordées aux veneurs de M. de Coetnizan « pour avoir prins des loups » à la

Lande Verte, Craiz-an-Vrach et ailleurs. D'autres êtres plus immatériels peuplaient aussi ce vieux sol jonché de ruines mégalithiques, dolmens abattus, menhirs déracinés, cromlechs dispersés. Les korrigans y dansaient, sous la pleine lune de juin, autour des grosses pierres, et y étalaient leurs trésors au grand soleil des jours d'été. L'abbé Clech nous a laissé, dans ses curieux *Rêves d'un glaneur celtomane* (1) où l'on recueille tant d'utiles indications pêle-mêle avec de bizarres étymologies et des rapprochements dignes de Le Brigant, le compte-rendu de ses courses archéologiques à travers la région. Le premier, il a signalé et décrit le monument que nous rencontrons, à 500 mètres de la chapelle, sur l'ancienne voie ; c'est un dolmen mutilé formé de 9 pierres debout, 4 de chaque côté, la dernière au fond : longueur, 3 m. 40, largeur 0 m. 80, hauteur, de 0 m. 50 à 0 m. 70. Quand l'abbé Clech le vit, 11 pierres étaient encore en place et les débris de tables gisaient à l'entour. Le pâtour qui le guidait lui dit que ce dolmen s'appelait le Lit de la Fileuse (*Gwele-an-Inkinerez*), que cette Fileuse était une sorcière et que, lorsqu'en filant elle lançait son fuseau à droite, il allait tomber à la pointe de Primel ; si elle le lançait à gauche, il tombait au rocher de Roc'h-Hellaz, sur la Lieue de Grève. A présent, la sorcière est oubliée, le monument se nomme le Lit de Saint Jean (*Gwele-Sant-Yan*), et les passants ont cessé de se frotter les reins à la pierre du chevet pour guérir leurs rhumatismes.

Plus avant, le même pâtour lui montra un bloc de quartz lancé par le diable, sur lequel, à la nuit, une dame blanche venait s'asseoir, une baguette à la main. Je n'ai pu le retrouver, mais j'ai vu quelques restes des deux cromlechs qu'il situe dans les mêmes parages. Le temps m'a manqué pour identifier ses autres trouvailles, le tumulus de Run-ar-Morvan et le dolmen de Run-ar-C'horred (*le tertre des Nains*), dressé, avec plusieurs peulvens et blocs, sur une pente dominant au sud le hameau de Kermorvan.

---

(1) Publiés dans *L'Echo de Morlaix*, années 1842 et 43.

Les fermes de Talaren (anciennement Tallaouen) et de Runtanic, à l'ouest de Mezambez, ont été d'humbles manoirs, le premier possédé en 1426 par Jehan Collotin, noble qui s'arme. Guillaume Collotin, sieur de Tallaouen, se présente à la montre de 1481 en équipage d'archer en brigandine. En 1543 ce lieu était à Prigent Calloët. A la même date, Guillaume Queffararze, sieur de Runtanic comparaît en archer à cheval à la montre de Tréguier, puis à celle de Guingamp (1549) et fait défaut à celle de 1568. Son fils Yvon meurt en 1627, et le nom de Queffarazre disparaît avec Missire Prigent, prêtre, sieur temporel de Runtanic, chapelain à Guimaëc, décédé en 1668. Ce manoir appartient en 1679 au sieur de la Villeneuve Rolland, dont la fille aînée Jeanne, mûre héritière de 42 printemps, convole le 13 Janvier 1698, dans la chapelle de Christ, avec un pauvre cadet lannionnais, écuyer Jean de Lezormel, sieur de Pencrech, âgé de 27 ans, déclaré « sans biens » à la capitation de 1703. Ils moururent sans postérité, l'une en 1733, l'autre en 1741, et ce dernier fut bientôt suivi dans la tombe par son frère, écuyer Jean-François de Lezormel, sieur dudit lieu, décédé à Runtanic le 10 avril 1741 et enterré dans l'église de Brelevenez, à Lannion.

Sans dépasser l'énigmatique « Lit de la Fileuse », regagnons la route de Kerbaul et suivons à l'est, vers la côte, un vieux chemin à l'entrée duquel veille en sentinelle un petit menhir haut de 1 m. 60. Nous traversons la garenne de Lan-ar-Vein (la lande des pierres) plateau herbeux où des blocs moussus émergent parmi les touffes d'ajoncs ; puis nous passons devant Lezirfin, ancienne maison noble totalement rajeunie. « Lezirfin, à Claude Le Runel », lit-on dans la réformation de 1543, « qu'ils (les témoins) disent vivre noblement, mais ne connaissent pas de son extraction ». En 1650 y demeurait Jacques Le Ny, écuyer, sieur de Lezirfin, cadet de Coatudavel en Plouvorn, et sa femme Françoise de Tuomelin y mit au monde, le 10 Janvier 1651, une fille baptisée à Guimaëc sous le nom d'Antoinette. Cette Françoise de Tuomelin, morte, à Morlaix en 1694, âgée de 83 ans, est enterrée dans l'église des Jacobins ; sa fille aînée Marie Le Ny, dame de Lezirfin, sœur du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, est inhumée le 20 avril 1710 dans l'église de Saint-Melaine, à l'âge de 60 ans.

Près du hameau voisin de Kernod s'élève la chapelle de Sainte-Rose-de-Lima, admirablement campée sur une

montagne dominant la mer de plus de 80 mètres et dévalant par une pente vertigineuse jusqu'à la jolie plage ignorée de Poul-Roudour, fin tapis de sable blond étalé au pied d'abruptes falaises. En face, « les Charrues » déchirent de leurs socs de granit la glèbe mouvante de la mer, et la côte de Lannion s'allonge au loin vaporeuse, teintée d'ombres rosées ou violettes. Cette chapelle est un petit édifice flanqué d'un bras de croix à l'est. Le pignon ouest porte un clocheton XVIIIe siècle, et la vitre a des meneaux flamboyants formés de deux panneaux et d'une mouchette. Un œil-de-bœuf ovale ajoure le bas-côté.

Un Christ adossé à la fenêtre surmonte le maître-autel. A droite, statue de Sainte Rose, visage bistré d'Indienne, la tête coiffée d'un voile de dentelle, la ceinture entourée d'une cordelière, un livre à la main. Elle est contenue dans une armoire sur les volets de laquelle sont deux scènes en bas-reliefs : d'un côté, un prêtre agenouillé devant un autel regarde une colombe volant au-dessus de lui, et lève les bras en signe d'étonnement ; de l'autre, personnage en robe, la main droite levée et tenant un bâton sur son épaule gauche, paraît sortir d'un palais ou d'un temple. A gauche, Vierge-Mère dans une seconde armoire à volets sculptés, offrant un évêque bénissant et un saint religieux portant livre, chapelet et bâton. Dans le bas-côté, autel de pierre sous la fenêtre, Sainte Anne triple et Saint Eloi.

Une vieille *gwerze* bretonne narre ainsi l'origine touchante de cette chapelle. Un jour, une jeune fille appelée Rose suivait le sentier de la grève, lorsqu'elle trouva, au milieu d'épaves rejetées par les flots, le corps d'une femme qui pressait encore un tout petit enfant sur son cœur. Ce cœur, hélas, ne battait plus, mais il restait au bébé un fragile souffle de vie, que le froid et l'épuisement allaient bientôt éteindre. Dans un élan de compassion, Rose saisit la petite créature, la réchauffa contre sa poitrine et lui présenta son sein virginal, gonflé à l'instant d'un lait miraculeusement apparu. L'enfant en but tout son soûl, et s'endormit réconforté dans les bras de sa mère adoptive, qui continua dès lors de le nourrir et d'en prendre soin. Pour commémorer un tel prodige, on bâtit sur le

rivage un oratoire dédié à Sainte-Rose-de-Lima, patronne de la jeune fille, et on y plaça un tableau représentant la scène de l'allaitement merveilleux, tableau supprimé depuis par pruderie. Les anciens assuraient que chaque année, le jour du pardon, la sainte péruvienne venait d'Amérique visiter sa chapelle, et qu'on l'apercevait parfois traçant en l'air un lumineux sillage.

Les seigneurs de Kervéguen étaient fondateurs de Sainte-Rose ; le recteur de Guimaëc leur devait, en cette qualité, un droit féodal relaté dans un aveu de 1703 que cite M. de Bergevin. Le dimanche du pardon, les fermiers de la dîme rectorale dans les cordelées de Kerouriou et Kerbaul avaient l'obligation d'apporter sur le placître « plein une brassée de cordes de pois en gousses pour y estre en l'endroit brûlez, ou à défaut de ce, payer à ladite seigneurie 60 sols d'amende. » La procession des Rogations s'y rendait annuellement, et on y disait une messe de fondation le jour des Gras.

Par Kerellon et Kerouriou, nous atteignons le vieux hameau de Kerbaul, dont les maisons vétustes, entre leurs cours closes à portails cintrés et leurs courtils enceints de ruineuses murailles enlierrées et moussues, ont un peu l'apparence de manoirs. C'est un lieu très anciennement habité ; on y a trouvé des haches de pierre, et un chemin mentionné dans des actes du XVIe siècle, le reliait directement à Morlaix. En tête de la réformation de 1426 à Guimaëc figure « le bourg de Kerbaul o ses appartenances », et trois de ses notables habitants, Yvon de l'Isle, Hervé Nédelec et Hervé Le Merdy, comparaissent comme témoins. Perdu tout au bout des terres, sur son dos de promontoire venteux et pierreux, où les longues houles vertes de la Manches s'acharnent inlassablement, où de rares arbres étiques ploient l'échine sous l'haleine violente des flots, Kerbaul semble être, à cette pointe du littoral trégorrois, une colonie léonaise, et ses fondateurs y auraient abordé par mer dans la crique abritée derrière le gigantesque écran de Beg-an-Fry, apportant avec eux leurs vieux saints et leurs légendes. La chapelle de Kerbaul avait en effet pour patron le grand apôtre du Léon, Paul Aurélien, et la famille de Kergournadec'h, issue du

chevalier Nuz, qui combattit avec lui le dragon de l'île de Batz, possédait tout près de là, sur les confins de Plougasnou, le manoir de Kermorvan. D'autres maisons léonaises, les Riou, les Pontplancoet, avaient aussi des *hostels* nobles au même terroir.

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, les survenants ne tardèrent pas à localiser dans le pays la légende de leur saint protecteur. On raconte que Paul Aurélien, en tournée d'évangélisation, passait un jour à Guimaëc, lorsque les gens le supplièrent de les débarrasser d'une horrible bête, dragon ou serpent, qui avait son repaire dans les rochers de la côte, et dévorait tout être vivant, homme ou bétail, aux alentours. Le saint marcha hardiment à sa rencontre, la dompta d'un coup de sa crosse sur le crâne, lui fixa son étole autour du cou et la conduisit jusqu'à une fontaine où il lui plongea la tête pour l'étouffer. Le monstre tardant à mourir, Paul le traîna sur la falaise voisine et lui commanda de se précipiter dans la mer. L'endroit où il s'engloutit a gardé, comme à l'île de Batz, le nom de *Toul-ar-Sarpant* et les vagues y mugissent étrangement dans les jours de bourrasque. La légende ajoute que l'eau de la fontaine, à laquelle le dragon mêla sa bave venimeuse, conserve depuis la propriété de guérir les chiens enragés qu'un instinct secret y conduit de plusieurs lieues à la ronde.

On peut croire que cette tradition a été apportée et localisée dans le pays par la famille de Kergournadec'h, bien qu'ici le saint ait tout fait par lui-même, sans le concours du Chevalier Nuz ou d'aucun autre brave. Le souvenir du dragon est d'ailleurs demeuré vivace aux alentours. A la chapelle de Christ, on voit son image sculptée en granit au pignon et en bois sur le chancel. Son corps squameux ondule encore dans les frises de l'église de Saint-Jean et de l'oratoire du Sacre, sur le cimetière. C'est toujours lui qui vient en sifflant par les airs darder sa langue embrasée dans le *Tantad* ou bûcher du grand pardon de juin, et le nom de *Parc-ar-Griffonnec*, resté à l'un des champs du terroir de Kermorvan, rappelle à n'en pas douter, qu'il y dévora quelqu'une de ses victimes.

Sur la fontaine où Saint Paul pensa noyer la bête, on contruisit une chapelle, qui, refaite en dernier lieu au seizième siècle, existait encore il y a une quinzaine d'années. Accroupie sur son arpent de gazon planté d'une croix branlante, au détour d'une gorge idéalement sauvage qui dévale d'un bond brusque à la grève, elle réalisait le type parfait de ces sanctuaires vétustes, hantés de l'esprit des anciens âges, mille fois plus expressifs et plus évocateurs dans leur dénuement que les chapelles trop bien cimentées et recrépies de maintes paroisses semi-urbaines. Telle que je l'aperçus pour la première fois, détachant sur l'admirable rideau bleu de la mer, brodé d'écume et de paillettes diamantées, sa fruste nef de moellons jaunes et son toit arrondi plaqué de mousses d'or fauve, elle m'a laissé une impression inoubliable. Bâtie en équerre, elle ouvrait sur sa façade sud, prequ'au ras du sol, deux petites fenêtres, l'une ogivale, l'autre ronde. Une troisième, divisée en deux panneaux trilobés, ajourait la façade est, et près de la porte latérale coulait la légendaire fontaine sous une arcade creusée dans la muraille.

Au maître-autel étaient deux statues : une Pitié assez difforme et barbare dans une niche aux volets arrachés ; la Sainte Vierge, assise sur le bord du sépulcre, portait sur ses genoux le Christ ayant sous les pieds deux petites têtes humaines, sans doute Adam et Eve. — Un Saint Paul Aurélien en évêque, accompagné du dragon qui mord l'extrémité de la crosse. — Deux autres statues posées sur l'autel, anonymes et sans attributs très caractéristiques, figuraient, l'une un saint coiffé d'un chaperon, longs cheveux ondulés, barbe en pointe, chapelet passé au cou, un livre à la main, peut-être Saint Jacques ; l'autre un saint prêtre, tête nue, en surplis, manteau sur les épaules, ayant les mains brisées. Comme je soulevais la première, placée de guingois à l'angle de l'autel, pour l'examiner de plus près, j'eus la surprise d'en entendre tomber une dizaine de gros sous qu'un fidèle avait introduits dans le trou où s'emboîte la cheville destinée à maintenir d'aplomb les statues de bois sur leur socle. A quel vœu, à quel rite se rapportait cette offrande si bizarrement dissimulée ?

Dans la chapelle latérale, autel de pierre. Une grille à balustres fermant le chœur était surmontée d'un grand Christ mutilé, et près de la porte, il y avait une ancienne table d'aumônes, en bois, soutenue de deux très curieuses cariatides, l'une d'un homme nu, ayant le type hindou ou mongol, coiffé d'une sorte de turban aux longs plis flottants, le ventre proéminent, tenant à deux mains un cartouche en losange offrant une tête aux yeux bridés, aux moustaches tombantes, avec une auréole de rayons ondulés ; l'autre d'une femme également nue, chevelure bouffante, portant une croix, et dont le buste subsistait seul. Le lambris était semé de fleurs de lis et d'étoiles, avec quelques ébauches de masques grotesques dans la frise. Une arcade, à l'entrée de l'aile droite, avait à sa clef un écusson aux armes peintes et presque effacées des de l'Isle de Penamprat : *de gueules à* 10 *billettes d'or.*

Bien délabrée déjà lors de ma visite, cette chapelle pouvait encore, au prix d'un peu de générosité et d'entente, être réparée et sauvée. On n'en a rien fait, et on ne lui a même pas permis de devenir, dans sa combe solitaire, une pittoresque ruine drapée de verdure, qui eût continué de poétiser l'âpre paysage dont elle était l'âme. Lorsque M. le chanoine Abgrall et moi y avons passé en 1913, nous l'avons trouvée saccagée et anéantie ; la Kultur allemande n'eut pas mieux fait. Boiseries, ardoises, pierres de taille, tout a été pillé ; les statues ont été brûlées, m'a-t-on dit, sauf la Vierge de Pitié, qu'une bonne vieille de Kerbaul a recueillie, et les vandales ont poussé leur rage de destruction jusqu'à renverser la croix du placître, qui gît en morceaux sur le sol. Honte à ceux, quels qu'ils soient, qui ont commis cette laide et mauvaise action !

A 1 kilomètre au sud-ouest se trouve le vieux manoir de Penamprat, qu'une carte de Bretagne gravée au XVIIe siècle et reproduite à petite échelle dans la *Bretagne Armoricaine* de Quellien nomme *Bout du Pré*. Guimaëc n'y est pas indiqué, et, vers l'emplacement qu'il devrait occuper, se voit une localité appelée *Ledresse,* dans laquelle on ne peut reconnaître que la *Leo-drez,* la « *Lieue-de-Grève* » qui sépare Saint Efflam de Saint Michel. Tout cela ne fait guère l'éloge du géographe Robert, auteur

de la dite carte. En 1426, Yvon de l'Isle possédait Penamprat. Pol de Courcy veut le rattacher, dans son *Nobiliaire*, à une imaginaire famille des Isles, à laquelle il donne pour berceau la terre du même nom, en Guimaëc, et attribue celles de Penamprat et Kergomar, même paroisse, mais M. P. de Lisle du Dreneuc a fort bien établi, en s'appuyant sur la parfaite conformité des armoiries et sur divers aveus des Archives des Côtes-du-Nord (1), que les diverses branches de la maison de l'Isle tiraient leur principe commun de la seigneurie haute justicière de l'Isle-Mousterus, près Guingamp.

Cet Yvon de l'Isle épousa Françoise de Kermabon, et fut père de François, marié à Catherine Le Corre de Keruzaré. Leur petit-fils Guillaume de l'Isle, sieur de Penamprat, possesseur d'un fief de 140 livres de rentes à Guimaëc, comparaît en brigandine, avec archer et page aux montres de 1479 et 1481. La réformation de 1543 attribue Penamprat et Kerbaul à Yvon de l'Isle, archer à cheval aux montres de Tréguier en 1543 et de Guingamp en 1549. Il épousa une Lucas, dame de Kergoff en Plougasnou, qui lui donna trois enfants : Rolland de l'Isle, sieur de Penamprat, bailli de Plougasnou en 1599, mort sans postérité de sa femme Jeanne de Crezolles ; Guillaume de l'Isle, prêtre et chapelain de Saint Paul, mort en 1617, et Marie de l'Isle, héritière de Penamprat, Kergoff, Kergueff, qui épousa vers 1577 François de Kergariou, sieur de Keramprovost.

Leur fils Valentin de Kergariou, écuyer, sieur de Penamprat, Kergoff, etc. communiqua à Albert Le Grand, l'auteur de la *Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, la charte qui relatait le miracle survenu en 1506 à Saint-Jean-du-Doigt, lors de la visite de la reine Anne, charte retrouvée plus tard par Miorcec de Kerdanet et insérée dans ses précieuses notes sur l'ouvrage du pieux Dominicain. Valentin de Kergariou semble n'avoir guère résidé à Penamprat ; il y décéda cependant le 20 Août 1669, « d'une mort subite et impourvüe », sans laisser postérité de son alliance avec Marie de Kerlech du Chastel, et sa sœur Jeanne de Kergariou, mariée à un gentilhomme cornouaillais, Guillaume de Pestivien, sieur de Keroudren, apporta dans cette maison l'héritage des de l'Isle.

Les Pestivien étaient de vieille race. « Ils se prétendent, écrit l'abbé de Penamprat dans son *Nobiliaire breton*, ma-

---

(1) P. de Lisle du Dreneuc. — *Armoiries et prééminence*, 1887, p. 40 et 41.

nuscrit de 1774, issus d'un frère de Tristan de Pestivien, pris et blessé à la bataille des Trente en 1351, et portent les mêmes armes que Guillaume de Pestivien, chevalier en 1397,mais cette filiation n'étant appuyée que sur le bruit public, ils ne purent obtenir les titres de chevaliers ni d'écuyers d'ancienne extraction ». En effet, l'arrêt rendu le 29 Juillet 1669 par la Chambre de la Réformation leur attribue seulement la noblesse d'extraction. mais Courcy, de son autorité propre, a infirmé cette sentence, et leur décerne chevalerie et extraction ancienne, comme descendants des sires et barons de Pestivien.

Douairière en 1673, Jeanne de Kergariou vint habiter Penamprat avec son fils François de Pestivien, sieur de Keroudren, marié en 1670 à Françoise-Louise de Coëtlosquet ; il mourut à Morlaix en 1676, à peine âgé de 32 ans, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Melaine: Sa veuve épousa Sébastien de Lauzanne, seigneur de Kerautter, puis le sieur de la Nocherie Princey, et mourut à Penamprat le 9 juin 1703.

Son fils François-Joseph de Pestivien, chevalier, seigneur de Keroudren, Penamprat, Kerestras, capitaine de la paroisse de Guimaëc, né en 1672, épouse le 20 juin 1695 Hélène-Olive Pastour de Kerjan. Son fils aîné Pierre-Louis, sieur de Keroudren, décéda sans alliance en 1760 ; le second, Yves-Joseph, seigneur baron de Pestivien, né à Penamprat en 1698, fut marié à Morlaix (St-Melaine) le 12 septembre 1704 à Catherine-Nicole Oriot de Coetamour, qui lui donna un fils unique, Marie-Joseph-Alexis, né en 1746, baptisé le 24 janvier 1747, avec pour parrain, le marquis de Coëtmen, brigadier des armées, commandant en Bretagne, gouverneur de Brest et de Tréguier. Yves-Joseph de Pestivien mourut à Penamprat en 1755 et sa veuve se remaria en 1760, dans la chapelle de Saint Paul, avec Sébastien-François Jégou, seigneur de Keramel, chevalier de Saint-Louis, brigadier des mousquetaires à cheval de la garde. L'une de ses sœurs, Marie-Françoise Oriot, avait épousé en 1749, dans la même chapelle, Jacques-Claude-Toussaint Le Bihan, chevalier, seigneur de Pennelé, veuf de Marie-Claude-Thérèse de Coëtlosquet.

Marie-Joseph-Alexis emporta prématurément dans la tombe l'antique nom des Pestivien. Mousquetaire de la 1re compagnie de la garde et qualifié baron de Pestivien, il épousa en 1774 une Nantaise, Marie-Gabrielle de la Roche-Saint-André. Une fille, Marie-Henriette, leur naquit à Morlaix le 1er mai 1776. Le 15 juin suivant, son père mourait à l'âge de 30 ans, bientôt suivi par elle au cercueil (13 juillet), et la terre de Penamprat passa à la famille de Tavignon, en raison du mariage, en 1731, de Jeanne-Françoise de Pestivien, sœur d'Yves-Joseph, avec écuyer Jean-Baptiste de Tavignon, sieur de Kerally, de la ville de Pontrieux.

Bien que divers actes du XVIIIe siècle donnent au manoir de Penamprat le nom de château, les bâtiments qui subsistent n'indiquent rien de considérable. Ce sont deux édifices d'inégale hauteur, aspectés au nord, percés de quelques portes cintrées et de fenêtres moulurées dans la note Louis XIV, mais n'offrant au surplus aucune recherche d'architecture. Seul, le gros colombier qui se dresse en avant de la ferme, comme une tour de défense, imprime encore au manoir déchu un certain cachet seigneurial.

La pointe de Beg-an-Fry termine majestueusement au nord-ouest, l'abrupt terroir de Kerbaul. On y accède en traversant une lande dont le sol, calciné il y a quelques années par un lent incendie, s'est recouvert d'une mousse rougeâtre d'aspect sinistre. Au sommet du promontoire, élevé de 50 mètres au moins et strié de grandes failles obliques, une étroite plate-forme talutée portait jadis un mât de signaux qui correspondait avec ceux des forts de Primel, en Plougasnou, et de Beg-ar-C'hastel, en Locquirec. La côte est très accore, et dans les plus beaux jours les vagues brisent violemment au pied du rocher, s'épanouissant en gerbes d'écume, s'engouffrant à grand bruit dans les cavernes et les crevasses que leur action séculaire a creusées de toutes parts. On dit qu'à l'une d'elles se raccorde le mystérieux conduit qui fait communiquer avec la mer la source enfouie sous la crypte de Lanmeur, et qu'un canard, lâché à Beg-an-Fry, fut retrouvé nageant paisiblement dans la vasque de la fontaine. La légende ajoute que les flots se précipiteront par cette ouverture certain dimanche de la Trinité, à l'heure de la grand'messe, et qu'ils inonderont l'église de Lanmeur, en noyant tous les fidèles. Pour préserver ceux-ci d'un sort aussi funeste, on célèbre, ce jour-là, la messe dominicale à la chapelle de Kernitron.

Le paysage marin qu'on embrasse du haut de Beg-an-Fry est d'une sévère beauté. La pointe dentelée de Primel s'étend longuement à l'ouest, masquant en partie les lointains rivages violâtres du Léon, et la mer s'étend immense, écumeuse, emplie de vent et de soleil. Vers l'est, derrière l'abri du cap, elle baigne les montagnes de Sainte

Rose et de Brézéhant d'une calme eau bleue, aux tons presque méditerranéens, et contourne la vieille commanderie de Locquirec pour aller battre les falaises rousses de Trédrez et de Trébeurden, dont l'œil suit le profil infléchi jusqu'aux roches brumeuses d'Enez-Veur, devant lesquelles veille en sentinelle perdue la blanche tour des Triagoz.

*
* *

Regagnons directement le bourg par cette même route de Christ et de Kerbaul parcourue à l'aller, et suivons à présent, entre deux talus élevés tout barbelés d'ajoncs, le chemin de Locquirec. Bientôt, nous rencontrons, au carrefour d'une voie charretière menant au manoir du Hellès, en Lanmeur, une croix primitive de schiste, assez plate, aux bras légèrement pattés, haute d'environ 1 mètre, entée dans un mégalithe arrondi. On raconte que cette pierre servait de boule au diable, et que des chrétiens ayant joué à celui-ci le mauvais tour d'y planter une croix, Satan furieux s'efforça de la déraciner en s'y agrippant de toutes ses forces, mais il ne parvint qu'à se retourner les ongles sur la pierre inébranlable. Les traces en sont restées sous la forme d'une douzaine de cupules apparentes sur la face nord de la croix. Celle-ci est appelée *Croaz-Fulup* (*croix Philippe*) du nom d'une vieille lignée de procureurs et de notaires de Lanmeur, qualifiés sieurs de Rumarc et Runtraon au XVIII[e] siècle.

Un peu plus loin s'ouvre à gauche, dans une plantation serrée de pins et sapins, l'allée du manoir de Kerven. La terre de Kerguen ou Kerven (*le lieu blanc* ou *bém*) appartenait en 1480 à Jehan Stéphan (Estienne) archer en brigandine à la montre de 1481. Il comparaît en 1507 dans une enquête judiciaire ouverte pour informer si le lieu de Keryven en Plougasnou était contributif à fouage, et il est dit âgé alors de 76 ans. Son petit-fils Jacques Stéphan est cité comme sieur de Kerguen à la réformation de 1543 ; il se présente en archer à cheval à la montre de 1543 et meurt avant celle de 1549, où François Le Myniec paraît en armes pour sa fille mineure. Kerven passe ensuite à la famille Calloet, et il est possédé en 1588 par Yves Calloet, témoin dans un acte prônal de cette année

qu'analyse M. de Bergevin. Je suis fâché de contredire ici l'opinion du regretté châtelain de Kerven, qui affirmait que son manoir n'avait, depuis le XVe jusqu'au XVIIIe siècle, appartenu à aucune autre famille qu'aux Nouel ou Nédellec, mais cette assertion ne peut prévaloir contre des textes aussi explicites.

Yves Calloët était un cadet de la maison de Lannidy en Plouigneau. Sa fille héritière Françoise épousa, vers 1587, Olivier Nouel, qui semble issu de la maison de Kermorvan, en Plouigneau également ; il résidait à Saint-Melaine de Morlaix, fut maire de cette ville en 1598, en s'enrichir par le négoce maritime. Sa piété et sa charité en faisaient le digne époux de sa sainte femme, dont la vie a été narrée d'une façon pittoresque par le F. Simon Mallevaud, prédicateur récollet, dans ses *Annales Calvériennes* (P. Yvain, Angers, 1671) où dom Lobineau a puisé les éléments de la notice plus guindée et plus froide qu'il lui a consacrée. On y trouve, tracé d'une plume naïve et colorée, un tableau très évocateur de la vie religieuse d'une cité basse-bretonne de l'époque, et du grand élan mystique qui, au sortir des sauvageries de la Ligue, jeta tant d'âmes hautes dans les voies du sacrifice et du renoncement. François Calloës répondit, une des premières, à cet appel de Dieu, qui la guida vers l'idéale perfection par l'âpre chemin des épreuves terrestres. Elle perdit plusieurs enfants, entre autres sa fille Fiacre, déjà en pleine jeunesse et fiancée ; elle disputa vainement son mari à la mort, qui le prit le 5 août 1620. Demeurée veuve, elle fonda, en 1625, le couvent des Bénédictines de Morlaix, et s'y retira avec sa servante Françoise Loscun, pieuse fille morte en odeur de sainteté, dont les reliques ont fait des miracles. Elle y trépassa en 1634, entre les bras de son fils, le fameux P. Joseph de Morlaix, une des illustrations de l'ordre des Capucins au XVIIe siècle.

Les notices biographiques font naître celui-ci à Guimaëc, au manoir de Kerven, mais il a vu le jour à Morlaix, puisque son oraison funèbre, prononcée en 1661 dans l'église des Calvairiennes du Temple à Paris par le P. Joseph de Dreux, nous apprend qu'il naquit « pendant les solennités de Pâques » de l'année 1606. Or, j'ai trouvé,

dans les registres de Saint Melaine, à la date du 2 Avril 1606, l'acte de baptême d'Yves, fils d'Olivier Nouet et de Françoise Calloët, sieur et dame de Kerven, et ce dernier-né de leurs neuf enfants peut donc être identifié en toute certitude avec le P. Joseph. La figure de ce vaillant missionnaire breton est magistralement dessinée dans la belle et solide biographie qu'en a publiée en 1912 le P. René de Nantes (1). A l'âge de 8 ans, le zèle de la prédication l'animait déjà ; de retour de l'église, où il avait accompagné sa mère au sermon, son plaisir était de rassembler ses petits camarades et de prêcher à cet auditoire enfantin en répétant tout ce que sa mémoire avait gardé des paroles du prédicateur. Il haranguait aussi en breton les pauvres qui venaient par troupes frapper à la porte du logis, et, son homélie terminée, faisait succéder à cette charmante « aumosne spirituelle » une large distribution de pain et de deniers.

La venue des Capucins à Morlaix, en 1612, produisit sur sa jeune âme une impression d'autant plus profonde que son père avait d'abord hébergé les religieux chez lui et qu'il s'était employé, avec une générosité inlassable, à faciliter l'établissement de leur couvent. L'année suivante, le fils aîné de M. de Kerven, Jean Nouel, renonçait aux espérances de ce monde et revêtait la robe de bure des Capucins sous le nom de Fr. Séverin de Morlaix. Il devait devenir un membre renommé de l'ordre, être élu neuf fois provincial de Bretagne et mourir à l'île Bourbon en 1658. Son jeune frère Yves se sentait également attiré vers la vie apostolique. C'était pour lui une joie que de fréquenter ces bons religieux, de prier dans leur chapelle, d'y servir la messe. En 1615, le P. Joseph de Paris, la célèbre *Eminence Grise,* confident et conseiller de Richelieu, voulut lui donner la première communion de ses propres mains.

Mais l'âge d'Yves Nouel et sa santé précaire s'opposent longtemps à la réalisation de ses désirs. Rebuté par les

---

(1) P. René de Nantes. *Un capucin breton au* XVIIe *siècle, le P. Joseph de Morlaix*, in-8, 1912.

Capucins de Morlaix, puis par les Jacobins de Rennes, admis aux Carmes de la même ville, il en est retiré bientôt par sa mère, qui restée veuve et ayant déjà donné tant des siens à Dieu, ne se résigne pas à voir son ultime appui l'abandonner à son tour. Elle le place au collège des Jésuites de Poitiers, maison de fortes études, et fière des succès qu'il y remporte, elle le voit déjà, dans ses rêves maternels, occupant les plus hautes dignités de la province. Vains espoirs ! Tourmenté plus que jamais par l'attirance d'une vie de dévouement et d'humilité, Yves Nouel songe sans cesse à unir son sort à celui de son frère. Sa vocation l'entraîne irrésistiblement dans les rangs de la milice franciscaine, et ayant, à force de volonté et de prières, surmonté tous les obstacles, il prend l'habit religieux à Angers, en 1622, sous le nom du P. Joseph de Morlaix.

Ayant prodigué soins et secours aux pestiférés de Morlaix, lors de la peste de 1630, le jeune profès part pour Rome où il est fait prédicateur. A son retour, il prêche son premier carême dans sa ville natale, et recueille le dernier soupir de sa mère, morte au couvent du Calvaire qu'elle avait fondé. Les débuts oratoires du P. Joseph attirent en peu de temps l'attention de ses supérieurs. Il est envoyé en Poitou, puis, à la demande du duc de Bouillon, il se rend à Sedan pour organiser une mission dans cette ville alors considérée comme l'une des citadelles du protestantisme. La tâche était rude, et le courageux missionnaire dut engager une longue et périlleuse lutte contre les tout-puissants pasteurs calvinistes. Son labeur eut de consolants résultats, et lui procura une grande réputation. Il prêcha à maintes reprises devant le roi, à Notre-Dame ou dans la chapelle du Louvre. Les contemporains font de lui les plus vifs éloges, et le chroniqueur Loret lui-même l'a célébré en vers dans sa *Muse historique* :

Le Père Joseph de Morlaye (*sic*),
De son ordre grand ornement,
Prêche au Louvre admirablement,
Où, sans mentir, son éloquence
Réveille plus d'une conscience ;
Son discours est libre et touchant,
C'est au vice un glaive tranchant,

Contre luy toujours il éclate,
Il instruit et jamais ne flatte.
Chaque auditeur en est ravy,
Il est extrêmement suivy,
Et bref, il est par sa morale,
Digne de la chaire royale.

La sainte liberté de son langage lui attira pourtant plus d'une inimitié, mais le P. Joseph ne savait taire ce que sa conscience lui ordonnait de révéler. Prêchant le carême de 1658 devant Louis XIV, il eut la hardiesse de faire entendre au monarque le cri de douleur de ses sujets exploités par d'indignes ministres. Maniant aussi bien la langue bretonne qu le français, le P. Joseph dispensa souvent à son pays d'origine les bienfaits de sa parole. L'évêque de Tréguier, Noël Deslandes, lui offrit en vain d'être son coadjuteur, puis son successeur ; il resta tout entier à l'Ordre franciscain, qui l'élut provincial de Bretagne. En 1658, il tomba malade au cours d'une prédication. ainsi qu'un soldat s'affaisse frappé sur le champ de bataille, et il mourut, à l'âge de 53 ans, au couvent de Nantes. « Ainsi s'éteignit, dit son biographe, l'un des hommes les plus remarquables en science et en vertu que la Bretagne ait jamais donné à l'Ordre de Saint-François. Son âme forte ne connut aucune défailance. Le caractère de cet humble religieux occupe une place d'honneur, non seulement dans l'histoire de son ordre, mais encore dans celle de son pays. »

Après l'entrée en religion de son dernier fils, pour subvenir aux frais de la construction et de l'ameublement du couvent des Bénédictines, Madame de Kerven vendit son manoir. L'acquéreur (contrat du 12 octobre 1627) fut un notable commerçant morlaisien, écuyer François Le Blonsart, sieur de Kertanguy, époux de Marguerite Quintin de Kerhamon. Le négoce de mer, qui faisait sommeiller la noblesse sans l'éteindre, lui avait procuré une belle fortune, et il acheta pour son fils Yves Le Blonsart, sieur de Lambezre, né en 1621, la lucrative charge de sénéchal au siège royal de Morlaix. Mais la mort permit à peine au jeune magistrat d'entrer en fonctions ; il trépassa le 21 octobre 1655, sans enfants de sa femme Perrine Au-

mont, dame de Kerantrez. Son père, sans doute frappé au cœur par ce terrible coup, lui survécut seulement une année, et le rejoignit le 27 novembre 1656, dans l'enfeu gothique des Le Blonsart, au bas-côté gauche de l'église de Saint-Melaine, « en la chapelle de sa maison qui est Saint Isidore ». Dès lors, les terres de Kertanguy (en Garlan), de Lambezre (en Plougar) et de Kerven (en Guimaëc) passèrent à sa fille unique Marie Le Blonsart, dame de Lezengar, née en 1624, et qui avait épousé le 23 février 1642 un gentilhomme trégorrois de vieille souche, écuyer Yves de Kermabon, sieur de Roudoumeur, puis dudit lieu de Kermabon en Plougasnou.

Marie Le Blonsart résidait habituellement à son manoir de Kerven ; elle y mourut le 30 avril 1686 et fut inhumée dans l'église en présence de son fils cadet Pierre de Kermabon, sieur de Lambezre « et de plusieurs personnes de qualité ».

Le 31 décembre 1696, Mathieu de Lézormel, sieur de Kerouriou, sénéchal de Lanmeur, veuf d'une demoiselle de Kermabon, rend aveu au Roi pour le manoir et la métairie nobles de Kerven, appartenant à sa fille Marie-Anne de Lézormel, à la suite du retrait lignager qu'il en avait fait sur Jacquette des Anges, veuve de Nicolas Le Diouguel, sieur de Tremeur (1). Cette Marie-Anne de Lezormel dut mourir sans postérité, car Kerven demeura dans la famille de Kermabon. Il appartenait en 1737 à Célestin de Kermabon, officier des vaisseaux du Roi (2), époux de Marie-Anne de Mathézou, qui signe en qualité de marraine un acte de baptême en 1743. Mais en 1751, on voit un Corentin Le Dall de Tromelin se qualifier de seigneur de Kerven comme petit-fils et héritier de Gillette-Françoise-Renée de Kermabon, dame de Roudoumeur, mariée à Lanmeu, le 30 octobre 1689, avec Jérôme Le Dall, sieur de Chefdelestang, de Lesneven. Au moment de la Révolution, Kerven était possédé par Messire Sébastien-Corentin Le Dall de Tromelin, chanoine et archidiacre de Tréguier, ancien abbé de Paimpont, puis abbé de Mureaux, ordre des Prémontrés, diocèse de Toul. Il émigra en Angleterre, devint à son retour chanoine de Saint-Brieuc et mourut dans cette ville en 1808 (1).

---

(1) Arch. de la Loire-Inférieure B-1784.
(2) Ibid.
(1) Abbé Tresvaux, *l'Eglise de Bretagne*, 536.

Le manoir de Kerven, saisi nationalement, ne fut rendu aux Le Dall de Tromelin qu'en 1810. Il était depuis longtemps converti en ferme et très dégradé, lorsqu'il fut acquis vers 1872 par M. Edouard de Bergevin, ancien officier aux chasseurs d'Afrique, que son mariage avec Mademoiselle Francéza Huon de Kermadec avait fixé dans le pays. Tandis que Madame de Bergevin reprenait, à plus de deux siècles d'intervalle, les bienfaisantes traditions d'une autre châtelaine de Kerven, son mari put se livrer, dans cette calme retraite dominant la mer et les poétiques campagnes trégorroises où les souvenirs du passé s'éveillent à chaque pas, aux goûts qui l'inclinaient vers les recherches généalogiques et héraldiques. Il fut le collaborateur diligent de son oncle Pol de Courcy pour l'édification définitive du fier monument que ce rude travailleur a dressé à la gloire de la noblesse bretonne, dans lequel certaines imperfections de détail n'altèrent pas sensiblement l'harmonie et la grandeur de l'ensemble. M. de Bergevin a bien voulu m'honorer de son amitié, encourager mes premiers essais, mettre à ma disposition, avec une bonté et un complaisance admirables, les plus précieux ouvrages, les documents les plus rares de sa belle bibliothèque bretonne. Bien des fois, je l'ai visité à Kerven, le trouvant toujours à sa table de travail, dans la grande salle qu'il avait vu transformée en étable à bestiaux, et dont il avait fait une sorte de musée, devant la magnifique cheminée de granit aux sculptures Renaissance. Il y passait sa vie, aussi ponctuel qu'un employé de bureau, couvrant pages sur pages de sa rapide et nette écriture qui lui faisait parfois redire en riant le mot de Philippe II : « — Si j'avais été pauvre, ma plume m'eut enrichi. » — Cette plume en effet besognait infatigable, transcrivant tour à tour de poudreux manuscrits armoriés sortis des archives de quelque manoir, des registres paroissiaux, les copies, les notes, les renseignements que M. de Bergevin sollicitait et recevait de tous côtés.

Mais s'il se complaisait, dans cette existence de bénédictin, à engranger une patiente et abondante moisson, sa générosité ne savait se défendre d'en faire part à autrui. Ni temps ni labeur ne lui coûtaient pour documenter ceux qui recouraient à lui ; je l'ai vu répondre à la requête d'un

inconnu en lui adressant au moins trente pages de texte écrites de sa main, et se déclarer d'avance payé de sa peine en songeant à la satisfaction de son correspondant. Un excès de modestie le confinait dans le rôle de collecteur et d'assembleur de matériaux qu'il laissait à d'autres le soin de mettre en œuvre. Outre la refonte du *Dictionnaire Héraldique* de Courcy, M. de Bergevin n'a livré à l'impression que deux monographies paroissiales, celle de Guimaëc dans la *Revue Historique de l'Ouest* et celle de Lanmeur dans notre Bulletin. Mais nombreux sont les chercheurs et les écrivains bretons dont il a été l'auxiliaire empressé et discret, et les quelques études que j'ai publiées ici doivent extrêmement à son inlassable bonne grâce. Sa conversation vive, enjouée, originale de ton et d'esprit, etait nourrie d'anecdotes qui en doublaient l'attrait, et je conserve de lui une longue et précieuse correspondance. Patriote ardent, son cœur de vieux soldat de 70, encore saignant de nos défaites, avait bondi lors de la déclaration de guerre ; il suivait anxieusemnet, avec une foi inébranlable dans le triomphe et les hautes destinées du pays, les péripéties du drame mondial dont nous vivons en ce moment le dernier acte. Dieu ne lui a pas donné d'en connaître le dénouement sur cette terre. Après plusieurs mois de dures épreuves physiques et morales, il a rappelé à Lui, presque en même temps, le châtelain de Kerven et sa charitable et dévouée compagne, pleurée des pauvres du canton. Tous deux dorment dans l'étroit cimetière aux dalles pressées, et, en dédiant à leur mémoire cette étude qu'ils m'ont inspirée, je dépose sur la tombe de cet homme et de cette femme de bien l'hommage de mes regrets, de mon fidèle souvenir et de ma respectueuse reconnaissance.

Le manoir de Kerven, acquis par M. de Kersauson, officier de dragons, est un édifice de la fin du XVIe siècle, avec diverses additions ultérieures. Sur la façade fait saillie une jolie tour hexagonale coiffée d'une longue poivrière conique ; au pied s'ouvre la porte, décorée de claveaux et de pilastres ioniques supportant un fronton triangulaire garni au tympan d'un écusson ovale martelé. Le portail extérieur, à double baie, offre une ornementation analogue et se hérisse d'une rangée de créneaux. Trois

lucarnes de pierres amorties en arc-de-cercle et relevées de volutes, coupent la corniche du toit. Le pavillon de gauche, construit par M. de Bergevin en matériaux de schiste vert provenant d'un vieux manoir de Locquirec et identiques à ceux des parties anciennes, a sa lucarne gothique timbrée des armes de Bergevin et de Huon de Kermadec en alliance. Les parties remarquables de l'intérieur sont le bel escalier de granit enroulé dans la tourelle et la monumentale cheminée de la grande salle, aux jambages richement ciselés. Une statue de Vierge-Mère placée dans le vestibule vient de la chapelle détruite de Saints Simon et Jude, au château de Lanoverte en Plouézoch.

A l'angle nord du vaste jardin muré se trouve la chapelle domestique, refaite en 1906. M. de Courcy avait vu vers 1835, dans l'ancien oratoire disparu, qui était dédié à Saint Sébastien, un bon tableau du martyre de ce saint, signé : *de la Fitte* 1789, exécuté sans doute par les soins du chanoine Sébastien Le Dall de Tromelin, dernier seigneur de Kerven, en l'honneur de son patron. Pour rebâtir cette chapelle, M. de Bergevin a utilisé les pierres d'un autre sanctuaire ruiné de la paroisse, celui de Saint Mélar, dont le clocher, les chaînes d'angle, la fenêtre de chevet et l'encadrement des portes ont été reconstitués. Il a aussi retrouvé et racheté les deux statues de Notre-Dame de Bonne Nouvelle et de Saint Sébastien, grandes images de la fin du XVIIe sècle. Un bénitier de pierre, rencontré en creusant les fondations, porte un écusson *fascé de 6 pièces*, timbré d'une crosse abbatiale et d'une mitre, qu'on peut attribuer à Mgr Melchior de Polignac, cardinal et archevêque d'Auch, membre de l'Académie française, diplomate et écrivain de mérite, abbé de Bégard en 1707. La fontaine a été également restaurée et munie d'un statuette de Saint Sébastien.

*
* *

Quittons Kerven après un coup d'œil au paysage si breton que surveille au loin sa fine tourelle : la baie de Saint Michel, la vallée sylvestre du Douron, les houles vertes des hautes terres fuyant aux arrières-plans vaporeux, et le ma-

melon bleu du Menez-Charuel, vieille cime féodale dressée sur l'horizon du sud comme une vigie. Passons à Kersalaün, maison noble amputée naguère d'un pavillon rustique qui lui procurait quelque allure. Martin Barruau, sieur de Kersalaün, est témoin en 1585 dans un acte prônal (1). On trouve en 1643 une demoiselle Marie Lhénoret ou Lhonoré, dame de Kersalaün, inhumée à Sainte-Melaine de Morlaix. Plus tard, ce lieu appartint à une famille Riou, issue d'un procureur de la juridiction de Lanmeur, qui fit enregistrer ses armes : *d'or au rocher de sable, parti d'azur à trois palmiers d'argent, 2, 1,* à l'Armorial général de 1696. N. h. François-Marie Riou, sieur de Kersalaün, capitaine de vaisseau marchand, veuf de Claudine Le Pen, meurt à Morlaix (St-Melaine) le 30 mai 1776, laissant un fils qui devint préfet et baron de l'Empire.

Au sud de Kerven et de la route de Locquirec, une voie charretière nous fait rejoindre à droite l'avenue déboisée du manoir de Trémédern, jadis châtellenie et fief de bannière, dont les seigneurs étaient sergents féodés de Lanmeur et siégeaient aux Etats de Bretagne comme barons et conseillers du duc. Les sires de Trémédern — la forme primitive est *Tremeldearn* ou *Tremedearne* (Rfm. 1427) — ont combattu aux Croisades, si l'on en croit la légende relative à la fondation de la chapelle voisine de Notre-Dame-de-la-Joie. Plus tard, les documents historiques nous les montrent servant la cause française de leur vaillante épée durant la guerre de Cent Ans. Alain de Trémédern fait montre en 1379, à la bastille de Saint-Goueznou, près Brest, entre les 163 écuyers du sire de Clisson, le rédoutable « boucher des Anglais ». Il paraît dans d'autres montres de 1380 à Ploërmel, Josselin, et, devenu chevalier, il part avec une compagnie de 13 écuyers rangés sous sa bannière dans l'armée du connétable de Clisson « pour servir le roi de France ès parties de Poitou, Siantonge, Angoulême et Périgord » en 1383.

---

(1) de Bergevin. — *Monog de Guimaëc*, p. 20).

Sa femme Jeanne du Plessis-Eon, dame dudit lieu en Plufur, lui donna deux fils, Robert et Jean. Robert siège au Parlement de Ploërmel en 1410 et guerroie en 1415 sous Tanguy du Chastel, d'après « la monstre Messire Robert de Trémédern chevalier banneret, et douze escuiers receuz à Paris le 15 novembre 1415 pour servir soubz M. le prévost de Paris », qu'il scelle de son sceau figurant *un homme armé tenant un écu bandé de 6 pièces*. Il est nommé en dernier lieu dans la liste des seigneurs bretons ligués avec le duc contre les Penthièvre, le 16 octobre 1420, au Parlement de Vannes.

Son frère Jehan fut aussi le compagnon d'armes de Tanguy dul Chastel et figure parmi les 8 écuyers de sa compagnie en 1415. Ecuyer et chambellan du duc, il donne quittance au garde-robier, le 2 janvier 1418, d'avoir reçu en cette qualité *3 manteaux et demy de coustez de martes* pour fourrer une robe. Il suit le duc au voyage d'Amiens, en février et mars 1418, prend part à la ligue contre le Penthièvre, et est cité comme pensionnaire dul duc dans le compte de Jehan Périou en 1420. En 1427, son souverain l'adjoint, à la tête d'une compagnie de 23 hommes d'armes et de 22 hommes de trait, au secours qu'il envoie à son frère le connétable de Richemont. Jehan de Trémédern eut l'insigne honneur de déployer sa bannière à la victorieuse journée de Patay, près de l'oriflamme de Jeanne d'Arc, et d'entraîner ses soldats, dont beaucoup étaient du pays de Morlaix, sur les pas de la Pucelle. Son nom disparaît dès lors des rôles de montres, ce qui peut faire supposer qu'il sera tombé en brave, comme son frère aîné, sur quelque champ de bataille. (1)

Leur sœur Jeanne porte le fief de Trémédern dans la maison de Malestroit par son mariage avec Jehan de Malestroit, sire de Keraër et de Beaumont. Demeurée veuve, elle épouse Yvon de Plusquellec, cadet de Brullac, qui paraît aux Etats de Vannes en 1451 comme seigneur de Trémédern par représentation de sa femme. Mais celle-ci meurt avant 1455, et son fils aîné du premier lit, Jehan de Malestroit, sire de Keraër, baron de Largouët, maréchal de Bretagne, se présente à l'appel des bannerets, aux Eats de Vannes en 1455, pour sa terre de Trémédern. Il figure encore comme banneret et sergent féodé de Lanmeur aux Etats de 1462 et fournit en 1468 au duc un aveu collectif comprenant les seigneuries de Trémédern, le Portzmeur (en Plouégat-Guérand), Kernévez (en Botsorhel), Knechnours (en Plestin) etc. (2).

---

(1) Sur la famille de Trémédern, v. dom Morice, *Preuves*, II 203 205. 207. 246. 255, 472, 848. 910, 912, 915, 963, 976, 979. 1060, 1061, 1065, 1066, 1084, 1206, 1357, 1571, 1572, 1573, 1577; 1631; 1673.

La réformation de 1543 attribue Trémédern et Kergrist à Claude de Malestroit, seigneur de Keraër ; cependant l'inventaire des Archives de la Loire-Inférieure mentionne (B. 1426) un aveu rendu au Roi en 1519 par Guyon de Talhoet, tuteur de son fils aîné Jean de Talhoet, héritier d'Isabeau Esmès, sa mère, pour les domaines de Kermaenec, au Faouët et de Trémédern. A la fin du XVIe siècle, ce fief appartenait à Messire Nicolas du Talhoet, chevalier, seigneur de Kergevant, Le Dreortz. etc.. capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Cornouaille en 1589, qui, après en avoir aliéné divers convenants et dépendances, finit par vendre la pièce principale de la seigneurie à François de Kerrerault, cadet de la maison de ce nom, en Plougastel-Daoulas, et receveur des fouages de l'évêché de Tréguier à Morlaix en 1589.

Ce François de Kerrerault avait épousé Catherine Le Nuz, dame du manoir tout proche de Kergomar ; il employa les pierres du vieux donjon moyenâgeux de Trémédern, depuis longtemps délaissé et croulant, à rebâtir une demeure plus habitable, mais il faisait sa résidence coutumière à Saint Melaine de Morlaix, où les registres paroissiaux, qui s'ouvrent en 1593. contiennent les actes de baptême de cinq de ses enfants. On n'y trouve pourtant pas celui de son fils aîné François de Kerrerault, écuyer, sieur de Trémédern, conseiller du Roi et son sénéchal au siège de Lanmeur en 1620, marié vers 1616 à Hélène Garnier, et mort en 1629. Il ne laissa que des filles dont l'aînée, Françoise, héritière de Trémédern, s'allia en 1655 à Clément de Bégasson, sieur de la Villeguichard en Sérent, évêché de Vannes. Un de leurs fils, Jean, naît à Trémédern le 5 Juin 1659 et y meurt l'année suivante.

Leur fille aînée Hélène-Gilette de Bégasson, dame de la Villeguichard, Trémédern, épouse René de Kermabon, chevalier, seigneur de Kerprigent en Plougasnou ; tous deux rendent aveu au Roi en 1694 pour des convenants de la terre de Trémédern (1). Hélène de Bégasson décéda à Trémédern, en 1725, à l'âge de 64 ans, sans postérité, et ce domaine entra dans la famille Grignart, en raison du mariage de sa sœur cadette Mathurine-Sébastienne avec Guy-Henri Grignard, sieur de Champsavoy, en 1684. A la Révolution il appartenait à Messire Joseph-Marie Grignart de Champsavoy, capitaine de dragons au régiment d'Aubigné, chevalier de Saint-Louis, président de l'ordre de la noblesse aux Etats de 1785, époux de Renée-Louise Milon de Bellevue.

---

(1) Arch de la Loire-Inférieure B-1787.

Le manoir de Trémédern existe encore, mais mutilé et totalement défiguré. Ses édifices encadrent une énorme cour pavée que ferme au nord un mur surmonté de piliers en maçonnerie; à droite se trouve un petit oratoire sans style, à gauche, quelques vieux bâtiments à portes cintrées, fenêtres moulurées et garnies d'accolades, peu intéressants en somme. Derrière règnent les clôtures enlierrées et chancelantes d'un immense jardin, presqu'un parc. A son extrémité sud, sur le penchant d'une riante coulée boisée, se voit « le vieux château », enceinte retranchée triangulaire qui mesure 105 mètres dans sa plus grande longueur. Un fort parapet de terre l'enveloppe de toutes parts, sauf du côté de la Motte, logée à l'angle ouest de l'ouvrage, et d'une hauteur de 4 mètres sur 50 mètres de circonférence. Contre cette motte viennent buter les talus, élevés de 3 mètres et précédés d'une douve du côté de la pente du coteau. Sur l'autre grande face, qui commande le vallon, un fossé protecteur eut été inutile, et il n'en a pas été creusé. L'angle aigu de l'enceinte, orienté au nord-est, paraît avoir été muni d'une petite redoute. La porte est pratiquée au nord. Aucune substruction n'est apparente dans l'aire intérieure, mais sur la motte il y a un enclos carré de 4 mètres de côté dont l'appareil en moëllons semble peu ancien. La pensée reconstitue facilement la physionomie du vieux castel carolingien, avec sa lourde tour carrée ou crculaire plantée sur la butte, les logis des serviteurs, écuries, magasins, étroitement groupés à ses pieds ; et le rempart garni d'une double palissade.

La juridiction de Trémédern semble n'avoir point été exercée à partir du seizième siècle. Outre ses prééminences de l'église de Guimaëc, cette terre possédait un banc dans celle de Lanmeur (1). Elle avait aussi, en 1679, son écusson *bandé d'or et de sable* dans la maîtresse vitre de l'église tréviale de Locquirec, et un banc blasonné des armes de Kerrerault devant l'autel de Saint Pierre, du côté de l'épître du chœur de la dite église (2).

---

(1) Dictionnaire Ogée, éd. Marteville. I, 332.
(2) Arch. du Finistère A. 19.

Traversons la vallée en aval de Trémédern, sur la chaussée disjointe que franchit l'ancienne voie de Toul-an-Héry à Saint-Jean et à Primel, puis remontons la rive droite, l'espace d'un kilomètre, par un agreste sentier frayé au travers des taillis le long d'un versant où quelques grands arbres dominent d'épaisses cépées de chataigniers et de chênes. Au premier carrefour, un vieux chemin herbeux, large et ombragé comme une rabine seigneuriale, escalade d'un trait la colline en nous montrant tout en haut, sous une ondoyante voûte de branches feuillues, le pignon et le clocheton d'une chapelle ; derrière nous, une tourelle éventrée, aux embrasures démolies, surgit parmi les ronces et le lierre, à l'angle d'une muraille chenue que termine un martial tronçon de courtine encore garni de mâchicoulis et de meurtrières. Cette chapelle. c'est Notre-Dame-de-la-Joie ; ces ruines c'est tout ce qui subsiste du manoir de Kergomar, romantiquement blotti au creux du vallon, baigné par l'eau vive, dans le plus apaisant et le plus frais des paysages.

Une branche cadette des de l'Isle de Penamprat posséda jadis Kergomar ; en 1479, il appartenait à Pierre de l'Isle, archer de la garde ducale, mort avant la montre de 1481, où son fils mineur Jehan est enrôlé pour 30 livres de rente. Ce Jehan de l'Isle fit rebâtir la chapelle voisine de la Joie, où son écusson — *dix billettes rangées 4, 3, 2, 1, avec un lambel en chef* — orne la clef de la maîtresse-vitre. En 1543, Kergomar avait passé à Robert Le Borgne, et, à la fin du même siècle, à la famille morlaisienne Le Nuz ou Nuz, dont l'une des filles, Catherine, l'apporta aux Kerrerault, par son mariage avec François de Kerrerault, l'acquéreur de Trémédern.

Ils donnèrent Kergomar en dot à leur fille Marie, mariée en 1606 à écuyer François Le Ségaler, sieur du Mesgouez en Plougasnou, sénéchal de Lanmeur en 1606, puis bailli au siège royal de Morlaix en 1620. Elle mourut le 17 février 1626, deux jours après la naissance de sa fille Antoinette, laissant deux fils, Jean et François. Ce dernier, né en 1624, se fit prêtre, était en 1650 prieur de Sainte Catherine près Morlaix et en 1665 recteur de Guimaëc, où il mourut en 1671. Son frère aîné Jean Le Ségaler, sieur de Kergomar, vend par contrat du 16 mars 1642 l'office de bailli en la cour de Morlaix, provenant de la succession de son père, décédé le 11 janvier précédent, à son oncle Pierre Le Ségaler, sieur de la Villeneuve, et au fils de celui-ci,

René, sieur de Kerfraval, pour la somme de 29.000 livres (1). Il ne délaissa pourtant pas la robe, si recherchée à cette époque des meilleurs gentilshommes, parce que lucrative et nette de dérogeance. Il était en 1669 procureur du Roi au présidial de Nantes et remplit aussi la charge d'avocat-général à la Chambre des Comptes de Bretagne. On ne trouve pas une seule fois sa signature dans les registres paroissiaux de Guimaëc, non plus que celle de son fils René, issu de son mariage avec Marguerite Bonnet, et époux lui-même de Renée Blanchard.

Cette branche nantaise de la famille Le Ségaler s'éteignit avant la fin du XVIIe siècle, semble-t-il, car la terre de Kergomar fit retour aux Kerrerault, Yves de Kerrerault, sieur de Mesguen, fils cadet de François et de Catherine Nuz, sieur et dame de Kergomar. Tréméden né en 1598, avait épousé Françoise Quéhou de Penanguer en 1623. Leur fils aîné Jean de Kerrerault, écuyer, sieur de Boissauveur, était bailli au siège de Saint Paul en 1654, et il s'allia à une Roscovite, Renée James, qui lui donna plusieurs enfants dont l'aîné, Henry-Louis de Kerrerault, époux de Françoise-Louise Veller, se qualifie de seigneur de Kergomar dans l'acte de baptême de leur fils René-Bertrand, à Saint-Melaine de Morlaix, le 27 avril 1676. Il mourut à 35 ans en 1687. Son fils Messire René-Bertrand de Kerrerault, chevalier, seigneur de Kergomar, Coatquénan. paraît ne s'être pas marié et fut inhumé dans l'église de Saint-Melaine, le 12 mars 1748, à l'âge de 73 ans, laissant son héritage à ses neveux, les Le Marant de Kerdaniel et Chrestien de la Masse.

Le manoir de Kergomar était, au témoignage de ceux qui en ont vu les restes. une curieuse petite maison forte. Son portail, ouvert sur le chemin, était protégé à gauche par une étroite tourelle carrée à meurtrières et mâchicoulis, que flanquait une forte muraille pareillement défendue. On en trouve encore les débris, mais dans la cour, pavée de galets placés sur leur pointe, les bâtiments sont modernes et il ne subsiste plus, contre le pignon nord du corps de logis, que des ruines informes noyées dans le lierre. Une claire eau courante rafraîchit l'ancien jardin devenu verger et prairie. Un écusson hexagonal, encastré dans son mur d'enclos, porte un *mi-parti au 1 d'un fretté chargé d'une fleur de lis ; au 2 de trois jumelles surmontées d'un annelet,* arme des Kerrerault et des Le Nuz. La métairie a survécu au manoir ; elle présente pittoresquement ses

---

(1) de Bergevin. *Monog. de Guimaëc*, p. 24.

pignons pointus et l'accolade gothique de son portail, à l'entrée du chemin qui plonge sous un vrai tunnel de verdure.

Sans nous y engager, montons jusqu'à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Joie, si bien assise sur son tertre dominant, au-dessus des riants vallons bocagers qu'elle découvre et bénit. C'est un édifice du début du seizième siècle, réparé au siècle suivant. L'apparence extérieure en est sérieuse et sobre, et ne prépare guère à l'entassement inusité d'œuvres d'art qu'elle abrite. Elle est bâtie en tau, nef et deux chapelles latérales s'alignant avec le chevet. Sur le pignon ouest, seul en pierres de taille, la porte à claveaux est surmontée de la date 1629 et d'un écusson mi-parti de Kerrerault et Le Nuz. Plus haut, il y a un œil-de-bœuf, et à droite et à gauche deux contreforts. La longère sud offre une fenêtre à deux panneaux et tympan flamboyant. Trois panneaux et trois mouchettes composent la maîtresse-vître, timbrée à sa clef des *billettes* héraldiques des de l'Isle de Kergomar. La façade nord n'a d'autre ouverture que la fenêtre ogivale du bras de croix. Un mur d'enclos muni d'un banc pour le repos des pèlerins entoure la chapelle, et quatre massifs piliers du XVIIIe siècle, amortis en doucines renversées, la précèdent à l'ouest. Derrière le chevet, une avancée arrondie pourrait bien avoir servi de chaire, pour prêcher en plein air à la foule réunie sur le placître, aujourd'hui boisé et morcelé.

A l'intérieur, le grand autel possédait un beau retable sur lequel des groupes de statuettes en haut relief, peintes et dorées, figuraient toutes les scènes de la Passion. Plusieurs ont disparu, enlevées par des visiteurs sans vergogne. M. le chanoine Abgrall y a reconnu : 1° *Le Couronnement d'épines,* où les soldats portent la cuirasse et la salade du temps d'Henri III. — 2° *N. S. conduit par les soldats* (cette scène manque). — 3° *la Montée au Calvaire,* épisode de Simon le Cyrénéen. — 4° *le Crucifiement* (le Christ manque; la Sainte Vierge se pâme entre les bras des Saintes Femmes). — 5° *la Descente de Croix* (cette scène manque). — 6° *la Mise au Tombeau.* Il y avait aussi, semble-t-il, la scène de *la Résurrection,* dont il reste un fragment — le tombeau gardé par deux soldats endormis — posé au-dessus de la porte principale du chancel.

La fenêtre du fond est entourée de sujets en bas-relief représentant le Baiser de Judas, la Descente de Jésus aux Limbes, les six apôtres Saint Pierre, Saint André, Saint Jean, Saint Paul, Saint Mathieu et Saint Jacques. Sur le coffre de l'autel se voit peinte une très jolie scène de la Nativité. Les Bergers viennent apporter leurs présents à l'Enfant ; l'un offre un agneau, un autre un lapin. A gauche s'étend une campagne verte parsemée de troupeaux ; à droite arrivent les Rois Mages, suivis d'un cortège nombreux ; sur eux brille l'étoile et dans le ciel, des anges déploient une banderole où on lit : GLORIA : IN : EXCELSIS : DEO : ET : IN : TERRA : PAX. A droite et à gauche de cette scène sont deux saints rois, Saint HENRY couronné, l'épée à la main, et Saint LOUIS couronné, portant le sceptre et la couronne d'épines. Il est vraisemblable que nous devons à la piété d'Henri-Louis de Kerrerault, seigneur de Kergomar en 1680, l'image de ses saints patrons et les peintures de même style qui les accompagnent.

Sur des coffres placés aux côtés de l'autel, on voit peints à droite, une religieuse en voile noir, agenouillée, à qui un ange présente un livre, et, à gauche Saint François d'Assise, agenouillé, recevant les stigmates des plaies du Christ. La balustrade du sanctuaire offre cette inscription: F : F : PAR : F : BERTHO : 1718.

Les parois latérales du chœur sont toutes tapissées de peintures sur bois de l'époque de Louis XIV. Du côté de l'évangile, on trouve d'abord une grande scène de la *Naissance de la Sainte Vierge,* que des femmes lavent dans un bassin ; au fond, Sainte Anne est étendue sur un beau lit à colonnes et courtines. Puis vient l'*Annonciation;* ensuite le *Mariage de la Sainte Vierge,* qui logiquement aurait dû précéder l'Annonciation ; enfin *Jésus au milieu des Docteurs.* Du côté de l'épître, il y a cinq autre scènes : *la Promesse d'un Rédempteur.* La Sainte Vierge est noblement posée sur le globe terrestre, qu'étreint le serpent tenant dans sa gueule la pomme de perdition ; devant elle, Adam et Eve sont à genoux. — *la Présentation au Temple,* — *la Visitation,* — *la Fuite en Egypte.* On n'y distingue que les bustes de la Sainte Vierge allaitant l'Enfant Jésus, et de Saint Joseph. Je n'ai pas reconnu, peut-être

par inadvertance, la scène de la rencontre de Saint Joachim et de Sainte Anne à la Porte dorée, que mentionne aussi M. le chanoine Abgrall.

Au-dessus des deux portes latérales du chœur, à l'intérieur de celui-ci, il y a deux scènes peintes. Dans celle de gauche, se voit un enfant agenouillé aux pieds d'un évêque; derrière cet enfant se tient un personnage portant un casque et une cuirasse sur une robe de moine ; il a un livre à la main et s'appuie sur une hallebarde. A droite, un moine dominicain présente à un cardinal vêtu de pourpre une coupe d'où s'échappe un serpent ailé. La paroi intérieure de la façade du chancel offre huit figures de saints et saintes d'une facture un peu moins soignée. Ce sont, à gauche, de haut en bas, St AUGUSTIN, assis, tenant une plume et un cœur enflammé. — St ANTOINNE : DE: PADE : portant l'Enfant Jésus et un lis. — St CORENTIN, en évêque, montrant sa fontaine et son poisson. — Sainte religieuse, vêtue de noir, dont le nom est caché par un banc. A droite, du haut en bas, St SERVAIS, en évêque, bénissant. — St HIASEINTE portant ostensoir et statuette de Vierge-Mère. — St BERNARD, une plume à la main, devant une table où sont disposés un cahier et une écritoire ; vers lui descend l'Esprit Saint. — Enfin une sainte décapitée, tenant sa tête entre ses mains, qui pourraitrait être Sainte Triphine, tuée, selon la légende locale, au manoir voisin de Kerbourand en Lanmeur, par son époux Conomor, et ressuscitée par Saint Gildas.

A gauche du sanctuaire est appendu au chancel un ancien tableau restauré, représentant le Vénérable Michel Le Nobletz, que fait connaître l'inscription : MICHEL : LE NOBLETZ : P. : Il porte une chape blanche très riche et une étole rouge, et se tient à genoux près d'une table couverte d'un tapis vert, à l'angle duquel un double écusson timbré d'un casque offre les armes d'Yves de Kerrerault, sieur de Mesguen, et de sa femme Françoise Quéhou (*d'or à six mâcles d'azur*) mariés en 1623. Derrière lui sont plusieurs personnages, femmes et enfants, vêtus du costume bourgeois du temps de Louis XIV. Deux d'entre eux, une dame d'un certain âge et une autre plus jeune, présentent de la main un garçonnet agenouillé sur le devant, et paraissent l'offrir à la Sainte Vierge qui se mon-

tre au-dessus, portant l'Enfant Jésus qui tient une couronne et une palme. Il doit s'agir d'un vœu pour la vocation ecclésiastique d'un fils de la maison de Kerrerault sous les auspices de Michel Le Nobletz. On regrette que le blason de cette famille n'y soit pas accompagné de son émouvante devise : *Mervel da veva* (Mourir pour vivre).

Aux encoignures du chancel sont deux statues : à droite un saint Yves soutenu par un grotesque tenant un écusson qui semble porter, soit *un chevronné, soit le bandé* de Trémédern ; à gauche, une Vierge-Mère. A la clef de voûte du lambris du chœur, un ange formant pendentif tient un écusson aux armes des Le Ségaler, sieurs de Kergomar en 1650 : *d'azur au sautoir d'argent accompagné de* 4 *quintefeuilles d'or.*

Le chancel qui clôt le chœur de trois côtés se compose d'une base pleine, d'une rangée de colonnes tordues et entrecroisées d'assez mauvais goût, et d'une frise supérieure. Cette frise est un admirable travail de la Renaissance, bien plus beau que celui que nous avons vu à la chapelle de Christ. Elle comprend douze sujets ciselés et découpés à jour, par un ciseau d'une habileté et d'une richesse surprenantes, et l'on donnerait beaucoup pour savoir le nom du maître-ouvrier qui sculpta ce chef-d'œuvre. Les sujets qui décorent les deux vantaux de la porte du chœur sont surtout remarquables ; ce sont deux génies ailés sonnant de la trompette, dont le corps se termine, chez l'un, par des enroulements végétaux élégants et déliés, chez l'autre par une guivre aux dents menaçantes. Dans les autres sujets,tous différents, on trouve des motifs et des fleurons d'une facture délicate, ayant pour supports des génies aux ailes de papillon, des griffons, des aigles, des licornes merveilleusement galbées, des personnages gracieux ou grotesques. Les deux portes latérales ont des tympans ajourés, avec masques de lions entourés d'enroulements et d'arabesques fleuries.

La chapelle de gauche contient l'autel de Notre-Dame-de-la-Joie, belle Vierge-Mère gothique aux longs cheveux ondulés couronnés de roses et tombant sur les épaules ; elle tient un sceptre de la main droite; à ses pieds sont trois cœurs enflammés. L'enfant Jésus bénissant porte un livre sous le bras gauche. Sur les volets de la niche sont

peintes quatre scènes d'une facture minutieuse et étrange, malheureusement assez dégradées. Elles figurent l'*Adoration des Mages, la Présentation au Temple, l'Assomption* et le *Couronnement de la Sainte Vierge;* M. le chanoine Abgrall les a décrites en reproduisant les inscriptions latines qui les accompagnent. Après la troisième se lit la signature de l'artiste : *p. Barazer fecit,* que suivait la date *1593,* lue par MM. de Courcy et de Bergevin, mais aujourd'hui effacée. Ce Pierre ou Pezre Barazer était un peintre morlaisien, de la paroisse de Saint Martin ; on le trouve cité dans quelques comptes d'égli , entre autres dans ceux de Plougasnou en 1596. Il est ussi l'auteur d'un plan colorié, sur parchemin, de l'ancienne église de Ploudaniel en 1618, conservé aux archives de Lesquiffiou. De lui descend, en ligne directe, la famille Barazer de Lannurien.

Sur le dais de bois qui abrite l'autel, sont peints deux anges à l'abondante chevelure, figurés en buste et portant les instruments de la Passion. Le coffre est décoré d'une belle peinture du martyre de Saint Etienne, que trois juifs assomment à coups de pierre. Légende : PRIE : POUR : VOS : ENIMI. (*sic*). En face, statue gothique de Sainte Barbe, costumée en châtelaine du seizième siècle, et portant une haute tour.

L'autel de l'aile droite est consacré à Saint Herbot, dont la statue le montre vêtu d'un froc de moine et muni d'un livre et d'un bâton à riboter. Sur les volets de sa niche, images peintes de Saint Pierre, tenant sa clef, et de Saint Paul avec son épée. Au-dessous, sur la boiserie, est peinte une scène représentant, au centre, Saint Herbot en prières à l'entrée d'une grotte de rochers ; autour de lui, des vaches pâturent ; au second plan, on voit, d'un côté, la chapelle de la Joie très reconnaissable, et de l'autre, une jolie perspective de collines terminée par un coin de mer.

Le coffre de l'autel est chargé de deux peintures. A gauche un ange lave la plaie qu'un pèlerin tenant un bourdon porte à la cuisse ; à droite, scène de Tobie, de l'ange et du poisson que le jeune voyageur tire hors de l'eau par les cuïes. Au-dessus de l'autel, dais sculpté soutenu de deux chimères élégamment galbées. Dans la chapelle, saint évêque sans attributs, et poutres terminées en têtes de dragons.

Un Christ en croix entre la Sainte Vierge et Saint Jean surmonte la porte du chœur. Dans la nef, il n'y a qu'une seule statue, un long Saint François d'Assise avec une petite tête, montrant ses stigmates. Sur le garde-corps de la tribune sont peints les douze Apôtres, et le Christ au milieu. Leurs noms se voient sous leurs figures : St PIERE — St POL — St JACQVE — St MATHIEV — St IAN — SALVATOR MONDI — St ANDRE — St PHILIPE — St BERTHELEMI — St SIMON — St MATIA, *prie pour nos : 1650*. Les panneaux de la porte de cette tribune offrent des fleurons et des motifs décoratifs. Au-dessous, sur un massif bénitier de granit qui provient de la chapelle ruinée de Saint Mélar, on lit : J. : MAHE : FABRIQUE : 1773. Sur certaines des dalles d'ardoisine verte qui pavent la chapelle, des noms sont inscrits en caractères gothiques ; l'une d'elles porte celui de J. : HEMERI, d'une famille noble qui possédait au XVIe siècle le manoir de Kergadiou ; sur une autre, j'ai cru lire le nom des Barruau, seigneurs de Kersalaün. Les nombreux écussons aux armes de Kerrerault et alliances qui émaillaient les vitres en 1679 ont tous péri.

Au devant de la chapelle est une croix montée sur un socle hexagonal et un dé aux angles ornés de griffes. Cette croix a beaucoup voyagé pour en arriver là. Elle avait été primitivement élevée à l'entrée de l'avenue du manoir de Keropartz en Lanmeur, par Michel Le Lévyer, sénéchal de Lanmeur en 1600, et sa femme Barbe Quintin, sieur et dame de Restigou et de Keropartz, et elle est toujours blasonnée aux armes de ces deux époux : *une fasce surmontée d'une merlette et accompagnée de trois trèfles, mi-parti d'un lion accompagné de trois molettes.* Transportée au cimetière de Guimaëc, elle fut ensuite placée près de la chapelle de Saint Mélar, et, après la chute de celle-ci, on la transféra à la Joie, où elle a remplacé avantageusement une croix très pauvre de 1790. Les statues ont été interverties ; ce sont celles de la Sainte Vierge, de Saint Jean, de Saint Michel équipé en homme d'armes et terrassant le dragon, de Sainte Barbe, d'une Pitié, et l'image des Cinq-Plaies.

La tradition attribue la fondation de la chapelle de la Joie (on dit aussi très communément : Notre-Dame-des-

Joies, et en breton : *Chapel ar Jaou*) aux sires de Trémédern. L'un d'eux avait pris la croix rouge, et suivi son suzerain à la conquête de la Palestine. Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'on reçut de ses nouvelles, et sa famille, après l'avoir longtemps attendu, ne songea plus qu'à pleurer sa mort. Un jour, le frère de l'absent, chevauchant à travers le domaine, rencontra, dans un chemin creux, un chevalier armé de toutes pièces et la visière baissée. Le lieu était trop étroit pour leur permettre de passer de front, et l'un et l'autre s'obstinant à ne point reculer, ils convinrent de vider aussitôt leur différend en combat singulier. Comme ils dégaînaient, l'inconnu prononça tristement : « Sainte Vierge, mourrais-je donc ici, après avoir échappé à tant de périls, si près de la demeure de mon père et sans l'avoir revu ? » — « Qui êtes-vous donc ? questionna son adversaire. — « Je suis le fils du sire de Trémédern » répondit le chevalier en levant sa visière, et alors les deux frères, se reconnaissant, jetèrent loin d'eux leurs épées et s'embrassèrent en pleurant. Avant de quitter le tertre qui avait failli devenir le théâtre d'une lutte fratricide, et était devenu celui d'épanchements joyeux, ils s'unirent dans la même oraison et promirent à la Sainte Vierge d'y édifier un sanctuaire en souvenir de leur rencontre. Ce fut Notre-Dame-de-la-Joie.

Plus tard, les prérogatives des Trémédern furent usurpées par les seigneurs de Kergomar, voisins de la chapelle, et qui s'en attribuèrent les prééminences. Leurs armoiries y figurent seules, et l'acte du mariage d'écuyer Louis de Ploesquellec, sieur de Kerprovost, et de Marie-Françoise de Kerrerault, célébré le 9 septembre 1672 en la chapelle de « Notre-Dame des Joyes », dit formellement qu'elle dépendait de la maison de Kergomar, où fut rédigé et signé ledit acte. L'étonnante quantité d'œuvres artistiques qu'on trouve dans ce sanctuaire établit qu'il fut jadis un but de pèlerinage réputé, et que les aumônes des fidèles y tombaient en abondance. Dès 1518, on voit le grand armateur morlaisien Nicolas Coëtanlem léguer par testament un écu d'or à la chapelle de *Toute-Joye*, près Lanmeur (1). Les familles Le Ségaler et de Kerrerault méri-

(1) Arch. de l'Hôpital de Morlaix. V. Bullet. de la Société *d'Etudes Scientifiques du Finistère*, 1882.

tent d'être louées pour le soin qu'elles prirent de faire décorer et enrichir de peintures — une cinquantaine au moins — le pieux sanctuaire qui dominait leur manoir. A présent, les deux sources auxquelles s'alimentait l'humble budget de nos chapelles, munificence seigneuriale et charité populaire, se sont taries l'une et l'autre, ici comme ailleurs. Loin d'accroître l'inestimable patrimoine artistique que nous avait légué l'ancienne Bretagne, notre âge l'a négligé et gaspillé de désolante façon. Lorsque Courcy, vers 1850, visita la chapelle de la Joie, il la trouva si délabrée qu'il ne put identifier les scènes peintes sur les autels et les volets qu'au moyen d'une éponge imbibée d'eau, et que des chouettes, arrachées par son intrusion à leur paisible sommeil sous le toit crevassé, venaient voler autour de lui. Depuis, quelques mesures de conservation et d'entretien ont été prises. Un couvreur de village a refait la toiture, en profitant de la circonstance pour mutiler les chevronnières des pignons ; on a nettoyé les peintures, rejointoyé les murs ; on a, dernièrement, classé la chapelle parmi les monuments historiques. Souhaitons que cette garantie de préservation ne demeure pas illusoire et qu'un gardiennage sérieux empêche les « touristes » de s'y fournir à bon compte de spécimens du vieil art breton.

A part la signature de Pierre Barazer, je n'ai remarqué aucun nom d'artiste sur les scènes et personnages peints à Notre-Dame-de-la-Joie. Les peintures qui couvrent les autels et leurs intervalles semblent être de la même main ; elles révèlent un dessinateur habile et un coloriste entendu. Le tableau de Michel Le Nobletz pourrait être attribué à son quasi-homonyme, Jacques Noblet, sieur du Pré, « excellent peintre » au dire de son acte de décès, en date du 2 juin 1662. C'était un Morlaisien quelque peu apparenté à la famille de Kerrerault, et il a exécuté en 1657, pour la chapelle du manoir de Suciniou en Ploujean, un tableau votif où figure une Vierge-Mère dont l'attitude et l'expression ne sont pas sans rapports avec celles de la Sainte-Vierge représentée ici. Il est bien fâcheux qu'aucun compte ancien de cette chapelle n'ait survécu au naufrage total des archives religieuses de Guimaëc, car leur destruction nous prive de données intéressantes.

Rejoignons, à 200 mètres au sud, la route de Guimaëc

au passage de Toul-an-Héry. Jetons un coup d'œil à la métairie noble de Kerazézec, solide maison de 1725 à tournure de manoir, lucarnes de pierre, pavillon, puits à auvent pratiqué dans le pignon, vastes remises et crèches bordant la cour pavée, ensemble évoquant une existence paysanne aisée et digne telle qu'en menaient ces « honorables hommes » du XVIIIe siècle qui siégeaient au corps politique de la paroisse, faisaient de leurs fils des notaires et des procureurs et, mariaient parfois leurs filles à de petits gentilshommes ruraux de mince pécune. Puis prenons la direction de l'est. Au premier carrefour se dresse une jolie croix de pierre, socle rond en maçonnerie, dé cubique à pans moulurés, haute gaule portant, au revers du Christ, une Vierge-Mère couronnée, et sur les consoles latérales un Saint Pierre portant clef et un autre saint. Un auvent à double pente, particularité rare dans le pays, abrite les statues. Cette croix passe pour être celle que le géant Rannou Tréléver portait jadis aux processions, la jugeant seule digne d'être érigée au-dessus du cortège par ses bras athlétiques et ses poignets d'acier. Il la planta lui-même au seuil de ses domaines et s'en munissait pour se rendre aux pardons renommés d'alentour.

Peu après, nous atteignons la route de Plouégat-Guerrand à Locquirec devant les deux pitons dénudés (*Cléguer-braz et bihan*) qui forment sur la lande, à 73 mètres d'altitude, un curieux pointement de quartzites d'une éclatante blancheur, aux flancs desquels l'émeraude des mousses, l'or des genêts et l'améthyste des bruyères brodent de tons somptueux la trame végétale qui les engaîne. On raconta à l'abbé Clech qu'un taureau étrangement bigarré faisait sa retraite dans une crevasse de ces roches, qu'on l'apercevait souvent occupé à paître à leur pied, mais qu'il y disparaissait dès qu'on s'approchait de lui. C'est le fameux *taro-briz* qui hante tant de ruines ou de lieux mal famés dans nos campagnes.

Du haut du *Cléguer-braz,* la vue est belle sur la région, la mer et l'estuaire du Douron. Au nord se massent les bois du château de Kergadiou, tout à l'extrémité de Guimaëc. C'est là encore une vieille terre seigneuriale, que Tiphaine de Kergadiou porta par mariage, vers 1481, à la famille Hémery. Jean Hémery, sieur de Kergadiou, se

fit représenter à la montre de 1543 par Me Hervé, son fils, qui comparut aussi en son propre nom comme archer à cheval, et fut père de Pierre Hémery, sieur de Kergadiou, mort en 1615. Ce dernier eut, de son mariage avec Constance Le Sparler, une fille héritière, Isabelle, laquelle épousa vers 1606 Pierre de Coëtmen, sieur de Kerangouez en Plouigneau, issu de la branche de Boisguézennec, rameau de l'illustre maison des vicomtes de Coëtmen et de Tonquédec, qui sortait elle-même, par les d'Avaugour et les Penthièvre, des ducs de Bretagne.

La famille de Coëtmen habita Kergadiou jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Messire Olivier de Coëtmen, chevalier, seigneur de Kergadiou, Kerangouez, Roscerff, fils des précédents, y mourut le 25 août 1689, à l'âge de 77 ans. Il avait été maintenu en qualité d'écuyer et chevalier d'ancienne extraction, par arrêt du 10 janvier 1669. Sa femme Catherine de Launay lui donna huit enfants, parmi lesquels Yves, prêtre, curé de Locquirec en 1689; Marie-Sainte, mariée en 1658, dans la chapelle de Leingouez, à René Pastour, sieur de Kerjean, et Renée-Madeleine, supérieure des Augustines de Guingamp en 1709.

L'aîné, Jean-Baptiste de Coëtmen, chevalier, épousa avant 1673 Magdeleine Chrestien de Pommorio et cessa de résider au manoir de Kergadiou. Son fils Olivier-Joseph, mestre de camp de dragons, tué à l'attaque de Douai, fut père d'Alexis-René, qui racheta l'antique baronnie de Coëtmen en 1737, et réclama en 1738, à cause de ce fief, le droit de présider la noblesse aux Etats de la province. Il mourut en 1750 maréchal de camp, gouverneur de Tréguier, commandant de Brest et des quatre évêchés de Basse-Bretagne, laissant de sa femme Julie de Gouyon de Vaudurand, sœur de l'évêque de Léon, deux filles dont l'aînée, Marie-Claude-Jeanne-Julie, épousa en 1748 Pierre-François de Rougé, seigneur de la Bellière, en Anjou, maréchal de camp. Tous deux habitaient Kergadiou en 1754, et Madame de Rougé y mit au monde une fille, Marie-Georges, baptisée à Guimaëc le 10 décembre de cette année. Mais la terre de Kergadiou fut attribué en partage à sa sœur cadette, mariée en 1759 au marquis de Caradeuc, fils du célèbre procureur-général, et des alliances l'ont depuis

transmise aux familles Hay de Bonteville, de Kermarec, et Mauduit du Plessis.

L'ancien manoir, conservé en partie, se trouve au nord du château actuel, sur la lisière du bois. Il était en 1846, au dire de Guillaume Le Jean, dans un état de délabrement complet, et lui parut dater du XVe siècle. Le bâtiment principal, décoré de lucarnes à crochets et fleurons gothiques, s'appuyait sur une tour ; il est aujourd'hui détruit, ainsi qu'une partie de l'aile droite ; l'autre aile et les constructions qui subsistent montrent une porte en ogive, quelques fenêtres amputées de leurs meneaux et diverses baies à linteaux et pieds-droits moulurés. Le portail de la cour a ses portes cavalière et piétonne flanquées de pilastres cannelés, à chapitaux ioniques. Il est défendu, à droite, par une batterie de trois embrasures, et à gauche par une jolie échauguette ronde, à cul-de-lampe, posée sur l'angle du pignon et percée de quatre meurtrières. L'écusson des Coëtmen, enlevé pendant la période révolutionnaire, a laissé sa place vide au fronton du portail. Un délicieux chemin vert, ombragé d'arbres vénérables, descend du vieux manoir vers la baie, dont la vibrante eau bleue luit parmi le feuillage, et mène à la chapelle gothique de Notre-Dame de Leingouez, située en la paroisse de Locquirec.

Ce sanctuaire dépendait jadis de la seigneurie de Kergadiou, tout comme une autre chapelle, celle de Saint-Mélar, bâtie sur le bord de la route de Plouégat, au pied des *Cléguer*. Nous en voyons les vestiges, dans un enclos humide où l'on a scellé une croix de fer sur un ancien fût écoté. Je l'ai dessinée il y a vingt ans, déjà en ruines, et si pittoresque sous son toit mi-effondré aux lourdes ardoises dorées par les mousses, avec ses pignons pointus et ses fenêtres rondes enchâssant un pan de ciel. On la nommait la chapelle Neuve (*Chapel-Névez*), parce qu'elle était la dernière en date bâtie à Guimaëc. F : LAN : 1638 : PAR : Y : LAGEAT, lisait-on sur les contreforts de l'abside à trois pans, terminant une nef rectangulaire accostée de deux bras de croix. Depuis, elle a été totalement rasée et ses matériaux ont servi à la construction de la chapelle de Kerven. On visite encore la fontaine, solide édicule de granit creusé au fond d'une niche Renaissance où j'ai vu

la statue de Saint Mélar, disparue aujourd'hui, et les mères y font boire leurs enfants pour les fortifier. La cloche, remontée dans son clocheton rétabli à Kerven, porte les armoiries des Coëtmen : *de gueules à neuf annelets d'argent, 3, 3, 3,* et des Pastour de Kerjean : *d'or au lion de gueules accompagné de sept billettes d'azur,* ainsi que cette inscription : *Iay estée nommée par Messire Ollivier de Coatmen, seigneur de Kerancoez Kercadiou, etc. et damoiselle Françoise de Coatmen, dame de Kerian.* 1669.

Saint Mélar, pas plus que Saint Fiacre, et malgré la douceur et la candeur dont le parent les actes de son martyre, ne tolère aisément qu'on lui manque de respect; témoin le fait suivant, que m'a narré un habitant de Guimaëc. Un jour, un homme de la ferme voisine de Kermelven passait, quelque peu pris de boisson, devant la Chapelle-Neuve. L'idée saugrenue lui vint d'y entrer et d'emporter la statue du saint jusqu'à l'auberge la plus proche; là, il l'installa sur une chaise, lui offrant à boire, lui présentant son verre plein au visage, mêlant à ses exhortations bouffonnes des railleries sacrilèges. Les personnes présentes se lassèrent de ce jeu; elles ôtèrent la statue des mains de l'ivrogne et la replacèrent dans sa chapelle. De ce moment, le blasphémateur ne fit que dépérir. Un mal inconnu le terrassa; il ne put jamais remettre le pied à l'auberge où il avait commis son méfait, et, ayant langui deux ou trois mois, il mourut. Saint Mélar s'était vengé.

A 500 mètres au sud, nous croisons le chemin qui va nous conduire au bourg; mais, avant de le suivre vers l'ouest, allons visiter, du côté opposé, au bord de l'estuaire du Douron, les ruines du vieux château de Tréléver. Elles couronnent un mamelon rocheux, élevé d'une douzaine de mètres, très escarpé au-dessus de la rivière et bordé de deux dépressions marécageuses. Leur plan dessine un trapèze irrégulier, dont la face aspectée à l'ouest, la plus visible, a une longueur de 20 mètres. On y distingue le vide du portail et la base des deux tourelles qui en flanquaient les angles. Le reste de l'enceinte, appelée communément *Castel-ar-Sallou* (le château des Salles) est noyé sous un inextricable fourré d'arbustes, d'ajoncs et de ronces.

Le nom des sires de Tréléver paraît pour la première

fois dans la montre de Monsieur Hues Kerautret, chevalier, reçue à Paris en 1356. Prigent de Tréléver y figure au nombre des 27 écuyers bretons passés en revue. Son fils aîné Prigent est cité comme chevalier *bachelier* dans la montre du sire de Léon, aux gages du roi de France, tenue à Gouesnou en 1378, avec un Olivier de Tréléver, écuyer, peut-être frère cadet de Prigent. Ce dernier ratifia le traité de Guérande en 1381, et il était en 1382 maître-d'hôtel et conseiller du duc, qui lui confia en 1383 le gouvernement du pays de Rais. Epoux de Thomine de Kerimel, fille du maréchal de Bretagne, et seigneur d'importance à la cour de Jean IV, Prigent de Tréléver n'a pourtant laissé aucune trace dans la mémoire des descendants de ses anciens vassaux; mais, par contre, ils n'ont pas oublié son frère Rannou, de qui la prodigieuse vigueur et les exploits herculéens ont encore, dans la région, des monuments tangibles et d'impérissables témoins.

Je ne referai pas ici l'étude que j'ai consacrée, dans le *Bulletin* de 1912, à ce fameux Gargantua bas-breton; je me bornerai seulement à prendre acte de l'intéressante contribution que lui a apportée notre distingué confrère et secrétaire, M. Ogès, par son histoire du terrible *pen-baz* de fer sous les coups duquel Rannou fracassa et abîma un navire empli de pirates qui étaient entrés dans la baie de Toul-an-Héry pour détrousser les riverains. On m'a signalé depuis un autre *bâton de Rannou,* en pierre celui-là, monolithe de granit long d'environ 2 mètres, probablement un lech, qui gisait dans la douve du chemin, près du manoir du Hellès. Un propriétaire de Lanmeur, M. Léon, l'a naguère relevé en guise de pilier au portail de sa cour. Enfin M. de la Chenelière (*Invent.*, 82) situe en Plestin la *Chaise de Rannou,* pierre à bassins ayant à sa partie supérieure une cavité formant siège. Le géant l'avait lancée, de Tréléver, sur des oiseaux qui picoraient ses champs ensemencés, et l'un des côtés a gardé l'empreinte de sa bêche.

Je voudrais aussi rectifier la citation erronée que j'ai faite, dans cette étude, d'un passage des *Preuves* de dom Morice transcrit de seconde main. Il s'agit de la victoire navale de Saint Mathieu en 1403, à laquelle Rannou dut contribuer de tout le poids de sa formidable épée, et de

la gratification qu'il obtint lorsque l'amiral de Penhoët l'envoya porter la nouvelle de ce brillant succès à la cour de France, où se trouvaient alors le jeune duc Jean V, gendre du roi et son tuteur le duc de Bourgogne :

« A *Renoul* (j'avais écrit Raoul) *de Trelevez,* par mandement de M. de Bourg(ogne) du XXVIII juillet MCCCCIIII, pour avoir apris à mondit seigneur de Bourg(ogne) et à M. le duc les premières nouvelles de la desconfiture que l'Admiral de Bretaigne et ceux de sa compaignie avoient eue sur les Anglois, C. livr. » (1).

Marguerite de Tréléver, fille héritière de Prigent, épousa Rolland Péan, chevalier, seigneur de Grand-boys et de la Roche-Jagu. Leur fils Jehan obtint du duc Pierre II des lettres l'autorisant à élever sur ses terres et celles de sa mère justice patibulaire à quatre posts, et fut père de Pierre Péan, qui fournit aveu en 1474 pour la seigneurie de Tréléver. Vers 1481, il la donna en partage à sa sœur Madeleine, femme d'Odet de Loyn et mère de François de Loyon, seigneur de Tréléver en 1520. La réformation de 1543 attribue ce fief à François Bégaignon, dont la fille héritière Jeanne épousa vers 1569 François des Nos, sieur de la Marre-Coëtquen.

Le château était sans doute ruiné dès cette époque, et la seigneurie fut morcelée entre divers acquéreurs morlaisiens qui se qualifient simultanément de sieurs de Tréléver. Vincent de Kermerchou, l'un d'eux, mort en 1601, eut d'Anne Nouel autre Vincent, sieur de Tréléver, procureur du Roi au siège de Morlaix en 1616, sénéchal de Saint Pol en 1624, qui laissa de son mariage avec Guillemette de Botmeur une postérité éteinte à Morlaix au XVIIIe siècle.

En 1612, noble homme Michel Le Nepveu, époux d'Anne de Kermerchou, est dit résider en son manoir de Tréléver. Guy Le Borgne lui donne pour armes : *d'or à trois tourteaux de gueules, au chef d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable,* et ce blason se distinguait encore en 1679 sur la maîtresse-vitre de Guimaëc, avec celui des Toulgoët : *d'or à la quintefeuile d'azur,* qui possédaient

---

(1) D. Morice, Preuves, II. 730. Sur la famille de Tréléver, v. *ibid.* I, 1501 ; II, 187, 275, 427, 448, 481, 484, 486, 545, 557, 730, 1311, 1563, 1712.

aussi des droits seigneuriaux à Tréléver. Messire Alexandre Toulgoët prend en 1670 les titres d'abbé commendataire de Saint Maurice, recteur de Quemper-Guézennec et sieur de Tréléver dans l'acte de baptême de son neveu Alexandre Croizier, fils de Mathieu, négociant et banquier à Saint-Melaine de Morlaix, et d'Yvonne-Gertrude Toulgoët, sa sœur.

Mathieu Croizier, sieur lui-même de Tréléver en 1684, est nommé en 1685 procureur-syndic et miseur de Morlaix, fait peu après une banqueroute de 100.000 livres et prend la fuite, laissant la caisse de la ville à sec. Le registre municipal de 1685 à 1687 contient des lettres du duc de Chaulnes et de nombreuses délibérations relatives à cette affaire. En 1686, Mathieu Croizier était rentré à Morlaix, et le marquis de Lavardin devait lui interdire de s'ingérer dans la gestion des finances communales, sous prétexte que le temps de son syndicat n'était pas encore révolu. Il mourut en 1689. En 1712, la ville met opposition sur les deniersl provenant de la vente du sieur Croizier parce qu'elle en est créancière.

François Cuillerot de la Pignonnière, ancien maire et miseur de Morlaix, rend aveu au Roi en 1758 pour sa terre de Tréléver (1), qui appartenait en 1770 à Pierre de la Lande de Calan, seigneur de Chateaugoëllo, époux et procureur de droit de Marie-Bernardine-Corentine du Rufflay, et en 1771 à Nicolas-Jacques Le Forestier, chevalier, seigneur de Kerosven, comte de Boiséon, etc., ancien officier de marine, demeurant en son hôtel à Morlaix, rue de Bourret.

Le chemin qui nous reconduit au bourg de Guimaëc plonge bientôt dans la coulée de Kergomar, en amont du point où nous l'avons naguère franchie. Il y a là un charmant carrefour de vallons, séparés par des croupes buissonneuses dont chacune porte un vieux manoir : Mezaudren, Keroignant, Kerbourand, avec sa *Chambre Blanche* qu'habita Sainte Triphine, le Hellès et son belliqueux portail crénelé. Mais Mezaudren seul est en Guimaëc, les autres s'espaçant sur les confins de Lanmeur. Yvon Ropartz, sieur de Mezaudren, se présente en archer à cheval à la montre

(1) Arch: de la Loire-Inférieure, B-1790.

de Tréguier en 1543 ; il meurt avant celle de Guingamp en 1549, et ses héritiers sont excusés de ne point comparaître « pour ce que la saesie y est par vertu de son decoix ». Sa sœur ou fille Françoise Ropartz, dame de Mezaudren, veuve d'Yvon Coroller, rend aveu en 1556 au fief de Boiséon. Leur fille héritière épouse Thomas Jagu, sieur de Kernéguès en Plougasnou, greffier civil de Morlaix en 1568, maire de cette ville en 1571, dont une fille, Geneviève Jagu, morte en 1633 sans alliance à son manoir de Mezaudren.

En 1642, celui-ci appartenait, par voie d'acquêt, à Maurice Thépault, sieur de Leinquelvez en Garlan, bailli au siège royal de Lanmeur, époux de Jeanne de Kergroas. Un de leur fils, François Thépault, sieur de Mezaudren, mourut prêtre et chanoine de Mur à Morlaix en 1687. Messire Jean-Louis-Anne Thépault, chevalier, seigneur de Tréfalégan, et dame Thérèse Jégou du Laz, sa femme, rendent aveu en 1773 à la seigneurie de Tréléver pour leur terre de Mezaudren, chargée envers ce fief d'une rente de 20 quartiers froment et une livre de poivre.

Le manoir est aujourd'hui bien délabré. Il a gardé cependant la double arcade de son portail, encadrée d'un cordon saillant coupé d'écussons frustes, et la grande porte en ogive du corps de logis, qu'éclairent deux larges fenêtres à croisées de pierre. A gauche, dans un courtil élevé, le vieux colombier tout habillé de lierre sent chaque jour chanceler davantage sa tourelle lézardée du haut en bas. Un peu plus loin coule au flanc du vallon la « fontaine des Trois Recteurs » (*Feunteun an tri Personn*) où se touchent les trois paroisses de Guimaëc, Lanmeur, et Plouégat-Guerrand.

En écornant le territoire de Lanmeur, nous gagnons au nord un autre vallon plus profond et plus discret, au-dessus duquel miroitent les faîtages aigus des trois pavillons du Hellès. Notre route grimpe à flanc du côteau, en coupant des garennes déclives, dominées par l'un de ces majestueux colombiers seigneuriaux qui font dire que jadis, en Bretagne, les pigeons étaient mieux logés que leurs maîtres. Celui-ci dépendait du manoir de Kervéguen, dont les murailles drapées de verdure couronnent, à droite, une colline boisée. On en connaît les possesseurs depuis 1382 ;

c'étaient alors Robert Coetilez et Mahaut, sa femme, père et mère d'Hervé Coetilez, époux de Plézou de Ploësquellec. Leur fils Alain, cité dans la réformation de 1427, prit part à la ligue des seigneurs bretons contre les Penthièvre et s'employa à la délivrance du duc Jean V qui, pour l'en récompenser, le gratifia des biens saisis sur Eon Blouin, l'un des complices de la rébellion (1). De son mariage avec Amice Le Borgne, il laissa une fille, Jeanne Coëtilez, dame de Kervéguen, qui épousa Jacques Estienne.

Alain Estienne, sieur de Kervéguen, leur fils, paraît en archer en brigandine et page aux montres de 1479 et 1481 pour son fief de Guimaëc, valant 120 livres de rente. Epoux de Jeanne Menou, il en eut Jehan, marié à Isabeau Le Rouge d'Ancremel, dont Guyon, mentionné en 1543 comme possédant Kervéguen et une métairie jouxte. Il est excusé à la montre de Guingamp en 1549, « à cause qu'il a la charge de coste marine et cappitaine d'icelle paroisse ». Il s'allia à Marie de Goezbriand du Roscoët. Son fils Jean mourut sans postérité de Constance du Périer, et sa fille Louise, marié en 1584 à Yves de Goezbriand, sieur de Roslan en Plougasnou, porta dans cette maison la terre de Kervéguen.

Dans *Le Cahier du Seigneur de Roslan* (Bulletin, 1912), j'ai donné sur ces deux époux et leur descendance de nombreux détails extraits d'un sorte de livre de raison conservé aux archives du château de Kervolongar en Garlan. Je n'y reviendrai donc pas, pour ne point allonger cette étude déjà trop étendue. Des Goezbriand, le manoir de Kervéguen a passé par mariage aux Kermenguy en 1651, puis aux Dieuleveult. Le bâtiment principal est aujourd'hui abattu, mais il subsiste, des deux côtés de la grande cour pavée de galets, des constructions du seizième siècle, aux ouvertures entourées de moulures et de gorges dans la note du temps. Les lucarnes sont sommées d'épis en terre cuite bosselés, tels qu'en fabriquaient les vieux potiers de Lanmeur.

Un dernier kilomètre, et, en atteignant le bourg, nous achevons notre randonnée à travers cette attachante com-

---

(1) Arch. de Lesquiffiou. Fonds Le Borgne. — Acte du 15 janvier 1442.

mune trégorroise dont la part en souvenirs d'autrefois demeure encore belle, malgré de tristes destructions qu'on eût pu éviter ou restreindre. Mais parmi les œuvres d'art, les monuments de tout genre que nous venons d'inventorier, combien sont déjà menacés dans leur intégrité et même leur existence ! Que notre Société redouble d'efforts pour intéresser les autorités locales à la préservation, au sauvetage de tant de précieux vestiges que déciment chaque jour l'ignorance, l'indifférence, le mercantilisme. Nulle besogne n'est plus urgente, plus digne de ses préoccupations que celle-là. Si dans l'Est les fureurs de l'odieuse *Kultur* s'acharnent sauvagement sur les merveilles de notre architecture nationale, infligent au patrimoine artistique de la France d'irrémédiables pertes, ici du moins, travaillons à conserver au pays tout ce qu'il est possible, défendons contre le pic du maçon et la griffe du brocanteur ces débris sacrés où s'épèle notre histoire, arrachons aux mains brutales ou cupides les restes de cette parure sans prix dont les siècles futurs nous demanderont sévèrement compte.

L. LE GUENNEC.

NOTICE

sur le " fonds Prosper Hémon "

des Archives du Finistère

Les Archives du Finistère se sont enrichies au mois de juin 1918 d'une abondante collection de notes dont les chercheurs qu'attire l'histoire de la Révolution, spécialement en Bretagne, auront souvent l'occasion de tirer parti. Il s'agit de la collection léguée par M. Prosper Hémon, ancien conseiller de préfecture, membre fondateur de la Société Archéologique du Finistère, décédé à Saint-Brieuc le 20 mars 1918. M. Hémon avait publié beaucoup d'articles dans diverses revues bretonnes sur le personnel politique de la Révolution dans le Finistère et les Côtes-du-Nord. Il avait même composé un gros volume sur *Carhaix et le district de Carhaix* (1). Mais il se proposait de faire encore davantage, ayant amassé de quoi écrire, au moins deux livres qui, par leur sujet dramatique, lui eussent acquis de nouveaux lecteurs que ses travaux antérieurs n'atteignaient pas. L'un d'eux, consacré à la mission du jeune, fanatique et violent Marc-Antoine Jullien fils, dit Jullien de Paris, commissaire de la Convention Na-

---

(1) Ce volume a été publié dans la collection des *Bibliophiles bretons* en 1912.

tionale en Bretagne auprès de Prieur de la Marne, est achevé et a été confié par l'auteur même à M. de Calan, président de la Société des Bibliophiles bretons. M. de Calan avait promis à M. Hémon de recevoir ce travail dans la collection des Bibliophiles ou de lui trouver une place ailleurs. On doit faire des vœux pour qu'aucune circonstance fâcheuse ne vienne se mettre à la traverse de ces premiers projets. Les Archives du Finistère n'ont pas reçu de notes se rapportant aux recherches sur Jullien ; en revanche, elles conservent maintenant toutes celles qu'avaient accumulées M. Hémon en vue du second livre qu'il préparait : *Les Députés Girondins proscrits en Bretagne*. Quoiqu'une grande partie du livre soit rédigée, il restait encore plusieurs points à éclaircir et quelques investigations supplémentaires à effectuer quand M. Hémon se sentit trahi par ses forces. Certes, l'œuvre serait aujourd'hui à reprendre, toutefois l'historien qui s'en chargerait trouverait dans les copies et analyses de M. Hémon plus qu'un point de départ ; la moitié de la route est déjà parcourue. Les alentours mêmes en ont été soigneusement explorés, ce qui double l'intérêt des notes remises aux Archives ; on y découvrira des renseignements de toute espèce sur une foule de personnages qui, de près ou de loin, furent mêlés aux péripéties du voyage des Girondins. Bref il n'est sans doute pas une question d'histoire politique de la Révolution dans les pays de Saint-Brieuc, Quimper et Brest pour l'étude de laquelle on ne puisse espérer trouver quelque butin dans le nouveau fonds des Archives du Finistère.

Ce fonds se divise en deux parties :

1° *Notes et documents* sur la Révolution en Bretagne. — C'est la plus importante à tous les points de vue.

2° *Notes et documents* sur des personnages anciens

et modernes, pour la plupart du XIX[e] siècle, et appartenant à la Bretagne par leur naissance ou leur carrière.

L'inventaire suivant donnera une idée de ce qu'on en peut tirer.

⁂

1. — Notes et notices inédites ou peu connues sur une cinquantaine de députés bretons ou de Bretagne à l'époque révolutionnaire ou après 1815 (Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan) : Abgrall, Allain de Launay, Audrein (1), Baudot, Beaugeard, Benoiston, Bérardier, Blad, Bohan, Boissier, Bouestard, Carquet, Corbel, Cottin, Coupard, Couppé, Delaizire, Delaunay, Duval-Villebogard, Fouché, Gomaire, Guermeur, Guin, Guino (J.-L.), Guiot, Guynot-Boismenu, Guyomar, Hingant, Hury, Inizan, Le Breton, Le Chapelier, Le Gorrec, Le Lay, Le Quinio de Kerblay, Limon, Mazurié, Moyot, Palasne de Champeaux, Pouhaër, Prud'homme de Kerangon, Prunelé, Quéïnnec (2), Ribault, Rivoallan, Roujoux (3), Saillour, Toudic, Varin (députés aux Assemblées antérieures à 1815) ; — Armez, Bienvenue, Bois-Viel, Conseil, Du Couédic, Glais-Bizoin, Hello, Le Graët de Kerouriou (Jean-Marie), Miorcec de Kerdanet, Morvan, (députés depuis 1815).

2. — Les élections départementales du Finistère : Elections générales des 7-28 juin 1790 à Quimper ; — Renouvellement partiel des 4-18 septembre 1791 à Quimper ; — Renouvellement général des 11-18 novembre 1792 à Lesneven ; — Commission administrative provisoire établi à Landerneau, nommée du 26 au 30 juillet 1793.

---

(1) Voir *Audrein, (Yves-Marie)* par P. Hémon, Saint-Brieuc et Paris, 1903, in 8°.

(2) Voir *Quéinnec (Jacques)*, par P. Hémon, Rennes, 1914, in 8°, 60 p. (extrait des *Annales de Bretagne*, 1914).

(3) Cf. *infra* le dossier spécial sur Roujoux (n° 25).

3. — Imprimés concernant les élections dans le Finistère de 1791 à 1806 : Procès-verbaux des assemblées électorales du département du Finistère (1re et 3e — Quimper et Lesneven) ; — Listes d'électeurs ;— Liste du jury de jugement.

4.— Notes et notices sur les administrateurs du Finistère, procureurs-syndics, etc. (Juin 1790-Juillet 1793).

5. — Notes et notices sur des membres de la Commission administrative du Finistère (Juillet 1793-décembre 1794) : Castaignet, Du Couédic, Du Run, Frogerais, Gonidec, Guibert, Le Goëz, Le Grain, Leissègues de Légerville, Le Noé, Le Roux, Moyot, Perrin.

6. — Les députés girondins proscrits en Bretagne, partie principale et presque entièrement rédigée, comprenant le récit des aventures des proscrits depuis Fougères jusqu'à Quimper du 2 au 8 Août 1793 (1).

7.— Notes biographiques (2) sur le conventionnel Delahaye (Jacques-Charles), 1791-1819, député de la Seine-Inférieure, qui quitta, à leur passage à Dinan, ses compagnons d'infortune et erra seul dans ce district pendant de longs mois.

---

(1) M. Hémon s'intéressait particulièrement au sort de ce dossier en tête duquel il inscrivit ces lignes, où s'épanche avec une sincérité presque touchante son âme de travailleur courageux et honnête : « Qu'on critique les procédés peu littéraires, les incorrections de style, etc., soit, mais on ne pourra que louer la patience, la bonne foi d'un modeste chercheur qui a passé plus de trente années à fouiller les archives publiques et privées, (oh ! que de sièges !) pour éclaircir un coin bien intéressant de l'histoire de son pays de Bretagne, et a réussi, au moins, à rectifier parfois bien des erreurs d'écrivains connus et à confesser les siennes sans la moindre hésitation. »

(2) Cette étude est presque en état de paraître ainsi que la biographie d'Abgrall.

Les dossiers 8 à 21 concernent les hommes politiques qui se trouvent le plus souvent cités dans la partie principale de l'étude sur les députés girondins. Ils en constituent la partie secondaire.

8. — Abgrall (François), de Plusquellec, administrateur du département du Finistère, député aux Cinq-Cents, 1757-1805.

9. — Bernard (Yves-Marie), dit Bernard jeune, de Pleubihan, 1757-1831 ; — Boisguyon (Gabriel-Nicolas-François de), de Châteaudun, 1758-1793 ; — Boutibonne (Claude-Philippe-Thérèse), de Besançon, 1740-1803 ; — Cavellier (Blaise), de Quimper, 1755-1831 (notes intéressantes sur le retour de Normandie des Fédérés du Finistère).

10. — Daniel du Coloë (Jean-Yves-Philibert), de Brest, major général de la Garde Nationale à Quimper, commandant de l'expédition de Fouesnant pour la répression de la révolte d'Allain Nèdellec ; — Girard (Guillaume-Jacques), dit Girard, père, de Quimper, 1728-1821 (dossier contenant quelques renseignements sur le Comité de surveillance de Quimper) ; — Girard (Guillaume-Pierre), dit Girard fils, de Quimper, 1762-1816.

11. — Girey-Dupré (Joseph-Marie), de Paris, 1769-1793 ; — Glais de Bizoin (Olivier-François), de St-Thélo (Côtes-du-Nord), 1742-1801 ; — La Hubaudière (de), père et fils, de Locmaria-Quimper (documents curieux et presque tous inédits).

12. — Le Déist de Botidoux (Jean-François) de St-Hervé (Côtes-du-Nord), 1762-1823 (1).

---

(1) Voir *Le Déist de Botidoux a-t-il trahi les députés Girondins proscrits*, par Pr. Hémon, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, T. XLVI (1908). pp. 241-289.

13. — Le Goazre de Kervélégan (Angustin-Bernard-François), sénéchal, puis maire de Quimper, député à la Constituante et à la Convention, 1748-1825. — Imprimés anciens : *Lettre à M. l'abbé P... sur l'arrivée de M. Le Goazre de Kervélégant à Quimper et sur son installation en la place de sénéchal au Présidial de la même ville, le* 31 *août* 1774, *Quimper* 1774, 42 p. ; — *Procès-verbal de l'installation du Grand bailliage séant à Rennes, du* 25 *Juin* 1788, [par Le Goazre de Kervélégan], s. l. n. d. ; — *Assemblée des aristocrates aux Capucins. Nouveau complot découvert*, [par Le Goazre de Kervélégan], s. l. n. d. [Rennes, 1790].

14. — Louvet et Lodoïska. Dossier curieux contenant, outre les notes manuscrites de M. Hémon, deux articles de M. Cl. Perroud. — Imprimés anciens : *Oraisons funèbbre de J.-B. Louvet, ex-représentant du peuple*, par Honoré Riouffe, Paris, an VI, 70 p. ; *Rapports et décrets sur le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la République, etc., suivis du discours du citoyen Louvet*, Paris, an III, 20 p.

15. — Magnan (Henri) de Canclaux (Haute-Marne), 1740-?.. ; — Marchena (José), littérateur espagnol ami des Girondins, 1768-1821 (à remarquer une brochure en style déclamatoire intitulée *Quelques réflexions sur les fugitifs français depuis le* 2 *Septembre* 1792 par J. Marchena ; — Maufras du Châtellier (René-Louis), de Rennes, 1754-1845 ; — Morineau (Christophe-Louis-Pierre), de Concarneau, juré au tribunal révolutionnaire de Brest, 1753-1822 ; — Pichot de Kerdisien (Charles), membre du Directoire du district de Quimper.

16. — Prunelé (Augustin-Marie-Etienne, marquis de), qui cacha chez lui à Quimper pendant trois semaines Louvet et sa femme, 1763-1846 ; — Riouffe (Honoré-

Jean), de Rouen, mort préfet de la Meurthe, 1764-1813 (trois imprimés anciens : *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre* [par Riouffe], Paris, an III. — *Notice sur M. le baron Riouffe* par un membre de la Société Académique de Nancy, 17 p. [1814], — *Discours lu au Cercle constitutionnel le 9 Messidor an V* par Honoré Riouffe, Paris, an V, 24 p.); — Royou (Claude-Michel), dit Royou-Guermeur, de Pont-L'Abbé, 1758-18 ?. ; — Rupérou (Olivier), de Châtelaudren, 1763-1843 ; — Souché de la Brémaudière François-Noël), de Plomelin, capitaine de gendarmerie à Quimper, 1749-1825.

17. — Notes sommaires sur divers députés à la Convention : Barbaroux, Cussy, Defermon, Duchâtel, Duval, Gaultier, Giroust, Gorsas, Henry-Larivière, Lanjuinais, Lesage, Meaulle, Meillan, Mollevault, Roux-Fazillac, Ysarn de Valady.

18. — Notes et brochures relatives aux Girondins Bergoeings, Brissot, Buzot, Guadet, Pétion, Salle. — Imprimés anciens : *Lettre de Jérôme Pétion aux parisiens*, s. d. [mai 1793- ?] ; — *Opinion de M. Salle, député du département de la Meurthe sur les évènements du 21 Juin* 1791, Coutances, 1791 ; — *La longue conspiration des Jacobins pour dissoudre la Convention Nationale prouvée par Bergoeing*, s. l. n. d. [Paris, an V].

19. — Notes sur des personnages politiques du districts de Pont-Croix : Chappuis fils (Louis-François), qui devint maire de Quimper sous le Consulat ; — Davon, membre du Directoire du District ; — Guillier du Marnay (Louis-Jean-Marie), dit Guillier l'aîné ; — Herpeu (Guilaume) ; — Piclet (Louis) ; — Quéneudec (Michel) ; — Tréhot de Clermont, procureur-syndic du

district. — Imprimés anciens : *Avis à tous les citoyens*, par N. G. Grivart, procureur-syndic du district de Pont-Croix, Quimper, s. d. [1791], 12 p. ; — *Adresse des Administrateurs du district de Pont--Croix*, Quimper, s. d. [début de 1793], 12 p. ; — *Discours* (sur la Concorde) *prononcé par le citoyen Chappuis, administrateur du Finistère, le* 10 *thermidor an VI*, Quimper, an VI, 4 p. ; — *Les administrateurs du Finistère à leurs concitoyens* (rapport de Chappuis sur le fonctionnement de l'Ecole centrale du département), Quimper, an VII, 22 p. ; — *Discours prononcé à la fête de l'Agriculture le* 10 *messidor an VII par le citoyen Chappuis*, administrateur du département du Finistère, avec traduction bretonne, Quimper, an VII, 4 p.

20. — Notes sur des ecclésiastiques assermentés : Coatmen (Rolland), curé d'Ergué-Gabéric, Guillaume (Jean-Baptiste), principal du collège de Quimper ; — Huraut (Nicolas), conservateur de la bibliothèque de l'Ecole centrale du département ; — Lagadec (Jean), dit Lagadec l'oncle, curé de Plomelin ; — Le Poyet (Louis-Hervé), sous-principal du collège de Quimper ; — Loedon (Jérôme), curé de Plomeur ; — Mougeat (Dominique), sacriste puis diacre de la cathédrale de Quimper ; — Tilly (Julien-René), professeur de physique au collège de Quimper (quelques renseignements sur ses élèves, en particulier sur le colonel Le Gentil de Quélern.)

21. — Notes concernant divers acteurs secondaires de l'histoire des Girondins fugitifs (patrons de barques, capitaines de navires, etc.).

Les dossiers 22 à 32 pourraient être rangés sous le titre général de *La Révolution en Bretagne ; notes et documents*.

22. — Le Guillou de Kerincuff (Jean-Joseph-Marie), de Coray, député à la Constituante, maire de Quimper, président du tribunal criminel du Finistère, 1748-1823.

23. — Quimper sous la Révolution (matériaux d'un travail abandonné à la suite de la publication par M. Trévédy de son *Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper* (1) ; quelques notes curieuses pour l'histoire de la cathédrale à cette époque, les fêtes civiques et la comédie à Quimper.

24. — Notes sur des clubistes et terroristes employés comme agents par les représentants en mission Bréard, Tréhouart, Jean-Bon-Saint-André, etc. ou juges, jurés du tribunal révolutionnaire, espions envoyés de Paris, etc. Ce dossier peut aussi renseigner sur la fin de plusieurs personnages dont il est question dans l'étude sur les Girondins proscrits.

25. — Notes et documents sur le mouvement fédéraliste et les levées de forces départementales dans le Finistère (2) ; — à signaler, entre autres notes, les éléments d'un article biographique sur Roujoux (Louis-Julien), sieur de Buxeil, de Landerneau, 1753-1829, député du Finistère à la Législative, président du Comité de résistance à l'oppression de Caen, accusateur public au tribunal criminel du Finistère, membre du Conseil des Anciens, préfet de Saône-et-Loire, du Pas-de-Calais et d'Eure-et-Loir.

26. — Notes et documents sur les levées de forces

---

(1) Publiée à Vannes, Lafolye, 1897, in 8° (extrait de la *Revue historique de l'Ouest*).

(2) Voir J. Savina, *Les Volontaires du Finistère et la prise des Tuileries* (10 août 1792), Quimper 1909, petit in 8°, et, du même, *Les fédérés du Finistère pour la garde de la Convention, dans la Révolution française, septembre* 1913.

départementales en Bretagne, sauf dans le Finistère (1). Dossier intéressant surtout pour les départements des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

27. — La Révolution dans les Côtes-du-Nord ; notes sur Buhot de Kersers, les Joseph, dits Lavergne, d'Uzel et de Loudéac, le petit séminaire de Plouguernevel, etc.

28. — Quintin à l'époque révolutionnaire ; notes récoltées pour une notice sur Digaultray du Cartier (Jean-Baptiste-Emmanuel), député à la Législative et aux Cinq-Cents, 1763-1834.

29. — La Révolution en Bretagne ; mélanges constitués surtout par des coupures de journaux concernant le naufrage du vaisseau « Les Droits de l'homme », la statue de Hoche à Quiberon, la Constitution civile du clergé dans le Morbihan, Paimpol pendant ia Révolution, etc.

30. — La Tour d'Auvergne ; notes diverses et coupures de journaux relatives surtout aux ouvrages publiés sur La Tour d'Auvergne et aux fêtes célébrées en son honneur.

31. — Le domaine congéable ; notes et brochures.

32 à 48. — Notes manuscrites et coupures de journaux ou revues concernant des célébrités politiques, littéraires ou militaires de la Bretagne. — A remarquer les articles : Armez, Astor, Botrel, Brizeux, Cambronne,

---

(1) Les levées fédéralistes furent rendues impossibles par un décret du 26 juin 1793, mettant en demeure tous ceux qui avaient protesté contre les évènements du 31 mai-2 juin de se rétracter publiquement dans les trois jours, s'ils ne voulaient pas être considérés comme traîtres à la patrie. — Cf. Pr. Hémon, *Carhaix et le district de Carhaix*, p. 1170.

Dargent (Yan), Hello, Hersart de la Villemarqué, Kerguélen, Kerjégu, La Borderie, Lamennais, Le Bail, Le Flô, Le Goffic, Monselet, de Mun, Nibor (Yann), Porquier, Quellien, Réveillère, Rio, Rousseau (Armand), Simon (Jules), Souvestre, Trévédy, Yves (Saint) (1).

49. — Waldeck-Rousseau (1846-1904).

50, 51, 52. — Dossiers spéciaux pour Louis Hémon, député puis sénateur du Finistère (1844-1914).

53. — Dossier spécial pour M. An. Le Braz : notes biographiques, premiers essais, articles publiés par ou sur M. An. Braz.

54. — Dossier spécial pour Villiers de l'Isle-Adam (Ph.-Ang.-M.), constitué à l'occasion de l'érection de la statue de Viliers de l'Isle-Adam à Saint-Brieuc.

55. — Le théâtre breton ; notes manuscrites et coupures de journaux relatives aux représentations de Plou-jean (1898), Carhaix (1905), Sainte-Anne-d'Auray (1913), etc...

56 — Curiosités scientifiques : mines de Quimper, de Poullaouen, de Beuzec-Cap-Sizun, de Trémuson (C.-du-N.), carrières et tourbières, tremblements de terre, bolides, mégalithes, etc..

---

(1) M. Hémon avait annoncé un travail sur *Un scolastique breton au XIX*e *siècle : Jules Lequyer*, le puissant et fantasque penseur que Renouvier saluait comme un maître. Ce travail devait être fait en collaboration avec un spécialiste des questions philosophiques, M. Hémon se chargeant de la partie biographique. L'étude doctrinale n'a jamais été entreprise, mais la biographie est écrite et sera prochainement livrée à l'impression. On ne trouvera dans le fonds Pr. Hémon aucune note sur Lequyer.

57. — Le Quimpérois, journal des intérêts du département du Finistère, 55 numéros des années 1838-1842.

58. — Articles divers concernant Quimper au XIXe siècle

59. — Le futur tsar Paul 1er en Bretagne (1782) ; simples coupures de journaux (1).

60. — Souvenirs d'un vieux Nantais (feuilleton littéraire du Phare de la Loire 1884-1888).

H. WAQUET.

(1) Voir Th. Pilven (Le Sévellec), *Un tzar en Bretagne*, Rennes 1892, in-14, 63 p.

NOTES

SUR

QUELQUES BORNES ROUTIÈRES

du temps du duc d'Aiguillon.

Quelques loisirs octroyés par un congé de convalescence me permettent de relire les mémoires publiés par notre chère Société dans ces années de guerre. Le mémoire de notre Président sur « Quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon (1) » a particulièrement retenu mon attention. Quelques mois avant la mobilisation j'avais entrepris une étude sur « nos vieux grands chemins, dans les diocèses de Cornouaille et de Léon, à la fin de l'ancien régime. »

Les notes recueillies en vue de ce travail me permettent de répondre à quelques-unes des hypothèses formulées par M. le chanoine Abgrall.

Les bornes signalées marquaient la limite des tâches assignées à chaque paroisse pour l'entretien des routes. Les « Etats de situation » (2) dressés par les ingénieurs David, pour le département de Quimper, et Pichot de la Mabilais pour le département de Landerneau font connaître la tâche de chaque paroisse, au 31 décembre 1787. Il est donc possible, moyennant un calcul assez minutieux et en tenant compte soigneusement des portions de route aujourd'hui abandonnées de déterminer avec précision l'emplacement des bornes signalées et l'emplacement des autres bornes qu'on pourrait retrouver si elles n'ont pas été détruites ou déplacées.

---

(1) Bulletin de la Société Archéologique année 1916 (tome. XLIII. p. 290).

(2) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine C. 4883. liasse.

Borne de Rosporden. — Cette borne, au bout de la chaussée de l'étang était limitative de la corvée de Rosporden à l'est. L'inscription diffère des inscriptions des bornes similaires parce que sans doute elle est commémorative de la construction de la chaussée.

La tâche de Rosporden était de 430 toises (838^{m}) à l'ouest de cette borne. Elle était comprise entre la tâche de Melgven à l'est, 1320 toises (2574^{m}) et celle de Tourc'h à l'ouest, 930 toises (1814^{m}). Il serait intéressant de rechercher la deuxième borne de Rosporden au sud de la station de chemin de fer, la borne de Melgven vers le village de Lanmeur, (sud de la cote 113) et celle de Tourc'h près du village de Dioulan, (cote 124).

Bornes d'Audierne-Plogoff-Esquibien. — Ces deux bornes signalées par M. Abgrall au bord de la vieille route de Pont-Croix à Audierne sont bien aussi des bornes-limites des corvées de ces paroisses. La tâche d'Audierne était de 732 toises (1428^{m}), (d'Audierne à la côte du Petit-Ménez), celle de Plogoff de 208 toises (406^{m}) jusqu'à la queue de l'étang de Suguensou. La tâche d'Esquibien comprenant 788 toises (1537^{m}), une autre borne devait se trouver près du pont du ruisseau de Lespoul ou vers l'embranchement de l'ancienne et de la nouvelle route d'Audierne. (1)

Les n°s 23 et 22 au haut des inscriptions devaient être des numéros d'ordre. Cependant il ne correspondent pas au nombre des tâches qui était de 26 entre Quimper et Audierne.

Bornes de Quimperlé. — La borne signalée par M. Landormy sur la vieille route de Quimperlé à Quimper indiquait la limite de la corvée de la ville de Quimperlé. L'abrévation B. L.

---

(1) Tandis que la route de Quimperlé à Quimper avait 54 pieds de large, fossés compris, la route Quimper à Audierne n'en avait que 32 de Quimper à Pont-Croix et 24 de Pont-Croix à Audierne. A l'exception de la route de Lesneven à Pontusval (24 pieds) aucun grand chemin régulièrement entretenu, dans les diocèses de Cornouaille et de Léon, n'avait une largeur aussi faible.

signifie « ban-lieue ». La Banlieue de Quimperlé sur cette route était de 360 toises (702^{m}). Cette borne avait donc sa place vers le village de Kerneuzec ce qui paraît bien être l'emplacement où elle a été signalée.

Quant à la deuxième borne qui se trouvait à Bec-an-Hent, il est difficile d'expliquer sa situation en ce point. L'inscription doit se lire « Banlieue de Quimperlé 1760 — 860 toises ».

En 1760, quatre routes régulièrement entretenues par la corvée des paroisses aboutissaient à Quimperlé : route d'Hennebont, de Lorient, de Quimper et de Concarneau. Les routes d'Hennebont et de Lorient se confondaient depuis l'embranchement du Poteau-Rouge. La banlieue de Quimperlé vers Hennebont était de 360 toises (702^{m}) ; même longueur que la banlieue vers Quimper. La borne devait se trouver à 360 toises du Bourg-Neuf, à 800^{m} en deça de l'entrée du château de Keransquer.

La banlieue de Quimperlé vers Concarneau comptait 424 toises (821^{m}). La route du Faouët n'existait pas ou du moins n'était pas entretenue (1). La borne de Bec-an-Hent ne pouvait convenir à une banlieue de Quimperlé. Le chiffre de 860 toises est manifestement trop élevé, eu égard à la faible population de la ville et à la largeur de la route (54 pieds). Aucune banlieue de ville, dans les diocèses de Cornouaille et de Léon, à l'exception de celle de Brest vers Landerneau (1800 toises), n'atteignait cette longueur. Le chiffre de 860 a pu être gravé par erreur ce qui aurait amené l'abandon de la borne et la confection d'une autre. A remarquer d'ailleurs que les deux nombres 1760 et 860 se suivant pouvaient amener une confusion et que, pour obvier à cet inconvénient, sur la borne de la route du Poullou, le mot « toises » a été intercalé entre les deux nombres.

---

(1) Le 1er Avril 1789, les négociants, marchands et notables de Quimperlé réunis pour la rédaction de leur cahier de doléances en vue des Etats généraux demandent « la confection d'une route vers le Faouët ».

Borne de Trégunc. — Cette borne située sur la route de Quimperlé à Concarneau à 1 kil. du pont du Moros séparait la tâche de Trégunc de celle de Lanriec. La tâche de Lanriec était de 679 toises (1324m), à partir de Concarneau. En 1787, la tâche de Trégunc était de 3230 toises (6.298m) au lieu de 3249 portées sur la borne de 1761. Remarquons que la contribution de chaque paroisse à l'entretien des routes n'était pas immuable. En principe elle était proportionnée à l'impôt de la capitation. En réalité, il était tenu compte de bien d'autres considérations, notamment de la distance du centre de la tâche au clocher de la paroisse et de la nature de la portion de route à entretenir.

Borne de Saint-Martin-Pleyber-Christ. — Sur la vieille route de Morlaix à Brest, large de 54 pieds, fossés compris, la banlieue de Morlaix s'étendait sur 600 toises (1.170m). La paroisse de Saint-Martin continuait la route sur une longueur de 895 toises (1.745m). La borne séparant la tâche de Saint-Martin de celle de Pleyber-Christ devait être à 2.915m de Morlaix, c'est à dire à l'emplacement où elle a été signalée La tâche de Pleyber-Christ fixée à 2220 toises, sur la borne, était de 2250 toises en 1787. On ne s'explique pas le chiffre de 2220 toises attribuées à Saint-Martin, Cette longueur est manifestement exagérée étant donnée la capitation de la paroisse : (Saint-Martin 1420 l., Pleyber-Christ 4.299 l.). Il est à remarquer que ce chiffre est exactement le même que celui de Pleyber-Christ ce qui donne lieu de croire qu'il y a eu erreur dans l'inscription ou dans sa lecture.

Borne de Landivisiau-Saint-Servais. — Cette borne avait bien son emplacement là où elle a été signalée. La traversée de Landivisiau était de 153 toises (298m). Elle était pavée et entretenue aux frais des Etats de Bretagne. La tâche de Landivisiau comprenait 1800 toises (3.510m), vers Landerneau, jusqu'à 200m avant l'embranchement d'une route vers Bodilis. La portion de route à la charge de Saint-Servais

était de 622 toises (1213m) et se terminait à l'embranchement de la route charretière de la ferme de Lanven, (cote 100 de la carte des Ponts et Chaussées, à 4.723m de Landivisiau.

Borne de Trénivez. — La banlieue de Brest était de 1800 toises (3.510m) ; la tâche de Trénivez, 95 toises (185m), en 1787, y faisait suite, puis celle de Lambézellec, 1425 toises (2.779m). La borne de Lambézellec devait donc se trouver à 6.473m des portes de Brest.

Borne de Bodilis. — Cette borne devait avoir son emplacement non sur la route de Plougourvest qui n'était pas entretenue, mais sur la route de Landivisiau à Saint-Pol par Lambader. Sur cette route, la chaussée pavée de Landivisiau avait 46 toises (90m) et la tâche de Bodilis qui suivait était de 1860 toises (3.627m). L'emplacement de la borne devait être vers Kerdurand, (embranchement à 3.717m de Landivisiau et 1500m à l'est de Saint-Mathieu.

Borne de Saint-Vougay-Plounévez-Lochrist. — La corvée de Saint-Vougay commençait à 17 kilomètres 160 de Morlaix. Elle était de 645 toises (1.258m) en 1787 et s'étendait de l'embranchement de la route de Saint-Vougay à Plouescat jusqu'à environ 400m à l'ouest du pont de Latour, lieu où la borne a été signalée. La tâche de Plounévez (5.423m) continuait vers Lanhouarneau.

Borne de Sibiril. — Cette borne devait être située sur la route de Saint-Pol à Lesneven et non sur celle de Saint-Pol à Sibiril qui n'était pas entretenue. La banlieue de Saint-Pol étant de 260 toises (507m) et la tâche de Plougoulm de 1344 toises, la borne se trouvait à 3.128m de Saint-Pol, au coude formé par la route à Feunteun-Ven. La tâche de Sibiril (1.501m) s'étendait jusqu'à 600m au sud du moulin du Stang, à 300m du pont de Kerauveyer.

Quelques remarques s'imposent au sujet de l'emplacement des bornes signalées. Six d'entre elles se trouvaient sur des sections de routes aujourd'hui abandonnées. On sait que nos

vieux grands chemins, à l'instar des voies romaines affectaient une allure rectiligne, escaladant les crêtes aux prix des plus fortes pentes. Pour obtenir des pentes plus douces, le tracé de ces chemins a dû être corrigé en maints endroits, parfois sur des parcours considérables. C'est dans ces sections désertées qu'on aurait le plus de chances de retrouver les anciennes bornes. L'abandon de la route aura sauvé ces bornes de la destruction. Ailleurs, il est à craindre qu'elles aient été retaillées pour servir de bornes kilométriques.

Une dernière remarque : ces bornes sont souvent éloignées des paroisses dont elles portent le nom. C'est que la situation de la tâche était indépendante des limites de la paroisse. Les ingénieurs se préoccupaient évidemment de la distance du centre de la tâche au clocher de la paroisse. Cette distance était aussi réduite que possible ; mais chaque paroisse devant avoir sa tâche il était difficile de concilier les intérêts de tous. En principe, les paroisses ne pouvaient être commandées pour la corvées à plus de deux lieues de distance de leur clocher (Art. XVIII de l'ordonnance de 1757). L'ordonnance du 31 août 1759 décida qu'elles pourraient l'être à deux lieues et demie ; mais dans ce cas la tâche était diminuée d'un cinquième. En réalité le règlement n'était pas strictement appliqué puisque, en 1789, la paroisse de Tréguennec se plaignait d'être astreinte à la corvée sur la route de Quimper à Douarnenez, route distante de quatre lieues et que les habitants ne pratiquaient jamais. (1)

J. SAVINA.

---

(1) La tâche de Tréguennec était située à l'ouest de Sainte-Anne, entre les embranchements de routes charretières des fermes de Leuré et de Cochard. Cette tâche était d'ailleurs minime : 200 toises, (390^{m}).

Séance du jeudi 26 Décembre 1919.

DISCOURS DE FIN D'ANNÉE

Prononcé par M. le Président

MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est plus la guerre, mais ce n'est pas encore la paix. Nous n'entendons plus cette parole répétée si souvent pendant le cours de ces quatres longues années : *« C'est la guerre »*, parole tantôt attristée et découragée, tantôt résignée ou bien vaillante et énergique, parfois aussi un peu insolente ou gouailleuse ; mais qui toujours correspondait à une si terrible réalité, à une somme de souffrances, de privations, de massacres, de tueries, de deuils, de dévastations, de destructions, de ruines, d'actes de barbarie, et de sauvagerie tels qu'on n'en a jamais vu dans le monde, parole qui signifiait en même temps un ensemble admirable d'héroisme, de générosité, de sacrifice, d'immolation et de noblesse auprès duquel pâlissent les plus beaux faits de l'histoire antique et les plus beaux gestes des siècles de la chevalerie.

Ce n'est plus la guerre ! mais nous sommes encore loin d'un statut régulier, loin d'avoir remis en ordre tout ce qui a été désorganisé par cet état de choses absolument exceptionnel. Ce sera là une tâche bien ardue, un travail de longue haleine, et quand les diplomates et les juristes négociateurs de la paix auront terminé leurs longues et laborieuses séances, quand ils auront arrêté et décrété toutes les conditions qui devront restaurer l'ordre et la justice dans l'univers, ce ne sera encore

que l'ébauche de cette œuvre immense, et cela correspondra simplement à la rédaction des plans et devis dressés par un architecte pour la construction ou la restauration d'un édifice monumental ; ces plans servent de guide pour la réalisation matérielle de l'œuvre, et ce travail exige la coopération de multiples équipes d'ouvriers de toutes les corporations et de toutes les industries.

De même aussi, pour cette réorganisation mondiale, Il faudra le concours de tous les citoyens, de toutes les classes, de toutes les administrations, de tous les talents, de toutes les compétences, de toutes les bonnes volontés, de tous les dévouements, et cela presque dans l'univers entier, car toutes les nations du globe ont été, en quelque mesure, touchées par cet immense bouleversement Faisons des vœux pour que tous entendent ce langage et comprennent ce devoir et que la paix véritable puisse renaître, la paix basée sur l'ordre et la justice, source véritable de fraternité entre les citoyens d'un même pays et entre les nations vraiment civilisées, mais excluant tout lien possible avec les barbares qui ont répudié toute notion d'humanité et qui en demeureront à tout jamais incapables.

Pendant le cours de la guerre on disait dans le pays : pourvu que nos soldats tiennent ! et nos soldats, nos poilus, répétaient à leur tour : pourvu que le civil tienne à l'arrière ! Faisant retour de cette parole à notre Société Archéologique, nous pouvons répondre en nous rendant ce bon témoignage que nous avons tenu. Nous avons pu constater la disparition ou du moins le sommeil temporaire de nombre d'autres associations semblables à la nôtre ; éclipse nécessitée probablement par des conditions plus dures qu'elles ont dû subir. Réjouissons-nous d'avoir pu continuer à vivre et à travailler et remercions les bons ouvriers qui ont assuré la permanence du travail pendant cette période difficile. Même excusons-nous de n'avoir pu toujours correspondre à toutes les bonnes

volontés, et d'avoir été obligés d'ajourner à plus tard des études qui sont prêtes et qui nous sont offertes ; mais en ces années de restrictions et de crises économiques, nous avons dû par la force des choses réduire un peu aussi notre production. A une date prochaine, nous l'espérons, l'équilibre se rétablira, et notre bulletin retrouvera son ancienne expansion, même, souhaitons le, une floraison plus riche et plus brillante.

N'est-ce pas le moment de saluer encore une fois les héros qui marchaient dans nos rangs et qui sont tombés au champ d'honneur, ces trois admirables figures, ces hommes d'élite qui étaient une gloire et un espoir pour notre Société :

Alfred de la Barre de Nanteuil, 12 novembre 1914.

André Oheix, octobre 1915.

Lucien Lécureux, 14 juin 1918.

Puis Louis de Chabre, 25 septembre 1915.

Et le bon abbé Eugène Cognec, 21 août 1917.

Ajoutons-y les noms de deux autres victimes de l'arrière : l'abbé François Salaun, de Saint-Vincent, 6 juillet, 1918, et Madame Marguerite Le Roux, 17 novembre 1918, dont nous déplorions la perte à notre dernière réunion.

Mais il me semble que c'est aussi l'occasion de rendre nos hommages à ceux de nos confrères que la mort a épargnés et qui ont fait largement et noblement leur devoir, soit sur le champ de de bataille, soit dans les hôpitaux ou les usines de guerre, soit dans les postes divers auxquels ils ont été affectés :

1. — Docteur Charles Picquenard, Vice-Président, médecin aide-major de 1re classe, deux ans de présence sur le front, et service dans les hôpitaux et sections de paludéens à Pont-Croix et Audierne.

2. — Bourde de la Rogerie, notre ancien Président, quatres années sur le front, aussi vaillant sous-officier que savant archiviste.

3. — Abbé François-Marie Calvez, vicaire à Pleyber-Christ, différentes affectations aux hôpitaux puis aux parcs du génie .

4. — Abbé Hervé Calvez, vicaire à Saint-Louis de Brest, hôpitaux, service sanitaire.

5 — Etienne de Chabre, transports automobiles.

6. — Charbonnier, artillerie lourde.

7. — Capitaine du Chatellier, poste d'Instruction pendant trois ans, à Quimper et à Brest.

8. — Docteur Chauvel, service médical à l'intérieur et sur le front. — Croix de la Légion d'honneur.

9. — Marquis de Cheffontaines, trois ans de présence sur le front, maladie ayant nécessité amputation du pied.

10. — Chanoine Cornou, service sanitaire en divers hôpitaux.

11. — Raymond Delaporte, aux armées.

12. — Desmaroux, Ingénieur-Directeur à la Pouderie nationale du Pont-de-Buis.

13. — Commandant Devoir, front de mer, fort de Toulbroch, et travaux techniques relatifs à la défense navale. — Officier de la Légion d'honneur.

14. — Professeur Esnault, agrégé de l'Université, chef du service météorologique, Aviation Maritime.

15. — Docteur Gravelotte, service médical.

16. — Ingénieur Pierre Guédon, service du génie.

17. — Louis Le Guennec, hôpitaux, en premier lieu, puis poudrerie du Moulin-Blanc.

18. — Guey, conservateur des Musées départementaux, bureaux de l'administration.

19. — Huiban, aux armées.

20. — Noel de Jacquelot de Boisrouvray, aux armées.

21. — Jehannin, notaire, bureaux.

22. — Alexandre Kerhuel., sur le front.

23. — Le Clec'h, lieutenant de gendarmerie, sur le front. — Chevalier de la Légion d'onneur.

24. — Robert Le Moing, fils, aux armées.

25. — Leprince, capitaine du génie, service continuel dans la zone des armées, plusieurs mois de bombardement intense à Dunkerque.

26. — Ingénieur en chef Le Roux, militarisé, commandant du génie, service civil et militaire très chargé.

27. — Capitaine Lheure, poudrerie nationale du Pont-de-Buis.

28. — Livinec, Morlaix, aux armées.

29. — Joseph Le Merdy, campagnes et blessures.

30. — Lieutenant Monot, au front, puis période d'instruction à l'intérieur, puis deux ans de durs combats, région du Chemin des Dames.

31. — Ollivier de Landerneau, service médical.

32. — Docteur Parin, médecin aide-major de 1re classe, un an sur le front, blessure, service des hôpitaux, radiologie.

33. — Capitaine Philippon, artillerie de campagne, puis défense anti-avions. — Chevalier de la Légion d'honneur.

34. — Capitaine Le Rouge de Rusunan, bureaux de l'Etat-major de la place à Quimper, Brest et La Roche-sur-Yon.

35. — Savina, professeur, sur le front, région de Reims.

36. — Surel, sur le front et service administratif.

37. — R. Père Trébaol, missionnaire, infirmier dans les hôpitaux, puis interprête aux armées britanniques.

38. — Villard, garde-voies.

39. — Abbé Perennès, hôpitaux et Salonique.

A cette liste de mobilisés ajoutons celle des bénévoles qui ont prêté leur concours et leur dévouement à des œuvres de guerre ou œuvres connexes, contribuant à servir le pays dans cette crise où toutes les bonnes volontés avaient leur valeur utile :

40. — Waquet, archiviste, notre secrétaire, menant de front, pendant trois ans avec ses archives, le cours de seconde au Lycée, pour suppléer un professeur mobilisé.

41. — Ogès, dirigeant l'école publique de Bénodet et

remplissant les fonctions de secrétaire de Mairie.

42. — Mademoiselle Allier, service sanitaire dans les hôpitaux.

43. — Mademoiselle Marie Le Bastard, hôpitaux, paquet du Prisonnier.

44. — Mademoiselle Mary Le Batard, hôpitaux, tuberculeux et réfugiés.

45. — Bernard, militarisé et mobilisé dans l'administration des Postes.

46. — Bertot, hôpitaux, gestion, filiale de Bénodet.

47. — Mademoiselle Cotonnec, œuvre du paquet du Prisonnier.

48. — Du Feigna de Keranforet, gestion, hôpital 202.

49. — Comte de Guébriant, maire de Saint-Pol-de-Léon, service très chargé de ravitaillement, œuvres anti-tuberculeuses.

50. — Hersart de la Villemarqué-Cornouaille, gestion, hôpital auxiliaire n° 4.

51. — Charles de Jacquelot de Boisrouvray, hôpital 4.

52. — Madame de Kerdrel de Kerrom, œuvres anti-tuberculeuses.

53. — Emmanuel de Lécluse, Douarnenez, ravitaillement.

54. — Chanoine A. Le Roy, chapelain au camp des réfugiés.

55. — Mademoiselle Manac'h, hôpitaux et cercle du poilu.

56. — Muret de Pagnac, bureaux de l'Intendance.

57. — Pairaud, architecte, organisation des services hospitaliers, abris et ravitaillement des réfugiés.

58. — Chanoine Pilven, aumonier de l'hôpital 202.

59. — Mademoiselle Marguerite-Marie Queinnec aux hôpitaux d'Angers.

60. — Rocuet, bureaux de l'administration.

61. — Colonel Roudière, président du Souvenir Français, services spéciaux du territoire.

62. — Supérieur du grand Séminaire, affectation de

l'établissement au service hospitalier, hôpital 4.

63. — Toiray, fondation et administration d'un hôpital dans sa villa des Hadriettes, à Concarneau.

64. — Trémintin, conseiller général, ravitaillement et œuvre des tuberculeux.

65. — Chanoine Uguen, supérieur de Saint-Vincent, cession d'une notable partie de son immeuble, pour hôpital et centre de réforme.

66. — Chanoine Abgrall, aumônier de l'hôpital mixte. Je prends la liberté de joindre ici mon nom car, dans le cours de ces quatre années, j'ai vu passer dans mes salles quelques milliers de soldats blessés ou malades ; j'en ai assisté quelques centaines à leurs derniers moments et conduit à leur dernière demeure au cimetière, besogne attristante d'une part, mais en même temps réconfortante, parcequ'on rend hommage à des héros victimes du devoir et de leur dévouement au pays.

Soixante six noms, soixante-treize en y joignant ceux des morts ; c'est un chiffre honorable pour notre Société, et je me félicite d'en avoir dressé la liste pour qu'elle soit consignée dans notre Bulletin et qu'elle reste comme un témoignage de notre coopération à ce mouvement admirable qui est sans précédent dans les annales des peuples.

* *
*

Et maintenant, après ce préambule un peu long, par une diversion brusque changeant le cours de nos idées, je crois devoir reprendre la suite de mon discours de l'an dernier et continuer à examiner avec vous, dans un coup d'œil rapide, la physionomie de notre pays dans les âges les plus reculés de l'histoire.

Nous avions, il y a un an, parlé des monuments mégalithiques et des vestiges d'occupation gauloise ou préromaine.

Aujourd'hui nous pourrons passer en revue ce qui nous

reste comme témoin de la domination des Romains. Ce travail a déjà été fait en partie, mais par articles fragmentaires et disjoints. Il sera bon d'exposer un ensemble général, d'après une méthode géographique qui aidera à donner une vue claire, en prenant nos observations par le Sud du département et en suivant le littoral pour le contourner entièrement par l'Ouest et le Nord et, sur le parcours, en remontant le cours de nos principales rivières jusqu'au point atteint par les marées ; puis, pour compléter, nous pénétrerons dans l'intérieur du pays, pour visiter les principaux établissements qui y ont laissé des traces.

La Laita navigable prend naissance à Quimperlé, où elle est formée de la réunion de l'*Isole* et de l'*Ellé*. C'est donc par cette ville que je commence mon périple et ma nomenclature. On y a signalé des tuiles et des restes de pavés ou même de mosaïques sur la place Sainte-Croix, maintenant place Hervo ; puis dans le jardin des Dames de la Retraite, même l'emplacement probable d'un *castellum* dans l'enclos des Ursulines ou sur la place Saint-Michel, avec aqueduc pour alimentation d'eau. — Autres vestiges à l'Est, au Nord-Est, et au Sud-Est de la ville, à Saint-David, à Kerdaniel et à Trévoazec. Dans ce dernier manoir j'ai connu, vers 1872, la vénérable septuagénaire Madame Quiliou, qui fut copieusement admonestée par le barde Hersart de la Villemarqué et l'archéologue M. Audran, pour le crime d'avoir converti en macadam un beau lot de tuiles romaines qu'elle avait dénichées dans sa propriété.

A l'embouchure de la rivière, au Pouldu, en Clohars-Carnoet, restes de constructions et tuiles, puis au Sud de ces ruines, près de l'ancienne chapelle de Saint-Julien, sarcophage en plomb, portant l'inscription : R : FILLOR . . . squelette, vases en verre, stylet de bronze, tablette en jade et monnaies de Constantin.

Moelan a fourni des tuiles et des poteries au hameau des

Salles, à 1 kilomètre Nord du bourg. Cette dénomination de Salle est caractéristique ; elle indique presque toujours un établissement romain, quelquefois un établissement du Moyen-âge. — On ne signale rien sur la côte ; il est cependant probable qu'elle a été occupée par les romains, mais les vestiges ont dû échapper aux observations ou ont été dispersés par les cultures.

Riec. — Villa à la *Porte-Neuve*, au bord de la rivière de Bélon, décrite par M. le marquis de Brémond d'Ars dans notre Bulletin de 1882. — Tuiles à Penn-ar-Run, à 2 kilomètres au Nord du bourg, — tuiles et four à Trémillour, au-dessus de Bélon, tout près de la rivière, à 4 kilomètres au S.-S.-O. du bourg.

Pont-Aven n'a fourni qu'un bas-relief en bronze, représentant une femme, mais cette œuvre d'art fait supposer une habitation somptueuse et il est même à croire que cette localité, si habitée aujourd'hui, a dû attirer également les anciens occupants.

Nizon. — Tuiles et restes romains à Kervez, au Sud de Luzuen.

Névez. — Tuiles au S.-O. de Kerancan-bihan, à l'extrémité S.-O. de la commune, tout près de la mer.

Trégunc. — Tuiles et substructions à la pointe de Trévignon, 5 statuettes en bronze, vases de terre et de verre. — Tuiles sous le chemin descendant de Kerjean au Sable, à l'Est de Trémot.

Lanriec. — A la pointe du Cabellou, substructions, poteries, meules.

Concarneau. — Tuiles au pied des remparts. — Vase en verre aux Sables-Blancs.

Beuzec-Conq. — Tuiles et débris à l'Est de l'anse de la Forêt.

La Forêt-Fouesnant. — Dans un champ bordant à l'Ouest le chemin venant de la Grande-Halte vers le bourg,

entre le Stang et le Moulin du Buis, substructions considérables. De ce plateau il y a une vue admirable sur la baie et la haute mer.

Fouesnant. — Briques et poteries sigillées sur la plage de la baie de la Forêt.

Bénodet. — A la pointe de Sainte-Gile, villa comprenant douze chambres. — A l'anse de Groasquen, substructions, ainsi qu'à Kerouanguen, Kerascoët, le Rhu et Poulquer.

Gouesnac'h. — Tuiles sur le bord de la route de Quimper à Gouesnac'h, entre Kerambraguer et Guilyvoan, — à la pointe de Roudouguen, — pointe de Kergillès, placitre de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours, — substructions à Boutiguéry et aux environs, — autel romain, autrefois dans le cimetière, et maintenant servant de bénitier dans l'église paroissiale.

Ergué-Armel. — Tuiles à Toulven, — Lanros, — Keradennec, — Kerromen, — Rosmaria, — Parc-Marc, — substructions à Parc-ar-groas, formant avec la Tourelle un des trois établissements dominant Quimper, sur le bord de grandes voies qui y aboutissaient, — camp, tuiles au Sud de Kerdroniou.

Quimper. — Nombreuses substructions et poteries à Locmaria, — Poulguinan, — à l'intérieur de la ville, — grands établissements dans le quartier de l'école normale d'instituteurs, voie de Douarnenez, et au quartier du Likès, voie de Brest et Morlaix.

Penhars. — Autel romain ou stèle décorée d'une amphore, servant de bénitier à l'église, — statuette de Mars et amphore à Kerlagathu, — tuiles à Penanguer.

Plomelin. — La plupart des manoirs semblent avoir succédé à des occupations romaines ; on a trouvé des tuiles, des meules, des poteries à Keraval, à Kerdour, à Rosulien ; on connaît surtout la belle villa et le balneum du Pérennou,

et on y peut ajouter les vestiges trouvés à Kerral-bihan et à Ty-Souben.

Combrit. — On peut dire que toute la pointe de Sainte-Marine ou de Kerobestein était couverte de constructions romaines ; on en trouve de nombreux vestiges jusque sous l'ancien petit fort, à l'extrême pointe Sud. — A Kergaradec, vaste établissement, avec poteries, monnaies, bague en or.

Loctudy. — Restes à l'Ouest de Coadigou, urne trouvée au Cosquer, en 1878.

Pont-l'Abbé. — Bronzes romains au pied de Ménez-ar-justiçou, camp au sommet, — substructions et poteries à Ménez-Losc. — Monnaies près du Château.

Penmarc'h. — Monnaies, tuiles et poteries à Kérity. — Sur ce point la mer a rongé considérablement la côte, puisque, à 8 ou 900 mètres du littoral, on a trouvé un vase romain dans des substructions en petit appareil qui sont toujours partiellement immergées, même aux plus basses mers.

Saint-Jean-Trolimon. — Très vaste oppidum de Tronoën, recouvert par deux et trois mètres de sable apporté par le vent, et qui a été savamment exploré par M. Paul du Chatellier.

Tréguennec. — Sépultures, poteries, monnaies, à Ty-bihan, — Penn-poul, — Penn-ar-c'hastel ; — four à potier rempli de statuettes de Vénus anadyomène, trouvé à Tachen-Caër, en 1850.

Plovan. — Monnaies à Kergadou.

Pouldreuzic. — Tuiles et poteries au bourg et à Penhors.

Plouhinec. — Poteries et tuiles entre le bourg et la pointe du Souc'h, — à la pointe de Poulgoazec, — dans les terres autrefois incultes au Sud de Kervénec ; — camp à Kersigneau, au bord du Goyen, en face de Lespoul ; au bas de ce camp devait exister un gué pour traverser la rivière.

Audierne. — Substructions d'une petite construction dans la falaise, entre le petit môle et le grand môle, — sépultures, poteries et meules à Kergadec.

Esquibien. — A Trez-Goarem, sépultures, habitations, meules.

Plogoff. — Poteries et tuiles près de la chapelle de Saint-Guénolé.

Cléden-Cap-Sizun. — Restes d'un vaste établissement à Troguer, — vestiges à Kerharo et à Theolen (tuilerie).

Goulien. — A Kerlan, tumulus recouvrant une sépulture romaine protégée par un amas de débris d'amphores ; beau vase cinéraire enfermé dans une cassette en bois. — Petit camp dans le bourg ; — autre camp près de Milin-ar-c'hastel, sur la voie romaine ; — à Kerguerriec, à 1 kilomètre S.-O. du bourg, sépulture donnant des poteries, monnaies et statuette en bronze.

Ile-de-Sein. — Poteries, tuiles, petit bronze.

Beuzec-Cap-Sizun. — Deux voies romaines, tuiles entre Kerlavarec et le bourg.

Poullan. — Près de Kerandraon, à l'endroit appelé la Salle, substructions d'un bâtiment de 25 mètres de longueur ; — au bas, au bord de la petite crique, autres substructions.

Tréboul. — Petite villa au Treiz, tout près de la gare, sur un petit tertre dominant la rivière.

Douarnenez. — Substructions à Port-Rhu, au Guet, — emplacement de la maison de M. Charles Chancerelle, près de Sainte-Hélène, et un peu dans tous les quartiers où l'on creuse pour fondations. — Au Guet, on a trouvé une sépulture, cercueil de plomb, contenant des ossements, des fioles en verre, épingles de cheveux en jade ; les ruines de Port-Rhu ont donné un Hercule en pierre blanche, de 0 m. 50 de hauteur, conservé au musée archéologique de Quimper. — Substructions, poteries, monnaies, à l'île Tristan.

Ploaré. — Très nombreuses substructions au petit Plomarc'h. — Au grand Plomarc'h sont les restes d'une importante villa, composée de deux grands corps de logis, dont

quelques-unes des pièces ont été explorées par Mademoiselle Marguerite-Marie Queinnec et ont donné un bel Hercule en marbre, de 0 m. 54 de hauteur, une jolie tête d'adolescent, en bronze, ayant dû servir de poids, une élégante buire en bronze, écrasée sous les décombres, quantité de poteries de toutes natures, monnaies, instruments en fer, cadavre humain carbonisé, restes de cuisine : os, coquillages. — Autres vestiges aux environs, ainsi que dans la petite dune de sable qui sépare la plage du Ris de la grand'route. — Camp et restes d'un temple à Trégouzel.

Kerlaz. — Substructions derrière l'auberge du grand Ris, — autres à l'entrée Sud de la plage de Trez-Malaouen.

Plonévez-Porzay. — Substructions près de Tréfeuntec, — tuiles à Lanévrit, Carguillou, Tréguer, An-Oguennou, Kerxen, Camézen.

Plomodiern. — Tuiles et poteries à Porz-ar-vag, et à Goulit-ar-Guer.

Saint-Nic. — A Penn-Trez, à l'extrémité de la Lieue-de-Grève, on voit dans la falaise des pans de murailles romaines qui s'éboulent peu-à-peu dans la grève

Telgruc. — Substructions et tuiles à Lesnoc, à Lezuon, à la pointe du C'haon, à la pointe de l'Aber et à Beg-bihan-ar-C'hall.

Crozon. — Substructions près du moulin du Fret. — Cimetière dans les dunes de l'anse de Losmarc'h, — monnaies, statuette dans les dunes de la grève de Dinant. — Urnes à 300 mètres au Nord de Kéréon.

Camaret. — 350 deniers romains dans les dunes de Dinant.

Landévennec. — Tuiles et substructions près de l'Abbaye.

Trégarvan. — Tuiles dans une anse à 1 kilomètre Est du bourg.

Chateaulin. — Restes romains au château.

Saint-Ségal. — Substructions au Drénit.

Quimerc'h. — Four à chaux romain contenant un squelette,

boucles en bronze, patère en verre, à Goaz-an-Eyet, près du Pont-de-Buis, — tuiles à Kerouvroc, à Botania, Coat-ty, Beuz-Kerguden. — Beau camp au Muriou, mesurant 100 m. × 120 mètres, avec remparts hauts de 4 mètres, et douves larges et profondes.

Rosnoen. — Tuiles au N.-O. des Sables, — à Ty-an-aot-Abbaty, dans un camp près du manoir du Parc.

Le Faou. — Tuiles à Keranc'hlan, à 200 mètres Sud de la ville.

Hanvec. — Tuiles à Kerohan et à Penefarz.

Hopital-Camfrout. — Tuiles et substructions à Keroulé.

Loperhet. — Restes de constructions sur la montagne du Carn, au N.-E., dans la garenne de Ménez-Braz, — puis dans Goarem-Névez et dans le petit taillis de Clémurian.

Plougastel-Daoulas. — Monnaies à Porsguen, — tuiles à Kerromen et à Kerziver-izella.

Landerneau. — Fours, substructions, poteries sur la rive droite de l'Elorn, au-dessus de la ville, — à l'Ouest du Roudous, — Kermorvan, — Henguer, — Keroulien, — Pors-Mahé et Gorré-Buzit.

La Foret. — Tuiles près de Joyeuse-Garde.

Guipavas. — Monnaies à Kerhuon, — tuiles et poteries au Cloistre, — à Kervéleuguen, — au Cosquer.

Brest. — Le noyau de Brest, ou plutôt le Brest gallo-romain semble avoir été dans l'emplacement occupé actuellement par le Château. Les murailles ou courtines du Château regardant le Cours d'Ajot et la place sont en grande partie composées de maçonneries romaines où sont incrustées des assises de briques alternant avec 4 ou 5 assises de petit appareil. Des tours cylindriques de 6 mètres de diamètre et distantes les unes des autres d'environ 15 mètres, étaient accolées à ces courtines. Comme elles étaient plutôt nuisibles que favorables aux opérations de la défense moderne, on les a fait disparaître, mais on en voit encore les traces, et on en

retrouve les fondations. — En 1762, on trouva dans les environs de Brest trente mille deniers d'argent.

Lambézellec. — Tuiles et poteries à Prat-podic et à Penn-ar-c'hleu.

Plougonvelin. — A la pointe Saint-Mathieu était Porz-liogan, *(Portus Saliocanus)*, mentionné par les géographes anciens.

Landunvez. — Tuiles et poteries près de Kersaint.

Ploudalmézeau. — Substructions, tuiles, meules à Kerlorec et à Stang-an-Eol.

Saint-Pabu. — Trésor de monnaies romaines en bronze, pesant 61 kilogrammes et 3 vases d'argent à Méjou-Rudénoc, près de Mesnaot, trouvé en 1889. — Canalisation partant de la fontaine de Saint-Hibiliau.

Plouguin. — Canalisation près de Mesnaot.

Lannilis. — Monnaies, — camp près de la Motte, avec tuiles et poteries, ainsi qu'à Poulfougou près du Paluden, où devait exister un bac pour passage.

Plouguerneau. — Près de Saint-Cava et Castel-Ac'h, substructions et tuiles. C'est à ce point qu'aboutit une grande voie venant de Carhaix, passant par le grand établissement de Kerilien en Plounéventer, par le Folgoët et la borne de Kerscao en Kernilis, et c'est là que M. Le Men fixait l'emplacement de la ville de Vorganium.

Guissény. — Fours en briques à Enterren.

Kerlouan. — Sur une étendue de cent hectares entre Tromelin, Kerléver et Kervalguer, tuiles et poteries.

Plounéour-Trez. — Tuiles et poteries à Noblessa et à Pontanézen.

Plouescat. — Au bord de la mer, substructions et tuiles, ainsi qu'à Coat-Luz. — Balneum exploré à Gorré-Ploué, et traces de villa.

Cléder. — Tuiles à Cléguer-meur, et au bord de la mer à 6 kilomètres Nord.

Sibiril. — Restes importants à Moguériec.

Santec. — Monnaies à la Bastille et à Men-Roignant.

Roscoff. — Statue à Bloscon. — Substructions et tuiles à Laber et à Sainte-Barbe.

Saint-Pol-de-Léon. — Ancien castellum romain. — Vestiges, urne.

Taulé. — Tuiles à Penzé et à Lan-Penhoat.

Saint-Martin-des-Champs. — Cimetière romain de Bagatelle, contenant des urnes très nombreuses.

Morlaix. — Monnaies.

Ploujean. — A la Boissière, tuiles et statuette en or.

Plougasnou. — Camp sur la nouvelle route de Primel, près Rün-ar-vugale. — Tuiles à Primel.

Locquirec. — Tuiles au bourg, — à la pointe de Bec-ar-c'hastel et dans la palue ; — ciment, squelettes, armes, monnaies. — Constructions à Toul-an-héry.

*
* *

Là se termine la nomenclature des restes et vestiges signalés sur le littoral.

Mentionnons rapidement les principales occupations reconnues dans l'intérieur du pays.

Carhaix. — C'était le principal centre d'où partaient une douzaine de voies rayonnant dans toutes les directions. On avait donc là une véritable ville romaine, alimentée par un aqueduc qui allait prendre de l'eau à plusieurs kilomètres de distance.

Il suffit de creuser le sol à Carhaix pour y trouver de tous côtés des maçonneries anciennes, des pavés en béton, des monnaies et même des vases d'argent et de bronze. Un cimetière romain très important a été exploré par M. P. du Chatellier dans un grand champ appartenant à Madame Lancien, entre la ville et la gare.

Etablissement de Kerilien, près de Traonien-Kerné en

Plounéventer, à cheval sur la grande voie de Carhaix à Plouguerneau, contenant de très nombreuses habitations s'étendant sur plusieurs hectares. M. de Kerdanet a recueilli de grandes quantités de poteries et de monnaies qui en provenaient.

Kerradennec, en Saint-Frégant, près du château de Penmarc'h, situé sur la même voie, et offrant le même aspect, mais sur une moindre étendue.

Commana. — Au Bois-de-la-Roche, constructions et traces d'hypocauste et de balneum.

Brasparts. — Camp de Château-Noir.

Huelgoat. — Camp d'Arthus, de très grande dimension.

Sizun. — Camp de Castel-doun.

Meilars. — Camp de Castellien et de Lez-Voyen.

Lanmeur. — Castel-sant-Mélar, à la Boissière.

Guiclan. — Restes romains à Kerjean.

Guilers-Plogastel. — Lansaludo.

Saint-Evarzec. — Cavardy.

*
* *

A tout cela il faudrait ajouter les nombreux camps répartis sur tout le pays, puis les voies romaines qui forment un réseau très compliqué, et qui n'ont été que fort imparfaitement étudiées.

Qu'était-ce que cette occupation romaine qui s'est maintenue pendant quatre siècles ? Qu'étaient les habitants de ces villes et de ces innombrables villas ? — Quelle était l'administration civile et militaire du pays ? — Quelle était la situation agricole, commerciale, maritime ? — Ce sont là des questions sur lesquelles nous ne savons presque rien et qui mériteraient une étude sérieuse pour jeter un peu de lumière sur cette longue période restée très obscure.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLV

PREMIÈRE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations et de la Chronique de la Société archéologique du Finistère en 1918.

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES..... 5

ECHANGE OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 31 JANVIER..... I

Les rues de Quimper, divers échanges de vues.

Nécrologie : M. le commandant A. MARTIN par le Chanoine ABGRALL..... IV

SÉANCE DU 28 FÉVRIER..... V

Vœu relatif à la conservation des antiquités locales.

Chronique : La famille de TRÉDERN. — Les termes bretons de l'Industrie textile..... VII

annexe : Rapport de la commission de comptabilité. VIII

SÉANCE DU 21 MARS..... IX

Excursion au manoir de Kergoat-al-Lez en Ergué-Armel. — Les « Kimminerezet ».

Nécrologie : M. Prosper HÉMON par F. G..... XI

SÉANCE DU 25 AVRIL..... XIII

Excursion au camp gaulois de Kercaradec et à la motte féodale de Stang-Rohan.

Chronique : L'enseignement de la langue bretonne par le Chanoine ABGRALL..... XV

Séance du 30 Mai..... .. XVII

Excursion à la chapelle de la Mère-de-Dieu et au manoir de Coat-Bily.

Nécrologie : M.M. Le Bigot, de Closmadeuc, P. Sébillot..... XIX

Annexe : A propos de Ty-Mam-Doué, pages oubliées, par H. Waquet et le chanoine Abgrall..... XX

Séance du 27 Juin..... XXV

Excursion au musée de l'évêché, à Bourlibou et Prat-an-Roux.

Nécrologie : Lucien Lécureux par H. Waquet. — M. l'abbé Salaun par J.-M. Abgrall..... XXXIII

Séance du 25 Juillet..... XXXVII

Décès de M. des Cognets. — La Société des Amis de Kerjean.

Chronique : L'église de Plougonven. — Les Amis de Kerjean. — L'hagiographie bretonne, par H. Waquet..... XXXVIII

Nécrologie : M. Adolphe Allier..... XLI

Séance du 31 Octobre..... XLV

Echange de vues sur le passé commercial et maritime de Quimper.

Nécrologie : M. J. Soudry par le chanoine Abgrall..... XLVIII

Séance du 28 Novembre..... LI

Présentation de la copie faite par Guillaume Lejean et M. A. Allier de la mappemonde de Fra Mauro de Murano.

Chronique : l'église Saint-Louis de Brest par H. Waquet..... LII

Nécrologie : Madame Le Roux, par J.-M. Abgrall.. LV

Séance du 26 Décembre..... LVII

Communications diverses :

Annexe : *Breiz-Izel*, réimpression de la *Galerie bretonne* d'Olivier Perrin, par le chanoine Abgrall. LXI

Plaque de cheminée en fonte de fer provenant d'une vieille maison de Quimper, (1564) par Fr. Le Guyader et le chanoine Abgrall..... LXIII

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires et Documents publiés en 1918

		Pages
I.	Élie Fréron, par F. CORNOU.....	3
II.	[Églises et chapelles du Finistère]. Archiprêtré de Saint-Pol-de-Léon. Doyenné de Saint-Pol (suite). Doyenné de Landivisiau par le chanoine P. PEYRON	33
III	Le Recrutement écclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon après la Révolution, par l'abbé G. PONDAVEN.....	46
IV	Notes sur les fabriques de toiles de Locronan au XVIII[e] siècle par Daniel BERNARD.....	116
V	Excursion archéologique dans la commune de Guimaëc par L. Le GUENNEC (*carte*).....	131
VI	Notice sur le fonds Prosper Hémon des archives du Finistère par H. WAQUET.....	197
VII	Notes sur quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon par J. SAVINA.....	209
VIII	Discours de fin d'année prononcé par M. LE PRÉSIDENT.....	215